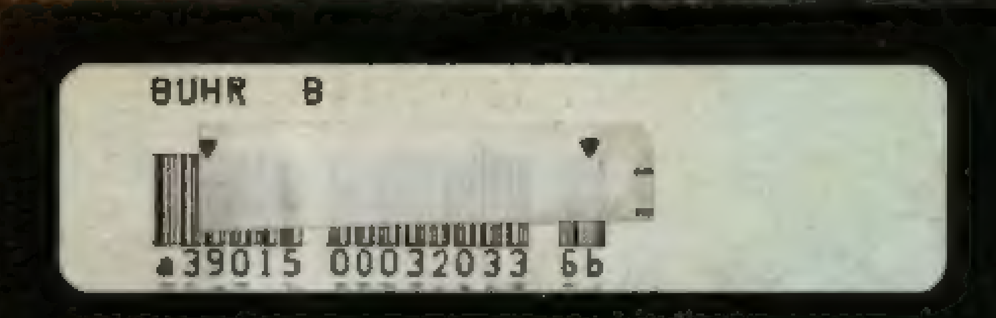
BUHR B
39015 00032033 6b

Ex Libris
Charles de Peyret-Chappuis

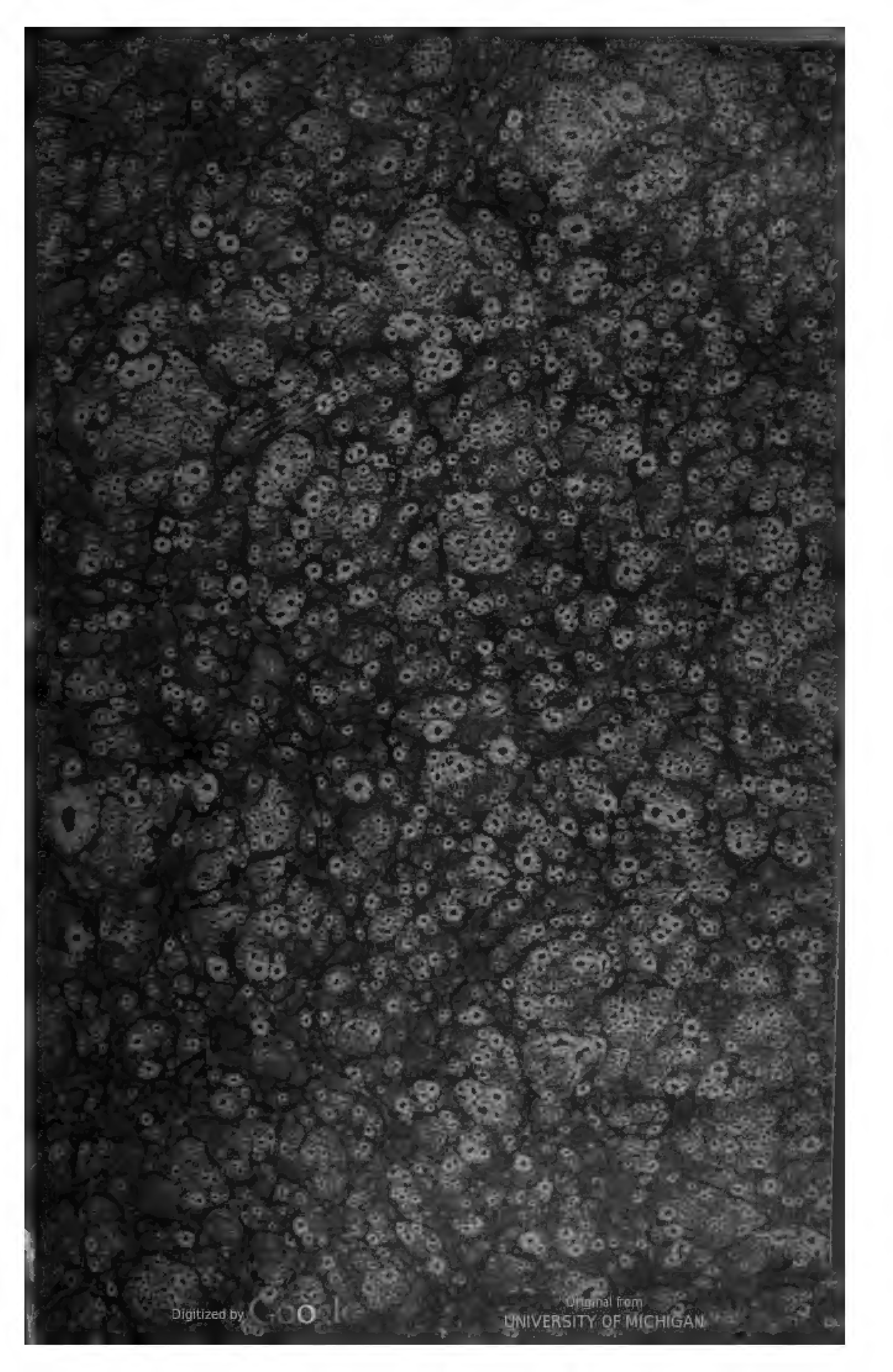

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817

LE ROYAUME
D'ÉTRURIE

(1801-1807)

PAR

PAUL MARMOTTAN

—

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR
28 *bis*, RUE DE RICHELIEU, 28 *bis*
—
1896

LE ROYAUME
D'ÉTRURIE

DU MÊME AUTEUR :

TABLEAU DE VALENCIENNES AU XVIII^e SIÈCLE (d'après D. BUVRY). 1 vol. grand in-8. Valenciennes, 1887, Lemaître.

ÉPHÉMÉRIDES VALENCIENNOISES (d'après DINAUX), revues et augmentées. 1 vol. in-18. Valenciennes, 1888, Lemaître.

(Ouvrages couronnés par la *Société des Sciences, Agriculture et Arts* de Lille, en 1888, et par la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts* de Valenciennes en 1890.)

LE GÉNÉRAL FROMENTIN ET L'ARMÉE DU NORD (1792-1794). 1 vol. in-8. Paris, 1891, Dubois.

(Ouvrage couronné par l'Institut, en 1892.)

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

LES FRANÇAIS EN TOSCANE. — ÉLISA BACIOCCHI

MARIE LOUISE

REINE RÉGENTE D'ÉTRURIE

CHARLES LOUIS[1]

INFANT D'ESPAGNE, ROI D'ÉTRURIE

d'après les médaillons de J. A. Santarell.
gravés par Raphael Morghen

LE ROYAUME D'ÉTRURIE

1801-1807

PAUL MARMOTTAN

PARIS
PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR
28 bis, [illegible]

[illegible]

LE ROYAUME
D'ÉTRURIE

(1801-1807)

PAR

PAUL MARMOTTAN

—

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR
28 *bis*, RUE DE RICHELIEU, 28 *bis*
—
1896

INTRODUCTION

L'établissement des Français à Piombino et à Lucques, en 1805, n'étant que le prélude de l'incorporation prochaine à l'Empire napoléonien de la Toscane entière, il nous a paru utile, voire même pressant — vu l'absence d'écrits sur le sujet et la curiosité qui s'attache aujourd'hui à l'époque dont s'agit — de relater les vicissitudes qu'a subies cette belle contrée, depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'à 1808.

Ses destinées d'alors, émanant de traités dictés et imposés par le Premier Consul, ses intérêts aussi, puisque, formée désormais en État allié et confédéré[1] de la République, ou, mieux encore, en possession

[1] « Très haute, très excellente et très puissante Princesse, notre très chère et très amée bonne sœur et cousine, *alliée et confédérée*, etc. », telles sont les expressions dont l'Empereur se sert vis-à-vis la reine d'Étrurie. Voir notamment sa lettre à cette souveraine, d'Aix-la-Chapelle, 11 septembre 1804 (24 fructidor an XII), à propos de la mort de la duchesse douairière de Parme. *Aff. Étr.*, *Toscane*, 156 (n° 186).

suzeraine de l'Espagne[1], notre alliée incontestable[2], elle devient, de ce chef, implicitement solidaire des luttes que la France peut avoir à soutenir — condition que son Gouvernement nouveau feint de ne pas comprendre, et dont l'inobservance amènera la rupture de 1807 — sont, tout compte fait, tellement liés aux nôtres, que leur exposé forme une page encore inconnue et très mouvementée de l'histoire nationale.

Dès 1796, entraînée par les principes monarchiques de ses souverains, les archiducs autrichiens, à entrer dans la coalition contre la République, la Toscane traversa pendant quelques années — mais surtout de 1798 à 1801 — une période de guerre civile et étrangère, — que les auteurs italiens, voulant la qualifier d'un terme spécial, tant elle est insolite, désignent sous le nom de *trienno*. — Tour à tour, Français, Napolitains, Austro-Russes, auxquels s'ajoutent par surcroît les insurgés du dedans, que dirigent les propres agents du cabinet de Saint-James, l'occupent et s'en disputent les lambeaux. Des excès de toute espèce s'y commettent alternativement contre les personnes, les propriétés et les institutions, au nom des pouvoirs les plus hétéro-

[1] L'Espagne déclarée formellement propriétaire de la Toscane (art. 7 du traité d'Aranjuez, signé le 21 mars 1801).

[2] Articles 5 et 6 du traité de Saint-Ildephonse, signé entre Sa Majesté Catholique et la République Française, le 1er octobre 1800, qui établissent la communauté défensive et offensive.

elites, suivant l'heure et la nationalité du vainqueur C'est l'anarchie complète, et il n est peut-être pas de peuple, hormis la Pologne, où pareilles calamités se soient succédé à si peu d'intervalle. La pacification générale heureusement y met enfin un terme.

Maître une seconde fois de l'Italie après ses glorieuses victoires de 1800, en Piémont, que va bientôt appuyer la marche de Murat sur les États du Pape, le Premier Consul rétablit l'ordre à Florence en y opérant une nouvelle révolution, moins dans la forme du gouvernement que dans la dynastie.

Le traité de Lunéville, signé le 9 février 1801 [1], détrône en effet Ferdinand III, le dernier prince lorrain, dont les actes ont fait regretter les vertus de son père Léopold, et appelle pour lui succéder à Florence, avec le titre de roi, le fils du duc de Parme, qui va être dépouillé de ses possessions, en faveur de la France, l'année suivante (octobre 1802).

Le royaume d'Étrurie (c'est le nom que la Toscane reçut alors) durera six ans et quatre mois (août 1801 à décembre 1807).

Son étude n'avait pas encore été présentée, du moins en France, et même les écrivains italiens qui l'ont abordée sont-ils forcément incomplets, ne s'étant pas soucié de nos Archives. Or, celles-ci, par leur abondance, sont capitales en la matière.

[1] 20 pluviôse an IX. Son article 5. (Voyez sa transcription, *Pièces Justificatives*, n° 1.)

Après Lunéville, le Premier Consul semble heureux et fier d'avoir fondé une monarchie toscane. La manière véritablement fort galante avec laquelle il accueille les jeunes Infants à Paris, les nombreux égards dont il commande de les entourer sur le territoire de la République, montrent qu'il croit tenir désormais avec elle une force de plus pour la France, et, pour le moins, une alliée fidèle, destinée à servir ses projets contre l'Angleterre, notre éternelle rivale. Il a pensé trouver dans le fils de son ami Charles IV, et malgré le caractère doux et pacifique du peuple qu'il est appelé à diriger, un auxiliaire précieux de sa politique, lequel, fermant le port de Livourne aux Anglais, ruinera du même coup leur prépondérance commerciale en Italie. Evidemment, ce n'est pas par pure vanité qu'il manifeste à Louis Ier et à sa femme tout le contentement de les recevoir et de les fêter. En 1801, il croit à leur adhésion et à leur futur appui. Aussi point d'attentions dont il ne les comble alors ; voulant sincèrement leur indépendance, apparente tout au moins pour le dehors, il s'efforce, dès leurs débuts, et comme ça a été stipulé [1], d'obtenir pour eux la reconnaissance de l'Europe [2].

Cependant, l'on remarque qu'il ne rappelle pas tout de suite les troupes françaises de Livourne, aussi vite du moins que l'a compris ou le désirerait

[1] Article 4 du traité d'Aranjuez.

[2] Toutes les pièces en existent, la plupart de messidor an IX (juillet 1801). *Aff. Étr.*, 153 A., *Toscane.*

le roi Louis Ier. En outre, ces troupes soldées par l'Etrurie coûtent fort cher.

Comme les corsaires barbaresques, et surtout les Anglais réguliers, croisent encore en Méditerranée, courant sus à nos pêcheurs, et que, malgré la notification du traité de Lunéville, ces mêmes Anglais occupent toujours l'île d'Elbe, en juillet 1801 ; que Livourne peut lui servir d'escale pour les Français revenant d'Egypte, voire même y retournant, — car il est avéré que, dans la lutte alors engagée contre l'Angleterre, Bonaparte n'a pas encore renoncé à faire une nouvelle démonstration de ce côté [1], — le Consul juge bon de ne pas se presser.

C'est tout d'abord, à ne la considérer qu'au début, licence gratuite de sa part, et que, dans sa toute-puissance, il ne craint pas de s'octroyer. N'est-il pas le protecteur né de cet Etat, et de cette monarchie qui ne serait rien sans son épée ? Louis Ier, mal conseillé et traitant déjà de pair à pair, malgré toutes ses formes vis-à-vis de lui, s'en plaint, et ceci d'autant plus qu'il trouve, à son avènement au trône, un pays aux trois quarts ruiné.

Mais ladite licence puisait sa raison d'être dans un don de double vue qui n'a pas lieu d'étonner de la part d'un politique comme le Premier Consul. Il ne s'est pas trompé, en effet, en agissant ainsi. Il

[1] Témoin les articles séparés et secrets du traité de Florence, signé le 28 mars 1801 entre la République Française et le roi des Deux-Siciles, — articles très positifs et dénués de toute ambiguïté sur le projet dont nous parlons.

sait, par ses observations, depuis les guerres du Directoire en Italie, le fond qu'on doit accorder à la bonne foi britannique. En outre, il partage, sans le laisser trop voir — et en se targuant que l'Etrurie est un Etat jeune et sans défense encore suffisante ou organisée — le jugement que tous les républicains, en France, portent sur la race des Bourbons. Son arrière-pensée parait être déjà qu'ils sont de ceux qui n'ont rien appris ni rien oublié. Il maintient donc un corps d'observation à Livourne, et se réserve de le retirer dès que les gouvernants auront fait leurs preuves. Les intérêts français sont trop en jeu dans la question pour qu'il adopte une autre ligne de conduite. Or, la preoccupation de ruiner le commerce anglais est si dominante chez lui, qu'il ne s'arrête, en aucune façon, aux représentations du nouvel Etat. Bien lui en prend, car, dès leurs débuts, les Bourbons d'Etrurie, au point de vue de cette défense commune internationale se montrent faibles, pour ne pas encore dire douteux, tandis que les Anglais continuent leurs agissements sur leurs côtes, presque comme au temps du *trienno*.

Après la rupture de la paix d'Amiens (22 mai 1803) la vigilance de Bonaparte du côté de la Méditerranée s'accentue.

Le refus qu'a fait l'Angleterre de reconnaître le roi d'Etrurie lui indique le seul parti qui s'accorde avec ses intérêts et sa dignité Devant cet affront et d'autres non moins caractérisés, qu'il met avec complaisance sous les yeux des Infants, il compte

sur leur indignation pour les entraîner avec lui dans la lutte renaissante. Aussi demande-t-il au roi, sans la moindre vergogne, d'autoriser la *course* et de faire arrêter sur parole, comme prisonniers de guerre, les Anglais qui se trouvent dans ses Etats, afin de se réserver des moyens d'échange à la paix. Il estime, en outre, que les circonstances commandent l'établissement de l'état de siège à Livourne. Son occupation par l'ennemi, qu'il a de bonnes raisons de redouter, ouvrirait les Etats étruriens et lui assurerait le commerce de l'Italie, sans parler des facilités qu'il trouverait de se porter dans l'île d'Elbe et en Corse, comme lors de la dernière guerre.

Son ministre des Relations Extérieures fait insister là-dessus autant qu'il faut à Florence, et demande la situation des troupes de Sa Majesté toscane. Murat et le général Saint-Cyr ont ordre, pour donner du cœur à ce gouvernement, qu'on veut croire encore ami, de mettre des garnisons au voisinage sur les différents points de la côte, à Piombino, comme dans les Présides, et jusqu'à Naples [1]. Mêmes instructions sont transmises à Clarke, le résident français à Florence, pour Lucques qu'il connaît bien, depuis une mission récente à lui confiée dans cette petite République voisine.

Mais toutes ces exhortations demeurent vaines, en ce qui concerne l'Etrurie. Les monarques et leurs ministres déguisent leur répugnance à partici-

[1] *Aff. Étr., Toscane*, 153 (n° 101).

per à la lutte contre l'Anglais, en invoquant le fameux principe de neutralité, qu'ils savent pourtant n'être plus dans l'esprit ni des traités, ni des faits actuels, depuis l'érection du royaume. L'alliance commune entre la France et l'Etrurie ou, mieux encore, de l'Espagne et de la France — l'Espagne ayant été formellement reconnue propriétaire de la Toscane, comme il a été dit — les rendent solidaires les unes des autres. La Régence, le Cabinet étrurien, qui feignent d'ignorer tout cela, continuent seulement de se lamenter de la présence des Français et à mal gérer leurs finances. Ils sont même si peu disposés en faveur de la France, ou si incapables, qu'ils n'arrêtent aucune mesure en sa faveur.

La conséquence d'une manière d'agir aussi louche et aussi contraire aux conventions se devine. Elle amène précisément les résultats que Napoléon a tout fait pour empêcher : la protection latente, sinon avouée, du commerce anglais en Etrurie.

L'Empereur apprend, en effet, coup sur coup, par ses agents, que, malgré la présence d'une division française à Livourne, les Anglais, favorisés par les autorités locales, trafiquent en liberté et y font entrer leurs denrées sous le pavillon des neutres, voire même, un peu plus tard, clandestinement, par des barques remontant les bouches de l'Arno. Dans ces conditions, le corps d'occupation français est plus que jamais maintenu ; le consul et le général français sont commis pour visiter les vaisseaux étrangers et confisquer, s'il y a lieu, leurs chargements.

Les représentations diplomatiques au gouvernement étrurien viennent à la rescousse. Après Belleville, « chargé des intérêts commerciaux de la République à Livourne », Clarke, autant que Siméon, Colaud et les autres ministres français, sont tout le temps sur le qui vive. Des notes fréquentes s'échangent entre le Cabinet de Paris et celui de Florence qui ont invariablement les mêmes doléances réciproques pour thème. Mozzi, le chevalier d'Azara, l'envoyé d'Espagne à Paris, chargé des intérêts de Louis I[er], pendant les années IX et X, Serristori ministre étrurien en France, MM. d'Hervas et de Labrador ensuite, cherchant à pallier les fautes commises, ne sont occupés qu'à en discuter avec Talleyrand.

A cette cause permanente et critique entre toutes de conflit entre les deux pays, s'en ajoutent d'autres où le Consul se garde d'intervenir, soit qu'il veuille respecter par principe l'administration autonome de cet Etat, soit que toute son attention aille d'elle-même à la lutte contre l'Angleterre. Il n'en apprendra pas moins avec déplaisir, malgré son silence sur ce point, la manière étroite dont l'Etrurie est dirigée, la prépondérance des prêtres et des nobles, c'est-à-dire du parti antifrançais à l'intérieur, les difficultés financières croissantes, les atermoiements invoqués contre la solution des questions pendantes avec la France, telles que les convoitises sur Piombino, le refus de la légion polonaise par exemple, le subside, etc.

Après la mort du Roi (1803), même attitude lassante et déguisée sous les belles paroles de la part de la Régente, sa veuve ; mêmes abus, sans compter les fautes particulières. Ainsi se passe l'année 1804. En 1805, le vice-roi Eugène et la princesse Elisa, s'unissant aux plénipotentiaires italien et français, éclairent à leur tour l'Empereur. Bien qu'on puisse, tous deux, les taxer de quelques visées intéressées, leurs dires sont vrais. La correspondance des divers diplomates accrédités auprès du souverain d'Etrurie les corrobore.

La surveillance contre l'Anglais n'existe toujours pas, et, en dépit de quelques mesures tardives décidées ici comme par saccades, et là comme pour masquer une infinité d'autres mauvaises, le gouvernement de Paris, qui, par voie de concession, s'est décidé un instant à rappeler ses troupes et à accepter leur remplacement par des régiments espagnols, voit avec dépit la tournure irréparable que les choses prennent. La prohibition des entrées anglaises dans les ports, que le maître de l'Europe impose aux nations par son décret de Berlin de novembre 1806, reste encore à l'état de lettre morte en Toscane. Aussi, quand la paix de Presbourg lui fait des loisirs, il médite déjà un sort nouveau pour l'Etrurie, et, à la fin de 1807, désespérant de rien tirer de monarques sans autorité, et de conseillers qui n'ont ni hauteur de vues, ni fidélité reconnaissante — du moins dans leurs actes, car les formes extérieures ne manquent à la rigueur pas — l'Empereur, pre-

nant pitié de ce malheureux pays, acculé au déficit et à une ruine imminente, c'est-à-dire à une chute fatale, le fait de nouveau occuper, cette fois définitivement, tandis qu'en conformité d'un traité signé à Fontainebleau (29 octobre 1807) avec l'Espagne, il trouve une compensation en Portugal pour Marie-Louise déposée.

Notre récit s'attachera autant qu'il le faudra, mais pourtant avec la mesure voulue, afin de ne pas nuire à la clarté des grandes lignes, au détail de toutes ces péripéties, de tous ces compromis et des efforts, parfois bien intentionnés, mais presque toujours maladroits et non suivis d'effets, des souverains d'Etrurie, sans méconnaître, comme l'impartialité nous en trace le devoir, le caractère souvent léonin des exigences françaises.

Le lecteur y suivra les influences tantôt occultes, tantôt avouées, sous lesquelles ces efforts, en vérité plus apparents que réels, échouèrent. Enfin, la conclusion générale en découlera logiquement : la réunion à l'Empire, en 1808, y apparaîtra, en effet, comme un remède énergique à la portée de Napoléon. Elle seule pourra mettre un terme à la duplicité des gouvernants, et sauver le pays d'une chute prévue par tous et qui menace de rééditer, en l'aggravant peut-être, celle à jamais lamentable de l'an VII.

LE ROYAUME D'ÉTRURIE

CHAPITRE PREMIER

Parallèle entre le grand-duc Léopold et son fils Ferdinand III. — La neutralité de la Toscane, édictée en 1778 comme loi fondamentale, violée en 1796. — La guerre s'en suit. — Les députés du Grand-Duc reçus par Bonaparte à Bologne — Occupation de Livourne par les Français (juin 1796). — Traité de Campo-Formio (17 octobre 1797). — Aperçu des événements de 1798; nouvelle coalition. — Retraite des Français d'Italie, Livourne occupée par les Napolitains, puis retour offensif des Français à Florence (25 mars 1799). — Départ de Ferdinand III (27 mars). — Le consul français Reinhard — Soulèvement du pays, particulièrement d'Arezzo (mai). — Le général Gauthier tente de réprimer l'insurrection, mais est obligé de quitter le duché après les défaites de Macdonald à la Trébie et de Joubert à Novi. — Perte de l'Italie (novembre 1799). — La victoire de Marengo permet aux généraux Pino et Miollis de venir châtier les Arrétins et leurs alliés, Napolitains et émigrés français (novembre 1800). — Paix de Lunéville (février 1801). — Érection de la Toscane en royaume

Depuis le traité de Vienne du 18 novembre 1738 entre la France et l'Empire germanique — traité auquel avaient accédé les autres puissances européennes — l'ex-duc de Lorraine François, qui venait d'être dépouillé de ses Etats en faveur du roi détrôné de Pologne, Stanislas Leczinski, et subsidiairement de la France, fut appelé à gouverner le grand-duché de Toscane après le dernier des Médi-

cis, Jean Gaston, septième du nom, alors sur le point de mourir sans postérité. Telle est l'origine des princes lorrains en Toscane et d'une domination qui, à côté d'années bien malheureuses, ne fut pas sans éclat.

Nous ne dirons rien du premier règne de l'archiduc François, tenant à rappeler brièvement celui de Léopold, son second fils, prince le plus intelligent de sa race, qui, de 1765, année où il fut appelé à diriger la Toscane, jusqu'à 1790, époque où la mort prématurée de son frère, Joseph II, le fit élire roi des Romains ou de Hongrie et de Bohême, se signala par une série de réformes heureuses et sa bienfaisance. Un diplomate français accrédité à Florence, qui le voyait de près, avait pu tracer de lui ce portrait : « Il médite des livres français, il lit Condorcet et Mirabeau. Il est sensible à la réputation et à l'estime des sages, indifférent aux courtisans. L'utile prévaut chez lui sur les agréments, les campagnes sont préférées aux villes, et le luxe lui déplaît. Il fait cas des mœurs.

« Il n'aime pas le monde, l'étiquette, mais il se plaît aux conversations instructives et veut tout faire par lui-même.....

« Son Code criminel de 1786 respire l'humanité et lui fait honneur en Europe. Il est dans les principes de l'Assemblée nationale. Il y met sa gloire et sa complaisance [1]. »

[1] *Aff. Étr.*, 144 A., 95 et 97. Durfort à Vergennes, lettre du 12 février 1790, et rapport du 3 juillet 1789.

C'est ainsi que, hostile à l'influence romaine et voulant une justice prompte, il abolit les tribunaux de la *Nonciature* et celui du Saint-Office, édicta les règlements les plus sages en matière de discipline ecclésiastique extérieure et ne cessa de favoriser l'industrie manufacturière et l'agriculture, poussant l'esprit démocratique qui l'animait jusqu'à rechercher parmi les roturiers honnêtes les hommes éclairés, pour leur distribuer des charges. Il rendit très rare l'application de la peine de mort, qu'il avait même un instant supprimée, et s'il réduisit ses troupes à l'effectif strictement indispensable pour assurer l'ordre, c'est que, s'expliquant la nature et la situation particulière du pays — voué de temps immémorial aux arts de la paix — il avait promulgué, le 1er août 1778, la loi de *neutralité*, qu'il considérait comme fondamentale pour le maintien de son indépendance vis-à-vis l'Europe.

« A la mort de Joseph II, dit onze ans plus tard un autre résident de France, le très intègre et toujours sensé consul Belleville[1], Léopold, quoique né de la maison la plus orgueilleuse parmi celles qui ont le malheur de gouverner les hommes, avait sur les lois sociales des principes puisés dans Rous-

[1] Redon de Belleville (le baron), né à Thouars (Deux-Sèvres), en 1748, fut un des secrétaires de Turgot et travailla sous Necker. En 1790, il fut envoyé en mission à Naples, à Venise et à Rome. Commissaire des Relations commerciales de la République française à Livourne, du 6 février 1796 au 8 septembre 1802, Belleville a laissé un nom fort estimable. Sa correspondance est celle d'un patriote zélé, ennemi des concussions.

seau, et surtout Filangieri, son ami et son guide. Les idées de ce prince étaient toutes despotiques sans doute ; il payait le tribut à sa naissance et à son éducation ; mais il avait le besoin de la gloire ; il n'était point guerrier, il ne pouvait donc sortir de la foule des gouvernants qu'en offrant un modèle de gouvernement propre à rendre les hommes heureux.

« Il fit des changements dans l'administration des finances et de la justice, il sécularisa des communautés religieuses, établit un système de douane dans les villes qui appela, dans les campagnes favorisées de tous les privilèges, la population qui les fertilisait.

« Enfin, il avait préparé pour la Toscane un projet de constitution à laquelle il se proposait de s'assujettir le premier, et cette constitution, bien que se sentant de la main qui l'avait tracée, offrait cependant au peuple une garantie contre l'arbitraire des riches, des ministres et des agents subalternes du Gouvernement.

« Léopold, en passant à l'Empire, transmit la Toscane à un enfant ; M. Serrati s'empara de l'esprit du jeune prince, les Toscans rentrèrent sous le despotisme, et, depuis ce temps, ils rappellent et regrettent les beaux jours de Léopold [1]. »

[1] Extrait du rapport au ministre, du 6 ventôse an IX (25 février 1801). *Aff. Étr.*, 153 A. n° 91.

Lorsque son deuxième fils, Ferdinand III, lui succéda, en 1791 — après un court interrègne, où Serristori, sénateur, présidait un conseil de régence soupçonneux et craintif — une politique réactionnaire, formant contraste avec celle qui fait si grande, devant nos yeux, l'œuvre paternelle, devint la règle constamment suivie. Prince incapable et mal entouré, ce jeune adolescent supprima la liberté du commerce, entrava la circulation des grains par des règlements prohibitifs qui suscitèrent une disette factice, restitua les privilèges à la noblesse et aux prêtres, créa de nouveaux impôts, rétablit ceux qui avaient été abolis, sans pourtant cesser d'accroître la dette publique.

En 1794, Manfrédini, le principal ministre, et ses collègues, continuant dans cette voie, faisaient la réforme des tribunaux, des Codes de Léopold, de sa maison de correction, des écoles normales ; ils rétablissaient, par contre, le *Monte commune*, c'est-à-dire la banque centralisant les valeurs appartenant aux communes, et, en somme, toutes les vieilles institutions.

Deux causes principales entretenaient l'esprit rétrograde du pouvoir : l'effroi de l'émancipation démocratique et surtout la haine acharnée des Français, qui en étaient les promoteurs à main armée. L'Europe entière, au reste, l'Europe officielle du moins, n'avait pas d'autre manière de voir.

Les événements graves de France, représentés

alors sous les couleurs les plus sombres, avaient déterminé les anciens souverains d'Europe, les Bourbons surtout, à se solidariser avec leur malheureux frère Louis XVI. Dès 1792, on qualifiait couramment les Français en Toscane de *nemici di Dio, dei re e del benessere di tutte le nazioni*[1].

La déclaration de Pilnitz, dirigée par l'Autriche et l'Europe contre la Révolution française, rendit d'abord douteuse la neutralité du duché, et négative même, dès qu'on vit, en 1794, son gouvernement expulser les Français et préparer des armements maladroits. Le voile ne tarda pas à se déchirer tout à fait, lorsque Ferdinand foula aux pieds le traité de paix conclu en son nom par l'ambassadeur Carletti et le Comité du Salut public de Paris, le 9 février 1795[2], par lequel il avait révoqué toute adhésion à la coalition contre la République française, pour demeurer neutre, comme le lui dictaient l'intérêt bien entendu de l'État et la loi de 1778.

Ferdinand alors, en effet, cédant à ses antipathies naturelles, aux suggestions de l'empereur Léopold, son frère — qui, une fois sur le trône des Habsbourg, semblait avoir oublié ses sages principes de grand-duc — comme à celles des émigrés français de Pise et Livourne, non moins qu'à la perfide

[1] Zobi, *Storia di Toscana*, III, 52. Consultez aussi, pour plus de détails, une brochure de M. Marmottan sur *la neutralité de la Toscane* (Charavay, 1891, in-8).

[2] Le traité avait été publié et rendu obligatoire en Toscane, le 1er mars.

influence anglaise, toute-puissante dans cette dernière ville, Ferdinand se joignait à l'Angleterre et à l'Autriche, sa mère-patrie!

On sait comment ces imprudences de l'Europe envers la Révolution française furent châtiées et quelle série de victoires la guerre, une fois déclarée, attira à nos armes, grâce à la vaillance du soldat et à l'habileté des chefs. La Toscane eut aussi sa part d'hostilités, et c'est une presque déconcertante histoire pour la difficulté de pouvoir l'expliquer clairement, et, en tous cas, lamentable, que celle des trois années qui vont suivre.

Les fautes accumulées par les gouvernants toscans, d'un côté, et par les généraux français, de l'autre, qui commandent dans la Péninsule, vont amener une alternative de troubles et d'invasions et, en fin de compte, avec la ruine du pays, une révolution dynastique. Les princes allemands perdront leur trône et auront pour successeurs des Bourbons espagnols. Le récit de toutes ces péripéties, succédant les unes aux autres, constitue une tâche ardue, à cause de la précipitation des nombreux événements. Seuls, les principaux auteurs toscans jusqu'ici en ont suivi les détails; nous allons essayer à notre tour de les classer.

Avant la rupture du traité de paix entre la Convention nationale et Ferdinand, dès 1795, l'année même de sa conclusion, les Anglais, qui devaient

leurs avantages en Toscane à leur immense navigation et à leur pêche, dont ils nourrissaient l'Italie, avaient fait de Livourne, depuis assez longtemps déjà, un de leurs principaux entrepôts, violant à chaque instant la *neutralité* d'un prince qu'ils savaient faible, et *in petto* peu sincère vis-à-vis de la France

En vain, sous Louis XVI, nos consuls avaient-ils cherché, par le dressement d'états du commerce d'exportation de Livourne, à y intéresser le Gouvernement français, assez disposé à lutter ; les Anglais semblaient indéracinables. Maîtres de la mer, possesseurs de l'île de Corse, favorisés à Livourne par la population, ils poussaient même l'insolence, en 1796, jusqu'à braver continuellement notre marine, composée, à cette époque, dans la Méditerranée, des seuls corsaires, et déjà, en octobre 1793, ils avaient forcé le grand-duc à bannir nos compatriotes du territoire toscan. Depuis lors, leurs négociants avaient acquis à Livourne des propriétés considérables.

Les choses en étaient venues à ce point, en 1796, que les corsaires qui pouvaient arriver jusqu'au port de Livourne, considérés comme républicains, étaient journellement insultés, sans qu'on respectât même le drapeau national ni notre consul Belleville. Des rixes s'en étaient suivies, auxquelles avaient pris part, mêlés aux Anglais, des Napolitains et des émigrés français. Naples était alors, comme la Toscane allait le redevenir, dévouée à la maison d'Autriche,

par conséquent, ennemie de la République, et déjà cette première puissance, par la voix de son roi Ferdinand IV et de son ministre Acton, demandait alors au Grand-Duc, son allié par le sang, d'envoyer des troupes napolitaines en Toscane.

Avisé de ces faits significatifs qui compromettaient la Toscane, pour la seconde fois, notre ambassadeur à Florence, Miot, réclama une enquête et des réparations, en première ligne l'éloignement des étrangers coupables. Le Grand-Duc, alors effrayé des progrès de notre armée d'Italie et de l'attitude énergique du Directoire, qui chassait de Paris son ambassadeur attitré, le sieur Carletti, avait fait toutes sortes de promesses, notamment celle du rétablissement de *la loi de neutralité*, mais son ministère rusa et déguisa mal sa partialité.

Tenu au courant par Miot, le vainqueur de Millesimo et de Montenotte ne se contenta pas des demi-mesures de répression ordonnées par le Cabinet toscan. Il exigea davantage, et vengea lui-même l'affront.

Après sa courte et décisive campagne en Piémont et en Lombardie, il se rendit à Bologne, où il devait voir l'envoyé du Pape et, de là, se mettre à la tête d'un corps d'armée destiné à occuper Livourne. Le Grand-Duc, effrayé, députa aussitôt au général le ministre Manfrédini, Thomas Corsini, frère de l'ambassadeur, et le professeur Laurent Pignotti [1],

[1] Laurent Pignotti (1739-1812), médecin, philosophe, poète et historien de valeur.

comme secrétaire, afin de le dissuader d'un tel projet. Saliceti, qui avait étudié à Pise sous la direction de Pignotti, présenta la députation à Bonaparte. Celui-ci lui fit d'abord un accueil courtois dans la forme, spécialement à l'égard de Pignotti auquel il dit : *Mio fratello Giuseppe e stato vostro scolare a Pisa e mi ha parlato spesso di voi, ed il generale Cervoni mi a letto molte delle vostre favole* [1].

Excité par ce ton de bienveillance, Pignotti ne voulut pas être en reste avec le général, et il lui appliqua sur-le-champ des vers du Tasse, qu'il demanda la permission de citer pour leur exacte allusion au guerrier lettré qu'il avait devant lui :

> Signor, grand cose in picciol tempo hai fatte
> Che lunga eta porre in oblio non puote ;
> Eserciti, citta vinti e disfatte
> Superati disagi e strade ignote.
> . . . .

Ces aménités échangées, on en vint aux choses politiques, et les députés plaidèrent la cause de la Toscane; mais, malgré toutes leurs instances, ils n'obtinrent rien, sauf que le passage des troupes déjà commencé aux frontières du duché, se ferait par une autre route que celle traversant Florence, afin de ne pas troubler cette capitale

[1] « Mon frère Joseph a été votre élève à Pise, il m'a souvent parlé de vous, et le général Cervoni m'a lu beaucoup de vos fables »

Bonaparte avait des ordres très précis du Directoire, dont la haine pour l'Angleterre ne souffrait aucun adoucissement « Marchez contre le Grand-Duc de Toscane, qui est le serviteur des Anglais, à Livourne, lui avait-il été prescrit ; n'attendez pas qu'il vous apporte ses hommages ; qu'il apprenne votre marche quand vous serez maître du port; confisquez les propriétés anglaises, napolitaines, portugaises et celles des autres ennemis de la République; mettez-les sous séquestre et, si le Grand-Duc résiste, sa perfidie éclatera ; vous traiterez alors toute la Toscane avec rigueur, comme l'alliée de l'Angleterre et de l'Autriche.

« Faites une démonstration vers Rome, pour effrayer le Saint Père et le roi de Naples ; occupez Livourne avec une forte garnison, et que tout cela ait son contre-coup en Corse, qui se soulèvera pour rentrer sous l'égide de la République. »

Les trois députés, en somme, avaient échoué, et ils en furent attristés. Zobi raconte [1] que le général, les ayant laissés un instant avec Saliceti, ils remarquèrent la carte posée sur la table toute marquée de traits rouges, tandis que le bruit d'une altercation qui s'élevait dans la pièce voisine, où Bonaparte, très en colère, recevait le chevalier d'Azara, envoyé du pape, parvenait jusqu'à eux.

Cette entrevue curieuse se termina par des politesses. Manfrédini resta à dîner avec Bonaparte, au

[1] Vol. III, 179 et 180.

palais Pepoli, où était établi le quartier général. Quant à Pignotti et Corsini, ils se rendirent, sur l'invitation de Saliceti, à son logement établi dans la *casa Guidi*.

Il importait de ne pas froisser les députés toscans, car on voulait obtenir d'eux le secret sur le but de l'expédition, et ne pas éveiller l'attention des Anglais à Livourne, dont on voulait saisir les richesses à l'improviste. C'est dans la circonstance que Saliceti tint aux deux députés ce propos, donnant une juste idée de sa fatuité : *L'acomodamento con Roma si fara ma la posterita non mi perdonera mai di aver lasciato sussistere la sovranita del Papa*. Saliceti aurait désiré aussi l'occupation de Rome. Toutefois, on multiplia les précautions, pour empêcher les Anglais d'être prévenus, et, quand les députés partirent, l'ordre très sage fut donné de les arrêter en route, afin de retarder leur retour.

Après une apparition à Modène, Bonaparte rejoignit le corps expéditionnaire à Pistoie, d'où il écrivit personnellement au Grand-Duc. Il y avait rencontré le sieur Garzoni Venturi [1], venu pour le saluer au nom de la République de Lucques. Ce député accompagna le général à Livourne.

Cependant, avisés secrètement de l'invasion qui les menaçait, les Anglais de ce port avaient déguerpi en Corse avec leurs chargements, échappant ainsi à Bo-

[1] Notable Lucquois très riche, qui deviendra plus tard, avec l'autorisation de la princesse Élisa, chambellan de la reine d'Étrurie.

naparte furieux. — L'armée française sous ses ordres était entrée le 5 messidor an IV à Pistoie ; puis, évitant de traverser le territoire lucquois — malgré que la route de Pistoie à Livourne fût plus courte par Lucques [1] — et traversant l'Arno à Fucecchio, arriva à Livourne le 9 messidor [2] (27 juin 1796). Berthier, Murat, Leclerc la commandaient en seconds ; Saliceti et Garreau, commissaires du Directoire, l'accompagnaient. Ces derniers s'emparèrent aussitôt des marchandises anglaises qui restaient, en vendirent une partie et appliquèrent l'autre aux besoins de l'armée. Livourne fut mise en état de siège ; plusieurs arrestations furent opérées, notamment celle du gouverneur toscan, qui d'ailleurs ne fut pas maintenue. De la Vilette, général major français, lorrain d'origine, brave et honnête soldat, le remplaça.

Conformément aux principes de la Convention et du Directoire (dont il existe maint exemple révélé par les Archives), les commissaires attachés aux armées levèrent des contributions extraordinaires. Les habitants de Livourne furent imposés de 5 millions de lires, et l'origine des marchandises an-

[1] Miot de Melito affirme dans ses Mémoires, I, 97, ch. IV, que ce respect du territoire lucquois, en 1796, fut dû à une indemnité de 700 000 francs que Saliceti exigea du Grand-Conseil, — et dont il aurait gardé le bénéfice. Le fait est exact ou, du moins, confirmé par les documents que nous produirons dans notre prochain ouvrage sur Lucques.

[2] Le récit de l'entrée et du séjour de Bonaparte à Livourne a été écrit en détail d'après les documents italiens, par M. Marcellin Pelet, et publié dans son livre : *Napoléon à l'île d'Elbe*.

glaises fut recherché à l'aide des livres réquisitionnés aux négociants.

Pour l'instant, le généralissime en demeura là, et, avant de rejoindre le gros de l'armée à Bologne, il repassa par Florence, où il vit le Grand-Duc.

Cette diversion, comme le Directoire l'avait prévu, amena, un peu plus tard, l'évacuation de la Corse par les Anglais, tandis que le Grand-Duc, amendé depuis plusieurs mois déjà, changeait de ministres, et envoyait Corsini à Paris, pour calmer le Directoire.

Néri Corsini [1], chef de la riche famille de ce nom, homme honnête et spirituel, qui avait aimé Léopold, se montrait partisan de la tolérance politico-religieuse. Mais avec des manières très polies, de l'instruction, surtout en mathématiques, et peu d'énergie, peu de goût pour les affaires, il parut plutôt apte à représenter son pays auprès d'une cour pacifique qu'auprès d'une démocratie turbulente et avancée. Il resta néanmoins deux années à Paris, et ne fut rappelé qu'en mars 1798, pour prendre la direction de la secrétairerie d'État, après la mort du conseiller Martini. Il passait pour capable.

La glorieuse campagne de 1796 aboutit au traité

[1] (1771-1845) Déjà envoyé en mission à Vienne auprès de l'empereur François. — Se retira en Sicile, en 1799 et 1800. — Conseiller d'État sous Napoléon, sera réemployé en 1814 par Ferdinand. Voir sur M. Corsini une note de Bellevue de quelques lignes, datée de messidor an IX. *Aff. Étr.*, 153 B., p. 16, 17 et verso.

de Campo-Formio, signé le 17 octobre 1797, entre la République française et l'Empire d'Allemagne. La Cisalpine reçut l'Adige pour limite ; la Belgique et la rive gauche du Rhin nous étaient reconnues. La première coalition était dissoute.

Hélas ! la paix ne dura pas ; ce fut tout au plus une trêve.

L'Angleterre, loin de désarmer, jalouse de nos agrandissements, travaillait l'Europe monarchique, instinctivement déjà mal disposée. La flotte anglaise, prenant les devants, débarqua alors 6 à 7.000 Napolitains à Livourne.

Adoptant la farouche fierté de la Convention, le Directoire déploya à ce moment beaucoup d'énergie. En réponse à des provocations criminelles, il chassa de Paris les ambassadeurs de Rome et de Naples, déclara la guerre à leurs puissances, et il réunit aussitôt d'immenses armements, en même temps qu'il levait des impôts extraordinaires. Expédition en Egypte avec Bonaparte, et en Irlande avec Humbert et Hoche contre les Anglais, envahissement de Rome et de Naples avec Berthier et Championnet, descente en Suisse avec Brune, tout ou presque tout lui réussit à la première heure, et trois républiques remplacèrent le pouvoir despotique du Pape, du roi de Naples et des aristocrates d'Helvétie. Enfin, on saisissait par ses ordres les marchandises anglaises dans les ports de France.

Tel fut l'emploi de nos forces et de notre activité pendant l'année 1798 jusqu'au début de 1799.

La Toscane, placée géographiquement sur la route de nos armées, et ayant à sa tête un prince allemand secrètement favorable aux ennemis de la France[1] — d'ailleurs ne disposant pas de moyens suffisants pour s'opposer aux entreprises des alliés — devait servir bientôt de point d'invasion aux Napolitains, commandés par le général Naselli et soutenus par la flotte de Nelson.

Toute la Méditerranée alors était en feu. La lutte s'engageait et allait se poursuivre à Aboukir, à Minorque, à Malte, à Naples, à Livourne, à Gênes et à l'île d'Elbe.

Depuis Philippe II, roi d'Espagne, qui les avait cédés à ses parents les rois des Deux-Siciles, les Napolitains avaient toujours eu des prétentions sur les Présides et même sur Livourne. Cette dernière ville fut, d'abord, occupée par eux et les Anglais, le 28 novembre 1798 : c'était la récidive de 1796.

Malheureusement, nos troupes ayant subi des revers, le 23 novembre précédent, Mack, à la tête de la principale armée napolitaine, avait fait rétrograder Championnet, et nous avions dû quitter Rome. Le roi de Naples y était entré à la tête de 80.000 hommes. A la suite de ces succès, la Russie avait adhéré à la nouvelle coalition ; en même

[1] En 1798, la présidence du Bon Gouvernement (préfecture de police) et les sbires empêchaient, par ordre, les journaux de la République cisalpine de pénétrer dans le grand-duché. (Conti, *Cronachette storiche*, 1 vol. in-8, 1834, Florence, 16.) D'autre part, Ferdinand avait favorisé l'hospitalité en Toscane à de nombreux royalistes français émigrés. (*Ibidem*, p. 35.)

temps, Naples, la Sardaigne et l'Empire acceptaient notre *ultimatum* (4 et 9 décembre 1798) La Turquie aussi comptait parmi nos ennemis ; et bientôt Bonaparte allait s'avancer en Syrie.

Mais une alternative heureuse d'avantages de Championnet et de Macdonald, battant les Napolitains, nous fit rentrer à Rome, le 14 décembre, et occuper Lucques, le 22 décembre. Championnet reprit également Naples (23 janvier 1799). Les Napolitains évacuèrent Livourne (janvier). Le 9 février, la France déclarait la guerre à l'Empire et au Grand-Duc de Toscane. Schérer était nommé général en chef de l'armée d'Italie (21 février).

La République cisalpine, alliée de la France, menacée à son tour d'une attaque, prenait ses mesures de défense. A la suite de ces événements, les Français envahirent la Toscane, pour la seconde fois, en mars 1799. Notre ministre résident Reinhard, qui n'en avait reçu aucun avis ni du généralissime Schérer, ni de personne, en fut le premier surpris.

Le général Gauthier, partant de Bologne avec une division de 7.000 hommes, composée des deux brigades Vignolle et Miollis, ayant pour chef d'état-major le général cisalpin Ottavi, entra à Florence, le 25 mars 1799. La première demi-brigade d'infanterie cisalpine, dirigée par Séveroli, en faisait partie, et marcha sur Livourne, en détachant le bataillon commandé par Rougier à Massa-Carrare. En même temps, Livourne était occupée par le corps français de Lucques.

Descendu au palais Riccardi, Gauthier fit garder par des piquets les portes de la ville, celles du palais Pitti et des ministres étrangers, et désarmer les milices toscanes, qui eurent ordre de se retirer dans les forts.

Le lendemain matin, 26 mars, Reinhard, suivi d'un aide de camp de Gauthier, se présentait chez le Grand-Duc pour lui notifier la déclaration de guerre du Directoire et lui intimer l'ordre d'évacuer le pays sous les vingt-quatre heures[1]. Ferdinand, effrayé de cette irruption et apprenant nos succès à Naples, s'empressait de quitter Florence, le 27, avec sa femme et ses quatre enfants. Un seul homme de confiance, son grand chambellan Rospigliosi, les accompagna jusqu'à Vienne, où Ferdinand retrouva l'empereur François II, son frère, qui avait succédé à leur père Léopold en 1792.

De son côté, Pie VI, gardé à Sienne par des agents français, quittait cette ville pour Parme, dernière étape avant sa captivité de Valence.

Dès ce moment, Reinhard et Gauthier se partagèrent le gouvernement civil et militaire. Reinhard, installé au palais Corsini, fait proclamer la souveraineté du peuple, groupe autour de lui les démocrates, assiste en grande pompe avec les troupes à la plantation d'arbres de la liberté au centre des

[1] Zobi III, 271 et Govoni. *Cronachette storiche*, 26 et 27.

places Santa Maria Novella et Santa Croce, autorise la destruction des emblèmes monarchiques et de certains souvenirs, ordonne la fonte des vases sacrés pour les convertir en monnaie, réquisitionne les chevaux, les armes à feu, impose les propriétaires[1]

Mais il convient de rectifier ici une erreur communément admise. Reinhard n'ordonna pas l'enlèvement, pour Paris, de soixante-trois tableaux, dont huit Raphaëls, vingt-deux tables en pierre dure, et quelques manuscrits, tels que le Virgile de la bibliothèque Laurentienne, ainsi que l'ont écrit jusqu'ici, par suite d'une confusion regrettable, les écrivains toscans du milieu de ce siècle et le dernier en date, en 1894, P. Covoni[2]. Le Muséum français obtint bien, en effet, un choix de chef-d'œuvres, mais un peu plus tard, en 1801, à la suite d'une négociation, et non d'un pillage[3].

Effrayés par l'état de siège que Gauthier maintint autour de lui, les nobles et le clergé, partisans de l'ancien régime, n'osèrent bouger, mais ils conçurent une haine féroce contre les républicains. Beaucoup quittèrent le pays et se réfugièrent hors de ses frontières. Les émigrés français, eux, eurent

[1] La réquisition des objets d'argenterie remontait à décembre 1798 (Crespi au Ministre des Affaires étrangères à Milan 11 décembre 1798. Recueil Cantu, intitulé : *Les diplomates de la République italienne*. 1 vol. in-8, 1885, Milan, p. 306.)

[2] *Cronachette storiche fiorentine*, 1894, p. 47

[3] Voyez pour explication de ce fait encore non divulgué, *Pièces justificatives*, n° XVI.

vingt-quatre heures pour déguerpir, sous peine d'arrestation, de prison, ou de fusillade.

En vain, la célébration, le 6 avril, de la fête de la République, à laquelle président en grande pompe Reinhard et Gauthier, avec force déploiement de troupes, d'emblèmes et de cérémonies civiques et de bals, distrait-elle un instant la foule[1]. La haine générale demeure, et bientôt l'annonce des victoires autrichiennes et russes à l'Adda et à Cassano, dans la Haute-Italie, les progrès de la marche de Souvaroff et l'entrée des alliés à Milan, le bruit qui commence à courir de l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt, et surtout l'influence, dans certaines villes, pour le compte de son pays, du ci-devant chargé d'affaires anglais à Florence, Windham, par des salariés qu'il a habilement laissés et distribués dans les provinces — en attendant qu'il puisse agir de sa personne, dès que la levée des boucliers à Arezzo facilite son retour de Sicile — déchaînent les passions antifrançaises en Italie. La Toscane, prenant plus particulièrement prétexte des attentats et des exactions commis par les commissaires français, suivant, d'autre part, aveuglément l'inspiration malheureuse de ceux qu'on appelait alors les patriotes, se soulève.

Les lois républicaines du Directoire ne plaisaient pas, et les Français, voire même les Cisalpins, leurs imitateurs, y étaient toujours à ce point détestés

[1] La description dans Covoni, *Cronachette*, *op. citat.*, 38, 39.

qu'on alluma des feux de joie à Lucques en 1799, lorsque nos troupes durent évacuer cette ville, et qu'on y apprit, par des émissaires ou par certains signaux, la nouvelle du soulèvement général au voisinage. Ces patriotes, au nombre desquels on remarquait d'anciens militaires de Ferdinand III, tous commandés par des officiers autrichiens, incendièrent même les maisons de certains partisans de la France.

Le 5 mai, les habitants de Viareggio et de Piétra-Santa, suivant l'exemple de leurs concitoyens d'Empoli, de San-Miniato, de Cortone et d'autres localités, font prisonniers les faibles détachements qui les gardaient ; quelques-uns des mutinés s'avancent jusqu'à Massa ; mais, tenus en respect par Rougier, ils s'arrêtent à Montignoso. Rougier savait l'importance qu'avait ce point comme centre des communications entre l'armée de Moreau, alors à Gênes, et celle de Macdonald, encore dans le royaume de Naples [1].

Le 6, Arezzo, dont les habitants attribuaient à la Madone le salut de leur ville, en 1790, lors d'un tremblement de terre partout ailleurs désastreux, Arezzo, au reste mal gardée, se souleva aux cris de : *Vive Marie*, *Vive Ferdinand III*, *Vive l'Empereur*, *A bas l'arbre de la liberté !* L'enchaînement de ces faits graves veut être expliqué.

Le départ du Grand-Duc avait été un soulagement

[1] Zanoli, *Sulla milizia italiana*, 2 vol. in-4, Milan, 1845. — I, 9 et 10.

pour tous, hormis pour ses créatures. Celles-ci, avides de vengeance, établirent un état de siège à l'abri duquel les mécontents, excités contre nos colonnes, au nom de la *Madone*, *de Pierre l'Ermite*, *de saint Bernard*, par des prêtres rêvant une autre Saint-Barthélemy, commirent d'iniques excès sur les personnes et les propriétés [1]. L'évêque d'Arezzo, Albergotti, se montrait à leur tête le plus ardent. Neuf juifs furent brûlés à Sienne.

Bien que le pays succombât sous le poids des réquisitions militaires provenant de trois occupations étrangères, on vit les ministres et les partisans de Ferdinand se contraindre à des dépenses extraordinaires pour soutenir la révolte contre les Français. En mai 1799 (an VII), ils organisaient l'armée dite *arrétine*, parce qu'ils avaient surtout fait d'Arezzo leur quartier général.

La population de ce lieu, reconnaissante aux fils de Léopold des bienfaits de sa législation et de la prospérité que ses alentours avaient trouvée dans l'assainissement, ordonné par ce prince, du Val de Chiana, d'ailleurs très attachée à ses prêtres, qu'on forçait de faire le service de la garde nationale et qui lui affirmaient que l'image révérée de la Vierge placée dans l'église principale avait ouvert les yeux lors d'une invocation récente), écouta aussi les exhortations des émissaires autrichiens. A l'annonce du faux bruit que les Allemands étaient entrés à Flo-

[1] Zobi, *Storia civile di Toscana*, III, p. 309

rence, les paysans de la campagne déploient le drapeau autrichien et descendent sur la ville. C'était le jour anniversaire de Ferdinand. Un tumulte général s'ensuit : partout l'on entend des imprécations contre les Jacobins ; des feux de joie s'allument, l'arbre de la liberté est renversé, la garde nationale laisse faire ; le détachement français, trop faible pour résister, n'a que la ressource de fuir.

Aux cris de : *Viva Maria e l'Austria*, on reprit les insignes du Grand-Duc, et l'on mit en pièces les emblèmes républicains ; les églises s'emplissent et les révoltés chantent des hymnes de guerre ; les députations se rendent chez les anciens nobles et les somment de ressaisir le Gouvernement. Une *giunta civile* s'organise avec un moine, le frère Fra Bartolo pour secrétaire, tandis que les citoyens les plus ardents courent aux fortifications et élèvent de nouveaux retranchements. Un certain Laurent Mari, le comte Brozzi, et une femme nommée Alexandrine Mari, costumée en amazone, qui est la maîtresse du ministre anglais Windham, les dirigent.

En juin 1800, les chefs du mouvement, auquel avaient adhéré le podestat de Florence et quelques vieux sénateurs réactionnaires partisans de Ferdinand III décrétaient une levée en masse de toute la jeunesse toscane L'or anglais et les excitations de Windham, joints à l'entente qui fut établie avec les généraux autrichiens, notamment Klénau alors à Bologne, complétèrent les mesures Sous l'inspiration de ces fanatiques, l'insurrection gagna aussi

Florence. Les Arrétins, y étant descendus après notre évacuation, y firent une entrée à la fois grotesque et acclamée [1], ayant à leur tête Windham, qui commandait lui-même un corps de cavalerie. Tout cela devait aboutir, enfin, à d'inutiles massacres, en même temps qu'à la ruine du commerce, des arts et de l'agriculture.

Le 11, Macdonald, qui marchait en toute hâte vers la ligne du Pô, pour essayer de rétablir la fortune chancelante des armes françaises, arrivait à Florence, avec une partie de l'armée de Naples, composée de soldats fatigués. Au même moment, les troupes de Naples et de l'Empire, qui occupaient certaines parties de la Toscane depuis décembre 1798, les abandonnaient. L'approche de Macdonald empêche un instant l'insurrection de se propager davantage, mais à Arezzo cette dernière tenait pourtant. Les bandes armées s'étaient réfugiées là en partie.

Aussi, le 13, l'avant-garde française, formée d'une légion polonaise de 4.000 hommes, aux ordres du général de brigade Dombrowski, débouchant de Rome par Pérouse sur Cortone et Arezzo, reçut mission de les dissoudre [2]. Les Arrétins se dispersèrent

[1] Covoni, dans ses *Cronachette*, p. 61 et suivantes, donne le détail de cette entrée, d'après les journaux du temps.

[2] Pour plus de détails sur les hauts faits de ce corps, consulter Chodzko, *Histoire des légions polonaises en Italie*, I, 153 et suivantes.

sous les balles des Polonais, sans oser se présenter de front : « *Non fu guerra questa ma caccia d'uomini* [1]. » Arezzo fut pacifiée, mais pour un temps seulement, car, sitôt après le départ de Macdonald, l'insurrection reprit de plus belle et s'étendit jusqu'à Castello, ville du territoire romain.

Cependant, devant une pareille révolte, Gauthier, qui commandait à Florence, avec une poignée de soldats, ne demeura pas inactif. Craignant, avec juste raison, que, d'Arezzo et de Cortone, l'insurrection s'emparât de tout le pays, voyant, en outre, le bas peuple misérable et mécontent, Gauthier fit aussitôt arrêter comme otages, dans le plus grand secret, 150 citoyens influents et aisés de Florence, Sienne, Prato, Pistoia, Pescia, Lucques, Pise, Livourne, etc. Il les envoya à Gênes et en France. Grenoble fut leur lieu de détention. Parmi ceux-ci, il y avait des prêtres siennois, dont plusieurs furent retenus même et traduits devant un Conseil de guerre, parce qu'ils avaient prêché la révolte [2].

On était en juillet 1799. Livourne et Lucques n'avaient pour garde que de très faibles garnisons ; la côte, de Viareggio à la Spezzia, était par contre abandonnée, et bientôt nos derniers détachements durent battre en retraite.

Les Arrétins inquiétaient les routes, se portaient

[1] Zobi, III, 313 et 314.
[2] *Ibidem*, 313 et 314 notes.

Un pareil état d'insurrection et de guerre étrangère mêlées ne pouvait que rendre la situation du pays très précaire, en fort peu de temps.

Le revenu ordinaire de la Toscane qui, avant le mois de décembre 1798, était en équilibre avec les besoins annuels calculés par une sage économie, devint insuffisant pour subvenir aux dépenses nouvelles. Le Sénat, revêtu de pleins pouvoirs, qui, après la retraite des Français, en juillet dernier[1], gouvernait au nom de Ferdinand III et tenait ses séances à Florence, dut recourir aux expédients, tels qu'emprunts forcés, taxe sur la propriété et sur l'industrie, papier-monnaie appelé à une dépréciation rapide.

Notre occupation armée, qui s'était surtout réduite aux ports de la côte et à leurs garnisons, notamment celle de Livourne, commandée par le brave Polonais Siérawski[2], prit fin aussi en juillet 1799, époque où la quadruple coalition, austro-russe, napolitaine et anglaise, commandée en partie par Souvaroff, nous reprenait peu à peu l'Italie.

La position était alors lamentable pour les Français ; la Toscane en proie à une terrible insurrection leur échappait. Le dernier semestre de 1799 avait suffi pour précipiter l'évacuation de l'Italie. Un conseiller d'État toscan, le sieur Giunti[3], qui, plus

[1] Notre domination avant ce départ avait duré quatre mois.

[2] Consulter encore sur cette période agitée, *Mémoires* de Miot, et Zobi, *Storia di Toscana*, vol. II..

[3] Giunti fut, un peu plus tard, pensionné de la Russie et de l'Au-

tard, fut renvoyé par la Régente d'Etrurie, grâce aux démarches de notre ministre Beauharnais, — déroba à Macdonald des plans importants et les expédia à Souvaroff. Une manœuvre, non moins très belle de ce général, séparant Moreau, déjà battu par les Austro-Russes à Cassano, de Macdonald, qui s'était attardé à Naples, s'ensuivit, et fit gagner aux Russes la bataille de la Trébie (17, 18 et 19 juin); le 15 août, Joubert perdait la bataille de Novi et était tué. Le siège d'Ancône commençait ; Moreau était nommé en remplacement de Joubert. Championnet, appelé au commandement en chef de l'armée d'Italie, dès le 21 septembre, battait, quelques semaines plus tard (le 14 octobre), Klénau, dans la rivière du Levant, mais il était défait, de son côté, à Génola (4 novembre) Le Piémont[1] et la Cisalpine tombaient à leur tour au pouvoir des coalisés. Le 13 novembre, Ancône capitulait, tandis que les Anglais bloquaient Malte, et que le Directoire, ayant à soutenir la guerre en Suisse et en Hollande, obtenait, à l'est et à l'ouest, des succès importants à Zurich, à Bergen et à Kastricum, avec de valeureux chefs comme Masséna et Brune, qui heureusement sauvaient la France de l'invasion.

Par contre, l'Italie était perdue, et Bonaparte,

triche. (*Aff. Etr.*, 158 B., correspondance du ministre français à Florence, septembre 1806.)

[1] Le 7 juin, le roi de Sardaigne, alors à Florence avec sa famille, apprenait la prise de Gênes par 4 000 Allemands et s'apprêtait à rentrer dans ses États.

dont l'œuvre, de ce côté, avait été anéantie, faute de généraux supérieurs capables de tenir tête aux coalisés, quittait alors l'Egypte et, après avoir accompli une révolution à l'intérieur, allait reprendre cette première belle conquête dont il ne restait plus entre nos mains — comme pour abriter les troupes cisalpines et françaises qui y étaient retirées — que Gênes et les bords de la mer entre l'Apennin et le Var.

La seconde campagne d'Italie étant décidée, le Premier Consul rejoignit son armée le 6 mai 1800, franchit en secret le Saint-Bernard, battit les Impériaux chaque fois qu'il les rencontra, rentra dans Milan le 2 juin. Il défit Ott à Montebello le 20, avec le concours de Lannes, lui tua 9.000 hommes et consomma l'affranchissement de l'Italie, le 14 juin, à Marengo. Mélas, qui n'attendait les Français que de front, est surpris sur ses derrières, et la retraite vers l'Allemagne lui est fermée. Desaix survenant, il est défait par Bonaparte et laisse 8.000 hommes sur le champ de bataille.

Un armistice fut conclu, le 15 juillet, entre les armées belligérantes en Allemagne et en Italie, confirmé le 20 septembre, après que les préliminaires de la paix eussent été signés à Paris, le 28 juillet 1800, par Talleyrand, le général comte de Saint-Julien plénipotentiaire de l'Empire, et ratifiés par Bonaparte. D'après son article 2, les armées, jusqu'à

la conclusion de la paix définitive, devaient rester, tant en Allemagne qu'en Italie, respectivement dans la position où elles se trouvaient, sans s'étendre davantage vers le midi de l'Italie. De son côté, Sa Majesté s'engageait à concentrer toutes les forces qu'elle pourrait avoir dans les Etats du Pape, dans la forteresse d'Ancône ; à suspendre la levée extraordinaire qui se faisait en Toscane et à empêcher tout débarquement des ennemis de la République française à Livourne, ou sur tout autre point des côtes. Enfin, la place de Lunéville fut indiquée comme devant servir de réunion à un Congrès.

Tels sont les faits principaux de cette période tourmentée. Mais il s'en faut encore que — malgré l'armistice, la signature des préliminaires, et nos succès décisifs dans la Haute-Italie durant une campagne rapide de trente-cinq jours — toute hostilité ait disparu en Toscane.

Certains combats et contremarches restent à narrer. La pacification matérielle ne s'opéra pas aussi vite que semblent le dire les relations publiées jusqu'ici, la plupart incomplètes et sommaires.

Par les dates on va s'en rendre compte

Les alentours de la Toscane étaient alors occupés par l'ennemi.

Celle-ci, gouvernée par une nouvelle Régence — la troisième depuis les hostilités — toujours, d'ailleurs, au nom des princes allemands, complices des Arrétins, ordonna encore d'inutiles armements. Elle

se composait de MM. Lessi, Piombanti et Cerrignani, « hommes dévoués à la maison d'Autriche, mais qui jouissaient de la considération attachée à d'anciennes vertus privées, à des connaissances acquises dans l'habitude d'administrer et à l'amour de la patrie[1] ».

En septembre 1800, la division Pino, dite cisalpine, qui depuis le début de ce mois, était concentrée sur le Rubicon, et formait la droite de l'armée dirigée par Brune, fut appelée à Bologne, le 21. De Bologne, le général Dupont, au centre, reçut l'ordre de s'avancer sur Florence. Une troupe d'aventuriers organisés (les Arrétins), rassemblés en Toscane et dans le Ferrarais, violait le territoire des Romagnes. Pino, devenant désormais l'aile gauche de Brune, marcha sur Faenza ; l'ennemi ne l'attendit pas et se retira, partie à Ravenne, partie à Ferrare, et finalement sur Arezzo. Les Cisalpins occupèrent de vive force Lugo et Ravenne. La garde nationale de Bologne, qui avait formé une compagnie de gendarmes nationaux à cheval, se joignit aux combattants, et prit un drapeau à l'ennemi.

Les milices irrégulières, la plupart de fraîche levée, réunies en Toscane avec quelques Allemands sous le commandement du général autrichien Sommariva, montaient à 25.000 hommes environ et menaçaient l'État de Lucques et le Bolonais. Le général Dupont avertit Sommariva qu'il envahirait la Toscane, s'il ne licenciait pas ces troupes. La somma-

[1] Rapport de Belleville du 6 ventôse an IX, joint à sa dépêche n° 45. *Aff. Étr.*, 153 A.

tion resta sans effet. Dupont [1] entra alors en Toscane, défit complètement, à Barberino, les bandes commandées par Spanocchi et occupa Florence (10 octobre 1800). Sommariva se replia aussitôt sur Ancône, non sans avertir les brigands d'Arezzo, de concert avec les régents, de recevoir une attaque prochaine avec la dernière énergie. Pino se dirigea, par la route de Vergato, sur Prato et Pistoia, avec la brigade Trivulzio, en laissant Jullien avec la sienne à Bologne et dans la Romagne, à l'effet d'observer le corps autrichien qui tenait Ancône et Ferrare. Jullien eut même, de ce côté, quelques engagements à soutenir. Pendant ce temps, le 9 octobre, une troisième colonne, formant l'aile droite, — la division Clément, — s'était avancée par la Garfagnana sur Lucques et sur Livourne, où elle arriva à l'improviste pour saisir les marchandises anglaises.

Arezzo résistait encore; il fallait en finir. Pino, avec ses forces et une partie de la division Monnier, et Carra Saint-Cyr, avec une assez nombreuse artillerie, tous sous la direction de Miollis, qui avait succédé à Dupont le 6 novembre, faisaient front à 12.000 Napolitains commandés par un émigré français, Roger de Damas. Ce dernier assaillit Pino avec des troupes tellement supérieures en nombre qu'il le força de se replier vers Sienne, où était la réserve de Miollis; Damas occupa même alors la ville de Sienne avec 4.000 hommes.

[1] Le général Gobert lui servait de chef d'état-major.

Parti de San-Donato le 14 janvier, Pino attaqua les Napolitains aux environs de cette ville. Damas se prépara à la défense; mais, malgré ses dix-huit pièces de canon et ses 7.000 hommes [1], il fut battu le 18 octobre. Le lendemain, Pino fit abattre à coups de canon la porte de Sienne, y entra avec ses hussards et la division Monnier tandis que le capitaine Mattei [2] s'emparait de la citadelle, que Trivulzio cernait les remparts, et que Balabio chargeait l'ennemi en retraite et le poursuivait jusqu'à la nuit. La ville fut mise à sac pendant sept heures; les Français étaient furieux, et eussent continué le pillage plus longtemps si Miollis, par considération pour la mémoire de Pétrarque — à qui la cité avait donné le jour — n'eût expressément imposé l'ordre de s'arrêter. Toutes les bêtes de somme et tout le butin qu'on put prendre furent évacués à l'arrière. Monnier imposa les habitants de 50.000 écus, ordonna de miner la forteresse et de la faire sauter; 300 prisonniers avec six pièces de canon et huit drapeaux furent dirigés sur Florence, sous la conduite du général Mangourit. Miollis et Monnier eurent chacun une part de la victoire; leurs troupes s'étaient distinguées au moment de l'assaut

Le 1er janvier 1801, Miollis, qui fut nommé gouverneur militaire de la Toscane, rendit les prisonniers arrétins à la liberté et se trouva bientôt en conflit avec la Commission de royalistes qui tenait

[1] Monnier à Dupont.
[2] Mattei devint, par la suite, général et gouverneur de Livourne.

le pouvoir et qu'on appelait les *quadrumviri*. Belleville, bien placé pour savoir les choses (puisqu'il arriva en Toscane à la fin de 1800), en a dit ceci :

« Soit que cette Régence espérât un prompt changement, soit aussi qu'elle cherchât à avilir le vainqueur aux yeux des Toscans, en facilitant l'expoliation des propriétés nationales et individuelles, elle prodigua d'abord aux Français tout ce qui lui fut demandé. Bientôt les violences renaissantes auxquelles ces hommes adroits, mais timides, étaient exposés [1], les renforts qu'ils voyaient arriver à l'armée d'Italie, enfin, les succès de celle du Rhin les dégoûtèrent de leurs fonctions et détruisirent leurs espérances ; ils quittèrent donc leurs places et abandonnèrent la Toscane [2]. » Miollis fut contraint de rendre contre eux un arrêté de dissolution (26 novembre).

Embarrassé de la double administration militaire et civile qui pesait sur lui et qui était particulièrement difficile en ces heures de troubles où se

[1] Elles continuèrent même sous le Gouvernement suivant. L'une d'entre elles est curieuse : le commandant de la place, Gauthier, accompagné d'un de ses adjudants et de l'adjoint à l'état-major du général Miollis, le citoyen Lavillette, se rendirent, le 11 janvier 1801, dans la salle du Gouvernement pour réclamer le montant des frais de tables dus depuis plusieurs jours. Lavillette, non content des explications, dégaina, porta plusieurs coups de sabre à Chiarenti et à Deghores, outre les insultes en paroles auxquelles prirent part Gauthier et son acolyte.

Le 14 février suivant, le ministre Berthier avisait Belleville que ces officiers étaient déférés à un Conseil de guerre.

[2] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 153 A., n° 91. — Rapport de Belleville du 6 ventôse an IX, déjà cité.

produisaient, du côté des vainqueurs et des vaincus, mille dilapidations [1], le général offrit, d'abord, les postes vacants à différents Toscans de mérite et probes, mais aucun d'eux ne voulut risquer tous les ennuis et même les dangers du pouvoir, vu les circonstances incertaines. Miollis prit alors ceux qui se présentèrent, mais il exigea qu'ils fussent partisans de la France.

Son choix se porta sur le médecin Chiarenti, l'ex-abbé Deghores — qui s'étaient retirés à Gênes et en France, lors de la retraite de l'an VII — et sur le propriétaire Pontelli, tous trois jeunes, passant pour des esprits modérés, mais faibles, sans talents et d'une moralité plus qu'équivoque [2].

« Ils distribuaient des places à des hommes qui leur ressemblaient, dit Belleville, et qui se hâtaient de ramasser des moyens de se consoler de ne pas emporter l'estime de leurs concitoyens. Le général me fit alors connaître l'embarras dans lequel il avait été pour choisir mieux, et il promit au surplus qu'aussitôt que les Napolitains qui le harcelaient se seraient retirés, nous nous occuperions des changements qui seraient jugés nécessaires, si le sort de la Toscane n'était pas promptement décidé.

« Je pensai que, par la confiance, par le sentiment de l'honneur, je ramènerais les trois gouver-

[1] *Pièces justif.*, n° 11.

[2] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 153 A., n° 91. — Rapport du même. Les démissionnaires forcés s'appelaient Lessi, Piombanti et Cerci-gnani.

nants à suivre les intentions du Premier Consul ; je les leur fis connaître ; pour les lier davantage, je rendis par l'impression nos premières communications publiques. Mes efforts furent vains, mes espérances furent trompées, et la fable du chien portant à son col le dîner de son maître trouve en Toscane la plus désastreuse application

« Le général Miollis a été appelé à l'armée au moment où nous nous préparions à opérer un changement que la conduite des trois gouvernants rend chaque jour plus indispensable, si on veut rétablir l'ordre, et si on veut empêcher l'épuisement de toutes les ressources [1]. »

L'armistice de Trévise du 16 janvier 1801, signé entre les généraux en chef des armées impériales et royales et françaises en Italie, en l'espèce, le lieutenant-général, comte de Hohenzollern, le baron général major des Zach, le général de division conseiller d'Etat Marmont et le chef de brigade de dragons Sébastiani, mit fin aux hostilités. Sommariva se retira par Ancône.

Pour appuyer le corps cisalpin, aux prises avec les Napolitains et en imposer aux puissances, tant de la Péninsule que de l'Europe, surtout au moment où il traitait avec elles, le Premier Consul avait chargé son beau-frère Murat, dès la fin de 1800, de s'avan-

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 153 A. — Rapport de Belleville du 6 ventôse an IX, *passim*, de 146 à 153.

cer vers la Toscane avec 10.000 hommes de troupes fraîches, qui, jointes à celles de Lechi et de Pino, formaient un effectif de 30.000 combattants. Murat arriva en Toscane en janvier 1801, et fit occuper Piombino par le général Lechi avec les brigades Teulié [1] et Sévéroli. Cette démonstration effraya la cour de Naples qui, grâce à la médiation de la Russie, obtint un armistice [2]; la guerre fut ainsi terminée.

Mais, avant de signer la paix générale, le Premier Consul eut à s'entendre avec l'Espagne [3] sur les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, qui, appartenant à une branche de la maison des Bourbons régnant à Madrid, devaient revenir à la France, par suite de nécessités politiques et de convenances territoriales. Ces possessions, en effet, étaient indiquées par leur situation pour arrondir le Piémont déjà français. Au nom de la République, le général en chef Alexandre Berthier, désigné comme plénipotentiaire, conclut aussitôt à Saint-Ildephonse, le 9 vendémiaire an IX (1er octobre 1800), un premier traité qualifié de *préliminaire et secret*, avec Don M. Louis d'Urquijo, conseiller d'Etat de Sa Majesté Catholique. D'après ses clauses, la République s'im-

[1] Le général Teulié, qui devint grand ami du vice-roi, par la suite, fut tué devant Colberg (Poméranie) en 1807. Son portrait par Constant Desbordes figure au Musée de Milan (Brera).

[2] Zanoli, II, 17, 18 et suivantes.

[3] Bonaparte dut sa prédominance morale en Espagne à ses victoires d'abord, puis à la diplomatie d'Alquier, de Berthier et de Lucien, qu'appuyèrent de très riches cadeaux.

posait de procurer à l'Infant, duc de Parme, un agrandissement de territoire en Italie, avec une population s'élevant à 1.200.000 habitants [1]. L'Espagne s'engageait, de son côté, à rétrocéder à la France la Louisiane (rive gauche du Mississipi et Nouvelle-Orléans), six mois après la mise en possession du duc de Parme dans son nouveau domaine (art. 3) et de livrer à la France, liée désormais avec elle, offensivement et défensivement, six vaisseaux de guerre et soixante-quatorze canons [2].

Les préliminaires de Saint-Ildephonse facilitèrent beaucoup la paix générale.

La question de Parme, qui formait tout d'abord le grand obstacle à ses vues, étant, en effet, ainsi résolue, le Premier Consul, en février 1801, recommanda à son frère Joseph, alors à Lunéville, « d'être inflexible sur l'article de la Toscane et de la transporter au duc de Parme [3] ». Le public ne s'attendait pas à ce coup de théâtre. On croyait purement et simplement que le traité ne parlait que de l'Adige et du Rhin, aussi l'article de la Toscane fit-il, lorsqu'il fut connu et imprimé, une véritable sensation [4].

[1] Article 1er dudit traité.

[2] Articles 5 et 7. (Voir le texte dans De Clercq, *Recueil des traités de la France*, I, p. 411 à 413.)

[3] Talleyrand à Joseph : Paris, 6 février 1801. — Ducasse, *Histoire du traité de Lunéville*, II, 314.

[4] Le général Beauvène à Joseph : Paris, 12 février 1801. — Ducasse, ouvr. cité, II, 33?.

Son acceptation décida le succès des négociations.

Signé à Lunéville, le 9 février 1801 entre Joseph Bonaparte, pour la France, et M. de Cobenzl, pour l'Autriche, ce fameux traité enleva alors la Toscane à l'archiduc Ferdinand III, au profit de la branche espagnole de Parme, Plaisance et Guastalla[1].

Cette branche des Bourbons de Parme, issue du mariage d'Élisabeth Farnèse avec Sa Majesté très Catholique Philippe V, se trouvait alors représentée, depuis 1765 — année où il avait succédé à son père Don Philippe (deuxième fils d'Élisabeth), couronné en 1748, après le traité d'Aix-la-Chapelle — par Don Ferdinand, prince âgé et podagre, qui ne survécut guère à la transformation de ses États en département français (le Taro)[2], car il s'éteignit l'année suivante dans sa résidence favorite de Colorno[3] (1802).

Le dédommagement dû à cet Infant découronné, propre cousin de Charles IV, roi actuel des Espagnes et chef de la maison de Bourbon — en l'espèce une augmentation d'États à gouverner portés jusqu'à 1.200.000 habitants et un royaume — échut à son fils unique Louis, jeune homme de vingt-huit ans, qui avait épousé, en 1795, exactement le 25 août, à Saint-Ildephonse, l'infante Marie-Louise, seconde fille de Charles IV.

[1] Il n'est mentionné ici de ses clauses que ce qui a rapport à notre sujet, c'est-à-dire la substance de l'article [illegible].

[2] Guastalla avait été réservé pour la princesse Pauline.

[3] Castel rococo des Farnèse, à 17 kilomètres de Parme. Voyez la *pièce justificative n° XI*, intitulée, *Le château de Colorno*.

Bonaparte avait à ménager ce dernier, qui venait de se déclarer pour lui et entrait dans sa lutte contre l'Angleterre en ratifiant la campagne de Portugal, qu'il entreprenait même de concert avec nos troupes. N'avait-il pas accédé, en outre, l'année précédente, à son désir de lui céder la Louisiane ? La bonne politique obligeait de penser aux parents d'un tel allié, en leur trouvant des compensations.

D'autre part, au point de vue purement toscan, ou, pour mieux dire, *français*, le but du Premier Consul, en remplaçant à Florence les princes de la maison d'Autriche par un Infant, était (comme il le savait déjà par l'action qu'il possédait sur le Gouvernement espagnol et par l'expérience cruelle qui venait d'être faite du tenace esprit antifrançais de la Toscane sous les Archiducs) d'ôter désormais directement et indirectement Livourne aux Anglais avec bien plus de facilité. Il ne pouvait supporter l'idée que les Anglais, par ce port, qui commandait l'Archipel tyrrhénien, gardaient une prépondérance commerciale en Italie. Et, sans parler ici de la gêne qu'éprouvaient les armées républicaines de passer du Piémont en Emilie, leur nouvelle conquête, sans violer le territoire du duché, Bonaparte, qui ne cessait d'avoir des vues sur l'Archipel, sentait non moins combien l'installation des Anglais à Livourne compromettait perpétuellement les communications de la France avec l'Egypte [1].

[1] A l'appui de cette opinion, voyez lettre de Talleyrand, du 21 jan-

L'archiduc dépossédé — et ce, non sans surprise de sa part, du moins il le dit, et on le croira volontiers [1] — reçut en indemnité le Wurtzbourg, la ville de Saltzbourg, conquise par nos armes, en 1800, et son territoire (apaprtenant jusque-là aux princes-archevêques) désormais sécularisé. Enfin, en vertu du second traité signé à Aranjuez, le 21 mars 1801, entre la République française et l'Espagne, nommément représentées par notre ambassadeur à Madrid, Lucien Bonaparte, et le prince de la Paix, la Toscane devint royaume indépendant. Bonaparte avait tenu à cette clause, le titre plus relevé de *roi* devant mieux convenir dans sa pensée à un prince soumis à mutation d'États qui n'avait jusque-là que celui de duc. Il ne se trompait pas. Par un ingénieux retour aux évocations de l'antiquité, — alors si imprégnées, comme on le sait, dans l'esprit des hommes de la Révolution, spécialement dans celui de Lucien Bonaparte, négociateur du traité — la Toscane reprit le beau nom d'*Étrurie*, qu'elle portait à l'époque où elle fut l'un des berceaux de la civilisation romaine.

On lisait dans ce document

ART. 2 — Le grand-duché de Toscane, renoncé

vier 1801, à Joseph Bonaparte alors à Lunéville. — DUCASSE, *Histoire des Traités de Mortefontaine et de Lunéville*, II, 243, et *ibidem*, 314.

[1] Ferdinand au Premier Consul, Vienne, 20 février 1801. *Aff. Étr.*, 133 A., n° 81.

aussi par le Grand-Duc, et dont la cession a été garantie en faveur de la République française, par l'empereur d'Allemagne, sera donné au fils du duc de Parme, en compensation des États cédés par l'Infant, son père, et en vertu d'un autre traité antérieurement fait entre le Premier Consul de la République française et Sa Majesté Catholique[1].

Art. 3. — Le prince de Parme passera à Florence, où il sera reconnu pour souverain de tous les États appartenant au Grand-Duché, et il y recevra, dans la forme la plus solennelle, des mains des autorités constituées dans le pays, les clefs et le serment de vasselage qui lui est dû en qualité de souverain. Le Premier Consul concourra de toutes ses forces à l'accomplissement pacifique de cet acte.

Art. 4. — Le prince de Parme sera reconnu comme roi de Toscane avec tous les honneurs dus à sa qualité, et le Premier Consul le fera reconnaître et traiter comme tel roi par toutes les autres puissances, et leur reconnaissance doit précéder l'acte de possession.

Art. 5. — La partie de l'île d'Elbe dépendante, appartenant à la Toscane, restera au pouvoir de la République française, et le Premier Consul donnera en équivalent au roi de Toscane le pays de Piombino, qui appartient au roi de Naples.

Art. 6. — Ce traité ayant son origine dans celui

[1] Voir, p. 411, de Clercq, *Le traité de Saint-Ildephonse*, du 1er octobre 1800.

arrêté entre le Premier Consul et Sa Majesté Catholique, par lequel le roi cède à la France la possession de la Louisiane, les parties contractantes conviennent entre elles de remplir les articles dudit traité et qu'en attendant qu'on s'arrange sur les différences que l'on y trouve, celui-ci ne puisse point détruire les droits respectifs.

Art. 7. — Et, comme la nouvelle Maison qu'on établit dans la Toscane est de la famille d'Espagne, ces États seront, en tous temps, la propriété de l'Espagne, et il y ira régner un Infant de la famille, lorsque la succession viendra à manquer au roi qui y va à présent ou à ses enfants, s'il en a ; à leur défaut, les enfants de la Maison régnante en Espagne devront succéder dans ces États.

Art. 8. — Le Premier Consul et Sa Majesté Catholique, en considération de la renonciation du duc régnant de Parme, en faveur de son fils, s'entendront pour lui procurer des indemnités honorables en possessions ou en rentes.

Art. 9. — Le présent traité sera ratifié et échangé dans le terme de trois semaines, lequel échu, il restera sans aucune valeur[1].

Peu de temps après la signature de ce traité, Lucien écrivait à Joseph :

[1] *Recueil des Traités de la France*, par de Clercq, vol. I, p. 431 et 432

15 germinal an XI (5 avril 1801

« Je reçois le courrier qui m'apporte la satisfaction du Consul sur mon traité de la Toscane, et il n'y a point de lettre de mon cher frère..... J'en aurais désiré. Dans quelques jours, le nouveau roi va partir pour Paris. La guerre avec le Portugal va commencer. Ce Cabinet-là a perdu la tête ; les Anglais, qui espèrent partager ses dépouilles, le poussent à la guerre.

« Bien des choses à Julie ; sa santé est-elle bonne? Rappelle-moi au souvenir de Cobentzel. Dites au Consul qu'il ne cesse ici de m'envoyer des généraux, aides de camp, contre-amiraux, et que je me ruine : j'ai toujours vingt personnes à traiter ; il devrait m'envoyer cent mille francs pour me couvrir de mes dépenses.

« Je vous embrasse de tout mon cœur.

« LUCIEN[1]. »

[1] Lettre autographe appartenant à l'auteur

CHAPITRE II

Espérances des Toscans à l'avènement du nouveau monarque. — Portraits de l'Infant couronné et de la reine Marie-Louise. — Leur voyage à Paris, fêtes à cette occasion (fin mai à 30 juin 1801). — Leur intimité avec le Premier Consul. — Détails sur leur passage à Lyon, Turin et Parme. — Le général Murat commandant l'armée du Midi à Florence (19 janvier à 8 août 1801). — Ses réquisitions pour les troupes. — Cercle qu'il tient au palais Corsini. — Le comte Ventura prend officiellement possession de l'Étrurie au nom de Louis Ier (3 août). — Entrée des souverains à Florence, le 10 août; Murat préside à leur installation. — Les secrétaires d'État Mozzi et Carletti. — État précaire du pays, débuts du roi. — Ses protestations envers Bonaparte. — Plaintes contre les charges de l'occupation française. — Arrivée du général Clarke, résident français à Florence, 22 septembre 1801; ses instructions. — Le premier ministre et favori, comte Salvatico. — Opinion de Tassoni, résident cisalpin à Florence sur le régime et la cour de Louis Ier. — Sa politique rétrograde donne lieu à des remontrances de Clarke. — Incident diplomatique au sujet de la loi du 14 avril 1802, établissant une censure cléricale. — Excursion du couple royal en Espagne.

Lasse des révolutions qui duraient depuis tantôt trois ans et qui, s'ajoutant aux fléaux de la sécheresse et aux impositions militaires diverses[1], la mettaient à deux doigts de la ruine, la Toscane ac-

[1] D'après CHIARENTI, *Prospetto delle principali operazioni di Finanze del Governo provvisorio toscano instituito con decreto del generale Miollis* (brochure rare de 40 pages, in-4, parue à Milan à

cueillit avec bonheur l'établissement d'un pouvoir régulier, issu des traités. Elle conservait par lui son indépendance, et héritait d'un roi et d'une cour. A vrai dire, ce roi était de race étrangère et inconnu ; mais, sur le premier point, la Toscane ne changeait pas d'habitudes : elle passait des mains d'un prince allemand dans celles d'un Espagnol, et, à tout prendre, le caractère national eût peut-être été moins antipathique à cette seconde provenance de son chef qu'à la première, malgré les attaches que les Archiducs lorrains avaient pu déjà, d'assez longue date, se créer dans une certaine classe.

Un Infant était de race latine, comme celle des Italiens ; en outre, l'Espagne avait eu jadis des intérêts dans le Siennois, sous Charles-Quint, sous Philippe II. Les Présides, contrée voisine et riveraine, située entre la Toscane et les États du Pape lui avaient appartenu en toute souveraineté pendant plus de quatre siècles, exactement depuis la conquête du royaume de Naples par les Aragonais.

En vertu d'un traité prochain avec Naples, la République française allait acquérir l'État des Présides, mais pour le donner un peu plus tard au Gouvernement étrurien, en compensation de Piombino, qu'elle s'était, il est vrai, tout d'abord obligée

l'imprimerie S. Zeno, en l'an IX), les paiements faits par la seule ville (*communità*) de Florence pour les approvisionnements militaires de l'armée d'occupation se montaient à 3.454.488 lires, rien que pour la période du 27 novembre 1800 au 28 mars 1801. — Voyez aussi *Pièces justificatives*, n° III, extrait d'un rapport de Belleville du 6 ventôse an IX.

à remettre, mais qu'elle garda, par suite de convenances maritimes reconnues après coup et utiles à la France.

Enfin, la nouvelle dynastie était même plus propre suivant Talleyrand, à assurer la neutralité de la Toscane, « puisque l'Espagne n'aura jamais aucun intérêt direct à faire la guerre en Italie[1] » Belle déclaration, mais combien paradoxale et même captieuse, puisque la politique française ne tendra, par la guerre aux Anglais, qu'à entraîner à la guerre, ou, tout au moins, à un état d'hostilités avoué, ce pays singulièrement ballotté.

Sans doute, le traité de Lunéville, en enlevant la Toscane à l'influence de l'Autriche, était bien fait pour consolider la paix ; il rejetait l'Autriche sur la rive gauche de l'Adige, et l'amitié de la France et de l'Espagne était de très bon augure pour le nouveau royaume. Ainsi pensaient de bonne foi les dirigeants de la politique française. Mais les événements allaient bientôt se charger de démentir leurs prévisions et, si les difficultés ne vinrent pas de Madrid, elles furent suscitées à Londres, la Toscane, en somme, de par cette raison, ne goûtera pas encore la paix profonde qu'elle souhaitait.

En tout cas, si ce haut point de vue échappait pour l'instant au commun des Toscans, un peu désorientés au premier abord, on le conçoit, et sim-

[1] Le ministre des Relations Extérieures au citoyen Belleville, consul général, Paris, 2 ventôse an IX (21 février 1801); *Aff. Étr.*, 153 A., n° 83.

plistes par nature, un courant de sympathie indéniable en faveur de l'ordre rétabli empêchait qu'on regardât de trop près aux origines et aux tendances soupçonnées, l'organisation d'un Gouvernement durable préoccupant alors, et avant tout, les esprits fatigués.

Aussi, le sentiment qui dominait en ce moment les masses, comme les propriétaires instruits, était la soif d'un repos nécessaire sous quelque sceptre que ce fût, pourvu que ce dernier assurât l'ordre et donnât des garanties libérales.

Le souverain élu par le Premier Consul, l'Infant Louis I^{er}, était d'un naturel doux et affable, bien que fort timide. Il avait fait toutes ses études en Espagne et avait déjà de son mariage un jeune fils, en bas âge. De son éducation religieuse très poussée il avait conservé le goût du plain chant, et une de ses faiblesses était de roucouler le *Tantum ergo* et le *Magnificat*, en y déployant toutes les ressources d'une superbe voix de baryton. C'est, du moins, ce qu'affirment des auteurs, tels que Rovigo et Covoni[1]; mais il faut se défier du premier, qui exagéra les ridicules du roi, et ne pas accepter trop le dire du second, qui, dans ce passage, a suivi Savary.

La vérité est que l'Infant n'était pas dépourvu de moyens, mais qu'il manquait de talents. « Napoléon, juge excellent des convenances, dit M^{lle} Du-

[1] Pierfilippo Covoni, *Il Regno d'Etruria* 1 vol in-8, Florence, 1893.

crest, n'aurait pas, à cette époque, bravé l'opinion en plaçant un imbécile sur le trône [1]. »

Quoi qu'il en soit, son avènement en Étrurie avait éveillé beaucoup d'espérances, et les Toscans rêvaient déjà en lui un autre Léopold, tant ils avaient le désir de voir les plaies de l'État se panser. Au courant de la protection que lui vouait le Premier Consul, ils gardaient d'autant mieux leur première impression qu'à cette époque, en 1801, immédiatement après Lunéville, le comte Ventura [2], qu'enverra à Florence Louis, pour prendre en son nom possession du pays, était un homme à idées libérales et aux principes conservateurs favorables à la France. En outre, leur illusion sur le souverain (car c'était une illusion appelée à peu durer) se trouvait justement entretenue chez eux, favorisée même, par les rapports de courtoisie et les coquetteries échangées entre le premier magistrat de la République française et leur nouveau monarque. En juin 1801, le roi et la reine d'Étrurie, qui, au moment des guerres d'Italie, s'étaient retirés à la cour de Madrid auprès de leur famille, devaient, suivant les conventions arrêtées entre les Cabinets de Paris et de Madrid, traverser Paris et y saluer le Premier Consul, avant d'aller définitivement s'établir à Florence.

Le 21 floréal an IX (11 mai 1801), le roi d'Étrurie

[1] *Mémoires sur l'Impératrice Joséphine.*

[2] Gaspard Ventura, chambellan du duc de Parme et conseiller royal. — Voyez aussi Talleyrand à Murat · Paris, 4 messidor an IX (23 juin 1801) *Aff. Étr.*, 153 A., *Toscane*, p. 291 et verso.

(voyageant avec sa femme et son fils), sous le nom de comte de Livourne, passait la Bidassoa pour entrer en France. Le 6, au matin, il avait rencontré, non loin de la frontière, le colonel Louis Bonaparte, qui marchait à la tête de son régiment (le 5e dragons), et il se louait dans une lettre à l'ambassadeur Lucien à Madrid de l'aimable connaissance qu'il avait faite là de son jeune frère[1]. Bref, les souverains se rendaient à Paris à petites journées, avec une suite qui occupait huit voitures, dont six de la cour et deux cabriolets. Le général de brigade Bessières, commandant en second la garde des Consuls, s'était porté à Mont-de-Marsan, au-devant d'eux, et leur avait souhaité la bienvenue au nom de Bonaparte. Comme il l'écrivait au Premier Consul, le prince lui avait paru d'un caractère amène et de manières empressées[2].

Sur des ordres supérieurs, les autorités leur avaient préparé des réceptions à Bayonne, Mont-de-Marsan et Bordeaux, et les postes avaient toutes été retenues pour leur déplacement, qui exigeait 36 chevaux et 100 mulets d'attelage[3].

A Paris, le comte et la comtesse de Livourne descendirent à l'hôtel Montesson, du moins dans la partie qui était alors occupée par l'ambassadeur d'Espagne. Le premier moment de surprise passé

[1] Le roi d'Étrurie à Lucien, 16 floréal an IX (mss. *Aff. Étr.*), lettre citée par Iung, II, 64, *Mémoires de Lucien*.

[2] Lettre du 21 floréal an IX (11 mai 1801). (*Arch. Nat.*, AF. IV, 1701.)

[3] Covost, *Il Regno d'Etruria*, page 26.

de voir un petit-neveu de Louis XIV couronné par Bonaparte, chacun se plut à les fêter. Tel était le prestige du Gouvernement qu'aucun républicain n'y trouva à redire. D'ailleurs, la grande ville, privée de fêtes depuis fort longtemps, revoyait avec plaisir s'étaler un luxe tout princier.

Le roi d'Étrurie était un homme blond, haut de taille, d'esprit plutôt ordinaire et quelque peu gêné par sa position ; mais, comme le cœur était bon chez lui, la reconnaissance envers le Premier Consul l'emportait alors sur les préjugés. Au physique, à part le nez bien connu de la race, sa figure rasée, à l'exception de petits favoris, et pâlotte assez généralement, n'avait pas grande particularité ; notons pourtant que toute sa personne s'accommodait très bien de l'élégance des habits à la mode française — déjà connus et appréciés à la cour de Madrid depuis les cadeaux venus de Paris — et qu'elle se trouvait rehaussée par une superbe culotte courte écarlate, et par une coiffure plus seyante que la perruque, définitivement abandonnée[1]. Sur l'habit vert à pare-

[1] Voir de lui au Musée des Offices, à Florence (n° 646 du catalogue), dans le long corridor reliant cet établissement au palais Pitti, un très joli portrait en pied (de l'époque), dans son costume de roi à la coupe nouvelle, sans nom d'auteur, mais qu'on peut, sans hésiter, grâce au rapprochement de certains spécimens connus, au bon choix du coloris et à la conscience du dessin, attribuer au pinceau français de Fabre. — Voir aussi le grand portrait conservé de lui et de sa femme par P. Benvenuti, au Musée de Livourne. Le fond représente la mer ; on voit dans ce tableau un *chasseur volontaire* au second plan.

ments d'or et à col écarlate, qui constituait sa mise officielle, se détachaient le collier de la Toison et le grand cordon de Charles III.

Pendant son séjour à Paris — il est vrai qu'on était déjà à la belle saison — sa femme, qui avait quitté aussi les baroques costumes de l'ancien régime pour adopter les modernes, passait la robe de cour et le diadème dès sept heures du matin, pour n'avoir pas à changer de toilette, excentricité qui trouve sa justification dans un caractère simple et dépourvu de morgue. Cette princesse, comme tous ses proches, ne brillait pas précisément par les avantages physiques[1]. Encore est-il besoin de distinguer. Elle avait le nez de sa race, c'est-à-dire proéminent et

[1] *La tournure et la figure hétéroclite de la reine, sa personne, passablement antiroyale avec sa bosse et sa hanche déjetée*, etc. Expressions du ministre plénipotentiaire français à Florence, d'Aubusson dans une lettre adressée à la princesse Élisa (à la fin de 1806 citée par le comte P. Covoni. Voyez son ouvrage, p. 192) — Un autre témoignage contemporain, celui de Mme Cavaignac, qui rencontre les Bourbons à Saint-Jean-de-Maurienne, en 1811, dit : « Je manquais de chevaux, tous étaient retenus pour elle (la famille royale d'Espagne). C'étaient le roi, la reine, les infants, la *reine d'Étrurie, son fils*, le prince de la Paix, etc., *toutes figures les plus étranges, les plus grotesques*. Si je n'eusse pas vu les courriers à la livrée de l'Empereur, j'aurais pris toutes ces carrosses pour des charlatans ambulants, marchands d'orviétan, ou faiseurs de tours. *Je n'ai jamais rien vu de semblable*, hommes et femmes, ils étaient à part les trois Majestés y comprises. *Je m'étonnais de trouver la jeune reine presque aussi laide que sa mère*, etc. » (1 vol. in-8, Plon, 1894, 226.)

Voir aussi de la reine d'Étrurie quelques rares petits bustes de l'époque, en albâtre, conservés chez des amateurs, et celui de grand modèle en marbre de Carrare reposant au palais royal de Milan, où il déroute tous les étrangers, qui, la plupart, non érudits, le prennent pour la portraiture de la seconde épouse de Napoléon. — La vraie place de ce buste devrait être à Florence, car nous n'en avons rencontré aucun là, ni dans les Musées, ni dans les palais.

courbé[1], un menton en galoche, la taille petite et cet extérieur n'était pas racheté par l'expression de sa figure. Ces types de Bourbons espagnols marquaient le triste fruit d'une longue série de mariages consanguins, autant que les étroites limites où l'esprit arriéré de leur race tendait à se renfermer, au point de vue de l'émancipation des idées. Au moral, la nouvelle reine n'avait pas encore été assez livrée à elle-même, lors du voyage de Paris, pour qu'on pût soupçonner alors qu'elle sera un jour tout calcul, au moins par importantes intermittences. Elle était en ce moment *juste milieu* et eût pu déjà envier aux princesses Bonaparte, à Élisa surtout, à défaut de la beauté, cette gentillesse louée et si remarquée, l'affabilité exquise, le caractère tranché, toutes qualités ayant sans doute leur contre-partie, c'est-à-dire des défauts à côté, mais, en somme, très réelles.

Sous cette apparence fruste et presque maussade, la reine d'Étrurie possédait un excellent fonds, et vouait beaucoup de tendresse à son époux. Elle eut le malheur de le perdre jeune : son tempérament en subit une crise explicable, et elle eut volontiers, son deuil passé, recherché un nouveau mari, car elle était susceptible d'ardeurs.

Le Premier Consul se fit voir avec le couple royal au Théâtre-Français, où l'on jouait ce soir-là

[1] Le médaillon de Santarelli, gravé par Morghen, reproduit en tête de cette étude, a idéalisé le type de figure au détriment de la ressemblance vraie.

Œdipe. Ils assistèrent, en outre, le 3 juin, des fenêtres des Tuileries — le roi n'était pas cavalier — à une grande parade de la garde consulaire. Mme de Montesson leur offrit un très beau bal, et Talleyrand, qui louait alors le château de Neuilly au fournisseur Delannoy (son propriétaire depuis le 8 mai 1794), organisa une fête splendide en leur honneur, des illuminations de tout le parc, des chœurs et danses d'Espagne et d'Italie, un concert où l'on entendit Crescentini et la Grassini, enfin un bal paré qu'ouvrit le jeune roi avec la ravissante Mme Leclerc. Il y vint de Paris 800 voitures, et l'on compta plusieurs milliers d'invités. Nous passons d'autres fêtes, notamment celles des Ministères de l'Intérieur et de la Guerre, où le Premier Consul dansa avec Marie-Louise, les nombreuses promenades à Malmaison, puis les visites à l'Institut [1], aux monuments et manufactures, tous déplacements dans lesquels ils avaient pour inséparable acolyte le chevalier Nicolas de Azara, envoyé d'Espagne en France. Disons seulement que Bonaparte leur fit de riches cadeaux, tels des vases de Sèvres, et un magnifique tapis de la Savonnerie [2]. Au cours d'une de ces fêtes, il leur présenta le ministre français accrédité à leur cour, son estimé compagnon d'armes, le général Clarke [3].

[1] Louis assista à la séance du 21 prairial an IX (10 juin 1801), et entendit une communication du citoyen Chaptal sur la découverte d'un nouveau procédé chimique pour blanchir les toiles

[2] On les voit encore aujourd'hui au palais Pitti.

[3] Coyon

Le roi et la reine quittèrent Paris bientôt, le 30 juin. Ils prirent la route postale du mont Cenis par Lyon, Chambéry et les échelles de Savoie. Talleyrand, sur les ordres du Premier Consul, a pourvu à toutes les réceptions qu'on doit leur offrir. Un inspecteur des postes fait préparer les relais, les autorités sont prévenues ; le général Jourdan, administrateur en Piémont, les inspecteurs des douanes, afin qu'on ne visite pas les bagages, le citoyen Moreau Saint-Méry, résident français à Parme, reçoivent avis et instructions pour le prochain passage du comte de Livourne [1]. Le couple royal passe, le 12 juillet 1801, à Turin, et y est reçu par tous les corps constitués [2].

Une sincère reconnaissance semblait les unir au Premier Consul. Celui-ci avait détaché auprès d'eux le général de division Grouchy, avec 260 hussards. Il devait les accompagner de Paris à Parme, afin de témoigner ainsi aux populations d'un degré de protection tout à fait insolite.

« Accueilli dans l'étendue du territoire de la République, mande Grouchy au ministre Talleyrand [3], en parlant du Roi, avec la dignité et la convenance dont vous m'avez fait un devoir de l'environner, les vues du Gouvernement se sont trouvées

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 153 B.
[2] Jourdan à Talleyrand : 1er messidor an IX, de Turin.
[3] Lettre datée de Parme, 2 thermidor an IX (21 juillet 1801).

complètement et heureusement remplies à son égard : dans tous les lieux où il s'est arrêté, les honneurs militaires, les visites des chefs de la force armée, des repas décents préparés à l'avance et animés par de la musique, les salutations des autorités constituées, et des discours analogues aux circonstances, dictés par un même esprit et propres à resserrer les liens qui doivent à jamais nous l'attacher, lui ont donné la mesure de l'urbanité française, et de l'unité d'opinions et de sentiments des divers agents du Gouvernement. Si, assez généralement, le peuple s'est porté à sa rencontre, si un sentiment de curiosité et d'intérêt a attiré la foule sur les pas d'un roi allié de la République, et proclamé par elle, l'esprit de parti n'a eu nulle part à s'applaudir que l'aspect d'un prince de la Maison de Bourbon ait réveillé de fâcheux souvenirs, ou des regrets injurieux au système républicain. Le Roi d'Étrurie emporte donc avec lui le sentiment de la gloire, de la puissance, et surtout de l'heureuse tranquillité qui plane maintenant sur la France et lui présage les destinées les plus prospères.

« Pendant les trois jours que le comte de Livourne a passés à Lyon, j'ai cru devoir le conduire aux ateliers les plus intéressants, aux manufactures de cette commune, soit pour leur offrir un encouragement, soit pour leur donner un nouveau motif d'espoir de prospérité, dans l'intérêt que pourrait leur conserver le souverain de Toscane. Il a, en outre, visité l'hospice, et même paru au bal paré et au théâtre.

Des promenades et des concerts ont occupé ses autres instants. Lyon s'est montré aussi calme qu'animé d'un bon espoir pendant son séjour dans ses murs.

« Arrivé en Piémont, il y a été vu avec une vive joie par les partisans de l'ancien ordre des choses, qui n'ont pas manqué de tirer, des termes dans lesquels la France l'a placé vis-à-vis d'elle, des inductions favorables à leurs vues, comme à leurs désirs : tandis que le parti des patriotes exagérés a essayé de profiter de cette circonstance pour calomnier les principes et les chefs du Gouvernement français, et l'a peut-être utilisée pour fomenter les mouvements insurrectionnels qui se sont manifestés parmi les troupes françaises à Turin. Le général Jourdan a dû vous donner, à cet égard, des renseignements plus positifs que je ne suis à même de le faire. »

Dominant encore cet accueil général, les effusions ne manquaient pas entre le Premier Consul et Sa Majesté étrurienne, surtout de la part de cette dernière. Leurs termes révèlent une véritable intimité. Voyons plutôt :

A Parme, ce 16 juillet 1801

« Mon cher Consul,

« A peine je suis arrivé à Parme, j'ai profité de ces peu de jours de repos pour vous écrire, vous donner part de notre heureuse arrivée et me rappeler à votre cher souvenir. Ma femme, qui se porte

aussi très bien, n'ayant pas le temps de vous écrire, me charge de vous dire bien des choses de sa part. Mon fils est un peu malade depuis Turin, mais cependant va mieux à cette heure, et j'espère que ce ne sera que l'effet de quelque dent. J'ai eu le plaisir de voir à Plaisance mon père et ma mère, et ici ma sœur, ce qui m'a causé une grande consolation. Je compte cependant, dans huit ou dix jours, au plus tard, être à Florence, à moins qu'il ne m'arrive quelque nouveauté particulière. Adieu, mon cher Bonaparte, n'oubliez jamais votre très cher ami et sincère.

« Louis,
« Roi de Toscane[1]. »

La réception du comte de Livourne à Parme s'était faite avec apparat. Les gardes du corps avaient été à sa rencontre sur la frontière; cérémonie de gala à l'Opéra, bal, concerts, illuminations, tout avait été ordonné par le duc régnant, très flatté de la nouvelle dignité de sa race et non moins affectueux comme père[2].

Le trait le plus saillant de ces fêtes, comme des cérémonies, tant devant le public qu'à l'intérieur du

[1] Arch. Nat., AF-IV, 1701. — Bien que cette lettre soit datée de Parme les Infants passèrent ces quelques jours auprès de leurs parents, à Colorno.

[2] Moreau Saint-Méry, résident de la République française près le duc de Parme, au Ministre des Relations Extérieures Parme, 14 messidor an IX. *Aff. Etr.*, *Toscane*, 153 B., n° 220.

palais, fut, en somme, la reconnaissance effective du roi d'Etrurie par le duc de Parme.

Pour concerter les préparatifs de l'installation à Florence, le général Murat, commandant actuellement les forces françaises en Italie, s'était rendu aussi à Parme, avait vu les princes, le chambellan parmesan Ventura, et Grouchy, puis était reparti pour la Toscane. Grouchy, sur les instances des uns et des autres, s'était décidé à précéder le jeune roi à Florence « pour aider à son installation [1] ». Il y arriva, en effet, le 27 juillet [2]. De son côté, le comte Ventura, délégué pour prendre possession provisoire du royaume au nom de son maître, suivit Grouchy, à un jour près, dans la nouvelle capitale, et fut l'objet sur toute sa route, et par ordre, de grands honneurs [3].

Bonaparte avait officiellement chargé son beau-frère Murat, placé à la tête de « l'armée d'observation du Midi » — dont le quartier général était alors à Florence — d'assister à l'installation du nouveau roi [4].

Murat occupait déjà la Toscane depuis six mois. Il était entré à Florence de sa personne, le 19 janvier 1801, entouré d'un brillant état-major, parmi

[1] Grouchy à Talleyrand : Parme, 21 juillet 1801. *Aff. Étr.*, *Toscane*, 159 B., n° 224.
[2] Cacault à Talleyrand : Florence, 9 thermidor an IX.
[3] *Pièces justificatives*, n° XII.
[4] *Aff. Étr.*, 159 B., fol. 176 verso.

lequel on distinguait les généraux Léopold Berthier, Thureau, Broussier, Paulet, l'adjudant commandant Reille, l'ordonnateur Miot, l'inspecteur d'Aza et plusieurs commissaires. Le peuple, massé à la porte de Prato, frappé par sa belle figure coiffée d'un chapeau à plumes, crânement porté en bataille, admirant non moins sa prestance, que faisait valoir un costume élégant et bien ajusté, relevé par l'écharpe tricolore et un ceinturon de vermeil (avantages extérieurs ajoutant encore à sa renommée déjà fort répandue), avait vivement acclamé le généralissime, et avec lui les 5.000 Français et Polonais l'accompagnant, dragons, grenadiers, chasseurs, hussards.

Etabli au palais Riccardi, Murat faisait assez bon ménage avec la Junte, à condition que celle-ci suivît ses ordres, surtout ceux relatifs aux paiements des subventions pour l'armée[1], au fur et à mesure que de nouveaux corps venaient tenir garnison à Florence. Eclairé par Belleville, qui apportait — comme il le disait lui-même à Murat, et c'était vrai, dans sa lettre du 2 mars 1801 — « un zèle sans réserve et sans tache », Murat déployait, de ce côté, une grande sévérité. Le 6 mars, notre commissaire des Relations commerciales mandait à Talleyrand :

... « Le général porte son armée à 25.000 hommes; deux lieutenants généraux, plusieurs généraux de division et de brigade, un état-major très nombreux

[1] *Aff Étr.*, 153 A, dépêches à leurs dates, et *Pièces justificatives*, nos IV à IX.

présentent une dépense que la Toscane ne pourra pas supporter longtemps. »

Le 9 mars 1801, en parlant du général, il disait encore au même ministre : « Ses embarras pour la solde et l'entretien de son armée ne lui laissent pas le choix des moyens[1]. »

Aussi Murat levait-il force contributions dans ce but, surtout à Livourne, où il prenait texte, pour les décréter, des connivences de la population avec l'ennemi ; somme toute, les Toscans s'en trouvaient fort gênés. Néanmoins, ceci à cause de son prestige personnel sur les masses toujours sensibles au décorum et à la réputation de bravoure militaire, chaque fois que Murat se montrait en public, soit au théâtre de la Pergola[2], soit aux revues de la place Santa-Maria-Novella, soit même à Livourne, lorsqu'il y allait inspecter la garnison, les acclamations retentissaient. Et les Florentines n'étaient pas les dernières à s'enthousiasmer pour ce preux paladin qui avait fait graver sur la lame de son épée ces mots magiques : *l'honneur et les dames.*

Il exerçait à Florence une sorte de dictature, et ses décrets faisaient loi. Le 30 janvier, notamment, il accordait une amnistie générale. Le 27 mars, il

[1] *Aff. Étr.*, 153 A., dépêches à leurs dates, et *Pièces justificatives*, nos IV à IX.

[2] Il y reçut, un jour, dans la grande loge du souverain, et après lui avoir donné l'accolade, au milieu d'un faisceau de drapeaux russes et français mêlés, l'envoyé russe, M. de Levachew, de passage à Florence, se rendant à Naples pour annoncer à cette cour que le Premier Consul acceptait la médiation de l'Empereur.

complétait le Gouvernement provisoire par de nouveaux titulaires pour remplacer Chiarenti, Pontelli et de Ghores, qui venaient de démissionner, et, presque sans discontinuer, réglait, sur les conseils très autorisés de Belleville, tout ce qui avait trait aux contributions extraordinaires pour nourrir et solder ses troupes[1].

Ayant trouvé le palais Riccardi froid et mélancolique, il s'était installé, peu après au palais Corsini, sur l'Arno ; c'est là qu'il attendit Caroline, dont la venue était annoncée. Le 28 février, il y recevait le colonel Micheroux[2] et son escorte d'officiers napolitains. Micheroux arrivait, muni de pleins pouvoirs de sa cour, pour conférer avec lui relativement aux dispositions complémentaires de la paix de Lunéville, qui aboutirent, un mois après exactement, au traité de Florence du 28 mars 1801, cédant les Présides et Piombino à la France. Mais le Premier Consul avait réservé à Alquier, notre ambassadeur à Naples, qui gagna, de son côté, Florence, l'honneur de négocier avec Micheroux, dans cette ville, la paix entre la République française et Sa Majesté le roi des Deux-Siciles Ferdinand IV. L'article 3 dudit traité visait la fermeture des ports de Naples et de Sicile aux Anglais et aux Turcs, alors encore en guerre avec la République. Cette clause était con-

[1] *Pièces justificatives*, n^{os} X et IV et suivantes

[2] Antoine de Micheroux, chevalier de l'Ordre royal constantinien de Saint-Georges et de l'Ordre impérial russe de Sainte-Anne de première classe, colonel au service de Sa Majesté sicilienne.

sentie. La République s'engageait, en outre, en cas d'attaque du royaume par ces puissances, de lui prêter un corps de troupes françaises.

L'article 4 consacrait la renonciation perpétuelle du roi, pour lui et ses successeurs, de Porto-Longone, dans l'île d'Elbe, et la cession de l'État des Présides et de celui de Piombino au Gouvernement français *qui pourra en disposer à son gré* Les autres articles réglaient les questions d'indemnité aux particuliers lésés par les troubles, l'amnistie, et la restitution à la République d'objets d'art pris à Rome par les Napolitains. Venaient, enfin, les articles séparés et secrets par lesquels les deux États s'engageaient réciproquement l'un vis-à-vis de l'autre, en cas de guerre, à se prêter main-forte.

A peu de temps de là, Murat, pour célébrer ces grands événements, ordonnait à la Junte d'organiser des fêtes qu'il présidait, entouré de l'ambassadeur Alquier, du chevalier de Micheroux, du citoyen Agar, du commissaire Belleville, de l'adjudant commandant Re lle, gouverneur de Florence, etc. Le 6 avril, jour de Pâques, il acceptait les hommages du clergé à la cathédrale et, le 16, il rouvrait solennellement l'antique Académie *del Cimento ;* enfin, le 28 juillet 1801, il proclamait, en ces termes, Louis Ier roi d'Étrurie, au grand étonnement des républicains toscans, qui ne pouvaient revenir de voir quels résultats avait aussi pour eux la victoire de Marengo, tandis que les monarchistes voyaient en Bonaparte le restaurateur du trône et de l'autel :

Au quartier général de Florence, le 9 thermidor an IX
de la République française.

Le Général en chef aux Toscans

« Toscans,

« Vous êtes distingués, parmi les peuples, par votre attachement à la monarchie ; un roi vous annonce qu'il va prendre les rênes du Gouvernement de l'État. Vous conservez une juste vénération pour les institutions et la mémoire des princes qui ont élevé ce pays au plus haut degré de splendeur. Le premier usage que Louis fait de son autorité est de confirmer l'ouvrage de leur sagesse, en assurant l'empire de toutes les lois et de tous les règlements émanés d'eux. Votre patrie est celle des Arts et des Sciences. Le monarque nouveau qui va régner sur vous a fixé les regards de l'Europe par son goût pour les Sciences et pour les Arts, par le succès avec lequel il les a cultivés, autant que par les douces vertus qui font les hommes justes et les princes bienfaisants. Son avènement au trône vous présage tous les genres de gloire qui illustrèrent la Toscane, sous les règnes des Médicis et des Léopold ; son Ministre va recevoir votre serment de fidélité ; le ciel a déjà reçu celui qu'il a fait, lui-même, de vous rendre heureux.

« Toscans, depuis que je commande parmi vous, je

me suis efforcé de vous faire jouir des bienfaits de la paix. La plus exacte discipline a régné parmi les troupes ; le respect des propriétés et des personnes a été maintenu ; vous n'avez supporté de charges que celles que les besoins de mon armée, sévèrement calculés, ne m'ont pas permis de vous épargner. Les témoignages de votre attachement m'ont payé le prix de mes soins. Votre roi achèvera de cicatriser les plaies de la guerre. Environnez-le de votre amour, et vous vous sentirez toujours environnés de sa paternelle sollicitude.

« Toscans, vous devez voir dans les Français un peuple ami, qui sait respecter, chez les peuples étrangers, les principes monarchiques, autant qu'il est fortement attaché chez lui aux principes républicains.

« J. Murat [1]. »

Au palais Corsini, Murat recevait, chaque soir, des personnages distingués, et, comme la température le permettait sous ce beau ciel, son cercle se tenait surtout sur la terrasse, encore aujourd'hui existante, regardant l'Arno. On citait, parmi les Florentins qui le composaient, le sénateur Mozzi, futur principal ministre de la nouvelle royauté, vieillard de soixante-quinze ans, lettré, très religieux, et assez populaire ; le professeur Fabbroni, le chevalier Fos-

[1] *Aff. Étr.*, 133 B., p. 25 (n° 226), d'après l'imprimé du temps.

sombroni, une des lumières de la Toscane ; Hippolyte Venturi, le marquis Féroni, Don Néri des princes Corsini, et, plus rarement aussi, bien qu'il n'aimât pas les Français, Alfieri, le premier des tragiques italiens. D'autres fois, notre compatriote, le peintre Fabre, fixé à Florence ; le savant Dolomieu, qui avait fait partie de l'expédition d'Égypte et était venu s'échouer au retour sur la côte de Sicile, sans compter les membres du Gouvernement provisoire, y venaient également. Dolomieu séjournait alors précisément en Etrurie.

Au milieu de ce concours, Murat, tout à la politique, dissertait sur les projets de son beau-frère ; Caroline, arrivée récemment par Livourne, entretenait les dames de la haute aristocratie des fêtes de Paris données aux souverains d'Etrurie. Les gazettes ne tarissaient pas en descriptions sur celles-ci. Le général et M^me Murat, qui formaient, dit-on, un magnifique couple, se montraient aussi au théâtre de la *Pergola*, donnaient des dîners, accueillaient des hôtes illustres, tels le cardinal Consalvi, de passage à Florence pour Paris, les ambassadeurs Cacault et Labrador, le légat de Sa Sainteté, Galeppi, venus pour assister à l'entrée du roi d'Etrurie ; puis le comte Ventura, etc. etc.

Le 2 août, au matin [1], ce dernier réunissait, dans

[1] Le commissaire de la République italienne Bossi au député Venturi : Florence, 2 août. — Lettre publiée par Cantu en 1885 (Voyez : *Correspondance des Diplomates de la République et du Royaume d'Italie*) p. 557, — et Murat à Talleyrand : Florence, 16 thermidor. — *Aff. Étr.*, 153 B., p. 37.

la salle des Cinq-Cents, au palais Vieux, le Sénat et toutes les autorités. La cérémonie, déjà imposante par elle-même, empruntait un lustre charmant dû à la beauté des uniformes et des costumes. Mme Murat, le prince et la princesse Esterhazy en villégiature à Florence, puis Cacault furent conduits dans une tribune réservée. Les évêques, la comtesse d'Albany, qui vint s'asseoir auprès de Mme Murat et s'entretint avec elle, le vice-gonfalonier de Florence étant arrivés, une symphonie de Cimarosa fut exécutée, et, aussitôt après, les trompettes du dehors ayant annoncé l'approche du commissaire royal, celui-ci fut reçu sur le seuil du palais par quatre sénateurs, le vice-gonfalonier et le général Murat, suivi de cinq généraux français, Grouchy, Damas, Rivaud, Paulet et Solignac, de l'inspecteur en chef Daum, des adjudants commandants et chefs de bataillon. Ventura monta au trône, et Murat et ses officiers se placèrent à ses côtés[1].

Après la lecture du traité de Lunéville, le serment de fidélité au nouveau roi fut prononcé, et les 3.000 spectateurs y répondirent par des vivats et des applaudissements, pendant que les canons du château commençaient leurs décharges. Le soir, le représentant royal donna un dîner de 60 couverts. « On a bu à la santé de la République française, qui travaille à donner la paix à l'Europe, et à la

[1] Un plan très curieux des places occupées par les autorités et les invités de cette cérémonie est conservé aux archives *Aff. Étr.*, 153 B, p. 43.

santé du jeune monarque, qui va régner sur un peuple bon et de tous temps attaché à ses maîtres.

. . . .

« Je ne puis vous exprimer combien cet officier français (Murat) est aimable et combien je suis pénétré de ses procédés à mon égard, et surtout pour les intérêts de Sa Majesté, » mandait, de Florence, Ventura à Moreau Saint-Méry le 2 août 1801[1].

Le 10 août, eut lieu l'entrée des souverains, entourés par les chasseurs à cheval français, et aux détonations de l'artillerie. Le général Murat, parti du palais Corsini avec son état-major, et précédé d'un escadron de cavalerie polonaise, se porta au-devant du roi, et l'escorta jusqu'au palais Pitti. Louis Ier et la reine Marie-Louise étaient dans un carrosse à huit glaces attelé de huit chevaux, et conduits par la livrée espagnole. Une foule immense les acclamait, ainsi que les Français. Le bon ordre ne fut pas troublé un instant.

Arrivées au palais, Leurs Majestés reçurent les députations de la noblesse, présentées par le comte Ventura, puis le légat, l'envoyé de Lucques Belluomini, etc. Le général Murat, étant descendu ensuite sur la place, où était rangé en bataille un régiment de grenadiers, commanda le défilé des troupes et se retira[2]. Quelques jours après, il partait pour Milan, siège désigné de son commandement.

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 153 B., n° 299.

[2] Tous les détails précédents sont empruntés à la relation du marquis Coroni (*Il Regno d'Etruria, opus citat*), à la lettre de Ven-

Les cérémonies terminées, voyons les actes du pouvoir. Durant son administration locale, le général Murat avait reçu l'ordre de conserver dans leurs fonctions les anciens conseillers du temps de la dernière régence provisoire, et surtout les principaux sujets non compromis qui se recommandaient par les services déjà rendus. Parmi ceux-ci, Louis eut le bon esprit de maintenir, comme secrétaire d'Etat, chargé des affaires étrangères, l'excellent M. Mozzi, « vieillard cassé au moral comme au physique, dit une correspondance du temps, et qui, occupé toute sa vie de l'étude de l'astronomie, est, pour ainsi dire, descendu de l'observatoire au cabinet[1] ». C'était, néanmoins, un homme considérable et considéré, débonnaire d'allures, qui, vu sa longue expérience, ne pouvait donner que d'utiles conseils ; il fut le bras droit de la dynastie.

Après Mozzi, Carletti, qui demeura quelque temps ministre avant la toute-puissance que prit Salvatico, était un patriote désintéressé et zélé.

La tâche pour les nouveaux monarques se présentait assez difficile, et plus difficile encore pour les conseillers « dans ce pays où la vérité ne se dit aux souverains qu'à genoux et l'encensoir à la main[2] ».

ture à Moreau de Saint-Méry, puis à la lettre de Murat au ministre des Relations Extérieures (du quartier général de Florence, 14 août 1801)

[1] *Aff. Étr.*, 153 B. Le premier secrétaire, Ed. Lefebvre, chargé provisoirement, avant l'arrivée de Clarke, de la légation française, au ministre : Florence, 26 fructidor an IX

[2] *Ibidem.*

Leur premier soin devait être de s'occuper du budget. Or, la situation générale était très critique au point de vue financier, pour les causes déjà énoncées surtout. En outre, le roi était arrivé sans un sol, et il devait à tous ses laquais[1].

Le peuple était accablé d'impôts et mécontent de voir les sommes qu'il versait distraites d'un emploi à un autre ; les créanciers liquidés de l'État n'étaient point payés des intérêts qui leur étaient dus, et les créanciers non liquidés voyaient leurs capitaux en péril. Des mesures énergiques d'économie s'imposaient, pour rétablir l'ordre dans les finances. La misère de tous formait un sérieux obstacle.

Il fallait aviser et trouver d'abord les fonds pour vivre, sans trop regarder aux moyens .... « Croiriez-vous, citoyen ministre, écrit Lefebvre, intérimaire de la légation française, le 9 septembre 1801, à Talleyrand, qu'en entrant à Florence, le premier acte d'administration du roi a été de frapper cette ville d'une contribution de 300.000 francs pour son propre compte ; il est vrai qu'elle a été imposée par le général Murat, mais il a été notoirement su de toute la ville qu'elle était destinée à payer les chevaux de poste qui avaient amené le prince, et à satisfaire aux premiers besoins physiques de sa maison ; une pareille entrée ne ressemble-t-elle pas plutôt à celle d'un vainqueur ennemi, qu'à l'arrivée

[1] Expressions de Mozzi dans un entretien, de septembre 1801, avec le premier secrétaire de la légation française, chargé de l'intérim

d'un prince régnant ; qu'est-ce que commencer par être un fardeau, lorsqu'on n'a point encore laissé espérer le bien qui doit le compenser ? Aussi cette contribution a-t-elle produit le plus mauvais effet, parmi la noblesse surtout, qui allait disant partout qu'il était assez singulier que la Maison d'Autriche fût obligée de donner des culottes à *Parme* et des jupes à l'Espagne. Si ma mémoire ne me trompe pas, il me semble cependant que, la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir, vous me dites que ce prince avait emporté d'Espagne quatre millions ; si la cour de Madrid n'a rien donné, c'est une maladresse bien inconcevable de sa part ; si le prince a reçu, c'est bien pis. Au reste, M. le comte Ventura, celui-là même qui a pris possession de la Toscane, m'a positivement assuré que le roi était arrivé sans un denier ; sur l'étonnement où m'a paru jeter cette assurance, il m'a fait entendre que la cour d'Espagne s'était sans doute attendue que nous pousserions la générosité jusqu'au bout, et je vous avoue que j'en ai peut-être eu besoin, moi-même, pour ne pas répondre à M. de Ventura qu'il était étrange qu'on s'attendît que la France, après avoir donné une couronne, dût fournir encore les épingles qui doivent l'attacher.

« Salut et respect.

« Edouard Lefebvre[1]. »

[1] *Aff. Étr.*, 153 B, p. 93 et 94 (n° 263).

Ce même mois, septembre 1801, Louis voulut émettre un emprunt, mais les circonstances déplorables où se trouvait le royaume effrayèrent toutes les maisons de Livourne qui auraient pu s'en charger. C'est alors que son Gouvernement reçut les offres d'un banquier français fixé à Gênes depuis 1795, M. Eynard [1]. Ce jeune financier, très honorablement connu, se vit accueillir et couvrit seul l'emprunt. L'opération réussit, et M. Eynard non seulement y trouva la considération pour un tel service, mais le principe d'une grande fortune.

Toutefois, parmi les causes de gêne publique, il en était de permanentes, celle de l'occupation armée, par exemple. Aussi Louis Ier, malgré qu'il fût encore sous le charme de ses entrevues avec Bonaparte, et qu'il se montrât très flatté des démarches que celui-ci faisait faire aux ambassadeurs de France auprès des cours étrangères pour que la nouvelle monarchie fût reconnue, sentait la nécessité de réagir. Les lettres suivantes ne donneront pas seulement l'idée du respect que Louis vouait forcément au Premier Consul, mais témoigneront, en outre, à côté de ses bonnes intentions politiques, du désir manifeste, et, en somme, naturel chez lui, qu'il avait de s'affranchir de la surveillance française.

[1] Eynard (Jean-Gabriel), né, en 1775, d'une famille originaire de Lyon. Il se retira à Genève en 1816, s'y fit construire un superbe hôtel, et y mourut en 1863, occupant ses loisirs à des œuvres philanthropiques.

A Florence, ce 1er de septembre 1801.

« Mon cher Consul,

« Je suis établi en Toscane; les témoignages d'amour que ce bon peuple m'a donnés, en y entrant, m'ont fait éprouver les plus douces émotions ; l'exposé ensuite des maux qui, sans un nouvel ordre de choses, vont affliger les sujets et leur roi, m'a navré l'âme de tristesse. Je vais donc vous parler avec la noble franchise qui vous est propre, qui convient à mon caractère, et qui doit être le langage de tout souverain qui aime la nation qu'il gouverne, qui connaît sa dignité, et qui ouvre son cœur au Premier Consul de la République française.

« Je ne saurais vous peindre mon découragement lorsqu'à mon arrivée dans les États qui m'ont été cédés en toute propriété par le traité de Lunéville, on mit sous mes yeux leur situation. Nulles ressources en finances, nulle autorité de fait, point de moyens de soutenir la dignité du trône : en un mot, un manque absolu de tout ce qui donne cet éclat, qui est un des formels appuis de la royauté.

« Le tableau des finances est effrayant pour moi Les revenus de cet État s'élevaient par le passé à 12 millions par an ; depuis le départ de son dernier souverain, ils ont diminué d'un tiers ; les charges,

en même temps, ont doublé, et, pour suppléer aux dépenses de l'extraordinaire, on a été forcé de payer, ou créer des dettes pour l'équivalent de 60 millions.

« J'ai sous les yeux le dernier mémoire que les propriétaires toscans avaient présenté avant mon arrivée. Veuillez le parcourir ; vous y verrez les preuves évidentes de l'excès des malheurs dont cette nation est accablée, que la paix a augmentés, au lieu de diminuer, et qu'on vous a cachés ou affaiblis sans doute, puisque vous êtes trop juste, trop grand, trop généreux pour en vouloir la continuation.

« La plus légère inspection de la Toscane suffit pour convaincre que l'autorité, de fait, y est méconnue, et même blessée à chaque instant. Des militaires, accoutumés par les droits de la guerre à disposer de tout dans les pays occupés par leurs troupes, peuvent oublier quelquefois les égards qu'ils doivent à un souverain indépendant. Je n'ai qu'à me louer du général en chef Murat, et sa mémoire me sera toujours chère ; mais ses bonnes intentions en ma faveur n'ont pu empêcher que l'action des lois ne soit paralysée, que les abus les plus scandaleux n'aient été érigés en système, et que les hommes ennemis de l'ordre public ne se soient permis de le troubler sous l'égide de la protection de quelques officiers. Ainsi le Gouvernement civil a été, et est encore, exposé à des embarras, ou à des humiliations continuelles. Le récit des faits que je pourrais citer à l'appui de mon assertion serait long et ennuyeux, il suffit de vous dire que le nombre est

immense, et que les détails causeraient trop de peine à votre cœur.

« Je suis le chef d'une nation, mais avec des finances un peu obérées, et sans autorité ; comment pourrait-il, un roi qui ne fait que de prendre les rênes du Gouvernement, soutenir cette autorité comme il convient à son rang, lorsque, surtout par sa situation politique, il se trouve dans des circonstances très délicates, et très embarrassantes ? Je vous en fais juge vous-même, vous-même qui êtes le seul qui, dans le moment, puisse m'en débarrasser.

« Ajoutez que le général en chef Murat, au moment de se rendre à Milan, m'a demandé, pour l'entretien des troupes, qu'il m'a dit avoir reçu l'ordre de laisser en Toscane jusqu'au 1er vendémiaire prochain, une somme d'argent que je me trouvais dans l'impossibilité absolue de lui livrer ; cette impossibilité subsiste encore ;..... mais il me parla en votre nom, et cela me décida sur-le-champ à la lui promettre

« Jetons cependant un voile sur le passé, et que personne ne soit molesté pour les abus qui, malgré vous, et même à votre insu, ont été commis en Toscane. C'est l'avenir qui m'afflige, qui m'épouvante, et sur qui votre équité voudra porter, sans doute, ses regards prévoyants. La solde et les subsistances des troupes françaises stationnées en Toscane absorbent en totalité ses revenus ; si elles continuent à y rester, il est évident que je ne pour-

rai soutenir mon rang, même sans m'écarter jamais des règles de la plus stricte économie.

« Pour l'entretien de ma cour, et pour subvenir aux charges de l'Etat, il me faudra donc établir de nouvelles impositions sur un peuple qui me chérit et que je tiens de vous ? Il a espéré, cependant, ce peuple, qu'à l'arrivée de son nouveau monarque sa misère cesserait, et que les jours heureux dont la France, grâce à votre sagesse et à votre justice, jouit à présent, seraient aussi son partage. Le Premier Consul de la République française, qui travaille sans cesse pour le bien de l'humanité, qui cherche tous les moyens de donner la paix au monde, peut-il vouloir que les Toscans soient les seuls qui ne bénissent pas son nom, et que leur roi n'unisse pas ses bénédictions aux leurs ? Non ; vous êtes trop juste, trop magnanime, pour vous refuser à mes sollicitations paternelles. Je vous engage instamment à concourir avec moi au salut de mon peuple. Mon bonheur est attaché à celui de mon peuple ; il dépend entièrement de vos déterminations.

« Je vous demande une nouvelle preuve de votre amitié, comme vous m'en avez donné tant jusqu'à cette heure ; j'espère que vous ne me la refuserez pas. J'attends votre réponse comme une parfaite consolation.

« Par le courrier que j'envoie avec cette lettre, Talleyrand recevra aussi plusieurs lettres de mes ministres ; je vous envoie, moi aussi, une lettre pour Madame, que je vous prie de lui présenter de

ma part, et, en vous embrassant de tout mon cœur, je suis et je serai toujours,

« Mon cher Consul,
« Votre très affectionné et attaché ami,

« Louis.

« *P. S.* — Ma femme, qui est un peu malade encore de la fièvre tierce, me charge de vous faire mille compliments de sa part [1]. »

Peu après, comme le roi l'a annoncé, en s'appuyant de documents ministériels, sur lesquels Talleyrand fait un rapport au Premier Consul, destiné à atténuer l'effet des exagérations comme à en délimiter les points exacts [2], Mozzi vient à la rescousse, et, le 13 octobre (21 vendémiaire an X), il insiste auprès de Talleyrand pour l'évacuation des troupes françaises. La paix d'Amiens vient d'être signée, Livourne ne sera plus attaquée, etc. [3]. Même intervention simultanée du ministre d'Espagne à Paris.

Sur ces entrefaites, le Premier Consul avait proposé à Louis Ier la garde et l'entretien de la légion polonaise qui se trouvait alors en Toscane [4]. Ce

[1] *Aff. Étr.*, 153 B, p. 60, 61, 62, 63 (n° 249).
[2] *Pièces justificatives*, nos XIII et XIV (cette dernière : *Ses vues pour Clarke*)
[3] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 153 B., p. 136.
[4] Débuts de services éclatants et d'une fidélité admirable aux armes de la France, qui dura de 1796 à 1815, même dans la fortune adverse

corps, étranger à tous les partis, disait-il, ne connaîtra que l'autorité du roi et n'aura d'intérêt que celui de le maintenir. Louis ne fait pas attendre sa réponse sur ces deux points, hanté qu'il est toujours de trouver le principal remède au déficit dans l'évacuation, et de recouvrer son indépendance complète.

A Poggio-Cajano[1], ce 5 novembre 1801.

« Monsieur le Premier Consul,

« J'ai reçu avec la joie la plus vive, et comme une marque de vos bontés à mon égard, la nouvelle de la paix que vous avez bien voulu me donner par votre lettre du 18 vendémiaire (10 octobre).

« Cet événement, aussi glorieux pour vous que nécessaire au repos de l'Europe, change absolument les circonstances dans lesquelles nous nous trouvions. C'est à une époque aussi désirée que j'ai lieu d'espérer l'accomplissement des intentions bienfaisantes que vous venez de me communiquer à l'égard de l'évacuation totale de mon royaume.

« Les plaintes de mes peuples surchargés d'impôts, l'impossibilité, où je suis désormais, de fournir à cette énorme dépense et ma considération personnelle, vis-à-vis de mes sujets et de l'Europe,

[1] Villa des Grands-Ducs à 16 kilomètres de Florence, sur le chemin de Pistoie

réclament impérieusement cette mesure, que la situation de mes États vous permet de prendre et que votre amitié et bonté pour moi, que vous m'avez tant témoignées jusqu'à cette heure, nous obligeront de prendre dans un temps bien court, j'espère.

« Je n'ai plus à redouter la moindre insulte de la part des ennemis de la Toscane, qui heureusement est en paix avec toutes les puissances, et votre influence seule sera suffisante pour assurer mon indépendance et ma souveraineté ; je reçois même, tous les jours, de la manière la plus satisfaisante, des nouvelles preuves d'affection de la part de mes sujets, et ce sentiment sera d'autant plus consolidé par le bienfait, que je me flatte de pouvoir leur rendre, et pour lequel ils demandent sans cesse ma médiation auprès de vous. Vous sentirez très aisément combien il m'est nécessaire de conserver cet esprit aussi utile pour moi et qui doit entrer dans vos vues, au moment surtout de l'ouverture d'un Congrès pour la conclusion de la paix générale.

« D'ailleurs, l'organisation de mes troupes toscanes, après laquelle vous m'avez bien promis de rappeler les vôtres, est déjà très avancée. Le service de la capitale se fait entièrement par mes troupes. Celui de la place de Livourne pourrait aussi se faire également par mes soldats de ligne et par l'excellente milice bourgeoise[1] qui est dans ladite ville, et qui a été toujours employée par vos généraux. Je

[1] Sorte de garde nationale dite *des chasseurs volontaires*, très dévouée à la cour et comblée par elle d'attentions.

viens d'envoyer des petites garnisons dans les places des Présides[1]. Voilà donc le service des places, aussi bien que la police du royaume, assurés. C'est par cette même raison que je ne trouverais plus nécessaire de prendre à mon service quelque petite portion de la milice polonaise, comme j'en étais décidé avant de recevoir votre très aimable lettre et sur la proposition que votre ministre m'en avait avancée. Je remarque, en effet, que cette mesure me mettrait dans la nécessité d'augmenter les impôts, qu'elle serait peut-être interprétée par mes sujets comme une marque de confiance et une préférence injuste à des étrangers, et qu'elle pourrait, enfin, ralentir la bonne volonté qui les fait à présent courir en foule s'enrôler sous mes drapeaux[2].

« Mais, vis-à-vis de ces objets, je préférerais pourtant, de ma part, de faire tout ce qui pourrait vous agréer et que dans votre sagesse vous croiriez plus convenable. Enfin, l'amélioration possible du sort de ces pays et mon bonheur particulier, qui est inséparable de celui de mes peuples, sont dans vos mains. C'est à vous d'améliorer cet ouvrage, qui est déjà entièrement à vous, et je suis persuadé en avance que vous voudriez bien m'augmenter les moyens de soulager mes sujets et de soutenir l'éclat de la dignité à laquelle vous avez bien voulu

[1] Plaine basse et vaste au sud de la Toscane, sur le littoral, ayant pour capitale Orbitello

[2] Au sujet de cette affaire, voyez l'opinion de Clarke. *Pièces justificatives*, n° XVIII

m'élever, si cela pourrait entrer dans le plan de vos grands projets.

« La reine, mon épouse, me charge de vous dire mille choses de sa part, et je vous mets aussi, de sa part, une lettre pour Mme Bonaparte, et une aussi de ma part. Pardonnez-moi mon importunité; mais ne doutez jamais de l'immanquable et infiniment sincère amitié avec laquelle je suis et serai toujours,

« Monsieur le Premier Consul,
« Votre très affectionné et sincère ami,

« Louis[1]. »

Pour appuyer les réclamations légitimes du pays, le roi envoya en France, comme ministre plénipotentiaire, M. le chevalier de Serristori, qui partit pour Paris le 17 novembre 1801[2]. De son côté, le général Clarke, le chargé d'affaires français, était arrivé à Florence, le 22 septembre précédent. Il avait sous ses ordres, outre ses aides de camp, dont le lieutenant de Ligniville[3], deux secrétaires de légation. Voici quelles étaient les instructions remises à Clarke par Talleyrand :

[1] *Arch. Nat.*, AF-IV, 1701.
[2] *Aff. Étr.*, 153 B. Clarke au ministre : 27 brumaire an X.
[3] Qui épousa sa fille (*Aff. Étr.*, *Toscane*, 156, n° 111), et deviendra plus tard général. Son nom est inscrit sur l'Arc de triomphe. — Les lettres de créance de Clarke sont datées du 15 fructidor an IX (2 septembre 1801).

TOSCANE 6 fructidor an IX (24 août 1801).

.... « Les rapports de la Toscane avec les autres États de l'Italie ne sont ni difficiles ni compliqués. Ce royaume n'occupe que le territoire du grand-duché ; aucune autre puissance n'a de province à lui redemander ; aucune ne peut le craindre comme un Etat conquérant et envahisseur, et toutes peuvent regarder son érection comme une garantie contre les projets qu'elles prêtaient à la France ; il deviendra facile au général Clarke de contribuer à maintenir la bonne intelligence entre la Toscane et ses voisins.

« D'après la convention qui a fait passer la Toscane au duc de Parme, ce dernier prince devait renoncer à ses États ; mais, par déférence pour les rois d'Espagne et de Toscane, le Gouvernement français désire lui en laisser une partie pendant sa vie : les dispositions à prendre à cet égard ne sont pas encore arrêtées, il en sera, dans le temps, donné connaissance au général Clarke pour son instruction. En attendant, le général pourra faire entendre que les possessions qui seront laissées au duc de Parme sont une concession purement personnelle, et il ne laissera pas au roi de Toscane l'espérance de leur réversibilité à la couronne. . . . .

« L'établissement de la République cisalpine avait donné des inquiétudes au Grand-Duc, et il ne s'était

pas établi entre les deux Gouvernements des rapports de confiance et d'amitié ; mais, si un prince autrichien et une république fondée par la France se voyaient avec une jalousie réciproque, ces motifs d'éloignement ne subsistent plus; les deux pays font aujourd'hui partie du même système d'alliance, et la France, qui a créé l'un et l'autre gouvernement, prend intérêt à leur bonne intelligence. Le général Clarke s'attachera à la maintenir et à faire disparaître tout ce que la différence des principes politiques de la Toscane et de la Cisalpine peut laisser subsister de froideur et même de défiance entre les deux gouvernements.

« La cour de Rome n'a, depuis longtemps, aucun intérêt temporel à discuter avec la Toscane ; le pontife actuel s'est empressé d'en reconnaître le roi ; il paraît pacifique par inclination et par système ; le général Clarke n'aura pas de peine à maintenir entre eux ces rapports de bon voisinage. . . .

. . . .

« La froideur, qui subsiste entre l'Espagne et Naples, pourra se faire remarquer dans les rapports de ce dernier pays avec la Toscane ; mais, si le nouveau roi ne peut se concilier au même degré l'affection des deux branches de la Maison de Bourbon, c'est surtout à l'alliance de l'Espagne que le général Clarke doit chercher à le tenir attaché. Dans les rapports politiques de la Toscane avec la France, il en est qui tiennent aux circonstances actuelles; d'autres sont de tous les temps et dérivent des

intérêts invariables des deux pays. Les premiers rapports deviendront l'objet d'une correspondance entre le général Clarke et le général en chef de l'armée d'observation du Midi ; ils ont pour objet d'accélérer l'occupation de l'île d'Elbe par les troupes françaises, de faciliter par les moyens que la Toscane peut offrir l'approvisionnement complet de celles qui sont actuellement stationnées dans le royaume de Naples, enfin de féconder par les mêmes moyens les expéditions qui peuvent être formées dans la Méditerranée contre les Anglais ou leurs alliés [1].

« Les rapports permanents de la France avec la Toscane résultent principalement de l'état de leur commerce ; le général Clarke cherchera à rendre à ce commerce toute l'intensité dont il est susceptible ; celui de l'Angleterre avec Livourne a pris de vastes accroissements, depuis le milieu du dernier siècle ; mais la dernière guerre doit en avoir suspendu l'activité, et le général Clarke peut saisir ce moment pour faire rétablir nos relations commerciales sur le pied florissant où elles étaient autrefois.

« L'un des plus sûrs moyens de parvenir à ce but serait d'obtenir que les clauses commerciales du traité de paix, conclues en l'an V avec le duc de Parme, reçussent en Toscane leur exécution. Dans

[1] Voyez *Pièces justificatives*, n° XV. — Rapports de Murat et de Clarke relatifs à cette question.

ces clauses, dont une copie se trouve jointe aux présentes instructions, nous obtenions l'extraction libre de toutes les productions du duché de Parme, la faculté d'importer dans ce pays nos denrées, celles de nos colonies, tous les produits de nos manufactures, enfin celle d'y faire transporter nos marchandises destinées pour d'autres points de l'Italie. Si le duc de Parme eût été lui-même investi de la Toscane, il aurait naturellement tenu toutes les conventions qu'il avait antérieurement faites avec la France. Le prince, son fils, lui a été substitué en Toscane ; il l'y représente sous le rapport des engagements contractés entre Parme et la France. Le général Clarke cherchera à nous faire jouir en Toscane des avantages commerciaux que nous avions obtenus à Parme, et, s'il doit être introduit, dans cette partie du traité de l'an V, quelque modification résultant de la différence des localités, le général adressera au ministre les observations à ce sujet.

« Il remarquera avec soin la direction que prendra le système administratif de la Toscane, le genre de développement que ce gouvernement donnera à l'industrie, au commerce intérieur, mais surtout à la navigation. Livourne se bornait, depuis nombre d'années, au commerce maritime de commission ; elle avait perdu la meilleure partie de celui d'Afrique ; le gouvernement toscan avait même cessé d'entretenir quelques frégates pour protéger la navigation, depuis que l'Autriche l'avait fait comprendre dans ses traités avec la Porte Ottomane. Mais aujourd'hui,

les circonstances n'étant plus les mêmes, il se pourrait que la Toscane fût bien aise de protéger elle-même son commerce contre les Barbaresques et d'avoir quelques forces maritimes. Le général Clarke ne s'opposera point à ces vues. Jamais la marine de Toscane ne pourra prendre de grands accroissements : le port de Livourne n'étant pas en état de recevoir des vaisseaux de ligne, et celui de Porto-Ferrajo, où ils peuvent mouiller, n'appartenant plus à la Toscane, d'après les conventions que nous avons faites avec l'Espagne.

« Ce nouveau royaume ne paraît pas destiné à devenir une puissance militaire : il serait même contre ses intérêts qu'il voulût prendre ce caractère, c'est à la neutralité ordinairement observée par les Grands-Ducs que la Toscane a dû la prospérité intérieure dont elle a joui habituellement ; ce pays, d'ailleurs, n'a que de l'aisance ; une trop forte dépense en épuiserait les ressources, il n'était riche que par l'économie de ses souverains, par la modicité de leur maison militaire, par le peu de faste de leur cour. Celle d'un roi devant entraîner une plus dispendieuse représentation, il lui importe de ne pas former d'autres établissements ruineux. En général, la Toscane semblerait perdre à s'écarter des principes de l'ancienne administration, dont elle a longtemps éprouvé les avantages.

« Il n'a pas paru indifférent de présenter ces notions au général Clarke, afin qu'il fît servir son influence à faire entrer le nouveau Gouvernement

de Toscane dans une bonne voie d'administration intérieure. Le Premier Consul prend trop d'intérêt à la prospérité de cet État pour ne pas désirer qu'elle reçoive les plus solides bases.

« Les exclamations de joie qu'a fait naître en Toscane l'avènement du nouveau roi lui annoncent un règne tranquille ; il le sera encore davantage, si l'on oublie dans la distribution des places les différences d'opinion, que les mouvements survenus en Italie avaient rendues inévitables, mais qui ne doivent plus se reproduire aujourd'hui. Le général Clarke ne se trouvera pas, sans doute, dans la nécessité de protéger les personnes qui, en Toscane, s'étaient prononcées pour la cause française, mais il aura peut-être à faire sentir qu'une simple tolérance envers elles ne suffit pas, et qu'il ne serait pas juste de les tenir indistinctement éloignées de tous les emplois. Le général fera servir son influence à concilier au nouveau gouvernement les hommes de tous les partis et à faire en sorte qu'ils se croient tous intéressés à le maintenir.

Consolider le nouveau gouvernement en Toscane, étendre ses relations avec la France, la faire aimer et respecter, tel doit être l'objet du général Clarke ; ses talents, ses formes, son caractère se prêtent parfaitement à cette honorable mission [1]. »

Nous avons dit que les Toscans, tout à la première

[1] *Aff. Étr.*, 153 B., p. 82, 83, 84, 85, 86 et verso (n° 260).

joie du rétablissement de l'ordre dans leur pays, se montraient très favorables à la nouvelle dynastie, que même les plus éclairés d'entre eux n'étaient pas éloignés de saluer dans Louis Ier un successeur de Léopold, le prince à jamais inoublié. C'est qu'en effet, il faut le dire, et en dépit de la réquisition d'argent dont parle le caustique secrétaire Lefebvre, Louis Ier débuta bien.

A l'exemple de Léopold — fait d'autant plus remarqué que le besoin s'en imposait singulièrement après les pernicieux abus de Ferdinand — Louis se montra disposé à des réformes, et il écouta toutes les voix, celles des petits comme celles des grands, en tenant, une fois par semaine, des audiences publiques. En outre, il maintint avec un soin scrupuleux les rapports empreints de déférence avec le Premier Consul. C'est ainsi qu'il lui écrivait encore :

Pise, 22 septembre 1802.

« Général Premier Consul, mon très cher Ami,

« Animé par votre amitié et par votre intérêt sincère à ma gloire et au bonheur de mes sujets, je ne pourrais pas vous cacher ma douleur et ma surprise même, à la nouvelle que l'ambassadeur Alquier ait demandé et obtenu, par le Gouvernement de Naples, de mettre à votre disposition la statue con-

nue sous le nom de Vénus de Médicis[1]. Vous voudrez bien vous rappeler que, au milieu de mon empressement constant de faire tout ce qui pouvait vous être agréable, j'avais été contraint de me refuser à la demande que le général Clarke m'en avait faite, ne pouvant pas disposer d'un monument qui appartient à la nation; à qui elle attache le plus grand prix, et qui, dans les temps même les plus difficiles, a été conservé à la Toscane comme le berceau des beaux-arts.

« Dans la situation pénible de ne pouvoir pas faire à mes sujets tout le bien que mon cœur désire, ils pourraient aussi me soupçonner d'avoir disposé d'un monument aussi précieux, et cela les éloignerait de l'amour qu'ils doivent à leur souverain, et qui sera toujours l'objet premier et le plus sacré de mes soins. Je voudrais bien me flatter que ledit ministre Alquier ait pu se méprendre sur vos intentions, et je suis sûr que, en connaissant son équivoque, vous auriez la générosité, digne de la grandeur de votre âme, de faire remettre ladite statue en Toscane; mais, en tout cas, je vous prie, Général Premier Consul, avec toute la confiance que vous m'avez inspirée, de me mettre en état de pouvoir justifier cette perte vis-à-vis de mes sujets et de

[1] Alquier, ambassadeur français à Naples, se trouve mêlé à cette affaire, parce que les plus beaux objets d'art de la galerie de Florence avaient été emmenés à Palerme, par une frégate anglaise, *la Dorothée*, en octobre 1800 et y étaient restés depuis. (Voyez notre note explicative, résumant les documents authentiques. *Pièces justificatives*, n° XVI.)

l'Europe entière. Ils en seraient peut-être moins sensibles, si je pouvais leur annoncer que le sacrifice de la Vénus de Médicis m'a procuré un agrandissement et un arrondissement plus régulier de mes Etats, et les moyens de leur donner les soulagements qu'ils ne cessent pas d'invoquer, par mon organe, auprès de vous. En attendant l'accomplissement de mes vœux, et les effets de vos dispositions favorables à mon égard et à l'égard de la Toscane, j'ai le plaisir de vous assurer du parfait état de ma santé et de celui de la reine, mon épouse, qui vous prie d'agréer ses compliments les plus distingués. J'ai aussi le plaisir de vous répéter les sentiments de considération et d'amitié avec laquelle je serai toute ma vie,

« Votre très affectionné ami,

« LOUIS [1]. »

Cette lettre, toute gracieuse, n'eut aucun résultat. Non seulement la Vénus de Médicis resta à Paris, où elle fut envoyée avec d'autres chefs-d'œuvre, sur les instances des administrateurs du Muséum, puis de Chaptal et de Clarke [2] — à l'instigation de Bonaparte, qui les réclama au nom du duc de Parme aux Napolitains, leurs détenteurs actuels — mais

[1] *Arch. Nat.*, AF-IV, 1701.

[2] *Aff. Étr.*, 151 A., n° 108. Le Ministre de l'Intérieur au Ministre des Relations Extérieures (10 mars 1801). Paris, 9 ventôse an IX.

encore Bonaparte n'accorda à son ami aucune compensation territoriale ou financière.

Le pays en aurait eu pourtant bien besoin, et, de l'aveu même de Clarke, il ne pouvait plus continuer à être longtemps grevé des frais d'entretien du corps d'occupation, sans épuiser ses dernières ressources[1]. Cette question ne cessait de fournir à l'ambassadeur étrurien à Paris un sujet de plaintes

Le 31 janvier 1802, Serristori affirmait, dans une lettre à Talleyrand, que les 6.000 hommes de troupes françaises, y compris l'état-major (chiffre de l'effectif fixé par le Premier Consul et trouvé, par le ministre, *énorme*) coûtaient 400.000 francs par mois à la Toscane. En l'espace de cinq mois environ, depuis l'arrivée du roi, — elles reviennent, ajoutait-il, à cinq millions et demi[2]. — Murat fut obligé, quelques semaines après, en ventôse, de modérer la mensualité à 300.000 francs ; puis, elle tomba, en juin 1802, à 180.000 francs, après le départ, consenti par la France, de 3.000 hommes de la légion polonaise. Suivant d'autres calculs, plus vraisemblables pour expliquer de tels frais, les troupes d'occupation montaient à 12.300 hommes

Quant aux réductions opérées, avait déjà répondu Talleyrand à Serristori, le 13 floréal an X (3 mai 1802) (en conformité des instructions du Premier Consul. datées du 28 germinal), « si elles n'ont pu être plus considérables, c'est que les intérêts de la Toscane

[1] *Pièces justificatives*, n° XIX, A et B
[2] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 154.

ne permettaient pas que cet État naissant et sans forces nationales, dont l'organisation était à peine fixée, et que la France devait s'attacher à consolider, fût entièrement privé de la présence des troupes françaises [1] ».

Neuf mois après, le 26 janvier 1803, Talleyrand invoquera pour excuse que la France n'est pas encore entrée en possession de la Louisiane, « quoique les ordres aient été donnés par Sa Majesté Catholique, pour que l'occupation de cette colonie se fasse sans obstacle [2] ». En réalité, tous ces motifs étaient plutôt spécieux; le vrai entre tous provenait de la défiance justifiée qu'avait le Premier Consul de la mauvaise foi des Anglais, qui, dans leur sourde jalousie contre les agrandissements et l'influence des Français ne pouvaient se décider à abandonner la Méditerranée, soit en flotte, soit avec vaisseaux détachés, dont la moindre action était celle de protéger les forbans qui ruinaient le commerce de cabotage français et même étranger [3].

Les Anglais, en effet, au début de 1802, avaient réoccupé l'île d'Elbe, malgré les traités de Madrid et de Florence. Quand il s'agira, un peu plus tard, de violer le traité d'Amiens, ils n'abandonneront pas Malte.

[1] *Pièces justificatives*, n° XXV.

[2] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 155, p. 23. Le Ministre à Clarke, 6 pluviôse an XI.

[3] Bulletin envoyé par Clarke à Talleyrand, du 2 juillet 1802. *Aff. Étr.*, 154, p. 156.

Quoi qu'il en soit, de novembre 1801 à la fin de 1802, Louis écrivit à Bonaparte des lettres fort affables, espérant obtenir le départ des troupes[1], et — tant que dura chez lui cet état d'esprit — sa bonne politique, celle du moins qui devait regénérer le pays, se traduisit par des décisions libérales et lui attira la sympathie.

Mais ces dispositions changèrent vite. Comme notre occupation armée sous le général Murat durait toujours, Louis prêta une oreille plus indulgente à des influences contraires aux Français ; et, peu à peu, il prit, à l'exemple de son prédécesseur, un mauvais entourage. Le comte Salvatico, sorte de Godoï au petit pied, sans en omettre les mœurs, succéda comme ministre à Ventura et devint bientôt omnipotent[2].

Parmesan d'origine, il avait accompagné le roi en Espagne durant sa jeunesse et en était devenu le confident « C'était un homme entre deux âges, amateur effréné des femmes, vrai courtisan et très équivoque. Il aimait la vice-gouvernante de l'Infant, M^me Pecori, qui, habitant à la cour, prenait dès lors une part influente aux intrigues[3]. » A la piété, poussée jusqu'à la bigoterie, il alliait la recherche de tous

[1] Voyez *Arch. Nat.*, AF-IV, 1701 (quatrième dossier). Plusieurs de ces lettres, tantôt en français, tantôt en italien, renferment des expressions comme celles-ci *Generale, Primo Console, amico carissimo*.

[2] *Pièces justificatives*, n° XVII ; Clarke au Ministre : 12 octobre 1801, et quelques lignes du document XXII.

[3] Traduit d'une lettre de 1802, écrite par Tassoni, résident italien, au Ministre des Affaires étrangères à Milan (*Recueil Cantù*, p. 562.)

les plaisirs [1]. En mars 1803, Clarke tracera de lui ce jugement : « Ce comte, d'un libertinage dégoûtant, d'une ignorance et d'une imbécillité rares, est devenu le souverain dispensateur des grâces : il règle tout ; il dispose de tout, excepté de l'amour des peuples et de la confiance des gens de bien ; presque tous les emplois se vendent en Toscane au poids de l'or ; le mignon favori du comte de Salvatico passe pour en recevoir le prix, qui, sans doute, n'est pas pour lui seul. On en a créé plus de 400 inutiles depuis l'avènement de Louis Ier au trône [2]. »

Les conseillers du roi, sous prétexte de sa faible santé, lui défendirent les audiences publiques et, en véritables courtisans de l'ancien régime, le poussèrent aux distractions. On interdit le parc de Boboli au peuple pour que le roi pût se livrer au plaisir de la pêche. Son esprit fut de plus en plus tourné vers le faste et la dissipation.

Il y avait alors à Florence, depuis janvier 1802 [3], en la personne du chargé d'affaires de la République cisalpine, — un observateur aussi affranchi de préjugés que perspicace, intéressé sans doute à pousser les choses au noir, dans l'espoir de voir un jour Bonaparte réunir la Toscane à sa patrie, — comme

[1] *Ibidem*, p. 566.

[2] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 153, n° 144. Clarke à Talleyrand, de Lucques, 18 mars 1803.

[3] Tassoni arriva exactement à son poste le 5 nivôse an X (26 décembre 1801).

certain parti s'en flattait, *in petto*, à Milan, — mais, au demeurant, bien qu'il fût de souche aristocratique, rallié sincèrement aux idées nouvelles, et aussi l'un des plus chauds partisans de la France [1]. Son état d'esprit républicain ne l'empêchait pas, ni maintenant, ni même plus tard, d'admirer beaucoup Bonaparte, et ce fut là le cas de presque tous les démocrates d'alors. Il faisait très bon ménage avec son premier collègue français, le général Clarke, que, dans une lettre de 1802 [2], il dépeint ainsi « *Il ministro francese general Clarke, e un ottima persona, molti lumi, lealta, urbanita, vero attacamento all'onore di sua nazione, queste sono le doti, che adornano questo degno soggetto* — Il reçoit, ajoutait-il, de grandes distinctions de la cour, mais aucune du pays, ce dont il s'est plaint à moi. Il s'ingère aussi dans les affaires de l'Etat et le ferait encore davantage s'il était moins honnête. »

Par des courriers adressés à Marescalchi, et sans que l'entourage des Bourbons, occupé à ses bagatelles ordinaires, prît souci de s'en apercevoir, Tassoni [3] (le diplomate en question, qui connais-

[1] *Pièces justificatives* n° XXX, opinion de Beauharnais sur lui (fin de la lettre)

[2] Adressée au ministre Pancaldi à Milan (*Recueil Cantu*, p. 360). *I Diplomatici della Republica d'Italia* (1796-1814).

[3] Tassoni (Estense-Jules-César) (du pays d'Este) (1759-1821, appartenait à une famille illustre, devint, par la suite baron de l'Empire et chargé d'affaires à Naples pour le royaume d'Italie. Son origine était modénaise Suivant Covoni, il avait une grande fortune et tenait un salon très suivi à Florence Il comptait parmi ses ancêtres un poète dont s'honore la littérature italienne.

sait admirablement notre langue, renseignait comme aucun le Premier Consul. Son rapport de Florence, du 24 août 1802 [1], renferme la critique la mieux condensée, et, en apparence, la plus probante des actes du nouveau Gouvernement. C'est, à la sévérité près, un document qui éclaire les moindres recoins de ce pouvoir, voué, par son origine même et par ses vices grandissants, à une faillite déjà escomptée.

Dans un passage sur le malheureux roi, Tassoni s'exprime ainsi :

.... « Au fond, ses conseillers le ruinèrent complètement dans l'opinion publique, en lui laissant jouer un rôle d'imbécile dans une farce en musique représentée au château royal de Poggio à Caiano, dans laquelle figurèrent aussi la reine, le comte Salvatico et son valet de chambre. »

Tassoni fait ici allusion au *Barbier de Séville*, qu'on monta le 27 mai 1802. « Le comte Salvatico fait Figaro, et il a donné au roi le rôle de Bazile. Est-ce malignité ou bêtise? je n'en sais rien, mande Clarke à Talleyrand, — c'est un rôle où le personnage est hué et vilipendé comme un laquais de comédie [2]. » « En se donnant ainsi en spectacle, reprend Tassoni, il fit naître sur sa personne des

[1] *Arch. Nat.* AF IV, 170.

[2] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 154, page 180, verso. Dépêche de Florence : 8 prairial an X.

réflexions bien fâcheuses ; on crut voir que cet amour désordonné du plaisir altérait sa santé et sa raison : en effet, son esprit a dû souffrir de ses fréquents accès d'épilepsie, et quelques-unes de ses actions publiques ne l'ont que trop prouvé. Dans cette triste situation, le peuple peut le plaindre, mais ne peut l'estimer, il n'attend du roi aucun soulagement à ses maux. . . . .
. . . .

« Il est un autre motif de dégoût général qui affaiblit de plus en plus la réputation du prince et le système introduit dans sa cour. Tout y est faste et magnificence. Les Toscans comparent avec effroi le luxe de Louis à la simplicité de Léopold.

« La maison royale est montée dans le goût espagnol ; les dépenses exorbitantes de cette organisation et la prodigalité en tout genre ont fait contracter des dettes énormes. Les marchands, même ceux qui fournissent journellement la table, ne sont pas payés ; les valets de pied, les plus minces officiers de la maison, qui n'ont que leur traitement pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, voient leurs gages arriérés.

.... « Les gardes du corps, que Léopold avait réduits à une douzaine, et qui étaient pour l'Etat une charge très légère, ne peuvent maintenant coûter moins de 68.000 francs par an. Au milieu de la détresse publique et des désastres de l'Etat, cette profusion paraît intolérable, et pourtant, d'autre part, on accuse le roi d'avarice. Cette

opinion est née peut-être des recherches continuelles qu'il fait de monnaie d'or pour son usage, du petit nombre de traits cités de sa générosité et, enfin, de son exactitude à exiger, tous les mois, de la Caisse épuisée de la Dépositairerie, ce qui lui est attribué pour sa dépense particulière. »

Le luxe dont parle ici Tassoni se manifestait surtout par les costumes superbes des charges de cour. Tous les membres composant celle-ci appartenaient à la seule noblesse ; ils étaient fort nombreux : on comptait 115 gentilshommes de chambre et 75 dames d'honneur [1].

Clarke, de son côté, ajoutait à la même époque, s'adressant au ministre des Relations : « Vous serez peut-être étonné qu'un si faible Etat, à qui il ne reste, de toute sa prospérité passée, qu'un commerce délabré, ait pu, avec un revenu médiocre, suffire pendant près de deux années à des dépenses si peu proportionnées à ses ressources habituelles. Clarke fait ici allusion aux sommes payées par la Toscane pour l'entretien de l'armée française) ; mais il faut dire aussi, citoyen ministre, que l'impossibilité d'y faire face avec les moyens ordinaires a forcé à recourir, depuis un an, à des remèdes violents administrés, d'ailleurs, avec peu de sagesse et qui, enfin, ont donné le dernier coup au crédit public, et presque mis l'Etat dans la néces-

[1] *Almanacco etrusco per l'anno* 1807

sité d'une banqueroute. On achève, dans ce moment, de manger le revenu de l'an 1804 ; la majeure partie du domaine public et des propriétés de la Couronne a été aliénée ; les lettres de change sur les communes, qui avaient d'abord eu un crédit assez soutenu, ont subi le sort des papiers émis avec prodigalité, et perdent aujourd'hui considérablement ; enfin, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le mander, l'État est arrivé à ce dernier point de misère, que la Trésorerie a reçu ordre de suspendre le payement des employés, et que la maison du roi ne reçoit même que des acomptes sur ses gages[1]. »

En août 1802, la situation apparaissait donc déjà comme très mauvaise. Par crainte des Français, dont les détachements occupaient Pistoie, Sienne et surtout Livourne, les ministres et les fonctionnaires, dont beaucoup étaient incapables, affectaient un faux zèle pour la France, mais tous plus ou moins, *in petto*, maudissaient nos compatriotes et, dans leur aveuglement, se rattachaient aux Arrétins, c'est-à-dire au parti de l'insurrection. L'un de leurs propres chefs, le sieur Vittori, ami de Mari et de Windham, « ignorant à l'excès », comme le qualifiait Tassoni, cumulait alors à Florence le titre de major de place et de sous-intendant intérimaire au Ministère de la Guerre !

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 151, p. 252, 253, n° 176, dépêche du 30 juillet 1802.

Il y a mieux : un traître, le fameux avocat anti-républicain et allemand de sympathies Giunti, convaincu d'avoir volé les plans de Macdonald à un de ses aides de camp, en 1799, et de les avoir envoyés à Suvarow, qui s'en servit pour battre les Français à la Trébie, réoccupait, en 1802, son poste de secrétaire du Conseil d'État [1]. Il dirigeait même, en 1805, le ministère de l'Intérieur [2] !

Les hommes tranquilles et qu'aucun intérêt ne liait au nouveau régime, en présence d'une police mal faite et impropre à maintenir l'ordre, soupiraient après les Français, si le roi venait à partir, et craignaient le retour des scènes sanglantes de 1799. Cet état d'esprit allait même jusqu'à inspirer à plus d'un citoyen, en 1802, la perspective d'une expatriation [3].

Le Gouvernement des Bourbons espagnols remettait peu à peu en vigueur les procédés impopulaires du temps de Ferdinand. Revenant à l'institution des *chasseurs volontaires* [4] de Sienne, Pise et Livourne, Louis en faisait son corps favori, en lui distribuant souvent des récompenses, en l'admettant journel-

[1] *Notes sur les Personnes du Gouvernement* (1802), par Tassoni. — *Recueil Cantu, les Diplomates de la République italienne*, p. 561. Suivant Tassoni, Giunti transmit lesdits plans en les copiant en marge d'un numéro du *Moniteur français*, à l'encre sympathique.

[2] Voyez, pour le choix des hauts fonctionnaires, *Pièces justificatives*, n° XXXIII. Siméon au Ministre, Florence 1er février 1806.

[3] Rapport de Tassoni, *passim* (Arch. Nat.), et *Recueil Cantu*, p. 561.

[4] Ils avaient été institués par Ferdinand à l'époque de la coalition avec le roi de Naples.

lement à sa musique, en accordant à ses professeurs l'honneur du *baise-main*. Dans cette voie frayée par Ferdinand, il supprimait les écoles *léopoldines*, qui rendaient tant de services, et que Miollis avait rétablies sous son gouvernement provisoire, et chassait des universités les professeurs les plus éminents, tels qu'André Vacca, Tito Manzi, de Coureil, etc., qui, s'ils ne quittaient pas le pays, étaient obligés, pour vivre, de se faire surnuméraires dans des administrations. Par la loi du 15 avril 1802, il restituait la censure des livres aux évêques, et ceux-ci se montraient très sévères sur les moindres expressions de la pensée ; il facilitait le recrutement des moines, en ne leur imposant aucune entrave d'État, et les rendait même indépendants des évêques ; enfin, il choisissait ces derniers parmi les ennemis avérés de la France ; quelques-uns même, comme ceux d'Arezzo et de Monte-Pulciano, durent leur plus grand titre à cette élévation au fait d'avoir été otages des Français. Le curé de Saint-Ambroise, le militant prieur Del Vivo, était dans le même cas.

La loi de la censure, comme les autres, d'ailleurs, conçues toutes sans exception en faveur du clergé, avait particulièrement révolté le ministre français Clarke et Tassoni. Ce dernier en envoyait, dès le 20 avril, un exemplaire imprimé au vice-président Melzi, par l'entremise du ministre Pancaldi, à Milan [1]. Il marquait combien son dispositif était en

[1] *Recueil Cantu*, page 558. — Voyez aussi *Pièces justificatives*, nos XXI et XXII.

contradiction avec les principes du récent Concordat et avec le discours philosophique de Portalis. — Clarke s'en était expliqué très vivement avec le comte Salvatico, rapportait-il encore, avec le secrétaire d'État Mozzi, et le ministre des Finances Corsi. Et, au fort de l'altercation, il avait même menacé Salvatico, si la loi n'était pas rapportée, de le faire chasser de Parme, de Toscane et d'Espagne par le Gouvernement français et d'exposer son roi à être enfermé dans un couvent, comme le pays à se voir dirigé par une régence en attendant son incorporation à la République italienne [1]. Clarke ajoutait, dans une dépêche au Ministre, que cette loi du 15 avril, si elle était maintenue, annulerait le commerce de librairie de la France avec la Toscane. « On peut calculer que ce commerce offre, en ce moment, une balance en notre faveur d'environ 200.000 francs par an [2]. »

Le Premier Consul, mis au courant de l'incident diplomatique soulevé par Clarke à ce propos et des plaintes que Talleyrand en avait reçues de d'Azara et de Serristori [3], fit rappeler à Clarke en termes mesurés qu'il avait outre-passé ses instructions, et que le roi devait avoir son indépendance pour les affaires intérieures, quelque regrettable qu'en soit la tournure [4]. Puis, après avoir également fait ras-

[1] *Ibidem*. Tassoni au ministre Pancalo : Florence, 20 avril 1802.
[2] *Aff. Étr.*, 154, n° 90.
[3] *Ibidem*, n° 91 et 94.
[4] Le Ministre à Clarke : Paris, 4 prairial an X (24 mai 1802), et *Pièces justificatives* n° XXIV.

surer Serristori [1], il ramenait l'incident à ses véritables proportions en adressant au roi la missive suivante :

Le Premier Consul au roi de Toscane

Paris, le 26 floréal an X (16 mai 1802).

« J'ai reçu les différentes lettres qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire. L'assurance de ses dispositions amicales et de sa bonne santé m'ont été d'un prix particulier.

« Puisque Votre Majesté désire connaître mon opinion sur les affaires du clergé de son royaume, je ne puis que lui témoigner le vœu qu'elle se méfie des entreprises que pourraient vouloir faire les gens de l'Église sur les droits de sa couronne. Les relations de l'Église en Toscane ont été réglées par les Grands-Ducs d'une manière raisonnable et conforme aux droits des souverains et à ceux de la religion, que, sans doute, on doit s'attacher à protéger.

« Je prie Votre Majesté de croire aux sentiments d'estime que j'ai pour elle.

« *Signé :* BONAPARTE. »

« Mes respects à Sa Majesté la reine Louise [2]. »

[1] *Pièces justificatives*, n° XXIII.

[2] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 154, p. 167, n° 100. — Cette lettre est portée sous le n° 6065 dans la *Correspondance* à la date présumée du

Clarke, pour pallier son rôle en cette affaire, plaida les circonstances atténuantes de son attitude vis-à-vis Salvatico, dans la dépêche qu'il envoyait en réponse aux observations du Ministre des Relations[1].

A rapprocher des fautes déjà signalées, Tassoni insistait, dans son rapport d'ensemble, sur la bigoterie de la cour et de la famille royale. « Ils vont en cérémonie aux nocturnes tumultueuses que Léopold avait supprimées et qui produisaient mille désordres publics, suivent les processions. . . . . Le Roi dit habituellement son rosaire avec le comte Salvatico . . . . fait découvrir la châsse de saint Zanobio pour obtenir de la pluie ; il dit que, par motif de conscience, et pour sauver son âme, jamais il ne changera rien à la loi du 15 avril, etc. etc. »

Et, pourtant, en dépit de cette politique intérieure si mal inspirée, qui se continua de 1802 à 1807, sans alternative appréciable de changement, les souverains envoyaient au Premier Consul les lettres les plus flatteuses ; leurs formes extérieures vis-à-vis de lui et de Murat[2] étaient irréprochables.

10 floréal an X (30 avril 1802). Elle porte cette rubrique : « Communiquée par Sa Majesté le roi de Sardaigne, » et n'a pas été complètement publiée, car elle s'arrête avant le paragraphe. « Les relations de l'Église » . . . .

[1] Dépêche du 15 prairial an X (4 juin 1802.

[2] En ce qui concerne ce dernier, voyez *Pièces justificatives*, n° XX.

Le 15 septembre 1802, Louis redemande à Bonaparte l'évacuation du restant des troupes françaises, la tranquillité régnant partout. Le pays serait soulagé d'une dépense qu'il ne peut plus soutenir. Même requête le 6 décembre 1802, dans sa missive datée de Valence, car il a été, à cette époque, faire une excursion en Espagne, invité par son beau-père (qui même lui a envoyé un vaisseau à Livourne) à assister au double mariage du prince des Asturies avec la fille du roi de Naples, et du duc de Calabre, prince héréditaire des Deux-Siciles, avec donna Isabelle, la dernière fille du roi Charles IV et sa belle-sœur, — celle-là même qu'en 1800 la reine-mère aurait bien voulu fiancer à S. Exc. l'ambassadeur Lucien Bonaparte.

CHAPITRE III

Maladie et mort du roi (27 mai 1803). — Marie-Louise gouverne au nom de son fils proclamé sous le nom de Louis II. — Gêne financière ; le banquier Eynard. — État de siège à Livourne (février 1804). — Institutions administratives du royaume. — Impression que font sur le pouvoir à Florence l'attentat contre le Premier Consul et la mort du duc d'Enghien, qui s'ensuit. — Les princes Camille et Pauline Borghèse reçus à la cour (septembre 1804). — Redoublement de l'influence des prêtres dans les sphères officielles ; la noblesse, le corps diplomatique. — Après le départ de Clarke (26 juin 1804), le premier secrétaire Siméon gère la résidence par *interim* jusqu'en avril 1805. — Refus de l'Étrurie de participer à la lutte contre les Anglais. — Arrivée à Florence du nouveau ministre français de Beauharnais (10 avril) ; ses instructions. — Rapport du général Verdier sur les entrées anglaises à Livourne (20 mai). — Le déficit provoqué par l'occupation et la mauvaise gérance des fonds publics. — Comparaison du budget toscan sous les derniers Grands-Ducs avec celui du royaume. — L'Empereur à Milan proteste contre les importations anglaises auprès des députés toscans envoyés au sacre. — La reine s'abstient d'aller personnellement saluer Napoléon à Bologne (juin 1805). — Représentations de M. de Beauharnais à la régente. — Marie-Louise, sentant ses torts, se dépense en efforts et coquetteries vis-à-vis l'Empereur et la princesse de Lucques.

En janvier 1803, sitôt le retour[1] de ce déplacement, que deux traversées mauvaises de Livourne

[1] Leurs Majestés toscanes rentrèrent d'Espagne le 16 nivôse an XI, à Livourne (6 janvier 1803), et le 23 nivôse (13 janvier) à Florence.

à Barcelone, et *vice versa*, ont rendu pénible, Louis s'est soudain assombri sous l'influence répétée des attaques d'épilepsie auxquelles il est sujet. Dès l'année précédente, Tassoni signalait « qu'il ne se rappelle le matin ce qu'il a vu la veille au soir. Son incommodité le prenant aussi la nuit, les médecins ont cru devoir le séparer de la reine, tant pour empêcher celle-ci d'être épouvantée, que pour priver celui-là de l'occasion d'user trop fréquemment de ses droits matrimoniaux, *che essi reputano pregiudicevoli*, suivant l'expression du même diplomate. Quand il dort, un valet veille sur lui ; on l'attache dans son lit avec des liens de soie, pour empêcher ses sursauts [1]. »

« Tandis que le roi est retenu dans sa chambre par les suites de sa maladie, écrit, d'autre part, à Talleyrand, le premier secrétaire de la légation française Siméon, le 24 février 1803 (en l'absence du ministre, alors à Lucques), la reine semble vouloir se populariser. Pendant presque tout le carnaval, elle est allée au théâtre, masquée, et, après avoir paru dans plusieurs loges et s'être promenée dans le parterre, elle venait sans masque s'y mêler à la foule. Elle est allée aussi dans tous les lieux publics et, à présent que le temps des folies est passé, elle s'exerce à monter à cheval pour venir, cet été, à la promenade publique. Les Toscans, qui sont, depuis Léopold, accoutumés à voir leurs souve-

[1] *Recueil Cantu*, 562. — Les jugements de Clarke sont conformes et citent des exemples. — Voyez *Pièces justificatives*, n° XXVI.

rains se montrer sans suite, trouvent que la reine se prodigue un peu trop. Ainsi les efforts qu'elle fait sans doute pour gagner le cœur de ses sujets sont mal interprétés, et lui font dans leur esprit plus de tort qu'ils ne lui attirent d'amour.

« Je dois vous mander tous ces détails, citoyen ministre, pour vous faire connaître l'état de ce pays. Un roi malade, un ministre favori mené par les prêtres et vendu à l'Espagne, une noblesse inepte et avare, un peuple mécontent ; voilà, en trois mots, l'histoire actuelle de la Toscane[1]. »

La perte récente de son père, le vieux duc de Parme, événement qui fait passer irrévocablement ses États à la France, jointe aux chagrins qu'il éprouve des échecs de ses vues propres en matière politique, a aggravé chez Louis le découragement que Clarke signalait déjà l'année précédente[2] ; la santé continue à l'abandonner peu à peu, et son visage accuse les traces subites d'un affaiblissement progressif ; bientôt la paralysie survient, succédant à une inflammation profonde du poumon, accompagnée de fièvre et d'attaques épileptiques et apoplectiques[3]. Le 27 mai, Louis expire à trente ans, après à peine un an de règne. On l'inhuma le 31, au

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 15.., p. 44 et 45 (n° 25). Dépêche au Ministre.
[2] Dépêche au Ministre, du 12 février 1802. *Pièces justificatives* n° XIX, B.
[3] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 155. Clarke au Ministre, 26 mai 1803 (6 prairial an XI).

soir, dans la chapelle des Médicis, paroisse Saint-Laurent, à Florence.

Ce même jour, de Castello, la reine Marie-Louise annonce le décès au Premier Consul[1], et proteste contre l'idée qu'on prête à Clarke, sur ses ordres, d'enlever la souveraineté de Livourne à son fils[2].

Le lendemain de la mort, le testament du feu roi a été ouvert. Ce document instituait la reine seule régente, en même temps que tutrice du nouveau roi, son fils, et de l'infante, sa sœur[3]. Puis, le sénateur Mozzi, les autres ministres et l'ambassadeur d'Espagne, s'étant réunis dans une salle de la secrétairerie d'État, décident unanimement de reconnaître à l'instant Charles-Louis roi d'Étrurie, et Marie-Louise régente[4].

Au milieu de ces tristes jours, la gêne continuait de plus belle.

. . . . « Je suis forcé aujourd'hui, citoyen ministre, de revenir sur l'excessive pénurie des finances de l'Étrurie; elle est telle que les sbires, n'étant pas payés dans une ville du Casentin[5], se sont réunis au peuple pour attaquer le podestat dans sa maison. Il y a eu de légères émeutes dans d'autres parties de la Toscane, et pour le

[1] Arch. Nat., AF IV, 1701. — Voyez aussi *Pièces justificatives*, n° XXVII.

[2] Assertion de Coversi.

[3] Clarke à Talleyrand.

[4] Coversi, *Il Regno d'Etruria*, 143.

[5] Partie du pays située vers les États romains et le Siennois.

même objet. Les impôts sont tels qu'on assure que le sujet toscan paye plus qu'un sujet de la Grande-Bretagne ; enfin, pour l'enterrement du roi, on n'avait pas de quoi payer les cierges ; à la manufacture on refusa d'en donner sans argent ; il n'y avait que douze cierges à l'angle de l'estrade sur laquelle on posa le corps découvert de ce malheureux prince. Les esprits ne sont pas éloignés du désespoir ; il règne quelque zizanie entre les troupes toscanes et celles qui sont venues d'Espagne, lors de la mort de l'infant duc. La reine régente est abattue et découragée. Les nouveaux subsides demandés pour nos troupes semblent avoir comblé la mesure.

« Salut et respect.

« G. Clarke[1]. »

Rassurée par le fait accompli — force évidente et première pour tout gouvernement — et se remettant peu à peu de son chagrin, la régente, qui, depuis un an environ, admise au Conseil des Ministres, par suite de l'incapacité où se trouvait Louis de s'occuper d'aucune affaire, prend part à ses délibérations[2] et se trouve, par conséquent, déjà au courant de bien des choses, vise au plus

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 155, p. 196, et verso, n° 132.

[2] En vertu du *motu proprio* royal de prairial an X. — Voyez aussi Clarke au Ministre des Relations Extérieures, Florence 19 prairial de la même année (juin 1802). — *Aff. Étr.*, *Toscane* 154, document 128.

pressé, à la question financière. Elle se rappelle l'aide pécuniaire et la compétence du banquier Eynard, dont la maison de Gênes arrive au terme de son association[1]; elle mande celui-ci à Florence, et, pour l'y retenir, lui donne la ferme générale des tabacs d'Étrurie. L'année suivante (en 1804), Eynard va se charger de conclure à Gênes un nouvel emprunt d'État. On cherche à lui faire perdre la confiance de la reine, Eynard, à son retour de Gênes, confondit les envieux en rétablissant les finances toscanes, et désormais toutes les améliorations qu'il conseilla furent acceptées.

Il faut bien en chercher et en trouver, car l'occupation, une des causes mises surtout en avant, mais non la seule, dure toujours. De Florence, le 26 août 1803, la reine reprend l'antienne pour son compte contre les charges bien connues de l'occupation militaire, et tâche d'attendrir le Premier Consul en l'appelant : *Generale Bonaparte, Primo Console, amico gentilissimo*. La pauvre femme semble ignorer alors, malgré que Talleyrand en a prévenu ses ministres et que Clarke est là pour le leur développer, que les Anglais, qui ont dénoncé la paix d'Amiens, vont bloquer Livourne. En vain leur est-il demandé de se déclarer, de rétablir *la course* et de faire arrêter les Anglais, etc..., l'Etrurie ne bouge pas et ne donne aucun signe d'adhésion. Bonaparte sait ce qui lui reste à faire.

[1] M. Gabriel Eynard était, en effet, associé à son frère depuis 1797.

Sur ses ordres, Murat prend un arrêté déclarant l'état de siège à Livourne, fait occuper cette ville et tous les ports de la côte, toujours aux frais d'un État qui se conduit si mal, et le Premier Consul répond à peine à la reine, sans traiter de politique.

N'a-t-il pas, d'ailleurs, mille autres sujets en tête? La paix avec le continent, la machine infernale, le rassemblement des émigrés dans le pays de Bade, les discussions du Conseil d'Etat ne lui laissent guère le temps de s'arrêter aux embarras intérieurs de l'Etrurie et, s'il y songe, ce ne sera, pour le moment du moins, qu'au point de vue des intérêts généraux de son pays, c'est-à-dire justement de la lutte contre l'Anglais et de la prépondérance française. Enfin, quand, un peu plus tard, il s'y décidera, ce sera, voulant fortifier ce gouvernement faible et aveugle — composé d'une régence et d'une minorité — pour essayer de trouver un mari à l'intéressante jeune reine, demeurée veuve, en pensant, pour cumuler ce rôle avec celui de roi, à un des siens divorcé, à Lucien Ma s, comme ce projet ingénieux et, par certains côtés, machiavélique échouera devant la ténacité de son frère, le Consul devenu Empereur et Roi ne fixera plus sa pensée sur l'Etrurie que pour en dissoudre le gouvernement bourbonien qui demeure au-dessous de sa tâche, et unifier l'Italie sous le seul sceptre français.

En attendant, de la fin de 1803 à 1807, le royaume — gouverné par la veuve de Louis I^{er}, comme régente pour son tout jeune fils don Carlos, ou Charles-

Louis, alors âgé de quatre ans (proclamé en 1803 sous le nom de Louis II) — continua de s'accommoder, à peu de changements près, du restant d'organisation intérieure qu'il devait aux princes lorrains, à Léopold surtout. Toutefois, moralement et même matériellement — puisque nos troupes y séjournent encore en partie (du côté du littoral s'entend) et vivent sur lui — cet État de l'Italie centrale, comme la Cisalpine, d'ailleurs, sa voisine, semble bien dépendre de l'Empire français. A Livourne, tout au moins, où l'état de siège est déclaré, Napoléon commande.

6 février 1804.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au quartier général de Livourne, le 16 pluviôse an XII.

LE GÉNÉRAL VERDIER, COMMANDANT LES TROUPES STATIONNÉES DANS LE ROYAUME D'ÉTRURIE

A M. le général Dalardette, gouverneur de la ville de Livourne

« MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

« Le Gouvernement français m'ordonne de ne laisser sortir de Livourne, jusqu'à nouvel ordre, aucun des bâtiments au-dessus du port de 100 tonneaux qui s'y trouvent. Veuillez, je vous prie, donner, de suite, les ordres nécessaires pour l'exécution

de cette mesure, m'accuser la réception de la présente et me faire part des mesures que vous aurez prises pour l'exécution de la demande que j'ai l'honneur de vous faire. Veuillez aussi je vous prie, me faire envoyer, de suite, par le capitaine de ce port, l'état nominatif de tous les bâtiments qui s'y trouvent, leur capacité, la nation à laquelle ils appartiennent.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« VERDIER [1]. »

D'autre part, tous les Anglais résidant à Livourne furent mis en état d'arrestation, et ce ne fut qu'à force d'argent et de prières qu'ils purent obtenir d'être libres, sur leur parole qu'ils ne sortiraient pas de la ville. On arrêta ainsi des négociants depuis longtemps établis, et dont plusieurs même étaient naturalisés toscans. Le chargé d'affaires de Sa Majesté Catholique à Paris transmit leur demande de mise en liberté à l'Empereur [2].

Cette suspension de l'indépendance toscane à Livourne n'empêchait pas pourtant que le royaume fût bien exempt de l'ingérence française au point de vue de ses institutions intérieures. Leurs rouages n'empruntaient rien au nôtre et dataient, comme il a été dit, de l'époque des anciens grands-ducs. L'administration de l'État ainsi conservée n'était

[1] *Aff. Etr.*, *Toscane*, 156, p. 77 nº 50.

[2] *Ibidem*, nº 56. Le chevalier d'Hervas, chargé d'affaires, à Talleyrand : Paris, 7 mars 1804.

pas mal organisée, en tant que cadres; seuls, les choix des personnes laissaient fort à désirer.

Il y avait cinq ministères, dont les titulaires se réunissaient en conseil; l'un des plus importants, le *Regio Diretto*, celui du culte dévoué aux intérêts ecclésiastiques, se mettait en opposition continuelle avec les principes de gouvernement.

Il y avait aussi un Conseil d'Etat s'occupant des finances et de la guerre, outre ces ministères spéciaux.

Les trois principales villes de l'intérieur, Pise, Sienne et Livourne, étaient dotées chacune d'un gouverneur cumulant les attributions militaires et civiles. Ce qu'on appelait la *Reale Consulta* avait la haute main sur tous les tribunaux civils et criminels, et correspondait assez bien à notre Cour de cassation. Il y avait autant de tribunaux simples que de *vicairies* ou districts.

La *Real Depositeria* constituait le bureau où on apportait toutes les recettes du souverain; le *Monte commune*, celui où se centralisaient les comptes créditeurs et débiteurs des communes. La manière dont tous ces offices étaient gérés finissait par en faire condamner le système; mais, encore une fois, celui-ci n'était pas mauvais en soi.

L'année 1804 amena des événements importants en France, l'attentat aux jours du Premier Consul, l'exécution du duc d'Enghien et la proclamation de l'Empire. Il est curieux de savoir comment le gou-

vernement étrurien en accueillit la nouvelle. Clarke écrit au Ministre le 6 avril :

.... « Mue par des sentiments de gratitude et d'attachement pour le Premier Consul, la reine régente a vu avec joie que la conspiration avait été déjouée. M. de Mozzi m'a prié, de la part de Sa Majesté, de transmettre, par votre organe, l'expression de ces sentiments au Premier Consul. La piété et la probité de la reine, celles de M. de Mozzi ne peuvent laisser de doute à ce sujet ; mais, pour en corroborer la certitude, je dois vous dire qu'en Toscane il n'a couru aucun bruit de l'assassinat du Premier Consul ; qu'il n'y a eu d'autres faux bruits relatifs à sa personne que celui qu'il était dangereusement malade, et ce bruit éphémère est antérieur de plusieurs mois à la conspiration qui vient d'être découverte. Il est de mon devoir d'ajouter qu'il est absolument certain que le gouvernement toscan, ni qui que ce soit en Etrurie (du moins que je sache) n'a connaissance du manifeste du prétendant, des lettres des princes français ou de la proclamation du prince de Condé, dont vous me parlez dans votre dépêche du 3 germinal, et que le rassemblement des émigrés dans le pays de Bade et de Fribourg était ignoré à Florence.

. . . .

« Cependant Sa Majesté, en me faisant charger par M. de Mozzi de ses félicitations pour le Premier Consul, au sujet de la découverte de la conspira-

tion, n'a pu s'empêcher de s'attendrir sur la fin du malheureux duc d'Enghien, son parent au cinquième degré, et, si quelque chose a pu donner à la reine de la consolation en apprenant la mort de ce prince, c'est la manière délicate dont le Premier Consul s'est servi pour lui faire part de cet événement. Telles sont les expressions textuelles qu'elle a employées dans cette occasion. On donne l'ordre aujourd'hui à M. d'Hervas [1] de demander une audience pour féliciter le Premier Consul sur l'anéantissement de la conspiration.

« En général, on ne peut se dissimuler que le supplice du duc d'Enghien n'ait produit dans le public un effet qui ne nous est pas avantageux.

« Salut et respect.

« G. CLARKE. »

« *P. S.* — J'ai fait imprimer la correspondance de M. Drake, afin de la rendre publique, et je ne négligerai rien pour exécuter les ordres que vous m'avez transmis.

« J'apprends à l'instant, citoyen ministre, que l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne a fait des instances officielles très vives pour que Sa Majesté l'Empereur et Roi se déterminât à quelque démarche contre la France, sous prétexte de la violation du territoire de l'Empire par la République française, lors de l'arrestation du duc d'Enghien. Cette nou-

[1] Alors ministre de Sa Majesté Catholique à Paris.

velle certaine a été apportée à Florence par un courrier extraordinaire que l'ambassadeur de Naples, résidant à Pétersbourg, envoyait à sa cour, et qui a pris des lettres à Vienne [1].

De son côté, Mozzi, le 29 mai, faisait parvenir officiellement à Talleyrand les gratulations de la régente pour l'avènement au trône du Premier Consul.

« Excellence,

« Le sénatus-consulte que Votre Excellence a eu la bonté de joindre à sa note estimable du 7 prairial (27 mai courant), et qui détermine pour l'avenir la détermination, les formes et la transmission du pouvoir souverain en France, a été par moi, tout de suite, soumis à la considération de mon souverain.

« Votre Excellence peut facilement s'imaginer avec quel transport sincère Sa Majesté la reine régente a appris que, par la voix publique et par les lois de l'État, Sa Majesté Napoléon Bonaparte a été revêtue de la dignité impériale, et que ce titre et cette dignité sera transmise à ses descendants.

« Cette expression d'une volonté déjà manifestée par la Nation française, ce tribut d'amour et de gratitude envers le héros qui a su concilier tous les intérêts et calmer toutes les passions orageuses

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 155, p. 120, 121 et verso, n° 13.

assurent aux générations futures cette félicité que, dans ce moment-ci, la France doit à son génie.

« Avec ces idées rassurantes et avec le nouveau gouvernement revêtu d'une splendeur et d'une dignité plus analogues à la nature des choses, Sa Majesté la Reine régente, dont les sentiments immuables d'estime et d'amitié envers sa Majesté l'Empereur sont bien connus, s'attend toujours à la plus grande réciprocité d'avantages que se doivent entre elles les nations amies.

« En se réservant de manifester directement à Sa Majesté Impériale ses sentiments sincères à cet égard, ma royale souveraine m'a ordonné de prier Votre Excellence de vouloir bien faire parvenir en attendant, au trône de l'auguste chef de sa nation, ces expressions d'estime et d'amitié, et de leur donner toutes les ampliations dont elles sont susceptibles, et qui seront bien motivées sur la joie que Sa Majesté la reine éprouve de son Gouvernement royal, et qui est parfaitement bien connue de Votre Excellence.

« C'est avec la plus parfaite considération et une estime particulière que j'ai l'honneur d'être

« De Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* G. Mozzi [1]. »

Du département des Relations Extérieures, le 29 mai 1804.

[1] *Aff. Étr., Toscane*, 156, p. 166 et verso, n° 120, traduit de l'italien.

Dans cette cour tenue à l'espagnole, presque point d'autres réunions que celles des austères cérémonies religieuses, notamment les bénédictions papales répétées au double passage de Pie VII, en 1804 et en 1805, les messes chantées au palais et les baisemains. A de longs intervalles intervenaient des cercles [1].

On doit pourtant signaler le bel accueil que le Gouvernement et la Reine firent, en septembre 1804, au prince et à la princesse Camille Borghèse, retour des Bains de Lucques. Leurs Altesses Impériales, arrivées le 1er septembre à Florence, étaient descendues à leur villa de San-Martino, sise dans la banlieue de cette ville On disait qu'elles y séjourneraient tout l'automne [2]. Marie-Louise, « qui avait contracté une liaison d'estime avec Son Altesse Impériale, lors de son séjour à Florence, est presque allée tous les jours la voir et a passé presque toutes ses soirées avec elle [3] ». En public, la reine traita les deux époux comme des hôtes royaux, et toute l'aristocratie florentine admira les grâces de Pauline, dont Canova vantait les formes à l'égal de

[1] Clarke écrit à Talleyrand, le 27 septembre 1803 : « Il n'y a pas eu de cercle à la cour depuis le jour de Saint-Louis. » (Cela faisait un mois plein.) En tout, l'étiquette portait dix cercles par an, dont les dates figurent à l'*Almanacco etrusco*. Ils étaient placés aux seuls anniversaires du roi, de la reine d'Espagne et de la famille d'Étrurie.

[2] Siméon au Ministre : 7 septembre 1804. — *Aff. Étr.*, 156, n° 184.

[3] Clarke à Talleyrand. Florence, 29 septembre 1803. — *Aff. Étr.*, 155, n° 209.

celles d'une Diane ou d'une Calipso [1]. Le 30 septembre, Son Altesse Impériale quitta Florence pour la France. Sa santé, toujours languissante depuis la mort de son fils, ne lui permettra de faire ce voyage qu'à petites journées. Son projet est de se rendre à sa terre de Montgobert [2].

A la cour donc peu d'amusements : les prêtres y dominaient, et le moindre d'entre eux n'était pas le confesseur en titre de la reine ; il la suivait partout. Les prêtres dominaient tellement qu'après les fêtes de popularité données à Florence pour la proclamation du petit roi, la régente, accompagnée du comte Salvatico et de sa suite, s'était rendue, de longues semaines, dans le Casentin faire une triple retraite aux Camaldules, à Vallombreuse et autres lieux. Puis, elle s'était portée à Arezzo et à Cortone, impatiente de se prosterner devant l'image de la Vierge miraculeuse qui avait servi de bannière aux Arrétins.

Le 8 octobre, expirait à Florence le plus grand poete tragique de l'Italie, Victor Alfieri [3]. Il fallut une véritable négociation de la part de quelques ministres intelligents, pour que le clergé et la cour permissent le service religieux : le clergé qui n'ai-

[1] Pour plus de détails sur cette réception, consulter Covost, *opus citat.*

[2] Clarke à Talleyrand 29 septembre 1803.

[3] Le 2 octobre, suivant Tassoni. *Il solo Alfieri, il Sofocle dell' Italia, ha cessato di essere sabato a ore 4 della mattina, per una infiammazione al basso ventre.* Tassoni à Scarabelli : Florence, 4 octobre 1803

(*Recueil Cantu, opus citat.*, 71.)

mait pas Alfieri depuis qu'il s'était mis à attaquer la religion dans ses écrits, prétendait que le moribond n'avait pas accompli ses devoirs spirituels.

Les idées de la cour à cet égard s'accommodaient fort bien de l'état dans lequel elle avait trouvé le pays à son arrivée. Le passage aux affaires des républicains de l'an VII avait été si court que les nombreuses institutions cléricales étaient restées. Dans cet Etat de 1.200.000 habitants environ, le nombre des ecclésiastiques montait à ce moment à 25.000 têtes, y compris 8.000 moines.

Il y avait, en Etrurie, trois archevêchés et quinze évêchés, seize même, si l'on comprend le siège de Lucques, suffragant de celui de Sienne. Le montant de leurs revenus évalués à 3 % s'élevait à 443.744 livres florentines[1]. — L'Empereur, quelques années plus tard, en 1808, se chargera de mettre ordre aux abus, en opérant des suppressions et la sécularisation des biens conventuels. L'Université florentine, enfin, ne paraissait n'avoir de raison d'être que pour le seul collège de théologie. Le président était l'archevêque de Florence ; son doyen, un chanoine ; son chancelier, le baptiseur de la basilique de Saint-Jean ; son archiviste, le prieur de Saint-Martin, outre deux maîtres des cérémonies et un bedeau[2].

[1] L'écu de 5 livres de la régence valait exactement 4 fr. 41.
[2] *Almanacco etrusco per l'anno* 1807. Florence, Imprimerie royale.

La noblesse locale se composait surtout d'affiliés aux Ordres insignes de Malte et de Saint-Etienne, « pape et martyr », lesquels possédaient des biens considérables

L'Ordre de Saint-Étienne, fondé par le grand-duc Cosme Ier de Médicis, en 1562, avait pris, avec les années et les donations que tous les souverains s'étaient plu à lui faire, une importance exagérée. Militaire à son origine, chargé de protéger la Toscane contre les entreprises barbaresques, il avait perdu peu à peu son caractère et n'était plus, au début du XIXe siècle, qu'une confrérie civile aristocratique, et surtout honorifique. — Par l'extension du nombre de ses membres, tous bien en cour, il blessait le sentiment d'égalité, qui, sans commencer encore à percer dans les masses, en ce pays peu ou pas du tout instruites, préoccupait pourtant les hommes éclairés

Le clergé et la noblesse, ordres privilégiés, tenaient donc, de toutes façons, dans le royaume, une place trop favorisée.

Un mot du corps diplomatique.

Dès octobre 1803 [1], après le retour à Florence de Serristori, qu'on avait un instant songé à remplacer par Venturi, en mai — projet auquel on renonça ensuite, par motif d'économie sans doute — l'Étru-

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 154. Voyez lettres de créance à d'Azara, signées Marie-Louise 5 octobre 1803.

rie se fit représenter à Paris par le chevalier d'Azara, ministre de Sa Majesté Catholique dans cette capitale. Il en était de même auprès des autres grandes puissances ; les ministres résidents de Sa Majesté Catholique à Pétersbourg, Londres, Vienne furent chargés des intérêts de Leurs Majestés étruriennes.

Mais il y avait, par contre, plusieurs diplomates étrangers à Florence, tels ceux d'Autriche, le feld-maréchal baron de Colli, ceux de Rome, d'Italie, de France et de Suisse.

L'ambassadeur d'Espagne à Florence, M. de Labrador, arrivé à son poste le 2 juin 1802, avait, en conformité d'un usage remontant au Pacte de Famille, mais qui n'avait pas encore été abrogé ici, malgré la chute des Bourbons français, le pas sur tous les autres [1] ; il déployait un grand état. Celui de Sa Majesté Catholique à Paris, le prince Masséрano le doublait, comme il vient d'être dit, pour les trop nombreux différends à régler avec la France. Après d'Azara, ce furent le prince de Massérano, d'Hervas et le général Gravina [2].

La crise financière, l'occupation armée, les lois cléricales, la protection aux Arrétins compromis, la

[1] Toutefois, après l'établissement impérial en France, il en fut autrement. Beauharnais, notre ministre résident, réclama la préséance, et l'obtint après une série de petites vexations dont sa correspondance de l'époque fait mention. Clarke, en décembre 1803, avait déjà eu quelques ennuis sur cette question d'étiquette. (Voir sa lettre du 9 décembre à Talleyrand.) *Aff. Étr.*, *Toscane*, 55.

[2] Don Frédéric de Gravina, lieutenant général, occupait le poste de Paris en juin 1804.

délimitation des frontières de Lucques du côté de Piombino, dont le détail restait en suspens depuis la signature du traité de Lunéville, sans compter la réclamation elle-même de cette Principauté au nom de l'Étrurie, qui invoquait le traité d'Aranjuez; enfin, le manque de surveillance des côtes, les courses de pirates dans la Méditerranée, l'entrée frauduleuse des marchandises anglaises à Livourne, etc., tel en était le bilan monotone et toujours renouvelé.

Après Clarke, qui, sur sa demande, partit en congé, le 26 juin 1804 (pour, d'ailleurs, ne plus revenir, comme c'était son vœu), la France eut pour représentant provisoire à Florence, durant onze mois (juin 1804 à avril 1805), le secrétaire Siméon[1], tout désigné au choix du Cabinet de Paris par l'*interim* qu'il avait rempli d'une façon distinguée durant quatre mois qu'avait duré la mission de Clarke à Lucques.

Le nouvel *interim* de Siméon fut signalé par peu d'événements importants. Avec le même zèle que son prédécesseur, ce diplomate donna tous ses soins à la rentrée, souvent fort pénible, de la solde imposée à l'Étrurie, et fit des rapports sur la maladie contagieuse régnant alors à Livourne, sorte de fièvre jaune amenée d'Espagne par des vaisseaux et qui troubla encore le commerce de ce port, déjà si com-

[1] Siméon, nommé second secrétaire de la légation française le 5 septembre 1801, était passé premier secrétaire le 16 septembre 1802, en remplacement d'Éd. Lefebvre, envoyé avec avancement à Naples (*Toscane*, 154, *Aff. étr.*).

promis par l'occupation. Sur les ordres de Talleyrand, il tâcha, par la rédaction de notes qu'il appuie verbalement, de solidariser l'Etrurie dans la guerre que l'Espagne venait de déclarer à la Grande-Bretagne en octobre 1804, à la suite de l'attaque en pleine paix d'une escadre espagnole par les Anglais, où trois frégates chargées d'un trésor avaient été prises, une quatrième engloutie, et 400 sujets du roi Charles IV avaient péri ; mais, sur ce point, tous ses efforts furent vains.

Le Cabinet étrurien, qui savait si bien, à tout propos, rappeler la suzeraineté de l'Espagne au nom de ses intérêts intérieurs, lorsqu'il s'agissait de résister aux revendications françaises, invoqua la neutralité par l'entremise de Gravina[1] et, s'étayant sur ce principe — autrefois base de la politique internationale de l'Etat, mais aujourd'hui abrogé et dans les textes et dans les faits — il n'accorda en somme même pas le minimum de ce que la France se croyait en droit d'exiger de lui, c'est-à-dire ni l'arrestation, ni le séquestre des vaisseaux anglais entrant à Livourne.

Une pareille attitude nettement prise devant l'Empereur et Roi n'était pas sans embarrasser la régente, qui savait, par expérience, à combien de réclamations elle se trouvait soumise de la part du Cabinet des Tuileries, et à quelles colères elle s'exposait en n'y donnant aucune satisfaction. Tour-

[1] *Aff. Etr. Toscane*, 156, n° 236. Gravina à Talleyrand : Paris, 4 décembre 1804.

mentée de ce chef et inquiète, Marie-Louise a recours à son moyen ordinaire dès qu'elle est embarrassée : elle en réfère à Madrid. Des courriers sont dépêchés au vieux roi. La cour d'Espagne, sentant alors la nécessité d'accorder de suite, comme contrepoids, une concession à la France, commande à Marie-Louise de sacrifier Salvatico. On espère ainsi tout apaiser.

Mais l'Empereur, absorbé par la lutte contre l'Angleterre, qu'il veut sans merci, ne prête même pas attention à ce coup d'État intérieur, et, en fait, c'en est un, et des plus pénibles à la reine, lorsqu'on sait les dessous des affaires étruriennes. Comment la cour d'Espagne s'imagine-t-elle qu'un aussi petit événement puisse, dans l'esprit de Napoléon, contrebalancer le refus par l'Étrurie de l'aider effectivement contre les entreprises anglaises ? chacun se le demandera. Le but cherché est donc manqué, et l'aigreur provoquée par le refus de nous aider à Livourne demeure seule[1].

Du 5 au 7 novembre 1804, avait eu lieu aussi le premier passage de Pie VII à Florence, qui se rendait à Paris ; Siméon avait été admis à son audience en présence de la reine. Deux jours plus tard, s'était arrêté à Florence le cardinal Fesch [2].

A Siméon succéda comme ministre plénipoten-

[1] Voyez *Pièces justificatives*, n° XXVIII Siméon à Talleyrand : Florence, 11 décembre 1804

[2] Toutes les pièces relatives à la gérance de la légation de Siméon sont aux Archives *Aff. Étr.*, *Toscane*, 156. Voyez cette rubrique.

tiaire en titre, dès mars 1805[1], le marquis François de Beauharnais, frère du malheureux Alexandre, décapité le 23 juillet 1794. Il était, par conséquent, l'oncle du prince Eugène et le beau-frère de l'Impératrice Joséphine. Les instructions qu'il reçut du Ministre, le 11 mars 1805, portaient ceci :

« Monsieur,

« La prospérité du Royaume où vous allez résider a toujours intéressé particulièrement Sa Majesté Impériale. La monarchie d'Etrurie est son ouvrage ; c'est par là qu'elle a commencé à rassurer toute l'Europe sur les résultats de la Révolution et sur les vues de la France. En voyant la même main relever le Saint-Siège, consolider la République ligurienne, fonder un trône en Toscane, on a reconnu qu'elle ne voulait rendre à chaque pays d'Italie que les institutions les plus compatibles avec les mœurs de ses habitants et avec la paix générale. Ces vues continueront à animer Sa Majesté Impériale, dans les changements que peut encore subir l'Italie supérieure ; et, lorsque ce nouveau système recevra son développement, l'un de vos premiers soins, Monsieur, sera de faire entendre qu'un de ses principaux résultats sera de consolider les liens d'amitié établis entre les Maisons de France et de Tos-

[1] Ses lettres de créance sont du 20 mars, mais le décret de nomination est du 25 février

cane, d'unir leurs intérêts et leur puissance par un plus grand nombre de points.

. . . .

. . . . « Sa Majesté Impériale a voulu encore consolider son ouvrage, en chargeant quelques troupes françaises de la défense de la Toscane, et plus particulièrement de celle de Livourne. Ce nouveau royaume n'avait pas encore d'état militaire; les embarras de sa situation ne lui permettaient pas même d'en avoir; la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre vint ensuite l'exposer davantage : la cause de la France lui devenait commune. Les Anglais avaient le projet d'occuper le port de Livourne. Il fallait les y devancer pour conserver cette place, pour assurer par la Toscane la communication des troupes françaises de la Haute-Italie avec celles que Sa Majesté Impériale avait dû faire repasser dans le royaume de Naples.

« Tels sont les motifs qui continuent de rendre nécessaire la présence d'un corps de troupes françaises en Toscane. Tous ces motifs sont pris dans l'intérêt même du pays. Ils font à la Toscane un devoir d'acquitter la solde des régiments qui ont été envoyés pour sa défense. Tous les Etats alliés de la France sont plus particulièrement exposés aux entreprises de l'ennemi; quand la guerre se fait pour eux, il faut bien qu'ils supportent une partie de ses charges, et la Toscane n'y a contribué jusqu'ici que de la manière la moins onéreuse.

« Cependant la cour de Florence continue de se refuser à pourvoir d'une manière assurée au payement de la solde des troupes françaises ; ce payement est toujours arriéré ; on ne peut obtenir que par intervalles, et après les plus vives instances, des acomptes insuffisants. Cet état d'incertitude expose les subsistances des troupes, excite le mécontentement et ôte au Gouvernement toscan tout le mérite d'acquitter un subside, auquel il ne doit pas espérer de pouvoir se dispenser tant que les circonstances de la guerre n'auront pas changé.

« Moins le service se fait avec régularité, plus il devient onéreux à la douane. Quand elle aura affecté à cette dépense spéciale une partie de ses recettes, et qu'elle n'aura point à la prélever sur tous les autres services, de manière à les compromettre tous, sans même se tenir au courant sur ce point, l'ordre qu'elle aura établi rendra le payement de la solde plus facile et il fera cesser une guerre de discussions toujours pénible à entretenir.

« Le ministère toscan, en cherchant à apitoyer sur les embarras de position de ce pays, laisse apercevoir plus de mauvaise volonté que de difficultés réelles. Il se rejette sur l'interruption du commerce de la Toscane, occasionnée par la maladie de Livourne, sur les malheurs que viennent de produire les inondations, sur l'impossibilité de faire face aux différentes parties du service public Mais le commerce doit reprendre incessamment son cours, si l'on en juge par les nouvelles rassurantes arrivées

de Livourne : la Toscane, comme tout autre État, doit avoir des fonds affectés aux secours publics : si quelques parties du service sont en souffrance, cette circonstance peut aussi prouver qu'il y a dans les dépenses intérieures quelques réductions à faire

« L'exemple de l'Espagne doit animer la Toscane. C'est au milieu des fléaux les plus désastreux que l'Espagne a pris la généreuse résolution de soutenir avec vigueur la guerre à laquelle les insultes de la Grande-Bretagne l'ont forcée. La cour de Madrid a consulté avant tout son honneur et sa dignité, pour une nation offensée ou insultée, son premier devoir est de se défendre.

« Employez, Monsieur, tous vos soins à faire cesser les difficultés qu'a éprouvées jusqu'ici le payement de la solde. C'est, pour le moment actuel, l'affaire qui doit le plus vous occuper. Sa Majesté Impériale tient irrévocablement à sa première détermination ; elle ne souffrira pas que la cour de Florence se refuse à concourir au soin de sa propre défense.

« Dans la suite de ma correspondance j'aurai l'honneur de vous entretenir des autres affaires qui pourraient exiger des instructions spéciales, et je m'attacherai constamment à faciliter les succès de la mission qui vous est confiée. Ces succès seront toujours personnellement agréables à Sa Majesté. Elle a vu avec plaisir qu'en vous nommant son ministre à Florence, elle conciliait parfaitement le

bien de son service avec ses affections particulières.

« Recevez, Monsieur, les assurances de ma haute considération[1].

« Ch.-M. TALLEYRAND. »

Beauharnais, qui arriva à son poste le 20 germinal an XIII (10 avril 1805), ne tarda pas à confirmer les observations de Tassoni et de Clarke. Pour accomplir sa tâche, il fut beaucoup aidé par Artaud[2], qui, depuis le décret impérial du 6 juin 1805, avait été appelé de Rome, où il remplissait les mêmes fonctions, comme secrétaire à Florence. Artaud permutait même alors précisément avec Siméon, envoyé auprès de Sa Sainteté.

Suivant les dépêches de Beauharnais, la malheureuse reine était peu respectée par les Toscans ; le Gouvernement marchait mal ; les autorités ne s'accordaient pas entre elles ; la cour était pleine d'intrigues. La reine elle-même s'en confiait à Beauharnais.

En outre, les troupes françaises sous le commandement du divisionnaire Verdier sont ma. vues, et

[1] *Aff. Étr. Toscane*, 157-A., p. 106 à 110, n° 67.

[2] Artaud fut présenté la première fois à la reine régente par M. de Beauharnais, le 8 juillet 1805. — Le 3 août 1805, il perdait à Florence son fils, enfant en bas âge, nommé César-Henri-Gaston. On peut voir son monument funéraire en marbre de Carrare, exécuté peu après par le sculpteur Maximilien Laboureur (qui habitait Rome), dans l'église Ognissanti à Florence. Ce tombeau, placé à gauche de la nef et encastré dans la muraille, contient un bas-relief allégorique de beaucoup de sentiment.

l'on est obligé de rappeler le gouvernement aux convenances. Leur présence était bien nécessaire, car, en 1805 encore, l'Angleterre masquait l'entrée de ses denrées à Livourne en empruntant les bâtiments de nations neutres. Protégés par le pavillon russe, des Américains, des Suédois, des Danois, des Grecs, outre quelques insulaires, au dire de Verdier lui-même, amenaient directement à Livourne, venant des ports d'Angleterre ou de ses colonies, des marchandises qui y étaient parfaitement accueillies par le commerce et aussi, fait plus grave ! par l'autorité locale.

C'étaient, en l'espèce, des salaisons de tout genre, des sucres, des cafés, des cuirs apprêtés, des aciers bruts et ouvrés, des mousselines de l'Inde, du thé, de la sellerie, des porcelaines, etc., tous objets de première et forte consommation. Verdier, à qui un rapport a été demandé par l'Empereur lui-même, préconise comme remède la remise du commandement du port aux autorités françaises, qui, aidées de négociants dévoués à nos intérêts, visiteraient les vaisseaux et permettraient, après examen l'entrée des chargements ou la refuseraient. En tout cas, la protection accordée par les autorités toscanes aux Anglais était encore telle, en mai 1805, qu'ils commerçaient, sous les yeux de la garnison française, avec la même facilité que sur leur propre territoire[1].

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 157-X, n° 102. Rapport de Verdier à l'Empereur. Milan, 31 floréal an XIII.

Bientôt, en dépit des remèdes apportés par la sagace activité d'Eynard, le mal rongeur revient : *le deficit*, parce que les abus, à peine réprimés d'un côté, reparaissent de l'autre. En voici des exemples : la plus grande partie des domaines royaux se perdait aux mains des préposés à leur gérance, et l'esprit de corruption et de vénalité s'était propagé, par une contagion naturelle, des ministres aux subalternes. Les chefs des finances étaient choisis parmi les privilégiés de naissance, sans égard au mérite personnel ; qu'en résultait-il ? Les ministres, qui ne comptaient guère avec les deniers publics, se faisaient attribuer des augmentations de traitement, et un tas d'individus sans titres se voyaient affligés de pensions. Aussi avait-on toujours recours aux expédients. Dès 1802, Tassoni déclarait que la nation toscane ne formait qu'un peuple de mécontents, et l'on conçoit qu'en n'ayant pas su rompre avec les procédés financiers de l'époque néfaste où trônaient les Arrétins le nouveau gouvernement monarchique ne se créait pas un seul partisan.

Pour se faire une idée de la manière dont étaient gérées les finances, quelques chiffres comparatifs suffiront. En 1789, le produit des impôts tant directs qu'indirects donnait à Léopold d'Autriche un revenu de 10.500.000 livres florentines [1], et la dépense de cette année-là n'était que de 8.500.000 livres.

[1] La livre florentine, ou lire, se divisait en 20 sols, le sol valait 12 deniers ou denari

En 1798, sous Ferdinand, le produit des impôts était de 13.000.000 ; la dépense, seulement de 8.700.000 livres. Le reliquat était employé à des améliorations ou à l'extinction de quelque partie de la dette publique, sans compter toutes les économies personnelles que le Grand-Duc envoyait à Vienne.

En 1801, le revenu de la Toscane montait à 17.000.000 de livres. Mais les frais des administrations qui perçoivent ces revenus, comme la gabelle, les douanes, celle pour le tabac, le sel, etc etc..., absorbant 5.000.000 à peu près, la Trésorerie ne recevait que 12.000.000[1].

En 1803, sous le Gouvernement de la Régente, les impôts fournissaient 15 600 000 livres, et la dépense était de 21 000 000 ! Le déficit était donc déjà, en 1803, de 5.400.000 livres florentines et, lors de la chute du royaume (fin de 1807), il restera encore au-dessus de 3 000.000, correspondant à environ 2.600.000 lires italiennes ; il grossissait annuellement la dette publique

Si les exercices postérieurs à 1803 sont relativement un peu meilleurs, c'est que le revenu avait été augmenté depuis lors et porté à 17.600 000 livres. Encore faut-il ajouter que, pour suppléer en partie à ce déficit, qu'il était impossible de combler par de

[1] *Aff. Étr.*, 153 B, n° 268 Le premier secrétaire (Édouard Lefebvre, chargé d'affaires de la République française, près la cour de Toscane, en l'absence du ministre) à Talleyrand : Florence, 29 fructidor an IX

nouvelles contributions — tant le peuple était incapable de répondre à de nouveaux appels de fonds on vendit, de 1803 à 1807, des biens domaniaux pour la valeur capitale de 814.000 écus florentins [1].

La cour, les fondations pieuses, les traitements absorbaient une grande partie des ressources; on ne vivait que d'anticipations. Et pourtant mainte dépense inutile aurait pu être évitée. Un exemple au hasard. Bien que les souverains eussent à leur disposition, sans compter plusieurs palais à Florence, à Sienne et à Pise, pas moins, aux environs de la capitale, de cinq grandes villas princières, dont la fondation remontait aux Médicis, la reine trouva moyen de se livrer aux constructions. Elle augmenta inutilement et à grands frais Poggio Imperiale [2] d'un avant-corps de bâtiment, qu'elle laissa inachevé, en 1807, et d'une aile, où elle édifia une somptueuse chapelle. Enfin, elle enfouit d'assez grosses sommes à l'embellissement d'Ambrogiana, et quelque peu aussi de Poggio à Cajano.

Pour toutes ces causes, le malaise ressenti partout et le mécontentement général signalé dans les dépêches des résidents italiens, français et espagnols [3] s'expliquent

[1] *Arch. Nat.*, AF IV, 1701. Notes du conseiller d'État Bauchy, rédigées rétrospectivement, en 1808. L'écu florentin valait 7 livres florentines.

[2] Ex-villa grand-ducale à 2 milles de Florence, sur une éminence non loin de la route de Sienne.

[3] Ces derniers, à Paris principalement. Voyez, pour cette période, lettre du chevalier de Santivanès, chargé d'affaires de Sa Majesté

En dehors de la noblesse, les hommes instruits aspiraient à un changement ; il y avait un parti allemand qui travaillait pour Ferdinand ; d'autres voulaient l'annexion à la République cisalpine ; l'idée d'une domination française pure et simple ne s'était encore présentée à personne, mais ce qu'on pouvait, à coup sûr, proclamer, c'est que le gouvernement d'Etrurie n'avait fait qu'ancrer aux flancs de la nation les vices du régime de l'Archiduc et les avait même accrus

Ne sachant plus à quels palliatifs recourir, le gouvernement délègue Eynard à Paris, dans l'hiver de 1805, avec mission de transmettre à l'ambassadeur d'Espagne les instructions nécessaires pour réclamer en faveur du commerce anéanti par les charges imposées à l'Etrurie. L'urgence de leur intervention se fait plus cruellement sentir, lorsque, le 4 mars 1805, le général Verdier opéra une saisie-arrêt sur les revenus de la ville, de la province et du port de Livourne, jusqu'à l'apurement de la solde arriérée [1]. Le résultat que poursuivait Eynard ne fut obtenu que lorsqu'il se rendit lui même avec la députation toscane au couronnement de l'Empereur à Milan, en mai. Il y déploya tant d'habileté en s'engageant personnellement, qu'il obtint l'évacuation de Livourne pour l'année suivante. Il est vrai qu'aux troupes françaises furent substitués alors,

Catholique, à Talleyrand, Paris, 21 février 1805, qui reprend l'éternelle plainte contre l'occupation *Aff. Étr., Toscane*, 157 A., n° 50.

[1] *Aff. Étr.*, 157 A., Pièces de ventôse an XIII.

par convention avec Madrid, des régiments espagnols, essai moins onéreux pour le pays, mais qui ne devait pas mieux réussir pour les vues de l'Empereur contre les entrées anglaises.

A cette époque — mai 1805 — Marie-Louise d'Etrurie avait envoyé à Milan pour complimenter Napoléon, le prince Thomas Corsini, grand-maître de sa cour, et le chevalier Victor Fossombroni, l'un de ses gentilshommes de chambre.

Le roi d'Italie profita de leur séjour dans cette capitale, pour les faire admonester sur la conduite de la reine vis-à-vis les Anglais. Sa Majesté Impériale avait, en effet, dicté à Murat l'ordre suivant en marge du récent rapport du général Verdier commandant à Livourne, qui venait de lui être remis le 20 mai :

« M. de Talleyrand fera une note sur ces bases aux envoyés de la reine d'Étrurie, et leur fera connaître mon mécontentement de ce que le commerce anglais est ainsi favorisé.

Milan, le 2 prairial

« NAPOLÉON[1]. »

Entre autres idées, on lisait dans ce document : .... « L'Angleterre, qui n'a plus pour soutien qu'un reste de commerce avec

[1] *Aff. Étr.*, 157 A, n° 162.

quelques parties de l'Europe et qui le voit diminuer tous les jours, ne doit conserver aucune relation avec un pays dont elle n'a pas reconnu le gouvernement, et qui, par honneur et par intérêt, a tant de motifs pour se prononcer contre elle.

« L'introduction des marchandises anglaises à Livourne rend nulles les précautions prises contre la Grande-Bretagne en Espagne, en Ligurie, dans la plupart des autres États, elle contribue à prolonger la guerre qu'il est de l'intérêt de l'Europe de faire terminer, et le repos général se trouve ici sacrifié à quelques spéculations individuelles que Sa Majesté la reine d'Etrurie ne peut plus tolérer [1]. »

La Régente eût pu se rendre à Milan de sa personne, ce qui eût flatté le nouveau César, de la bonté duquel elle sollicitait, même alors, un agrandissement du côté de Lucques, dans l'ignorance où elle était encore que cette petite République allait devenir l'apanage de la princesse Elisa. Pour ne point aller saluer Napoléon, elle prétexta l'insuffisance de ses moyens financiers, qui ne lui permettaient pas d'y figurer avec l'apparat voulu comme fille du roi d'Espagne [2]; elle commit une faute lourde surtout, voulue peut-être, lorsqu'elle laissa passer Napoléon à Bologne, le 1er messidor, sans se déranger davantage.

[1] *Ibidem.*, n° 179

[2] *Aff. Étr.*, 157 A., n° 142.

Or, Bologne n'était éloigné que de douze heures de sa capitale et, cas beaucoup plus grave! le Cabinet de Paris avait pressenti dans le sens d'un déplacement royal, tant pour Milan que pour Bologne, la chancellerie de Florence par l'entremise de Beauharnais [1]. Celui-ci devait d'abord en souffler doucement l'idée par un intermédiaire choisi, afin de ne pas paraître en solliciter l'initiative.

Il y avait donc en récidive de la part de la reine dans son quasi-refus d'aller saluer Napoléon, alors si près, en dépit de la traversée des Apennins qu'on comparait, pour son côté vraiment pénible, à celle des grandes Alpes elles-mêmes. Et, lorsqu'un peu plus tard Beauharnais avait cru intervenir personnellement, la reine n'avait rien trouvé de mieux devant notre ministre, en guise d'explication, que d'annoncer qu'elle avait envoyé un courrier à Madrid pour consulter ses parents sur ce voyage. Excuse dérisoire, puisque les délais ne permettaient pas au courrier de revenir d'Espagne avant l'arrivée de Napoléon à Bologne. Exigence non moins tracassière de Napoléon, qui aurait bien pu, à la rigueur, dispenser la reine de venir le saluer en vassale, puisqu'il avait déjà eu, quatre ans avant, cette satisfaction d'orgueil, à Paris même, sans compter que ses agents ne cessaient pas, pour trop de causes, il est vrai, de lui rappeler qu'elle devait tout à la France.

La reine eut beau, comme palliatif de son atti-

[1] Voyez *Pièces justificatives*, nos XXIX à XXXII.

tude, faire passer par un courrier spécial une lettre à Massérano, qui suivait l'Empereur, afin qu'il la remît à l'Impératrice — laquelle s'était aussi étonnée de l'absence de la souveraine devant Fossombroni et Corsini [1]; — l'affront n'en n'avait pas moins été dévoré en silence par Napoléon, qui chargea son ministre de le faire sentir à Florence.

Eugène, désigné aussi pour surveiller le royaume voisin du sien, s'était mis en correspondance avec Marie-Louise. Ce moyen complétait les sources de ses renseignements propres, c'est-à-dire les correspondances de l'agent consulaire italien à Livourne, Etienne Fucci [2], les dépêches de Tassoni et, parfois même aussi, des ministres français ; ce seront bientôt — quand l'heure de la chute aura sonné — les rapports de Reille et de Menou. Pour l'instant, Eugène transmet à l'Empereur ce qu'il apprend.

Septembre 1805.

« La reine d'Etrurie se plaint que M. de Beauharnais exige d'elle des audiences secretes, chose tout à fait hors d'usage dans le pays. Elle lui en a accordé deux, parce qu'il est le ministre de Votre Majesté ; il lui a répété en deux fois que Votre

[1] Covoni, *opus citat.*, p. 130.
[2] Arch. de Milan, Ministère des Relations Extérieures. — Carton 271

Majesté était fâchée qu'elle ne fût pas venue à Bologne, ce qui l'a profondément affligée, parce qu'elle n'aspire qu'après les occasions de témoigner l'envie qu'elle a de lui plaire. Elle demande si Votre Majesté exige qu'elle accorde des audiences secrètes à M. de Beauharnais [1]. »

Ces représentations diplomatiques avaient produit leur effet. La reine exprima ses regrets sincères de n'être pas allée à Bologne. On peut même affirmer qu'elle avait personnellement de bonnes intentions, mais, toujours trop faible, elle cédait aux conseils perfides de ses ministres, qui, sauf Mozzi, étaient tous mauvais.

D'autre part, il faut bien le dire, la reine ne se rendait pas populaire en se montrant partisan des Français. Plus expérimenté et, dès lors, plus pénétrant de l'avenir — ou désireux de racheter par un surcroît de formes les fautes commises par sa propre fille — le vieux roi d'Espagne, Charles IV, n'avait pas voulu courir les risques d'une remontrance et, entre le 15 et le 30 juin 1805, il s'était empressé d'envoyer la Toison d'Or au prince de Piombino. En conformité d'un tel exemple, la Régente, le 8 janvier 1806, avait demandé à l'Empereur son portrait pour la galerie de Florence [2] ; puis, se laissant momentanément dominer par M. de Beauharnais,

[1] Arch. Nat., AF IV, 1701.
[2] *Aff. Étr., Toscane*, 158 A., n° 25.

homme du monde accompli, qui était fort bien en cour, elle voulut, en guise de réparation, honorer spécialement le ministre de France par une démonstration non équivoque et, à partir de ce moment, les troupes reçurent l'ordre de lui rendre les honneurs, dès que son passage serait signalé.

Voulant, en outre, donner des gages et être agréable à la Grande Nation, l'Arrétin Mari, l'époux de la fameuse amazone, est renvoyé de Florence, dans l'emploi subalterne d'adjudant des invalides, à Volterre. Même disgrâce envers le conseiller d'Etat Giunti, à qui l'on offre la dérisoire compensation du petit vicariat de Pescia, qu'il n'accepte d'ailleurs pas. Il préfère se retirer à Rome et entrer dans la prélature [1]. La Russie et l'Autriche reconnaissantes lui servaient une pension. Giunti continuait de nous détester [2].

On la voit, enfin, dans cette phase de réaction en faveur de la France, « se déclarer plus Française qu'Espagnole », suivant ses propres termes, et célébrer la fête de l'Impératrice Joséphine — il est vrai que c'est aussi la sienne, car elle porte ce prénom — ajoutant ainsi aux attentions qu'elle a eues dès leur avènement envers Félix et la princesse de Lucques. En janvier, deux mois à peine avant d'être proclamé roi de Naples, le petit fait du passage à Florence, *incognito*, de Son Altesse Impériale le prince Joseph

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 158 A, nos 45 et 56. Beauharnais à Talleyrand, Florence, 7 février 1806, et le même au même, 25 février 1806.
[2] *Ibidem*, no 327. Bulletin manuscrit du 19 septembre.

Bonaparte, frère de Napoléon, sans qu'il se soit arrêté que l'instant d'aller chez Beauharnais [1], ne reste pas inaperçu de la reine. Elle y voit la marque du courroux de l'Empereur, s'ajoutant aux observations de l'ambassadeur, à propos de son abstention d'aller à Bologne. Aussi redouble-t-elle de zèle vis-à-vis l'Empereur, ou devant les membres de sa famille, pour regagner la faveur perdue. L'occasion qu'elle a de recevoir en audience le cardinal Maury lui fournit le besoin de s'exprimer en termes clairs. Ecoutons Beauharnais :

Florence, le 20 février 1806

FRANÇOIS DE BEAUHARNAIS
MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE EN TOSCANE

A S. Exc. Monseigneur de Talleyrand

« MONSEIGNEUR

« En l'absence de Monsignor Morozzo [2], qui est en ce moment à la campagne, j'ai eu l'honneur de présenter, ce matin, à Leurs Majestés, M. le cardinal Maury, qui est venu passer quelques jours à Florence, à son retour de Lucques, où il a été accueilli avec la plus grande bienveillance par Son Altesse

[1] *Aff. Etr.*, *Toscane*, 158 A., n° 28. Beauharnais à Talleyrand : 24 janvier 1806.
[2] Nonce du Pape à Florence. Prélat napolitain d'assez grande

Impériale Mme la princesse de Lucques et Piombino

« Sa Majesté la reine régente a éprouvé un grand plaisir à voir M. le cardinal Maury.

« Nous avons parlé, dans cette audience, de tout ce que Sa Majesté a fait de grand et de miraculeux dans la dernière guerre contre l'Autriche et la Russie J'ai joui de voir M le cardinal développer lui-même à Sa Majesté la reine tous les sentiments d'admiration pour notre auguste souverain et d'*entendre* Sa Majesté la reine répondre *dans les mêmes termes* à M. le cardinal Maury.

« J'ai profité de cette occasion pour remettre à la reine la lettre de Sa Majesté l'Empereur, jointe à celle de Votre Excellence, en date du 6 février. C'est particulièrement alors que la reine a montré la plus vive sensibilité et une joie bien naturelle, après avoir lu cette lettre. Elle a voulu que je lusse avec elle. Elle m'a dit qu'elle allait donner des ordres pour que le présent qu'elle attend de l'Empereur fût reçu avec pompe et placé immédiatement dans la galerie.

« Je me suis retiré avec M le cardinal Maury laissant Sa Majesté la reine *profondément émue* des bontés de l'Empereur et reconnaissante des conseils que Son Eminence a pris la liberté de lui don-

naissance âgé de quarante-neuf ans, que Fesch, en 1803, ambassadeur à Rome déclarait partout alors modéré et doué de talents et qu'il appuyait même, sur la présentation de Consalvi, parmi les candidats à la nonciature de Paris (*Corresp. de Napoléon et du cardinal*, publiée par Ducasse, placée dans l'*Histoire des Traités de Mortefontaine et de Lunéville* I, 26.)

ner dans la conversation, qui s'est prolongée plus d'une heure.

« J'ai l'honneur de renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma très haute considération.

« F. DE BEAUHARNAIS [1]. »

Ainsi encore, ce même mois (février 1806), lorsque la princesse de Lucques se rend à Piombino, elle trouve sur son parcours, pour l'escorter jusqu'aux frontières, des gardes d'honneur toscans. Il est vrai que, l'année suivante, à pareille date, comme la période de réaction en faveur de la France aura fait place probablement à une autre où il faudra donner des gages aux opposants, cette attention sera oubliée, et même les chariots conduisant les bagages de la princesse, de Lucques à Piombino, seront sans vergogne, et malgré les protestations, fouillés aux frontières par les douaniers étruriens, ce qui fera l'objet d'une plainte d'Elise à l'ambassadeur français à Florence. Mais, au printemps de 1806, on est loin de semblable attitude ; au contraire, les marques de déférence se multiplient.

En mai, c'est une invitation aux fêtes de Livourne. Elise, mettant dans sa conduite une prudence consommée que lui dicte sa connaissance de l'état intérieur du royaume, refuse d'abord d'y aller, par crainte de déplaire à l'Empereur. Elle lui explique ainsi sa résolution :

[1] *Aff. Etr.*, *Toscane*, 158 A., p. 62 et verso, n° 30.

4 mai 1806.

« Sire,

« La reine régente d'Etrurie a mis beaucoup d'insistance pour m'engager à faire le voyage de Livourne, et assister aux fêtes qui ont été données.

« J'ai refusé de me rendre à cette invitation, parce que ma présence aurait pu servir de prétexte pour justifier les dépenses considérables qui ont excité les murmures des Toscans, et j'ai pensé que Votre Majesté approuvera une réserve qui ne me laissera jamais d'incertitude quand je serai placée entre mon plaisir et mon devoir.

« Elisa [1]. »

Les fêtes eurent lieu les premiers jours de mai, et furent très belles ; le corps diplomatique accompagnait la reine.

L'abstention d'Elise a été sensible à la princesse de Bourbon ; en outre, n'est-elle pas mécontente de se sentir ainsi en tutelle, ou, tout au moins, suspectée, sans parler du dépit qu'elle éprouve de voir ses Etats toujours partiellement occupés par les troupes étrangères.

[1] Arch. Nat., AF-IV, 1716

CHAPITRE IV

La garnison française de Livourne relevée par une division espagnole sous les ordres d'O'Farill (mai 1806). — Artaud, chargé de l'*interim* de la légation, arrange avec le banquier Eynard l'affaire de l'arriéré du subside (juin). — Dispositions anti-françaises encore signalées. — Rapports d'Élisa et du vice-roi à l'Empereur sur l'Étrurie. — M. Hector d'Aubusson La Feuillade, nommé Ministre de l'Empereur à Florence (en remplacement de Beauharnais envoyé à Madrid), arrive à son poste (24 septembre 1806). — Allures de ce diplomate et ses premiers rapports (octobre à décembre). — Saisie des correspondances à Livourne opérée par le consul Lesseps (octobre). — Intervention d'Eugène auprès de la Régente, qui se justifie bientôt dans une longue lettre personnelle (décembre 1806). — Plaintes de d'Aubusson contre des manifestations séditieuses individuelles (mars 1807). — Les régiments espagnols d'Étrurie appelés sur l'Elbe (avril). — Visite d'Élisa à la reine à Livourne (mai), réception souveraine. — Alternative d'actes en faveur de la France et de mesures blâmables (juin-juillet).

Après l'alerte d'octobre 1805, l'*arrivée annoncée d'une flotte anglo-russe en Étrurie* — alerte qui avait si fort alarmé tous les partisans de la France en Italie — l'Empereur, ayant besoin de ses forces cantonnées dans la Péninsule, s'entendit avec Charles IV, roi d'Espagne, son allié, pour faire occuper et protéger Livourne et la Toscane par une division espagnole.

La question n'était pas nouvelle ; elle avait été

soulevée par le roi et la reine avec leurs beaux-parents, lors d'un récent voyage à Barcelone (fin de 1802).

A cette époque, Louis désirait la présence des troupes espagnoles, comme devant coûter moins cher au pays que les Français, Charles IV, d'ailleurs, devant se charger de leur solde. — Louis, en outre, considérait son royaume comme une dépendance de l'Espagne, et lui et la reine ne se faisaient pas faute de le proclamer devant qui voulait l'entendre [1]. — L'Empereur avait, de son côté, mûri sa détermination sur ce point. Il n'y avait pas à faire grand fond sur les troupes tirées du pays par le feu roi Louis Ier. Elles étaient insuffisantes comme effectif, et peu formées à l'esprit militaire (le Toscan n'y ayant jamais été enclin), et représentaient à peine la valeur de trois régiments; encore quels régiments! Même observation pour le régiment royal Ferdinand, venu de Parme en novembre 1802 [2].

En conformité donc de la convention en question le général O Farill [3] reçut l'ordre du prince de la Paix de commander et de conduire en Etrurie trois

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 153, n° 25. Le premier secrétaire Siméon à Talleyrand : Florence, 24 février 1803.

[2] C'est même en raison de l'appel de ce régiment que Murat avait consenti à diminuer de 30 000 francs par mois la contribution de 180.000 francs, qui était imposée à l'Étrurie pour les troupes françaises (Serristori au C. Talleyrand : Paris, 16 novembre 1802).

[3] S. Exc. don Gonzalès O Farill y Herrera, conseiller honoraire du suprême Conseil d'État de Sa Majesté Catholique Charles IV, avait le titre de lieutenant général de ses armées. Fut attaché à la grande armée en 1807.

régiments d'infanterie, deux de cavalerie, outre un détachement d'artillerie à pied, en tout environ 5.000 hommes à la solde du gouvernement de Madrid. Ainsi passèrent de Catalogne en Etrurie les régiments Guadalaxara, Algarve, les chasseurs du régiment Villaviciosa, Catalans, etc. Comme la Méditerranée était sillonnée par les flottes ou bâtiments ennemis, ces troupes traversèrent le midi de la France et le nord de l'Italie, où des gîtes militaires leur avaient été préparés [1].

Leur rôle consistait à surveiller l'exécution du blocus très étroitement, car l'Angleterre était alors exclue de tous les ports européens, depuis la Baltique jusqu'à Tarente.

En tous cas, Elise ne s'était pas trompée sur les dilapidations financières de l'Étrurie lorsqu'elle désirait, pour ce motif, ne pas paraître aux fêtes de Livourne. « Le voyage de la reine à Livourne a épuisé toutes les caisses ; il est pourtant bien instant que cette affaire de subside se termine » mandait Artaud à Talleyrand, le 25 mai 1806 [2] ; — il s'agit du subside de 60.000 francs par mois, décrété

[1] L'abbé Rovatti, qui tenait au jour le jour à Modène, à cette époque, une chronique des événements arrivant dans sa ville, chronique manuscrite conservée aux Archives Municipales, a noté le passage ou, plutôt, le retour desdits régiments, en 1807, et a laissé de leurs uniformes, dans son recueil, diverses aquarelles curieuses. (Vol. de 1807.)

[2] *Aff. Étr.*, 158 A, 218.

le 18 prairial an XII à la charge de la Toscane pour l'entretien du corps français d'occupation, que relevaient les troupes espagnoles d'O Farill. Les paiements en étaient déjà fort arriérés.

Heureusement, parmi les concessions que la Régente avait été obligée d'accorder à la France, le choix du gouverneur pour le port de Livourne méritait quelque éloge. Marie-Louise avait mis à ce poste, rendu important par les exigences du blocus continental, un protégé de Joseph Napoléon (souverain reconnu par elle comme roi de Naples, depuis le 8 mai dernier), le sieur Mattei, loyal Toscan dont la femme était Française. Grâce à son dévouement, et surtout à la vigilance éclairée de M. de Lesseps, consul français à Livourne, les marchandises anglaises furent confisquées autant de fois que ces fonctionnaires ne furent pas trop rigoureusement empêchés, et emmagasinées au lazaret avant d'être vendues. Cette observation du blocus était considérée comme si capitale alors par Napoléon, qu'on le voit un instant se départir de ses rigueurs, s'il est pratiqué. En avril 1806, en effet, il intervint un traité proposé par Beauharnais le 1er avril, accepté par Mozzi le 15, par lequel la France s'engageait à ne plus exiger le subside, si l'on tenait bien *fermé* le port de Livourne.

Ceci n'empêchait pas que le secrétaire Artaud, chargé alors de l'*interim* depuis le 16 mai 1806,

[1] Artaud était parvenu, pendant son *interim*, à se faire très bien venir de la reine, au point qu'on a pu croire et même imprimer

après le départ pour Madrid de M. de Beauharnais, non encore remplacé, poursuivit, comme son devoir l'y appelait, et avec tout l'ascendant d'un ministre en titre, la rentrée des sommes dues au gouvernement impérial. Ayant appris qu'Eynard était en avance de plus de six mois, vis-à-vis l'Etrurie, pour son bail de la ferme des tabacs, il eut l'idée de l'engager à venir au secours du Cabinet toscan. Il fit tant et si bien qu'il décida Eynard, le 6 juin, à avancer les sommes du subside [1]. A la fin de juin, tout l'arriéré dû à la France fut payé, grâce à cette opération.

Mais, en résumé, la politique ultra-cléricale du gouvernement qui approuvait en mai, sous le nom trompeur de *Deputazion des bonnes Mœurs*, une sorte de tribunal secret d'inquisition tenu par des prêtres exaltés ; l'apparition de placards anonymes dans les églises dus à des Arrétins honteux ; l'inutile et dispendieuse *fête des hommages*, le 24 juin [2], où tous les corps de l'Etat vinrent déposer des éten-

qu'il en était « l'amant en titre » (*Mémoires d'une Inconnue*. Plon, 1894, 224). L'importance, en tous cas, qu'il tira de sa situation personnelle à la cour et l'orgueil qu'il en ressentit furent causes, un peu plus tard, après l'arrivée de M. d'Aubusson à la légation, d'un conflit aigu entre lui et son chef, conflit qui se termina par son rappel, puis par sa destitution (5 février 1808). (Voir toute la correspondance relative à cette affaire, Ministère des Affaires Étrangères. Registres. Toscane, 1806.) — En non-activité à Paris, Artaud cherche une position nouvelle et, le 1er mai 1809, il fait ses offres de services à la Grande-Duchesse. (Arch. Lucques, corresp. priv., vol. 203).

[1] Voyez *Pièces justificatives*, n° XXXIV. Artaud à Talleyrand.

[2] Jour de Saint-Jean, ainsi qu'elle se tenait, du reste, aussi sous les anciens Grands-Ducs.

dards aux pieds de la Reine, cérémonie mal vue et déconseillée par la France, maintenaient les dispositions antilibérales à l'intérieur. D'autres faits s'y ajoutaient. Lisons ici quelques dépêches d'Artaud qui les commente.

Florence, 16 août 1806.

LE CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE
PRÈS SA MAJESTÉ LA REINE D'ÉTRURIE

A Son Altesse Sérénissime Mgr le prince de Benevent, ministre des Relations Extérieures

« MONSEIGNEUR,

« Le Gouvernement toscan n'ayant fait aucunes dispositions pour qu'il y eût gala à la cour, le jour de Saint-Napoléon, je n'ai pas cru devoir inviter le corps diplomatique à venir chez moi célébrer cette fête ; quelques personnes le désiraient. mais d'anciennes querelles d'étiquette entre les ministres et les chargés d'affaires, querelles qui ne permettent pas aux ministres d'aller chez ces derniers, m'ont déterminé à éviter cette occasion de compromettre peut-être la Légation française, et je me suis contenté de réunir, dans un dîner, tous les Français, les Lucquois, les Italiens et les Napolitains qui sont à Florence.

« Le soir, M. Tassoni, avec lequel je m'étais concerté, et avec qui je vis dans la meilleure intelli-

gence, a donné chez lui un bal où M O Farill est venu avec tout son état-major.

« On n'a pas même célébré à Florence la fête de l'Assomption, et on l'a remise, contre l'usage, au dimanche suivant.

« Cette innovation a étonné, et on l'attribue à une incommodité de la reine.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Altesse Sérénissime, le très humble et très obéissant serviteur.

« ARTAUD [1]. »

Toscane, 16 août 1806.

A Monsieur Artaud

« Sa Majesté l'Empereur a été informé, Monsieur, de l'entrée du corsaire anglais *les Deux-Amis* dans la rade de Port-Ercole.

« Ce corsaire avait, quelques jours auparavant, maltraité et forcé de s'échouer un navire français, et, quoique celui-ci se trouvât sous la protection de la tour toscane de Biagio, il n'en avait reçu aucun secours.

« Sa Majesté voit avec peine, par ce rapprochement de circonstances et par la disposition qu'a montrée le commandant des Présides de se refuser à l'arrestation du corsaire anglais, la faveur dont

[1] *Aff Etr.*, *Toscane*, 151 B., p. 49 et verso, n° 275.

la navigation et le commerce de cette nation continuent de jouir en Toscane. Les troupes françaises n'ont été retirées de Livourne qu'à condition que les Anglais n obtiendraient en Toscane aucune facilité, aucune espèce de protection ; mais, si la condition n'était pas remplie, cette infraction exciterait le juste mécontentement de Sa Majesté, et la Toscane aurait seule à en craindre les suites.

« Vous voudrez bien, Monsieur, demander que le corsaire anglais soit arrêté et fait prisonnier, que toutes les marchandises anglaises soient saisies, et vous veillerez avec soin à intercepter toute correspondance entre Livourne et la Sicile.

M d'Aubusson va incessamment se rendre à sa destination. Il ne faut pas, lorsque Sa Majesté l'Empereur se montre soigneux de cultiver des relations d'amitié avec la Toscane, que cette cour paraisse animée de dispositions qui, si elles devaient continuer, ne pourraient qu'altérer les sentiments que Sa Majesté l'Empereur lui a constamment témoignés.

« TALLEYRAND [1]. »

Florence, 19 août 1806.

« MONSEIGNEUR,

« Le même gouvernement, qui rétablit l'inquisition dans ses États, permet d'imprimer un ouvrage

[1] *Aff Étr.*, *Toscane*, 138 B., p. 48 et verso, n° 273.

dans lequel on rencontre les plus violentes injures contre la religion, et des vœux ardents pour que l'autorité du pape soit détruite.

« On a peine à concevoir une pareille contradiction. Elle s'explique, quand on voit que le même ouvrage contient également des injures vraiment atroces contre la Nation française.

« Cet ouvrage est le recueil des œuvres posthumes d'Alfieri. Le troisième volume, intitulé *Satyres* mérite d'être mis sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime. J'ai l'honneur de le lui adresser ci-joint.

« La satyre septième, intitulée l'*Anti-religionera*, est une longue déclamation contre Voltaire et les Français, en général.

« La satyre neuvième est la description des voyages de l'auteur. Il paraît qu'il a la France en exécration, et ensuite il fait un éloge pompeux de l'Angleterre, il ne faut aimer, admirer et honorer que le peuple anglais.

« Dans la onzieme, l'auteur assure que les Français sont particulièrement obtus et stupides.

« La satyre quatorzième est une diatribe contre toutes les religions : la religion catholique n'est pas exceptée.

« On ne peut imaginer à quel point Alfieri était devenu insensé, lorsqu'il a composé ces satyres. On les a imprimées ici sous la date de Londres, 1804 ; et on va les répandre dans toute l'Italie. Elles ne paraissent que depuis hier.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Altesse Sérénissime le très humble et très dévoué serviteur.

« ARTAUD [1]. »

Si, du côté de l'Empereur, les causes de suspicion et de mésestime, entretenues avec soin par ses agents, s'appuient sur des faits nombreux, il y a, aux yeux de la Régente, trop de motifs aussi d'éprouver de la froideur vis-à-vis la France. On s'en aperçoit bientôt, et le vice-roi ne fait qu'en répercuter l'écho dans la dépêche suivante à Napoléon :

COUR D'ÉTRURIE
Fêtes du 15 Août.

Monza, ce 20 août 1806,
dix heures du soir.

« SIRE,

« Des lettres que je reçois à l'instant de la Toscane m'annoncent le peu de part qu'a pris la cour d'Étrurie à l'anniversaire de la naissance de Votre Majesté. Le chargé d'affaires italien a donné une très belle fête, à laquelle ont pris part le général et tous les officiers de l'état-major espagnol.

« La cour d'Etrurie était dans l'usage d'assister, le 15 août, au service divin à la cathédrale ; elle s'en est abstenue cette année. Cette affectation a été

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 158 B., p. 52, 53, n° 276.

remarquée à Florence, et a même généralement causé une surprise pénible.

« Je ne parle de ces détails à Votre Majesté que parce que je crois que son ministre français n'est pas encore arrivé à Florence.

« J'ai l'honneur, etc.

« Eugène NAPOLÉON [1]. »

De son côté, comme si elle eût deviné le profit qu'elle aurait à retirer infailliblement des complications susceptibles de se produire en Toscane — renseignée, d'ailleurs, qu'elle était sur les moindres bruits la concernant qui couraient à Paris, par son ambassadeur J. Belluomini, muni d'instructions spéciales à cet effet [2] — Elisa dévoilait complaisamment à son frère, ainsi que l'avait fait Tassoni à Eugène, et comme Eugène s'en acquittera à son tour avec Napoléon, tout ce qu'elle apprenait de fâcheux sur ses voisins. Puis, fidèle à sa tactique, elle redoublait de zèle et de protestations. Les pièces autographes suivantes sont particulièrement instructives sur ce point.

[1] Arch. Nat., AF-IV, 1701. Cette lettre ne figure pas dans les *Mémoires* du prince Eugène.

[2] Voir la correspondance de 1806. Arch. Lucq. (recueil n° 199).

Septembre 1806.

NOTE SUR LA TOSCANE

« D'après les instigations du clergé d'Etrurie auprès des ecclésiastiques lucquois, il paraît certain qu'on prépare secrètement, et par la religion, des insurrections en Italie; la Toscane est le foyer de ces germes incendiaires d'une aveugle et perfide superstition. Le droit des papes de déposer les rois, l'éloge de la Saint-Barthélemy, telles sont les maximes perverses du fanatisme, qui ne dissimule plus sa haine contre l'autorité du chef suprême de l'Italie[1]. »

En somme, l'Espagne et les Arrétins, qui faisaient grand fond sur la présence des troupes espagnoles pour contrebalancer l'influence française en Etrurie, l'emportaient encore dans l'esprit de la reine « On donnait au jeune roi la plus mauvaise éducation. . . . . On l'entourait de moines, de reliques et d'ornements d'église[2].... » Son principal délassement consistait à jouer au prêtre et à dire la messe.

Malgré la surveillance de Mattei à Livourne et celle du commissaire général des Relations Commerciales, qui succéda à Belleville — M. Colaud, qui, dès le 10 janvier 1806, mandait que, sans les

[1] Arch. Nat., AF-IV, 1716, n° 405.
[2] Beauharnais à Talleyrand : 11 avril 1806. *Aff. Étr.*, 158 A., 153.

résultats de Presbourg, la population se serait révoltée[1] — les Anglais savaient tout ce qui se passait dans cette ville. Ils y avaient des intelligences qui entretenaient le mauvais esprit. Ajoutons que la nouvelle de la prise de Gaëte, par le roi Joseph, avait produit une diversion heureuse d'autre part, et rendu furieux les Arrétins.

22 novembre 1806.

« Sire,

« Il est de mon devoir d'informer Votre Majesté que la garde et la police du port et des forts de Livourne ont été remises aux troupes espagnoles; ces mesures, qui ont jeté l'alarme parmi les négociants français, jointes à des rassemblements séditieux dont la religion n'est que le prétexte, se rattachent presque ouvertement à des projets contraires à notre sûreté. C'est encore en Etrurie que la cour de Palerme semble avoir fixé le foyer de ses intrigues; le nom des correspondants, leur rang élevé, leurs vœux sont tellement publics que je me suis vue forcée de prendre les paquets des courriers pour faire taire les malveillants de la Toscane.

« L'éclat des fêtes célébrées à Lucques pour les nouveaux miracles de votre génie, l'admiration et

[1] *Aff. Étr.* 158 A., 21.

l'amour du peuple, pour votre auguste personne, voilà, Sire, le tableau simple, mais fidèle, d'un petit pays heureux par vos bienfaits ; et votre cœur, aussi bon qu'il est magnanime, n'en dédaignera pas l'hommage.

« ÉLISA[1]. »

Le 24 septembre, le nouveau ministre de France, M. Hector d'Aubusson La Feuillade, chambellan de l'Impératrice, qui remplaçait Beauharnais, nommé à Madrid, le 19 avril précédent, était arrivé à Florence par Lucques, où il venait de saluer Elisa.

Ce descendant du célèbre maréchal, allié aux d'Harcourt, au duc de Richelieu et quelque peu parent aussi de Talleyrand, était garçon. Plein d'ambition et d'idées, d'un caractère bien français, il fut vite à sa place à Florence, malgré que ce fût un début pour lui dans la carrière. Tenant de sa race un goût pour le faste, il se monta une brillante maison, envoya de Paris de superbes équipages, tint table ouverte, logea et hébergea son premier secrétaire (bien qu'il n'y fût pas obligé), rechercha les croix des diverses puissances alliées, donna des fêtes et compta si peu, enfin, que, le 28 août 1807, après à peine un an de service, il avouait à Champagny avoir contracté, depuis sa nomination à Florence, 80.000 francs de dettes. C'était beaucoup,

[1] Arch. Nat., AF IV., 1716, n° 110

sans doute, mais il y avait des précédents. En avril 1803 (le 18 germinal an XI), Clarke, au même poste, qu'il trouvait insuffisamment rémunéré, en avait fait aussi [1], et le Premier Consul avait dû venir à son secours un peu plus tard en lui accordant une gratification. Il est vrai que Clarke attribuait son surcroît de dépenses alors à sa mission de quatre mois à Lucques, pour laquelle il n'avait pas reçu d'allocation de voyage.

Le traitement du résident français en Toscane était de 5.000 francs par mois, mais d'Aubusson en dépensait au moins 12.000 et tâchait, comme il le disait lui-même, de conduire la politique au son des violons [2].

Il occupait, non loin de Pitti, dans la via dei Serragli, qui conduit du pont de la Trinité à la porte Romaine, une somptueuse demeure, le palais Feroni, ci-devant loué à son prédécesseur. — En parcourant encore aujourd'hui ses vastes et élégants locaux, son jardin, sa superbe terrasse (le tout livré à un pensionnat de jeunes filles), on se fait l'idée du beau coup d'œil que devaient présenter jadis les fêtes fréquentées par une société aussi pittoresque qu'était celle de l'Empire. Sa vue évoque non moins la manière dont on comprenait en ce temps le logement du représentant d'une grande nation. Enfin, particularité à relever — surtout après le départ d'un

[1] *Aff. Étr., Toscane*, 155, p. 97 ; dépêche datée de Lucques.
[2] *Aff. Étr.*, 159 A., f. 56 et 66.

ministre très attaché à l'Empereur, puisqu'il était son allié par les femmes — le poste de Florence fut, avec d'Aubusson, occupé par un serviteur non moins dévoué de cœur et d'âme aux Bonaparte, plus délié même, je dirais aussi plus exubérant, car il brûlait de se signaler. Il se départissait seulement du tact le plus rigoureux dans ses lettres, où le naturel, très franc chez lui, très en dehors, fruit d'une nature impressionnable et toute de premier jet comme chez les *impulsifs* ou les nerveux, reparaissait sans souci de l'adoucissement de la pensée et aussi de ses formes. Au demeurant, un gentilhomme sans préjugés et *très moderne*, trop moderne même parfois, au dire des gens de l'ancien régime : « Les nouveaux-venus, écrit à cet égard Mme d'Albany (lettre de Florence du 24 avril 1807, au baron de Castille), ont un ton qui blesse l'éducation des personnes qui en ont une meilleure Ils ont une facilité avec les femmes qui me déplaît, et que les Français d'autrefois n'avaient pas. ».... « Mais ce qu'il y a d'affreux, c'est que même les personnes de l'ancien régime tâchent d'imiter le ton mal élevé de ceux de ce moment.

« Nous en avons un exemple ici, sans nommer les masques. — Vous m'entendez[1]. »

Le premier succès diplomatique de d'Aubusson

[1] Allusion évidente à d'Aubusson *Une correspondance inédite de la comtesse d'Albany*, publiée par G. Charvet 1 volume in-8. Nîmes, 1879, p. 71

à Florence fut, après avoir fait la lumière sur l'*Académie de Religion*, sorte de tribunal ecclésiastique d'inquisition décoré du nom moins compromettant de « *Deputation des bonnes Mœurs* », d'exiger la disgrâce du nonce Morozzo, qui l'avait fondée ; il l'obtint, et le départ de Florence de Morozzo, sollicité déjà également à Naples par Alquier, muni d'instructions à cet égard [1], — eut lieu le 7 octobre 1806. On sait que Morozzo était Napolitain.

L'opinion des hautes classes en Étrurie était loin alors d'être en notre faveur ; d'Aubusson signalait, comme suspectes, les personnes qui, après 1807, se rallieront, mais nous détestaient en 1806. C'étaient le cardinal Zondadari, les duchesses Strozzi et Corsini, puis, un peu plus tard, le confesseur de la reine, Del Vivo, et l'évêque de Fiesole, Ranieri Mancini. « L'Italie est en conspiration perpétuelle et le sera toujours, tant que les deux gouvernements non français qui y subsistent encore ne seront point réformés d'après d'autres vues, » mande-t-il, le 4 novembre, à Talleyrand [2]. Le 14, il lui annonce qu'il surveille les réfugiés de Naples et de Sicile, et demande l'arrestation du comte piémontais De la Tour. La reine paraît être mieux disposée [3]. Le 25,

[1] Talleyrand à Artaud, 16 septembre 1806. *Aff. Étr.*, *Toscane*, 158, n° 314.

[2] *Aff. Étr.*, 158 B., f. 183. Voyez aussi, dans ce même ordre d'idées développées, la lettre que nous publions de lui (*Pièces justificatives*, XXXVI), et où se montrent en pleine lumière son caractère franc et son esprit ingénieux.

[3] *Pièces justificatives*, n° XXXV

il écrit au même : « Tous aiment les Français parmi le peuple. »

« Il n'y a que les seigneurs, les prêtres et les intrigants qui nous détestent. Les seigneurs détestent aussi la reine, qui le leur rend bien,..... etc. Celle-ci aime à s'appeler en conversation avec moi *la fille aînée du Premier Consul*[1]. »

La dépêche suivante révélera bien, en outre, l'intervention de notre ministre dans les affaires d'Étrurie, en même temps qu'elle fera connaître le personnel gouvernemental, à la fin de l'année 1806.

Florence, le 9 décembre 1806.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE
PRÈS SA MAJESTÉ LA REINE RÉGENTE D'ÉTRURIE

A S. Excellence Mgr le prince de Bénévent,
ministre des Relations Extérieures

« MONSEIGNEUR,

« Je reçois à l'instant le décret qui met en état de blocus tous les ports et côtes d'Angleterre. Je vais m'empresser d'en donner communication au gouvernement toscan, et de lui envoyer la note qui doit l'accompagner. Je n'épargnerai rien pour que l'on prenne les mesures les plus sévères pour

1 *Aff. Étr.*, 158-B, f. 247.

arrêter les personnes et marchandises anglaises.

« Je crains pourtant qu'on ne m'observe que l'arrêté n'exprime point si l'on doit saisir les marchandises anglaises déjà payées et appartenant à des maisons de commerce toscanes.

« Je prierai Votre Excellence de vouloir bien aussi me tracer, le plus tôt possible, la conduite que j'aurai à tenir relativement aux marchandises venant de Sicile et aux personnes de ce pays.

« Les Anglais en sont absolument les maîtres ; les Siciliens et eux ne font qu'un. Je penche à croire qu'il est utile que la mesure s'étende ici aux Siciliens.

« Le Gouvernement actuel est composé de quatre ministres, tous très vieux, très faibles, très indolents, très radoteurs. Le vieux Mozzi est nul par son âge. La reine lui a envoyé, l'autre jour, l'ordre de donner 300 sequins à un courrier allant en Espagne. Il n'a jamais su pourquoi ce courrier y allait. La Reine n'a plus confiance en lui, parce qu'il n'a plus que quelques moments lucides.

« *Cercignani*, ministre depuis six semaines, vieux comme Hérode, bien faible, bien décrépit, bien sot, bien ennemi des Français, demandait, il n'y a pas longtemps, à ceux qui venaient solliciter sa protection, s'ils *élevaient bien leurs enfants dans la crainte de Dieu et la haine des Français*.

« *Martini*, ministre depuis un an, n'est point fanatique, mais c'est là sa seule bonne qualité. Il est long, lent, lourd et fort vieux. Il a avec cela

les plus grandes prétentions. Sa manière était de dire qu'il avait pour gouverner plus de talent que l'*Empereur lui-même!* De plus, il est ennemi de la France. Il disait encore, il n'y a pas longtemps, dans le Conseil : *Quoi! vous voulez donner cette place à un tel; vous n'y pensez pas, c'est un partisan des Français!* Sa démission paraît assurée, Dieu merci. Il est venu chez moi pour se justifier, m'apportant des lettres de généraux français qui faisaient son apologie, et d'autres pièces de ce genre; mais je lui fis observer qu'il ne m'apportait point de pièces à charge, et je l'ai, au reste, renvoyé par-devers la Reine, en lui disant que je n'étais point son juge, qu'il ne convenait ni à sa dignité, ni à celle de sa souveraine, qu'il vînt ainsi se justifier près de moi ; qu'il pouvait s'adresser à elle ; que je pouvais peut-être dire à la Reine mon opinion sur le gouvernement et sur ses ministres, mais que je n'en devais compte à personne. Ce vieillard, autrichien à l'excès, veut, dit-on, porter ses plaintes à l'Empereur contre moi.

« Le quatrième ministre, *Mugnaï*, a été nommé tout nouvellement, et huit jours avant la proclamation. Ce n'est point moi qui l'ai proposé, je l'ai simplement appuyé quand j'ai vu qu'il valait mieux que Pontenan, qu'on renvoyait. Il est encore bien vieux et bien sourd, mais il est honnête et a des connaissances en finances, mais bien lourd, bien ignorant en politique en ne connaissant rien aux moyens d'influer à la cour et dans le gouvernement,

ne croyant, ou faisant semblant de ne point croire, un mot des intrigues qui travaillent et ont travaillé la Toscane, et ont été au moment de la mettre en feu, enfin très peu chaud dans notre parti. Voilà le ministère; aussi rien ne finit. On dirait qu'il suffit d'être bien sot, bien vieux et bien ennemi des Français pour arriver au ministère. Plusieurs réunissent ces trois bonnes qualités; et, même jusqu'à cette première place, on croit que c'est injustice lorsque l'on n'y arrive pas par rang d'ancienneté.

« Si je fais ôter une place, à force de peines, à un ennemi acharné des Français, aussitôt on lui en donne une autre ailleurs, beaucoup meilleure, quand on peut, et cela vient d'arriver.

« Je fais de mon mieux pour remuer ces vieilles têtes, et leur faire ouvrir des yeux appesantis par l'âge ; je ne peux y réussir.

« La reine a fait cette proclamation, et je n'ai pu encore arracher aucun, ou, du moins, qu'une très petite partie des changements annoncés et promis. Elle n'a point encore répondu à la lettre du prince Eugène [1].

« Je lui dis les choses les plus fortes; je les lui écris confidentiellement. J'ai écrit encore dernièrement une lettre confidentielle à M. Nuti, où les plus

[1] Soumise à ses ministres, la reine accueillit très bien à ses galas le fougueux cardinal Ruffo, éloigné de Rome sur la demande du Cabinet français ... « C'est cette ville (Florence), avait mandé d'Aubusson à Talleyrand, le 3 octobre 1806, qui lui sert de refuge, ainsi qu'à beaucoup d'autres pécheurs, nous les surveillons, et il faut espérer qu'ils ne troubleront point la tranquillité publique. »

chers intérêts de la reine sont traités chaudement, où je lui fais sentir le plan de conduite qu'elle a à tenir. Tout cela les inquiète un moment, et puis ils retombent dans l'apathie.

« Je dis positivement dans cette lettre, pour répondre à ce que l'on m'avait dit que ces changements feraient détester la reine, qu'au contraire ils la feraient adorer, parce qu alors il n'y aurait plus de vacillations dans le gouvernement; parce que les Français étaient beaucoup plus aimés que la reine elle-même; que nos partisans étaient extrêmement nombreux dans le peuple et dans le second ordre de l'Etat, et en formaient presque la totalité; que nos amis la couvriraient donc d'applaudissements et d'adorations; que les intrigants seuls la haïraient, et qu'ils seraient ses sauveurs par leur haine.

« Mille autres choses très fortes dans cette lettre à M. Nuti, que j'ai fait lire à la reine; je fais quelques compliments à celui-ci, et lui parle de ses lumières, pour tâcher de le gagner.

« La reine, qui est ennuyée de lui pour gouverneur du roi, parce qu'elle le trouve trop sot (m'a-t-elle dit), a envie de s'en débarrasser en le faisant ministre à la place de Martini.

« Il élève fort mal le jeune roi, qui annonce beaucoup d'esprit et de vivacité, en dépit de son gouverneur. Je serai obligé d'accéder à ce choix, car, sans cela, aucun autre de nos changements projetés ne marcherait Pourtant, *Nuti* est très véritablement un sot, et, de plus, il était fort antifran-

çais; mais il est assez jeune encore, et, si la reine se prononce bien, il fera marcher les affaires.

« A sottise égale, il vaut mieux un jeune qu'un vieux; il sera moins opiniâtre et plus alerte.

« Il y aurait pourtant un homme de mérite à faire ministre à sa place, le chevalier *Baillon;* mais il n'y a pas moyen d'obtenir cela ici, à moins que je n'aie un ordre exprès de Votre Excellence, parce que M. Baillon n'a point passé par les filières des secrétaireries; il est simplement ingénieur géographe avec rang de colonel. Il a fait une très bonne carte de Toscane et un ouvrage statistique très étendu sur ce pays, et qu'on estime, mais qu'il n'a pu faire imprimer, faute de fonds et de permission.

« Je suis persuadé que l'on va apporter une grande négligence dans l'exécution des mesures que je vais proposer contre les Anglais, mais je répète à Votre Excellence que j'y ferai de mon mieux.

« La police est si mal organisée que voilà deux jours de suite qu'il a passé des Anglais ici, sans qu'on le sache. De même, un Sicilien, soupçonné d'espionnage, vient d'y passer plusieurs jours, et de là s'est rendu à Lucques. Je n'ai su tout cela qu'après; on ne demande de passeports à personne.

« M. Piamonti n'est encore qu'assesseur de la police, et on ne lui laisse aucun pouvoir, parce qu'il est notre ami. J'espère pourtant qu'il va avoir une place de chef (président de Buon-Governo); mais Votre Excellence n'a donné aucun ordre et ne m'a

point aidé dans tout ceci. Voilà pourquoi ces bonifications vont si lentement.

« Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

« Hector d'AUBUSSON LA FEUILLADE[1]. »

Comme on avait de sérieux motifs, devant tout ce qui s'apprend sur lui, de redouter le double jeu du ministère étrurien, l'Empereur ordonna, pour contrôler le dire de ses agents en Italie, de pratiquer à Livourne — ainsi que c'était alors habitude courante de la part des divers gouvernements européens — la saisie des correspondances venant de Sicile. Il savait que les ennemis de la France faisaient de cette île passer leurs paquets par Livourne pour Naples. Le consul français Lesseps fut chargé de cette besogne, en octobre 1806 On y apprit qu'une dame de Prié, émigrée de Piémont et résidant à Florence, était un agent politique ; elle fut aussitôt expulsée ; — qu'on attendait de jour en jour une flotte russe en Sicile ; — que des barques, traversant les bouches de l'Arno, allaient prendre des marchandises anglaises au large, avec des marques allemandes, etc.

En novembre, d'Aubusson se plaint de l'influence du parti antifrançais et du général O Farrill sur la Régente, de la ruine que les troupes espagnoles occa-

[1] *Aff. Etr.*, *Toscane*, 158 B., p. 261, 262, 263 et verso, n° 406

sionnent à la Toscane, il préconise leur rappel, car, en cas d'attaque des Anglais, elles défendraient mal ou pas du tout Livourne. Il correspondait aussi avec la princesse de Lucques sur le sujet, tel le rapport qu'il lui adresse le 4 novembre.

Un instant où un revirement du côté des vainqueurs est considéré comme pouvant sauver le pays des dangers qui le menacent, Eynard qui a été appelé à Naples pour une consultation d'Etat visant ses attributions, apprenant, au cours de son voyage, que le Ministre des Finances de Toscane avait, par des changements malheureux, compromis la situation du Trésor, s'empressa d'éclairer la Reine. Ses démarches font aussitôt décider le renvoi du ministre incapable et la nomination de son successeur, car il refuse lui-même la place. Le vice roi, d'autre part, rapporte des dispositions meilleures.

Milan, 1er décembre 1806

« Sire,

« J'ai eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, par mon rapport du 10 novembre, une copie de la lettre que j'avais adressée à Sa Majesté la reine régente d'Etrurie.

« M. d'Aubusson me mande aujourd'hui que cette lettre a produit un très bon effet, que plusieurs ennemis de Votre Majesté ont été écartés des conseils de la reine, et qu'ils ont été remplacés par des

hommes qui serviront utilement. M. d'Aubusson ajoute : « La reine aime beaucoup Sa Majesté l'Empereur et est attachée à toute sa famille; mais, dit-il, elle est mal secondée, parce qu'il est tout aussi difficile de trouver en Etrurie des hommes dévoués à la reine que des amis de la France. »

« J'ai cru devoir transcrire les propres expressions de M. d'Aubusson. Votre Majesté appréciera mieux que moi le degré de confiance qu'elles méritent.

« Comme première preuve de l'amendement du Cabinet de Florence et de l'effet qu'a produit ma lettre, M. d'Aubusson m'a envoyé une proclamation de la reine, qui, en effet, est dans un bon esprit, et que je crois devoir mettre sous les yeux de Votre Majesté. Cependant, Sire, le Cabinet d'Etrurie, qui, au reste, n'avait pas encore éprouvé la petite révolution qui vient de s'y faire, a laissé échapper ce M. Delatour, dont l'arrestation avait été solennellement promise, ainsi que j'avais eu l'honneur d'en informer Votre Majesté par ma dépêche du 20 novembre.

« Si cet intrigant dirigeait sa fuite vers l'Italie, j'ai donné les ordres nécessaires pour qu'il n'échappât pas.

« J'ai l'honneur d'être de Votre Majesté, Sire,

« Le très respecteux et très fidèle sujet et fils.

« Eugène Napoléon [1]. »

[1] Arch. Nat., AF-IV, 1701. — Cette lettre n'est pas dans les *Mémoires* du prince Eugène.

Peu de temps après, le vice-roi recevait une longue lettre de la reine d'Etrurie dans laquelle elle donnait cours avec sincérité aux sentiments les plus dévoués à la politique française; cette pièce, reproduite ci-après, était envoyée en communication à l'Empereur; elle n'est pas datée, mais est annexée à une dépêche du vice-roi de la fin de 1806.

« Monsieur mon Frère et Cousin,

« Si j'ai tardé quelque temps à répondre à la lettre que Votre Altesse Impériale a eu la complaisance de m'écrire, je la prie de n'attribuer ce retard qu'à l'intérêt que j'ai mis, moi-même, à me convaincre des faits exposés dans vos communications amicales, et au désir de satisfaire complètement à tout ce que vous avez voulu me manifester. — Je puis à présent assurer à Votre Altesse Impriale que les renseignements que je me suis procurés ne me laissent rien à désirer et me tranquillisent entièrement sur un sujet aussi important et aussi délicat. Je n'ai négligé aucun soin à cet égard. Tout le monde connaît le caractère doux et pacifique de mon bon peuple dans toutes les circonstances, et particulièrement pendant le séjour ou le passage des petits corps de troupes françaises dans ce royaume; je n'ai jamais été dans la pénible nécessité de punir, parce qu'il n'y a jamais eu le moindre désordre, et que mon peuple sait que tout esprit contraire à la France l'est éga-

lement aux intérêts et au service de ma famille royale. J'ai, depuis longtemps, pour maintenir et enraciner ces principes, approuvé avec plaisir diverses mesures, et particulièrement celles qui obligeaient les sujets français et italiens à présenter leurs passeports à leurs ministres respectifs résidant en Toscane et en donnant compte d'eux-mêmes à leurs propres légations. J'ai eu, par ce moyen, un motif de plus pour espérer qu'ils ne reviendront plus dans mon royaume pour en faire le centre de leurs intrigues secrètes. Je ne parlerai pas à Votre Altesse Impériale d'une chose qui lui est bien connue : je veux dire la bonne harmonie et les égards que je mets dans mes rapports de bon voisinage, avec le royaume qui est si justement confié à vos soins. Tous les conscrits sont chassés, les déserteurs arrêtés et conduits aux frontières, les coupables consignés à la force française ou italienne. Je puis donc répéter à Votre Altesse Impériale que, depuis le premier moment de ma régence, j'ai toujours porte l'attention la plus scrupuleuse à cultiver avec empressement les rapports d'amitié qui unissent cet État à ceux qui ont le plus contribué à son existence.

« Je ne puis néanmoins cacher à Votre Altesse Impériale que, dans les premiers moments de mon gouvernement, quelques-uns de mes sujets ont nourri dans leur cœur, et pour peu de temps, l'espoir de voir renaitre en Toscane l'antique domination. Mais, prenant pour règle dans ces circonstances

la conduite des grands hommes dans l'art de régner, j'ai attaché quelques-unes de ces personnes aux intérêts de ma famille royale, lesquels sont aussi ceux de la France. J'ai donc, dans le choix des sujets que j'ai placés dans les charges les plus élevées, suivi constamment ces principes, et je m'en suis d'autant moins écartée, que mes augustes parents se sont réservé l'unique intervention de me donner le conseil de ne jamais me départir de ces principes.

« Après avoir exposé à Votre Altesse Impériale ces considérations générales avec cette sincérité qui m'est propre et que sa lettre m'inspire, je ne laisse pas d'ajouter que, malgré ma sécurité sur la situation de l'esprit public, et dans le moment même où les armées françaises, guidées par le génie de Votre Auguste Père, — triomphaient de tous ses ennemis, j'ai voulu publier la proclamation dont je joins ici copie[1]. Je l'ai fait pour donner à Votre Altesse Impériale une marque éclatante de mes égards pour elle et pour éloigner et punir tous ceux (s'il en existe) qui oublieraient les engagements sacrés que leur impose l'hospitalité que je leur accorde dans mon royaume.

« J'ai, d'un autre côté, cédé aux instances de M. le Ministre de France, en admettant dans la haute direction de la police un individu chaudement proposé par lui. J'ai exécuté d'autres réformes utiles

[1] Nous n'avons pas trouvé trace de ce document.

dans mon Conseil, en y plaçant M. le conseiller *Cercignani*, homme qui avait déjà été désigné par le général Murat avant mon arrivée en Toscane ; en confiant à M. Mugnaï la partie importante des finances. Cette personne était appelée à cette place par le vœu public, et elle s'est attiré l'estime et la confiance de tous les agents français.

« Je n'arrêterai pas Votre Altesse sur des détails ultérieurs ; je lui dirai seulement que je ferai surveiller continuellement la conduite des étrangers comme celle des nationaux et que je ferai punir tous ceux qui se montreraient contraires à la France. Sa Majesté Impériale et Votre Altesse Impériale peuvent compter sur ces dispositions immuables, et je saisis cette occasion pour vous assurer que je me ferai toujours un plaisir de vous donner directement tous les éclaircissements qui dépendront de moi, dans tous les cas où, par malignité, ou par d'autres motifs, on chercherait à surprendre votre sagesse par de faux rapports sur le caractère, sur les principes de ce bon peuple et particulièrement sur les personnes qui m'entourent.

« Je désire que Votre Altesse Impériale, etc.

« *Signé :* MARIE-LOUISE[1]. »

Le début de l'année 1807 amena l'échange des politesses ordinaires entre souverains. Marie-Louise

[1] Arch. Nat., AF-IV, 1701.

écrivit personnellement à l'Empereur. Le 13 février 1807, d'Aubusson mande à ce propos à Talleyrand : « La Reine a reçu la réponse que Sa Majesté a bien voulu lui faire vers les derniers jours de janvier. Elle en a paru contente, sans pourtant l'avoir montrée à personne. Elle a dit que l'Empereur lui mandait qu'il était très bien avec l'Espagne. » — Le Ministre ajoute qu'en ce moment la Reine est toute gracieuse pour lui ; qu'il vient de recevoir une gouache de sa main, une copie de *la Cléopâtre* de Benvenuti[1]. Puis, il donne les détails suivants sur le carnaval et ses relations avec la haute société : « La Reine ne nous fait point du tout danser chez elle, mais elle danse le plus qu'elle peut au casin de la Noblesse, où j'ai eu l'honneur de danser avec elle. Elle n'y exige point, je crois, autant d'égards qu'on devrait en avoir. Les femmes y viennent presque toutes dans un vêtement noir, fort gauche, et fort vilain, surmonté d'un bonnet de fourrure, comme celui d'un grenadier ; on appelle cela une bavutte ; on se dit masqué, quoique l'on ne mette pas de masque sur le visage. C'est le costume de tout le carnaval ; la reine le porte comme les autres, et va ainsi au bal de l'Opera. Il y a quelquefois des soupers dans sa loge, mais fort rarement. J'y ai été invité le jeudi gras.

« Les femmes et les hommes aimables, ou même un peu polis, étant fort rares ici, il n'y a que peu

[1] Peintre d'histoire toscan (1769-1844).

ou point de société, même en carnaval; on ne s'y rassemble guère, si ce n'est au casin cinq ou six fois.

« On prétend que cet hiver a été assez brillant, parce que j'ai donné quelques petits bals à quinze ou vingt femmes choisies, ce qui est ce que l'on peut rassembler de plus et de mieux ici.

« Le carnaval a suspendu, pour un temps, ou affaibli les symptômes d'une fausse politique et les mauvais propos qui en étaient la suite. Pendant ce temps, nous avons gagné quelque terrain sur l'esprit public de la noblesse.

« A mon arrivée à Florence, on ne savait pas si l'on voudrait venir chez moi et répondre à mes invitations. Je n'osais point trop prier par cette raison, et n'allais qu'en tâtonnant. Aujourd'hui, c'est à qui sera prié. On s'empresse, on demande à venir chez le ministre de France. On se jalouse, si l'on n'y est point admis. Mais je suis sévère pour celles qui ne sont ni jolies, ni aimables, ou qui tiennent au peu de familles que je crois impossible de convertir en notre faveur.

« Il est encore beaucoup de gens qui ne demandent pas mieux que de venir dans la maison du ministre, mais qui craindraient de se montrer dans sa loge au spectacle, de peur de manifester une trop grande liaison avec lui[1]. »

[1] *Aff. Étr., Toscane*, 159, p. 65 et 66, n° 32.

Le carnaval passé — grosse affaire toujours en Italie — d'Aubusson, qui s'est donné pour mission de purger le personnel gouvernemental, reprend ses accusations contre les individus et récrimine amèrement auprès du premier ministre. Au moment où les aigles françaises sont engagées dans une guerre lointaine en Pologne, il surveille de très près l'esprit public et croit en avoir découvert des symptômes alarmants dans des rapports, la plupart anonymes, que lui adressent des malveillants. Le 9 mars, il écrit à Mozzi pour se plaindre que, sur la fausse nouvelle d'une victoire des Russes, et sur celle, encore plus fausse, de leur arrivée en Italie, il y a eu, à Sienne et au voisinage, des rassemblements et mouvements de peuple; qu'on y a pris la cocarde russe ou celle des anciens révoltés d'Arezzo. A Florence, où un peintre a préparé des drapeaux aux couleurs russes, des personnes marquantes ont donné des repas, ainsi qu'à Sienne, en l'honneur de la soi-disant victoire des Russes. « Dans ces repas on a bu à la mort de Bonaparte. (C'est ainsi qu'on nomme le héros de l'Europe.)

« Dans l'un de ces repas, le maître de la maison, en coupant une tête de poisson a dit : « Dieu veuille que ce fût celle de Bonaparte ! » Ces propos sont dignes de la plus vile canaille ; ils rappellent les expressions des satellites de Robespierre et de Marat. Dans aucun pays policé de l'Europe on ne parle ainsi de ses plus grands ennemis.

« La voix publique désigne MM. Benino, Covoni,

et surtout M. Ginori, comme ceux dans les maisons de qui se sont commis ces excès.

« A Sienne, le Gouvernement est plus à même que le soussigné de connaître les agitateurs publics et secrets.

« Tous ces faits, étant de notoriété publique, ne doivent point être ignorés du Cabinet d'Étrurie.

« Il est important pour l'honneur de la noblesse toscane, sage, prudente et loyale, que l'on sépare bien d'elle, et qu'on signale à l'opinion publique quelques individus que leur haine contre Sa Majesté Impériale et Royale rend, pour ainsi dire, frénétiques.

« L'exil et la prison ne sont point trop pour des gens qui détestent autant leur souverain que la France, et qui déshonorent leur pays. Le soussigné demande qu'ils soient punis et réprimés pour l'avenir.

« Si le Cabinet d'Etrurie avait bien voulu sévir contre des excès analogues à ceux ci, et dont on s'est inutilement plaint depuis longtemps, il ne serait plus affligé aujourd'hui par ces tristes scènes.

« Le soussigné ne doute point que le Gouvernement toscan, mais surtout Sa Majesté la reine régente ne soit profondément affectée dans cette circonstance. La plus parfaite harmonie et amitié subsistant maintenant entre ses augustes parents et Sa Majesté Impériale et Royale, on verra avec peine, en Espagne, un aussi mauvais esprit régner en Toscane. On applaudira sans doute à toutes les mesures

que Sa Majesté la reine voudra bien prendre pour punir les coupables et prévenir, pour la suite, d'aussi graves excès.

« Une police forte, bien organisée et réunie en un centre commun de sa capitale, est seule capable de contenir ces fanatiques [1]. »

Le 12 mars 1807 [2], il envoie une seconde note à Mozzi, qu'il fait parvenir en duplicata à la reine, au grand scandale de la chancellerie, requérant de nouveau l'arrestation et l'exil de M. Joseph Ginori, du sénateur Covoni et de plusieurs autres chefs du dernier mouvement révolutionnaire dans le Siennois. Il se plaint très vivement des propos que tiennent tous ces ennemis contre l'Empereur, et menace la Toscane de représailles, si on ne lui donne satisfaction.

Massérano, ambassadeur d'Espagne à Paris, proteste, le 2 avril, auprès du prince de Bénévent, et dément les allégations de d'Aubusson. Il n'en existe aucune preuve, et il n'y a eu ni propos ni excès commis contre les Français et leur auguste souverain. Ce sont là des inventions de malveillants et d'ennemis jaloux de la bonne harmonie qui règne entre les deux pays [3]. Mais l'Empereur, qui n'a pas eu le temps de corriger son impression, puisqu'il est alors en Pologne, et que la dépêche de Massérano ne lui est pas encore parvenue, le 5 avril 1807,

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 159, n° 54.
[2] *Ibidem*, n° 55.
[3] *Ibidem*, n° 60.

fait répondre, ce jour-là, à d'Aubusson, qu'il approuve ses conclusions et que, bien qu'il ne voie jusqu'ici, dans les fêtes scandaleuses données par les Toscans en faveur des prétendues victoires russes, que des délits individuels, il n'en est pas moins important qu'ils ne soient promptement réprimés[1].

Adoptant aussi une idée précédemment émise par d'Aubusson, et dans le pressentiment, où il était déjà, que tout devait finir en Etrurie par la prise de possession française et la chute de la monarchie bourbonienne, l'Empereur voulut débarrasser le pays de la division espagnole qui, depuis à peu près un an, y tenait garnison. Pour réaliser ses futurs et prochains desseins il fallait évidemment éloigner les troupes de son allié fidèle le roi d'Espagne, sur lesquelles troupes, d'ailleurs, il n'y avait pas à compter (après l'expérience qui venait d'en être tentée) pour faire respecter le blocus des ports contre l'Anglais. Aussi fut-il convenu, entre l'Empereur et la cour de Madrid, que l'Espagne enverrait vers l'embouchure de l'Elbe un corps d'observation destiné à défendre la côte contre toute tentative de débarquement, et que les troupes espagnoles qui étaient à Livourne, étant comprises dans ce corps, quitteraient immédiatement la Toscane[2].

Le 2 avril 1807, donc, Talleyrand mandait à d'Aubusson que ces troupes seraient dirigées de suite sur Augsbourg, et de là sur Hambourg, que

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 159, n° 62. Talleyrand à d'Aubusson.
[2] *Ibidem*, n° 61. Du même au même. Varsovie, 2 avril 1807.

l'Espagne n'aurait rien à payer que leur solde, et qu'elles seront abondamment pourvues de tout dès le moment de leur arrivée dans le royaume d'Italie ; que leur habillement, leur armement et leur nourriture seraient à la charge de l'Empereur. Le roi Charles IV, qui ne savait rien refuser à Napoléon, continuait de se montrer bon allié. Le contingent qui devait partir de Catalogne se mit en route dans les vingt-quatre heures, dès l'ordre arrivé.

Sa fille Marie-Louise, de son côté, dès le 21 avril, époque où elle connut les nouvelles dispositions adoptées et transmises par le prince Eugène, se soumit. Une première colonne quitta Florence, le 24 avril ; les autres suivirent très rapidement. Le général O Farill resta seul pour commander les 300 volontaires espagnols, dits de Marie-Louise [1].

Aux bonnes paroles qui marquaient son désir de plaire aux souverains de France et d'Italie, Marie-Louise ajoutait bientôt les actes et recherchait surtout l'amitié de la sœur de Napoléon, la princesse de Lucques.

Après les cadeaux qu'elle lui envoie en janvier, c'est, en avril, une invitation à assister au *jeu du Pont*, fête très populaire à Pise, qui venait d'être rétablie après vingt-deux ans de suspension [2].

[1] *Aff. Étr. Toscane*, 159 n° 80. D'Aubusson à Talleyrand : Florence, 28 avril 1807

[2] Réjouissance bizarre et féroce dont l'origine, remontant au XVIe siècle, comportait le combat de 800 hommes, de deux quartiers différents de la ville (400 pour chacun), autour du vieux pont

Piombino, 9 mai 1807.

« Sire,

« Quelques circonstances m'obligent d'envoyer à Votre Majesté une feuille de travail sur laquelle j'attendrai ses ordres.

« La reine d'Etrurie m'a expédié plusieurs courriers pour m'inviter au *jeu du Pont*, à Pise ; je n'y suis point allée ; mais, comme ces demandes se reproduisent sans cesse depuis mon arrivée en Italie, et que mes refus continuels pourraient paraître extraordinaires, je me suis décidée à aller passer deux heures à Livourne, et j'ai pensé que la réunion des bataillons à votre grande armée était une circonstance politique qui semblait me dicter ma conduite. Je désire connaître vos intentions sur M. le marquis de Lucchesini et sur la démarche de mon archevêque.

« Elisa [1] »

En effet, la Princesse, se trouvant si près de Livourne — 50 milles — ne put se dérober aux instances de Marie-Louise, bien qu'elle ne l'aimât point et lui fût, par instinct, et surtout par ambition personnelle, déjà très secrètement hostile.

de marbre. Le quartier proclamé vainqueur était celui dont les jouteurs avaient précipité dans l'Arno le plus grand nombre d'adversaires.

[1] *Arch. Nat.*, AF IV, 1716.

Accompagnée de son premier écuyer, M. Bartholomé de Cénami, d'un capitaine de la gendarmerie d'ordonnance, du gouverneur du palais et de deux dames, Elisa partit le 11 mai de Piombino. A Castegneta, limite de la Principauté, elle trouva un capitaine de la garde de Sa Majesté, le sieur Bicchierai, envoyé expressément par la Reine pour la complimenter et lui remettre une lettre, puis un capitaine et un piquet de dragons pour lui servir d'escorte. A 3 milles de Livourne, nouvelle gracieuseté. Trois carrosses de la cour d'Etrurie l'attendaient, avec un détachement de la garde du corps et le comte Baldelli[1], chargé d'offrir à Son Altesse le propre palais de la reine. Elise déclina la proposition et continua la route dans sa voiture.

Arrivée ce même jour, à trois heures de l'après-midi, au palais, elle fut reçue au bas de l'escalier par les principaux officiers. La Reine, ayant à ses côtés la grande maîtresse, l'attendait au premier étage et la conduisit dans l'appartement qui lui était réservé. Rien n'avait été négligé pour rendre à Son Altesse Impériale et Royale les hommages, les attentions et le respect dus à l'auguste sœur de Napoléon. Le comte Angelo et la comtesse Gravera remplirent auprès d'elle les fonctions de chambellan et de dame d'honneur durant son séjour à Livourne.

Des fêtes brillantes se succédèrent, et l'on remarqua qu'au grand dîner donné en son honneur la

[1] Préfet du palais de la Reine.

Reine eut l'attention de placer Son Altesse Impériale au centre de la table, mettant à l'un de ses côtés le jeune roi, et de l'autre sa propre personne. Le jour suivant, les princesses mangèrent seules, et Elisa employa une partie de son temps à visiter les établissements formés par Léopold [1].

- Dans les rues, au bal, au port, disent les correspondances, elle fut suivie par la foule d'une manière fort incommode, chacun s'empressant autour d'elle pour tâcher de surprendre sur ses traits l'image du Roi des Rois. Des applaudissements frénétiques l'accueillirent de tous côtés. Le consul Lesseps lui présenta le corps des négociants français résidant à Livourne, et elle se montra très touchée de leur démarche.

Le 12 mai, elle voulut bien se rendre à l'invitation de M. de Lesseps, qui lui offrit, ainsi qu'à tous les Français susceptibles de l'approcher, un déjeuner en mer sur la tour du fanal.

L'on y découvre le panorama superbe de Pise, les côtes de Toscane, la Corse et l'île d'Elbe.

Pendant ce séjour, la Princesse fit nombre de présents aux personnes de la cour et les charma par son amabilité. Le 13, à quatre heures du matin, elle repartait pour ses États [2].

Enfin, le 15 juin, nouvelle invitation, cette fois pour la fête de la *Luminara*, à Pise. D'Aubusson

[1] *Gazetta di Lucca*, du 15 mai 1807

[2] *Aff. Etr.*, 159 A. f. 160 et 169 (Lesseps et d'Aubusson à Talleyrand).

se rend à Lucques pour y aller chercher la Princesse, qui s'y porte quelques heures et arrive à cheval [1]. Accompagnée d'une petite suite, elle met pied à terre au palais royal.

Mais d'Aubusson n'a pas perdu son temps. Imbu des idées d'Elisa, qui convoite déjà, du moins partiellement (car elle n'ose encore ambitionner tout), l'héritage d'un gouvernement qui dirige si mal les affaires de l'Empereur, le ministre français revient à Florence très monté, ayant accueilli avec complaisance les bruits défavorables à la Reine. Comme il est gagné aux vues d'Elise, et que personnellement il ne tient plus à rester à Florence, où sa position devient moralement et matériellement gênée, qu'il ne peut qu'obtenir avancement à la révolution qui se prépare, il se fait l'avocat d'un changement à intervenir et, dans toute la mesure de son influence, il trace de la Toscane un tableau bien peu flatteur, qu'il accentue même, et pour cause. Il mande, en effet, à Talleyrand, le 18 juin 1807 :

PREMIÈRE DIVISION POLITIQUE

Florence, le 18 juin 1807.

« MONSEIGNEUR,

« J'arrive à l'instant de Lucques, Pise et Livourne ;

[1] Cette fête a lieu tous les trois ans, le 16 juin, jour de Saint-Renier patron de la ville. Celle-ci est tout entière illuminée

la Reine revient demain à Florence, après une absence de cinq semaines. Tous les renseignements que j'ai pu prendre me prouvent que sa conduite politique a été indigne envers nous pendant son séjour à Livourne et à Pise. Elle a été plus que jamais livrée aux intrigants et à tous nos ennemis. Elle a eu une conférence d'une heure avec un nommé Formilli, courtier, agent des intrigues de M. Benvenuti, qui était auditeur à Livourne, et que j'en ai fait chasser, il y a six mois, pour sa mauvaise conduite, ses intrigues, sa correspondance secrète et même chiffrée avec Palerme. Ce Benvenuti a reparu à Livourne pendant le séjour de la Reine; il y était évidemment protégé, il y a tenu des conciliabules avec tous ceux qui sont ennemis de la France. M. de Lesseps m'a assuré que leur but avoué était de s'entendre contre nos amis ; mais il y a lieu de croire qu'on voulait établir une correspondance plus suivie avec nos ennemis.

« Je dois dire à Votre Excellence que je soupçonne de fréquentes relations entre ce pays et les mécontents de Naples. Si la conspiration qui vient d'y être découverte avait réussi, la Toscane aurait aussi remué.

« J'écris fréquemment à M. de Gallo tout ce que je crois pouvoir intéresser le Roi. Il y a environ un mois que je le prévins qu'un homme attaché aux affaires de la maison Renuncini, une des plus riches de cette ville, partait pour Naples avec des lettres qu'on disait très intéressantes, et qui devaient être

destinées pour Naples et la Sicile. Je donnais le signalement, la manière de voyager de cet homme, et j'indiquais le but apparent de son voyage, afin qu'on pût l'arrêter à son entrée dans Naples.

« Pendant tout le temps de son séjour à Livourne, la Reine a horriblement traité M. Mattei, gouverneur de la ville, qui nous est dévoué, mais qui souvent ne veut pas en avoir l'air, parce qu'il craint de perdre sa place, quoiqu'il n'ait que la moitié des appointements que ses prédécesseurs avaient toujours eus en entier.

« Le confesseur, qui avait suivi la reine, a paru augmenter de crédit pendant le voyage ; il en a même affecté le ton, ainsi que Benvenuti et tous ceux qui nous sont opposés.

« On a établi un évêché à Livourne depuis trois mois ; le nouvel évêque, créature de Morozzo, d'accord avec le confesseur, a fait faire à la Reine des sottises dont on est fort mécontent. On a renvoyé les *filles* jeunes, on a concentré les vieilles dans une seule rue.

« Il y a eu un autre *motu proprio* qui défend aux Juifs d'avoir des servantes chrétiennes. Comme ils sont très nombreux, ainsi que leurs servantes, dont on compte jusqu'à huit cents, on a tant crié que l'on espère que le *motu proprio* sera suspendu.

« Je ne crois pas devoir me mêler de cette affaire : les vexations que l'évêque de Livourne voudrait exercer contre les Juifs tourneraient à notre avantage ; beaucoup de ceux qui se trouveraient trop

tourmentés s'en iraient à Gênes porter leur industrie et leurs capitaux.

« Pendant les trois jours de mon absence de Florence, il s'est répandu le bruit que la Toscane allait être, en partie, réunie à la France, et que l'autre partie serait réunie à la principauté de Lucques. On ajoutait que Sa Majesté, voulant donner un dédommagement à la Reine, lui accorderait la souveraineté de *Hanovre*. On cite une lettre du général Miollis, qu'on dit être à Venise, et qui donne cette nouvelle à une personne qu'on ne m'a pu nommer.

« Il paraît que le changement de domination n'effrayerait personne, et cette nouvelle ne fait aucune sensation. L'opinion est si fort prononcée sur la détestable administration actuelle qu'on pense généralement que le Gouvernement ne peut subsister longtemps tel qu'il est; il n'y a qu'un cri à ce sujet.

« J'ai vainement, jusqu'ici, employé les conseils de l'amitié, ainsi que Votre Excellence me l'avait prescrit.

« Des ministres tombant en ruine par le temps et par le peu de confiance de leur souveraine, ou imbéciles ou acharnés contre nous, tous craignant pour leur place, des subalternes à leur niveau et craignant comme eux et pour eux-mêmes, et aussi faibles que leurs patrons sous tous les rapports. Une Reine de six ans pour la raison et l'instruction, ne se souvenant pas le lendemain de ce qu'on lui a dit la veille, obstinée et despote comme on l'est à

cet âge, prétendant que je ne demande rien par écrit (elle a dit ces propres mots à la Princesse de Lucques) et lorsque Son Altesse Impériale lui a demandé : « Mais lisez-vous ce qu'il écrit et les notes qu'il envoie ? » — « Jamais, » a-t-elle répondu.

« Cette reine, entourée d'un confesseur fanatique et de subalternes intrigants, qui veulent s'enrichir et dominer, et ne savent rien prévoir; voilà le vrai tableau de la cour.

« On ne sait donc avec qui causer et à qui s'adresser pour la partie des affaires qu'il est plus convenable de traiter de vive voix. Toutes insinuations verbales sont peines perdues auprès de gens qui ne veulent point entendre ou qui ne le peuvent pas, et qui sont décidés à laisser aller la machine comme elle pourra et aussi loin qu'elle pourra aller.

« L'on voit fort peu la Reine, et elle n'entend pas grand'chose à quoi que ce soit. Ses ministres la voient fort peu aussi. Elle a avoué à la Princesse de Lucques qu'ils n'avaient pas le sens commun ; qu'elle ne connaissait pas un Toscan en état de mener les affaires ; elle a avoué qu'elle détestait maintenant M. de Lustrini, qui avait quelque crédit il y a six mois, et qui faisait marcher un peu toute chose ; elle le déteste depuis qu'il s'est rapproché de nous.

« Votre Excellence peut donc comprendre que je n'ai rien de mieux à faire que de laisser aller les choses jusqu'à ce qu'à force de sottises on oblige Sa Majesté Impériale à changer totalement le sort

de cet Etat ou à lui donner un conseil de régence et un ministre intelligent et bon Français.

« Jusque-là je ne demanderai plus que ce qui sera absolument nécessaire, je me bornerai à rendre compte à Votre Excellence de ce qui se passera, à moins qu'elle ne veuille bien me donner d'autres ordres [1]. »

D'Aubusson double sa dépêche : il est si désireux de ruiner le Gouvernement étrurien qu'il trouve encore à dire contre lui ce même jour. Élisa lui a fourni bien des renseignements, dans son récent voyage à Lucques ; il profite de tous, et les étale avec une complaisance marquée aux yeux de Talleyrand ou, mieux, de l'Empereur.

Florence, le 18 juin 1807.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE
PRÈS SA MAJESTÉ LA REINE D'ÉTRURIE

A S. Exc. Monseigneur le prince de Bénévent

« MONSEIGNEUR,

« On doit remarquer avec regret que le séjour de la Reine à Livourne a été précisément le moment où les intrigues, menées et sottises de nos enne-

[1] *Aff. Étr., Toscane*, 159, n° 119.

mis, et de tous ceux qui s'attachent à contrecarrer les belles destinées de la France, ont eu le plus de suite et de vivacité. Ont-ils donc pu penser qu'ils seraient plus protégés quand la Reine était présente, et surtout lorsque le ministre de Sa Majesté Impériale était loin d'elle !

« Quoi qu'il en soit, c'est à cette époque qu'il faut rapporter une reprise dans le système religieux et fanatique, outre la protection accordée par le commandant de l'île de Giglio à des corsaires anglais, ainsi que j'en rends compte à Votre Excellence dans ma lettre de ce jour.

« C'est encore pendant le séjour de la Reine que les forbans ont frété un petit bâtiment, et sont sortis du port de Livourne sous pavillon étrurien sans avoir aucune lettre de marque ; ils courent sur nos marchands et pêcheurs.

« Que des marchandises anglaises ont été saisies au moment de leur entrée dans le port, grâce aux soins et au zèle actif de M. de Lesseps ; il en entrait depuis un mois sans que la police voulût le seconder.

« Que, de même, M. de Lesseps a découvert qu'un particulier vendait des lettres de marque et provisions anglaises. Je n'ai encore rien dit de ceci à M. de Mozzi ; nous voudrions auparavant tâcher de prendre cet homme en flagrant délit, afin qu'on ne puisse le nier, ainsi que l'on nie tout ce dont nous avons à nous plaindre.

« Par sa dernière lettre, en date du 21 mai, Votre

Excellence m'avait demandé si les Français étaient protégés, ajoutant que Sa Majesté jugerait par là de l'esprit du Gouvernement. Je puis assurer Votre Excellence que toutes les affaires que des Français peuvent avoir devant les tribunaux ne finissent point. Ils sont lents par nature, mais, de plus, vendus à l'argent et au crédit des maisons riches et nobles de ce pays, mais vendus surtout à l'esprit de parti Un M. Baciocchi [1], lieutenant-colonel français et membre de la Légion d'honneur, a épousé une demoiselle de cette ville. M. de Beauharnais et moi, ensuite, avons jusqu'ici inutilement sollicité pour lui. J'en peux dire de même pour M. Looz, ancien aide de camp du général Marmont, marié aussi à Florence, et qui ne peut rien obtenir. J'en citerais une foule d'autres.

« Toutes les fois qu'un Français, ou même un simple particulier toscan ou italien, a des affaires avec une cinquantaine de familles du pays que l'on pourrait nommer, il est sûr de les perdre ou d'en attendre la fin toute sa vie.

« Les tribunaux marchent du même pied que les ministres et le gouvernement ; le tribunal supérieur est pire que les autres.

« Je prie Votre Excellence, etc. [2] ».

[1] Jean-André Baciocchi, né en 1770, à Ajaccio, cousin du prince de Lucques, avait épousé, en 1802, une demoiselle Pucci, appartenant à une riche famille de Florence.

[2] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 159, n° 124.

En veine d'accusations acharnées contre la Régente et son gouvernement, qu'il s'agit de perdre dans l'esprit de l'Empereur, comme le désire l'irrésistible et fière princesse de Lucques, d'Aubusson ne s'arrête pas, et il va jusqu'à trouver l'incident personnel, qu'il n'a garde de passer sous silence. Le pacte entre Elise et lui est bien observé : il étale donc, de nouveau, avec détails, l'affront que vient de ressentir sa livrée ; tout au plus, accorde-t-il à la Reine un témoignage de satisfaction (il le faut bien) pour les mesures de répression.

Florence, le 2 juillet 1807.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE
PRÈS DE SA MAJESTÉ LA REINE RÉGENTE D'ÉTRURIE

A S. Exc. Monseigneur le prince de Benévent

« MONSEIGNEUR,

« Jusqu'ici j'avais toujours inutilement demandé justice des griefs dont je pouvais avoir à me plaindre ou je n'en avais eu qu'une incomplète ; mais je viens aujourd'hui d'en obtenir une entière, pour un fait tout récent : il est vrai que l'insulte était trop grande et trop publique pour pouvoir hésiter.

« On a donc puni, au grand déplaisir d'une partie des personnes attachées au Gouvernement, et qui

entourent la Reine, mais surtout du confesseur.

« Le 29 juin, au soir, jour de la Saint-Pierre, il y avait une course de chevaux à laquelle la Reine assiste ordinairement ; elle n'y était point, cette fois. Un peuple immense était rassemblé sur la place de la Porte Prato. La maison du prince Corsini, située sur cette même place, était pleine de monde ; tout Florence et beaucoup d'étrangers étaient là ; je venais d'y arriver et, au moment même, sous les balcons de cette maison, mon cocher fut battu à coups de plat de sabre, et d'une manière indigne, par des dragons chargés de la police, et qui étaient parfaitement de sang-froid. On voulait le faire mettre à la queue de la file des voitures, contre l'usage, et le droit accordé jusqu'ici. Un dragon, plus coupable que les autres, jura même qu'il s'embarrassait fort peu du ministre de France. Cette scène avait attroupé beaucoup de monde ; mes gens, qui étaient éloignés, accoururent, furieux, et voulaient tuer le dragon sur la place ; on les retint ; le peuple, très maltraité par cette troupe, les aurait aidés volontiers.

« Témoin du tumulte, et ayant su à l'instant ce qui se passait, je fis venir un officier de l'état-major ; je parlai au général commandant de la place, qui était dans la maison, et j'obtins, non sans peine, que le dragon serait arrêté à l'instant même. Le soir, je portais des plaintes au ministre Mozzi. Le lendemain, j'eus l'occasion de voir la Reine, qui fut à merveille dans cette circonstance ; elle m'assura avoir déjà donné des ordres, qu'elle en donnerait de

nouveaux, et tiendrait la main pour que la punition et la réparation fussent aussi publiques que l'offense, en effet, hier, 1er juillet, à la parade, sur la place publique, en présence des troupes et d'un peuple nombreux, le dragon a reçu trente coups de bâton, a été chassé du corps et envoyé en prison aux fers à ma disposition.

« Cette exécution, extrêmement rare ici, a fait grand plaisir à la saine partie du peuple, qui se voit sans cesse sabrée et bâtonnée sans raison dans toutes les fêtes par des troupes mal organisées, sans discipline et sans police.

« Mais elle a excité la rage de beaucoup de gens. On a arrêté pendant l'exécution un homme qui voulait animer le peuple et disait que cela ne pouvait se passer ainsi sans vengeance. Quelques ecclésiastiques, répandus çà et là, ont tenu un langage analogue ; mais ceux-ci sont fort respectés.

« La composition des troupes est fort mauvaise, celle des dragons surtout et des gardes du corps de la Reine. La plus grande partie des uns et des autres ont été pris parmi les insurgés d'Arezzo, qui ont fait des horreurs en Toscane, il y a quelques années, sous les drapeaux de l'anglais Windham ; l'esprit antifrançais s'est perpétué dans ce corps.

« Le commandant des dragons est détestable et soutient sans cesse sa troupe dans ce sens.

« Dernièrement encore, le feu capitaine des gardes du corps, Gherardesca, ne présentait point un homme pour être garde qu'il n'eût fait ses preuves dans les

Arrétins, ou prouvé autrement sa haine contre nous.

« L'exemple qui vient d'être donné était nécessaire; on nous aurait insulté en face sous peu de jours; ma voiture et mes gens l'avaient plusieurs fois été au spectacle, mais avec moins de vivacité, et je ne l'avais pas toujours su. Une fois, pourtant, on avait mis en prison, pour quelques jours, deux grenadiers espagnols et, une autre fois, un toscan. Pour celle-ci, des gardes du corps qui ont rang d'officier avaient voulu s'en mêler; je ne l'ai su que depuis, et, en ayant parlé à la Reine dans la conversation, elle me dit que j'avais mal fait de ne point me plaindre, et qu'au moindre mot elle les aurait fait punir sévèrement. Elle n'aime point ce corps, dont elle connaît l'indiscipline, et elle leur donne assez souvent des désagréments marquants.

« J'ai l'honneur de répéter à Votre Excellence que j'ai été très content de la Reine en cette circonstance. Elle m'a paru, dans la conversation, commencer à se défier beaucoup du parti autrichien; elle a été la première à manifester cette idée. Je souhaite qu'elle s'aperçoive que ce parti est le même en Toscane que celui des Anglais et de tous nos ennemis. En parlant du parti autrichien, on entend celui de beaucoup de personnes de la noblesse qui se sont réfugiées à Vienne, il y a quelques années, et notamment le prince Corsini.

« Je ne prétends nullement inculper la conduite du vieux général Colli, ministre d'Autriche à Flo-

rence, qui s'y conduit à mon égard avec une franchise et une amitié dignes d'éloges.

« Le marquis de Luchesini, la marquise et leurs enfants sont venus à Florence pour y passer les fêtes de la Saint-Jean et Saint-Pierre ; ils vont bientôt retourner à Lucques. M. de Luchesini a une conduite fort sage, et la princesse de Lucques s'en loue beaucoup. Il reçoit secrètement des bulletins de plusieurs cours du Nord.

« J'ai appris indirectement qu'un courrier extraordinaire arrivé à Milan avait apporté la nouvelle d'une grande victoire remportée par Sa Majesté Impériale à Friedland. J'en attends les détails avec bien de l'impatience. Tout le monde sait les nouvelles avant nous, parce que l'estafette de Naples passe par Ancône, quoique la route soit beaucoup plus longue.

« Tous les Polonais, que quelques circonstances retiennent ici, frémissent de plaisir et de désir de se voir délivrés de la tyrannie russe et autrichienne et de revoir un royaume de Pologne. Que Dieu conserve la précieuse tête de notre Empereur !

« Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

« H. d'Aubusson la Feuillade[1]. »

[1] *Aff. Etr.*, *Toscane*, 159, p. 211, 212, 213 et verso, n° 128

CHAPITRE V

Faits graves reprochés à l'Étrurie; agents anglais signalés en Toscane (juillet, août 1807). — Arrestation de quelques-uns d'entre eux (fin de 1807). — La reine continue sa politique tortueuse, tantôt de plaire aux Français, tantôt de favoriser le parti réactionnaire. — Les importations anglaises en Toscane, en 1807.

Violation du blocus continental par Livourne (août). — L'Empereur fait occuper ce port par une division française sous Miollis (septembre). — La Toscane est taxée à raison de 40.000 francs par mois pour l'entretien de ce corps. — Mesures contre les marchandises anglaises (novembre). — Expédients financiers auxquels le Gouvernement étrurien se trouve acculé. — Crise finale; le traité de Fontainebleau du 29 octobre est signifié à Marie-Louise par d'Aubusson (23 novembre 1807). — Le résident français, malgré l'absence de dépêches ministérielles, maintient l'ordre dans les administrations. — Arrivée du général Reille à Florence (décembre). — Entrée des troupes françaises à Florence (10 décembre). — Départ de la régente (même jour). — La députation d'Étrurie, reçue à Milan par Napoléon, le 15 décembre, exprime le vœu d'être réunie à l'Empire. — Les troupes toscanes et les autorités locales prêtent serment à l'Empereur dans les principales villes (12 décembre). — Jugement sur la monarchie étrurienne et sur l'ensemble de ses actes. — Entrevue de l'ex-reine d'Étrurie et de Napoléon à Milan (17 décembre). — Marie-Louise assiste aux fêtes données dans cette capitale. — Elle part pour l'Espagne, le 24 décembre.

A cette époque, juin 1807, l'annonce des victoires de Sa Majesté en Pologne n'est pas faite pour modérer le verbe hautain et la susceptibilité du ministre français à Florence. En sens contraire, ces triomphes de Sa Majesté en Pologne forment, suivant son

expression, « le thermomètre de la politique étrurienne vis-à-vis la France ». La reine et son gouvernement se rapprochent d'elle dès qu'elle est heureuse, c'est-à-dire dès qu'ils ne peuvent s'en passer. Le 24 juillet, Marie-Louise, sentant le besoin de flatter le César invincible, qui se rappelle à elle si bien par ses succès, lui écrit la lettre suivante, où, désireuse de toucher encore davantage le puissant Empereur, elle fait intervenir pour la première fois son jeune fils.

24 juillet 1807.

MARIE-LOUISE, REINE DOUAIRIÈRE, RÉGENTE DU ROYAUME D'ÉTRURIE

A l'Empereur Napoléon

« SIRE,

« L'attachement sincère que j'ai pour Votre Majesté me rend vraiment sensible aux victoires qui vous rendent le plus grand héros du siècle ; je me suis toujours intéressée dans ces glorieux événements ; je voudrais pouvoir, en personne et de vive voix, vous en faire mes congratulations et vous exprimer mes sentiments d'amitié et de respect pour Votre Majesté Impériale ; cela m'étant impossible, je veux au moins être la première à envoyer une personne près de Votre Majesté, qui soit l'inter-

prête de ces sentiments, et rendre les hommages dus à un guerrier qui a su se rendre immortel. Mon fils, qui apprend de moi à vous aimer et qui m'entend toujours parler de vous, me dit à tout moment : « Quand pourrai-je connaître l'Empereur? » et, dans ce même moment, il dit qu'il veut vous écrire ; je jouis de le voir si attaché à Votre Majesté ; je lui cultive ces sentiments, et je le laisse écrire.

« SIRE,

« Maman me parle toujours de vous ; je vous aime et je veux vous connaître ; en attendant, envoyez-nous votre portrait, qu'il y a longtemps que maman le souhaite et me dit que vous le lui avez promis [1]. »

« Je reprends avec plaisir la plume, et je vois que cet aimable enfant est, comme je m'empresse de le rendre, bien attaché à Votre Majesté.

« Pour les affaires que les lenteurs de mes Ministres ont retardées, par moi-même je les ai expédiées dans le moment ; comme Votre Majesté saura, je m'occupe dans les affaires. Peut-être qu'on me critiquera ; mais, comme Votre Majesté sait bien, tous les Gouvernements de régence ont été accusés ; je veux seulement que Votre Majesté soit

[1] Dans l'original, ces quelques lignes sont de la main du jeune roi Charles-Louis II, infant d'Espagne.

persuadée que je lui suis attachée et reconnaissante de tout ce que son cœur a fait pour moi.

« On me flatte, et j'aime à le croire, que Votre Majesté soit pour passer en Italie; je la prie de ne pas oublier Florence, où la mère et le fils qui le chérissent seraient heureux de le recevoir, et lui donner mille preuves de leur amour.

« Pazzi, qui portera ma lettre, est un honnête homme qui mérite que Votre Majesté le reçoive avec bonté.

« Par le dernier courrier que je lui ai expédié, Votre Majesté aura vu mon empressement pour tout ce qui la regarde, et combien j'espère dans sa bonté pour moi.

« Votre Majesté connait mes sentiments d'admiration, de respect et du plus sincère attachement avec lesquels je serai pour la vie,

« De Votre Majesté Impériale et Royale l'affectionnée amie.

« *Signé :* LOUISE. »

Poggio Imperial (24 luglio 1807)[1].

Le 27 juillet, elle délègue son chambellan, Paul Venturi Garzoni, à titre d'ambassadeur extraordinaire, chargé de complimenter l'Empereur. La paix de Tilsitt a été signée avec la Russie et la Prusse. Il est prudent d'agir ainsi.

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 159, p. 237, n° 143.

Lucquois d'origine, devenu Toscan par consentement de la princesse Elisa, Venturi comptait parmi les premiers citoyens de l'Etat pour sa fortune. Il avait beaucoup voyagé, et la République lucquoise de 1801 l'avait délégué jadis à Florence comme ministre résident. Il était resté l'ami de Clarke et de Lucchesini.

Voulant ajouter un nouveau gage en faveur de la France triomphante et crainte, le ministère décide des poursuites contre MM. de Ghores, Chiarenti et Pontelli, membres du gouvernement réactionnaire, lors des massacres de l'an VII.

En juillet 1807, les Florentins, qui ne font plus mystère entre eux que la Régente est condamnée, s'amusaient à couronner le sénateur Lucien, et même quelques-uns, plus dans le secret des dieux, à le marier. La rumeur met tout le monde dans l'enchantement, car le sentiment dominant est la haine pour la Reine[1]. Celle-ci faisait, d'ailleurs, tout ce qu'il fallait pour se rendre ridicule. Un exemple entre bien d'autres : le 29 juillet, influencée par son confesseur, elle publiait un *motu proprio*, par lequel elle proscrivait les chapeaux de femmes dans les églises, ordonnant une mise décente[2].

Le 15 août, elle n'a pourtant garde, cette fois, de célébrer la fête de Sa Majesté ; elle tient appartement, donne un grand dîner diplomatique à Poggio

[1] *Aff. Étr.*, 159 A., f. 242 D'Aubusson au ministre : 27 juillet 1807.
[2] D'Aubusson : 31 juillet. *Aff. Étr.*

Imperiale, suivi d'illuminations. Il y a bal chez d'Aubusson, et gala au théâtre auparavant, ballon enflammé sur l'Arno aux frais du ministre français — spectacle tout à fait inconnu à Florence — auquel assiste la reine des fenêtres du palais Corsini, enfin feu d'artifice. Le bal de l'ambassadeur a lieu dans les jardins de son palais.

Cependant, d'après les ordres de l'Empereur, qui sagement voulait contrôler ses renseignements sur le pays par une seconde personne en qui il avait tout à fait confiance, la surveillance du vice-roi sur les agissements des ennemis de la France, en Etrurie, se poursuivait. Eugène fait une distinction entre ces derniers — appartinssent-ils même au gouvernement de la Régente — et celle-ci, dont les intentions personnelles lui paraissent bonnes.

La plupart des Italiens, compromis pour être à la solde de l'Angleterre, étaient ces mêmes individus qui jouaient déjà un rôle d'espions et d'excitateurs avérés sous le Directoire, à l'époque de l'insurrection d'Arezzo.

Milan, ce 6 juillet 1807, huit heures du soir

« Sire,

« J'avais eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, par ma dépêche du 9 juin, des avis que

j'avais reçus d'une fabrication en Etrurie, et au profit des Anglais, de bombes et de boulets.

« J'avais mis, en même temps, sous les yeux de Votre Majesté, une copie de la lettre que j'avais cru devoir écrire à ce sujet à la reine d'Etrurie ; la reine vient de me répondre, et j'ai l'honneur, Sire, de vous présenter sa réponse.

« Votre Majesté verra, ce que je savais d'avance, que la reine n'est pour rien dans le motif de reproche que j'avais élevé contre son gouvernement. Je crois, en effet, comme elle l'assure, que les nouveaux boulets ont été fabriqués pour protéger l'Etrurie contre toute espèce de débarquement ennemi.

« Mais je crois, en même temps, que des spéculations particulières, secrètement autorisées peut-être, non par la reine, mais par quelques individus de son gouvernement, ont livré aux Anglais une assez grande quantité de vieux boulets et peut-être aussi quelques-uns de neufs.

« Au reste, ma lettre à la reine aura eu ce bon effet d'arrêter le mal de bonne heure, et d'avertir les mauvais sujets de l'Etrurie que, si leur gouvernement ne les surveille pas, le gouvernement d'Italie a les yeux sur eux.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Eugène Napoléon [1]. »

[1] Arch Nat., AF-IV, 1701 — Cette lettre ne se trouve pas dans les *Mémoires* du prince Eugène

Voici la réponse de la Régente, à laquelle le prince Eugène fait allusion :

« SIGNORE,

« L'ogetto, per cui Vostra Altezza Imperiale si e compiaciuta di scrivermi, avea gia formato per me argumento di liminote dechiarazioni date ai Senerissimi Principi di Lucca, ed al ministro Aubusson, e comunicate ancora al di lu Incarricato d'affari ; appena si seppe da Essi, che si fabbricavano in Maremma delli bombe et delli palle, chiessero degli schiarimenti sul sospetto, che si fabbricassero per inemici della Francia.

« Feci dare sult'istante ai medesimi tutte le piu convenienti dilucidazioni en in voce, ed in inscritto, volli che Dossero loro comunicati perfino gli ordini da me imanati sû questo proposito, et duolmi che colla sollecitudine con cui sono pervenute All Altezza Vostra Imperiale le false voci di simili fabbricazioni per conto degl' Inglesi non le sieno giunte del pari le convincenti mie dichiarazoni

« Gradisca pero la Imperiale, etc.[1].

La reine était-elle de bonne foi, comme le croyait le vice-roi ? — Il y a doute pour la raison suivante : On fondait dans une forge de Toscane dite *la Magona*,

[1] Arch. Nat., AF-IV, 1701.

près Massa Maritima (Siennois), des boulets de 30, 36, 40 et 48, qu'on embarquait, pour la Sicile ou Naples, sur le territoire de Piombino, au port de Follicona. — Or, il n'existait pas alors en Toscane des pièces d'artillerie au-delà du calibre de 30.

Les communications de la Toscane avec les Anglais préoccupaient surtout Napoléon, comme elles avaient déjà irrité le général Bonaparte, en 1796. On peut même dire que cette question sera l'éternelle pierre d'achoppement de la politique impériale en Toscane. La police du vice-roi redoubla d'activité, et bientôt les agents de la Grande-Bretagne, à Livourne, étaient découverts. Il importait d'user de sévérité vis-à-vis d'eux ; Eugène ne faillit pas à ce devoir.

ÉTRURIE
Ministère de Police

A Monza, ce 21 août 1807, onze heures du soir

« SIRE,

« J'ai reçu les ordres que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser à l'occasion des nommés *Petriconi*, *Peraldi*, etc. ; ils seront exécutés.

« Dès le mois de mai dernier, j'avais découvert que ces individus étaient en correspondance avec M. *Windham*, et qu'ils en recevaient des secours mensuels. J'en avais écrit tout de suite aux ministres de Votre Majesté à Rome et à Florence. J'adressai

même à ce dernier une liste de tous les individus sujets de Votre Majesté qui résidaient en Étrurie, et qui y reçoivent des secours de l'Angleterre.

« Ces individus sont, si mes rapports se trouvent exacts, au nombre de 68, en y comprenant les femmes et les enfants.

« M. l'ambassadeur Alquier me répondit que Pétriconi et Peraldi vivaient à Rome, étrangers à toute intrigue et dans un état de dénuement.

« M. d'Aubusson m'en disait autant de presque tous les individus que je lui avais désignés. Il y a bien encore deux hommes que je connais à Livourne, et que j'ai signalés à M. d'Aubusson : M. Bertolacci, qui tient une maison de commerce, et qui est chargé de payer les pensionnés anglais ; le second est un nommé Vanucchi (je crois avocat), qui sollicite près de M. Windham une pension pour avoir servi chaudement tout ce qui était ennemi des Français. J'ai eu dans les mains la pétition, où il se flattait de ses anciens services.

« D'après les nouvelles dispositions que Votre Majesté a ordonnées pour ce pays-là, je donnerai l'ordre au général Miollis de faire arrêter ces deux individus.

« J'ai l'honneur d'être, Sire, etc...

« Eugène Napoléon [1]. »

[1] *Arch. Nat.*, AF-IV, 1701. — Cette lettre ne figure pas aux *Mémoires* du prince Eugène.

La police du vice-roi était bonne, et ses renseignements sûrs, car voici ce qu'écrira, plus tard, de Florence, le 21 décembre 1816, un témoin peu suspect de partialité, le chevalier de Vernègues, résident français, à son ministre à Paris, le duc de Richelieu, à propos de ce Petriconi... « M. Petriconi est un des Corses les plus dévoués à l'Angleterre, jouissant même d'une pension de 100 guinées, pour avoir été un des deux députés corses qui offrirent à l'Angleterre la couronne de ce pays. Il est l'intime ami du général Pozzo di Borgo et paraît jouir également de l'amitié et de toute la confiance du marquis de Rivière, dont il reçoit souvent des lettres de Constantinople. Cet ambassadeur lui réitère l'offre d'un asile dans sa maison, ou une place dans les Echelles du Levant. M. Petriconi préfère le séjour de Pise et la proximité de son pays[1]... »

Le 20 septembre 1807, le *Buon Governo* (police) — malgré le cynisme investigateur et bien connu de ses sbires — n'avait pas découvert les conjurés ; « le président de cette administration est un homme, vieux, froid, bigot, et qui ne craint rien, parce qu'il voit toujours les portes du ciel ouvertes à chaque contrariété qu'il peut causer à ces maudits Français, sectateurs de Belzébuth, et mis par le diable

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 161, f. 146 verso et 147

sur la terre pour tourmenter les serviteurs de Dieu. » — Ainsi s'exprime d'Aubusson dans sa dépêche à Champagny, du 9 octobre 1807.

Petriconi[1] fut arrêté vers la fin de novembre 1807, avec ses compatriotes corses, Peraldi[2] et Vanucchi. D'autres, comme l'introuvable Catinelli, appartenaient au royaume d'Italie.

Le 28 octobre 1807, la reine, désireuse de réparer la faute commise en 1805, lorsqu'elle ne s'était pas dérangée pour aller saluer Napoléon à Bologne, écrit à l'Empereur qu'elle part au-devant de lui en Italie, à Milan; et, voulant prouver son empressement, elle envoie un de ses gardes à Turin, pour la prévenir du passage de son souverain. Ce que d'Aubusson confirme en ces termes dans sa dépêche du 3 novembre à Champagny..... « Depuis dix jours, la cour était en l'air. La reine avait fait tous ses préparatifs, voulait absolument aller au-devant de Sa Majesté jusqu'à Milan et même Venise; elle avait envoyé des courriers à Turin, et même établi des services de shires et de dragons sur la route de Bologne, par où elle devait passer[3].

[1] Il appartenait à une vieille famille corse, d'opinions royalistes. — La Restauration devait en faire, plus tard, un sous-préfet de Bastia.

[2] Comme Petriconi, Peraldi (Mario) avait été subventionné en Corse par le Cabinet de Saint-James, à l'époque où Paoli voulut appeler les Anglais. Il était alors un des chefs du parti réactionnaire ou aristocratique contre les républicains et les Bonapartes.

[3] *Aff. Étr.*, 159 B., ff. 168 et 178.

L'Empereur, en effet, en novembre 1807, allait se rendre à Milan et Venise, pour examiner par lui-même l'état du royaume. La Reine régente l'avait appris par ses ministres et même par le bruit public. Elle n'eût pas demandé mieux que de se joindre aux souverains d'escorte. Le silence à ses ouvertures, ou plutôt l'occupation nouvelle de Livourne, fut la seule réponse de Napoléon, et cette attitude significative, jointe aux conseils de d'Aubusson, la fit demeurer toute contrite dans sa capitale.

Mais ces mesures contre les individus ne suffisaient pas. Il fallait punir le gouvernement lui-même d'Etrurie, composé de mauvais conseillers et d'hommes hostiles secrètement, sinon ouvertement, à notre politique. La ville de Livourne, qui devait sa richesse à la liberté qu'on y accordait aux échanges et à la franchise de son port — car on y percevait seulement, à l'entrée des bâtiments, quelques légers droits qui ne se montaient pas, en totalité, à 2 0/0 de la valeur de la marchandise — la ville de Livourne était le centre du commerce toscan et le grand entrepôt des étrangers. Pour donner une idée de la réelle importance du premier, il faut savoir qu'il y avait toujours dans ce port un dépôt de grains très considérable venant de la Crimée, de la Barbarie, de Naples et aussi des farines d'Italie. — Sous le second rapport, les Anglais y tenaient encore, comme au temps des Archiducs, un rang prépondérant ; il n'y en avait presque que pour eux, car ils y apportaient des draps, de la bonneterie,

des étoffes de coton et mélangées, de la coutellerie, des plaqués, des poissons salés, des ouvrages d'acier, de la faïence, etc. ; ils fournissaient même, depuis 1806, avec les Américains, les denrées coloniales, les épiceries et les étoffes des Indes.

Les marchandises françaises, qui entraient en Toscane, pouvaient être évaluées à un quart du total des importations, c'est-à-dire à 3 ou 4 millions. Elles consistaient principalement en bijouterie, modes, livres, dentelles, soieries de Lyon, mercerie et passementerie, cuirs tannés, parfumerie, chapeaux de feutre, fruits secs, vins et eaux-de-vie, surtout du Languedoc et de la Provence, verdets et étoffes de coton, de soie, draps de laine de Sedan, de Louviers et d'Elbeuf, horlogerie Depuis la guerre, les denrées coloniales et la morue étaient devenues l'apanage commercial des Anglais en Italie, et pourtant la morue et les cargaisons de harengs saurs, que nos négociants de Saint-Malo, Granville et de tous nos ports de la Manche, avaient envoyées à Livourne après la paix d'Amiens, y avaient été préférées, malgré la concurrence des ports de Yarmouth, Dumbach, etc., à celles des Anglais, et s'y étaient très bien vendues. En 1807, l'Italie consommait 40 à 60.000 barriques de sardines, salées dans les ports du Devonshire et du Cornouailles, depuis Plymouth jusqu'à Launceston, au détriment de nos pêcheurs de Bretagne et de Normandie. Le gouvernement anglais avait si bien compris l'avantage de ce commerce, qu'il accordait une prime de 8 shil-

lings et demi (10 fr. 50) environ, par barrique exportée [1].

On apprenait coup sur coup qu'un commandant toscan, celui de Giglio, laissait pénétrer dans les ports de la côte et à l'échelle de Follicona des corsaires anglais qui venaient s'y abriter [2].

Ces exemples, empruntés presque à la seule Toscane, montrent combien l'Italie était ouverte aux marchandises anglaises.

Désespéré de ne pouvoir atteindre la Grande-Bretagne autrement que dans son commerce, qu'il voulait ruiner au profit du nôtre, et mécontent de voir qu'on ne saisissait pas en suffisance les marchandises, même celles venant de Malte et de Sicile, l'Empereur ne tarda pas à faire occuper les ports de l'Etrurie et des Etats de l'Eglise. Déjà les douaniers gardaient les côtes à Corfou, à Ancône, à Naples, dans ce même but. Napoléon veillait fiévreusement à ce que le blocus continental, édicté par son décret de Berlin du 21 novembre 1806, fût observé dans les ports de la Méditerranée. Il y attachait une extrême importance, comme moyen d'arriver à la paix. La mauvaise exécution de cette mesure générale, à Civita-Vecchia, comme à Livourne, lui servit de prétexte pour s'emparer de ces villes.

[1] Renseignements pris dans les notes du conseiller d'État français Dauchy, rédigées sur la matière au début de 1808. (Arch. Nat., E., 1er carton, 89.)

[2] *Aff. Étr.*, 159-A

En effet, dès le 25 août 1807, alors que la Toscane était encore virtuellement placée sous la régence de Marie-Louise d'Espagne, l'Empereur, au courant des fraudes tolérées par son gouvernement et s'inquiétant peu d'un pays si mal dirigé selon ses vues, se décidait à faire occuper Livourne par une division française que le vice-roi eut ordre de réunir autour de Bologne, en la confiant au commandement provisoire du général Charpentier [1], alors dans cette ville.

Bien qu'elle dût s'élever à 7 ou 8.000 hommes d'après les papiers, cette force n'en comporta, en réalité, que 6.000 présents sous les armes.

Dès le 1er septembre, une colonne de ceux-ci, au nombre de 600 hommes, venant de Bergame, Brescia et Venise, contourne Lucques et, après un repos à Giannotti, se dirige sur Pise et Livourne, où elle s'unit à 1.400 autres soldats, pour occuper Livourne [2].

Cependant son chef désigné, Miollis [3], était arrivé à Venise [4]. On sait que ce bon divisionnaire avait déjà gardé militairement la Toscane après Campo-Formio, notamment Livourne, en 1799, et qu'en

[1] Ancien chef d'état-major de Murat à l'armée d'Italie, en 1801. — Le général Charpentier épousa la fille de l'ancien ministre de la Guerre, Aubert Dubayet.

[2] Manuscrit du Lucquois Mazzi, *Diario*, NN 497. Biblioth. de Lucques

[3] Le général Miollis (1759-1828) à qui Napoléon réservait une grande situation en Italie, fut anobli et compris dans la promotion des comtes tirés de l'armée.

[4] Voyez *Mémoires du prince Eugène* III, 390, 391, 395. (Corresp. de 1807

1800, après Marengo, il appartenait à l'armée de Brune, puis à celle de Dupont, qui avait dû pacifier la Toscane et poursuivre le sanglant assaut d'Arezzo. Il avait même, au début de 1801, été nommé gouverneur de ce pays; sa connaissance des lieux, jointe à sa bravoure, l'avait désigné pour cette nouvelle expédition; toutefois, afin de ne pas donner trop l'éveil sur ses projets, l'Empereur avait recommandé au général d'en tenir le but caché jusqu'à son arrivée à Pistoie.

C'était, en somme, et pour les causes d'antan, une nouvelle édition de la descente qu'avait dirigée lui-même le général Bonaparte en juin 1796; l'itinéraire de l'armée, les précautions à garder contre les indiscrets, sur sa marche, étaient les mêmes, les mesures à prendre à Livourne, pareilles aussi; mais, cette fois, vu la gravité de la récidive, le but politique allait comporter une conséquence grave : le détrônement d'une reine.

Et celle-ci, malgré toutes les indemnités consolatrices, devait bientôt prendre avec sa famille le chemin d'une captivité dorée à Valençay et à Compiègne avant son ultime internement à Rome. En 1796, le Grand-Duc conservait son pouvoir, recevait même la visite du jeune vainqueur de l'Italie, en attendant les compensations du traité de Lunéville qui devaient faire de lui un des futurs princes feudataires de l'Empire, sincèrement ralliée à Napoléon jusqu'à l'époque de ses revers.

Soit inconscience ou faiblesse, la reine d'Etrurie montrait donc à tous les yeux qu'elle n'était pas une alliée fidèle de la France. Depuis la rupture de la paix d'Amiens, les Anglais communiquaient par la Sardaigne, où ils avaient un établissement, et trafiquaient librement avec Livourne.

Arrivant sans être attendu aux portes de la ville, et y étant entré sans coup férir, Miollis, qu'aida dans la circonstance notre consul Lesseps, confisqua sur l'heure les marchandises anglaises[1], défendit à aucun bâtiment de sortir du port, installa une garnison et, dans les premiers jours de septembre 1807, il prévint officiellement le gouvernement d'Etrurie, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Aubusson, que les charges incombant à son occupation devaient être supportées par le pays. Ces charges étaient taxées par le général à 60.000 francs par mois (nourriture, habillement et solde). L'Empereur, de son côté, écrivait à la reine, seulement le 16 septembre, une lettre personnelle, après le fait accompli, en lui affirmant que ses intérêts sont communs avec les siens contre les Anglais[2].

Le 8 octobre 1807, la reine d'Etrurie, se faisant l'interprète de son Conseil et du commerce de Livourne, envoyait à l'Empereur une lettre suppliante

[1] L'expertise ordonnée par Miollis de ces marchandises se monte à 2 300.000 francs, sur lesquelles la moitié était d'origine seulement douteuse, c'est-à-dire des denrées coloniales françaises — (Eugène à Napoléon, 2 octobre 1807. — *Mémoires*, III, 421.)

[2] *Corresp.* XVI, 13.168.

réclamant un allègement des 60.000 francs par mois exigés par Miollis. Elle chargeait, en outre, Venturi d'obtenir de Sa Majesté l'honneur de lui présenter sa requête. Venturi, assisté de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, le prince de Massérano, joignit l'Empereur à Fontainebleau. L'Empereur les renvoya au ministre de la Guerre, Clarke, lequel leur dit : « La Toscane n'a ni flotte, ni armée, ni guerre à soutenir contre les Anglais, elle peut et doit continuer à subvenir de ses deniers à l'entretien des troupes qui, comme alliée de Sa Majesté, la protègent et assurent sa garde[1]. »

A cette époque, l'Empereur n'était pas encore fixé sur le sort à réserver à ce malheureux pays. On découvre la trace de son embarras aux archives, dans un projet de traité d'alliance offensif et défensif entre la France et l'Etrurie, par lequel cette dernière s'obligeait à un contingent de 4.000 hommes, en cas de guerre, devant être commandés par un général français, ainsi qu'au libre passage des troupes françaises ayant à se rendre à travers le pays à Rome, ou à Naples, etc.

Que voulait-il, en somme, faire de l'Etrurie ? — La donner à son frère Lucien divorcé, en le mariant à la reine régente, qui passait pour avoir des ardeurs et le désir de reprendre époux[2] ? — Ce projet l'avait sérieusement séduit en 1803, et il avait proposé

[1] *Aff. Étr.*, 159-B. Clarke à Champagny, f. 152

[2] D'Aubusson s'en fait l'écho dans sa dépêche au duc de Cadore : Florence, 25 novembre 1807. *Aff. Étr.*, 159 B., f. 236 verso.

l'Infante à Lucien comme « le plus beau parti d'Europe[1] ». Lucien — qui avait pu déjà, lors de son ambassade à Madrid, en 1800, et à une époque où il était veuf, épouser sa sœur cadette, l'infante Isabelle, — puisque la reine d'Espagne la lui avait, pour ainsi dire, offerte, — avait cru d'abord que son puissant frère plaisantait. Mais celui-ci, venant à la rescousse, affirmait que la Régente, pressentie en son nom par Talleyrand, avait trouvé Lucien « un des plus aimables cavaliers qu'elle connaissait pour lequel même elle nourrissait des sentiments très vifs[2] ». Lucien, en définitive, se récriant en qualité de ferme républicain, ne voulait pas entendre parler d'*une Bourbon* pour femme ; en 1803, il aimait, par contre, celle de son choix, qui n'était pas, il est vrai, une princesse, mais lui avait donné une belle famille et des jours heureux : bref, il avait positivement refusé la Reine et la proposition de divorcer faite par son frère, pour lui permettre d'arriver à ce but[3].

Si Napoléon, caressant toujours le même rêve, eût pu encore se faire illusion à cet égard, l'entrevue qu'il eut avec son aîné, en novembre 1807, à Mantoue, l'en fit revenir. Entre temps, le bruit avait bien couru — Tassoni et M^me d'Albany, qui sont tous deux alors à Florence, le rapportent du

[1] *Mémoires* de LUCIEN, édités par Iung, II, 279-282.
[2] *Mémoires* de LUCIEN, p. 285 et 295.
[3] *Ibidem*, p. 29[illegible] et 302.

moins[1] — que la reine était destinée au vice-roi. Il n'y avait là que rumeur. Les combinaisons de la politique donnèrent, quelques mois plus tard, à Eugène la fille du roi de Bavière, et le mariage fut excellent. La reine d'Etrurie demeura veuve.

Ainsi le souci de conserver un royaume qu'il savait à bout de ressources, et que la mauvaise gestion financière des Bourbons espagnols acculait à la mort, eut-elle de moins en moins de chances dans les résolutions de Napoléon, dès qu'il eut personnellement abandonné l'espoir de le relever en mettant à sa tête Lucien, le seul de ses frères qui restait alors à pourvoir (octobre 1807), — car, en 1803, pas plus qu'en 1807, Napoléon ne reconnaissait le mariage d'amour que Lucien avait contracté à son insu.

Ne pouvant plus compter sur le gouvernement d'Etrurie, qu'en lui imposant une occupation qu'il était incapable de supporter, Napoléon n'avait plus qu'à mettre un terme, le plus tôt possible, à l'agonie de cet État.

N'ayant, de ce chef, plus de ménagements à garder, il transmit des ordres sévères pour faire exécuter d'une façon implacable le blocus continental à Livourne. Les commandants français visitèrent, en un seul jour, 130 maisons de négociants, et ceux-ci furent menacés d'être fusillés ou envoyés à Fenestrelle. Pise fut également gardée par les Français,

[1] CHARVET, *Correspondance de la comtesse d'Albany* (Nîmes), 1879. — Florence, 19 avril 1805.

afin de bloquer les bouches de l'Arno, sur la mer, qui n'en sont pas éloignées[1].

Le mois suivant, en novembre, tous les négociants et marchands de Livourne durent déclarer, devant le consul de France, dans les vingt-quatre heures, les marchandises provenant de Malte et de la Sicile, alors occupée par les Anglais, outre les effets qui se trouvaient dans leurs magasins, sous peine de confiscation et d'en payer trois fois la valeur.

En outre, l'abus des dépenses qui se continuait en Étrurie produisait une défiance générale, dont l'écho allait jusqu'à Napoléon. Et comment pouvait-il en être autrement, quand, aux causes déjà signalées, cette cour ajoutait l'exemple des prodigalités, contrainte qu'elle était à vivre d'emprunts, à émettre du papier-monnaie sous le titre de *cambiali*, sans aucun fonds correspondant pour la garantie? Ces effets, aussitôt mis en circulation, perdaient 75 0/0 de leur valeur, et tout le monde prévoyait le moment où même les intérêts de la dette publique ne seraient plus payés. Les plaintes contre l'Étrurie, transmises au nouveau ministre des Relations Extérieures, M. de Champagny, par le résident français d'Aubusson — dont les vues étaient bien conformes à celles de Tassoni et de Beauharnais — ne décessaient pas, en août 1807.

[1] *Aff. Étr.*, 72 B Massérano à Champagny

D'Aubusson se lassa même tellement de combattre, sans y parvenir, les abus et les excès du Gouvernement, qu'à la fin de 1807 il pressait le ministre de le rappeler. Il est vrai qu'il ne pouvait plus personnellement se maintenir, sa fortune étant très dérangée.

Aussi bien, des lettres d'Elisa confirmaient que Livourne avait été mal gardée par les troupes espagnoles ; que l'Etrurie était un centre d'intrigues de la cour de Palerme ; que le clergé y était tout-puissant; enfin, que le trafic des Anglais dans de pareilles conditions s'y donnait libre cours. Ajoutons que la négligence reprochée antérieurement à la Reine, de laisser tranquilles les déserteurs français, continuait.

L'intervention de Miollis avait donc été justifiée.

Le 7 septembre 1807, d'Aubusson, avouant qu'il n'avait plus d'influence sur le gouvernement, et dégoûté de son poste, déduisait les raisons qui lui faisaient désirer l'incorporation du pays à la France [1]. Toutefois, cette occupation armée cachait d'autres projets dont nous trouvons l'explication dans les clauses d'un traité secret qui venait d'être signé à Fontainebleau entre l'Espagne et la France, le 29 octobre 1807. Ce traité, auquel il a déjà été fait allusion précédemment, avait pour but de déter-

[1] *Aff. Étr.*, 159-A., 302 et suivants (Voyez aussi sa lettre de décembre 1806 aux *Pièces justificatives*.)

miner la condition future du Portugal, en réglant les intérêts de Sa Majesté Catholique et de l'Empereur des Français, d'une manière conforme à la politique des deux nations. On lisait dans son article 4 :

« Le royaume de la Lusitanie septentrionale [1] sera possédé par les descendants héréditaires de Sa Majesté le roi d'Etrurie, conformément aux lois de succession adoptées par la famille régnante de Sa Majesté le roi d'Espagne; »..... et, dans son article 9, cette autre condition :

« Sa Majesté le roi d'Etrurie cède en toute propriété et souveraineté le royaume d'Etrurie à Sa Majesté l'Empereur des Français, roi d'Italie. »

A la veille de se mettre en route pour Milan, où il arriva le 21 novembre 1807, l'Empereur, qui finissait la saison d'automne à Fontainebleau, dévoilait seulement au vice-roi les clauses de cette convention diplomatique [2].

Et, pourtant, le fait était à la veille de s'accomplir pour la reine d'Etrurie. En effet, d'Aubusson se rendit, sur l'ordre exprès qu'il en avait reçu, à Castello [3], le 23, au matin, et fit part à Marie-Louise du traité de Fontainebleau. Il s'efforça de lui mon-

[1] Formé des provinces conquises entre Duero et Minho

[2] *Mémoires* du prince Eugène, publiés par du Casse, III; lettres des 2 et 11 novembre 1807.

[3] Castello ancienne villa du Grand-Duc, à 3 milles de Florence.

trer les avantages de la compensation qui lui était offerte, le rapprochement de ses parents, et souligna qu'il n'y avait pas pour elle détrônement, mais changement. La reine, toute bouleversée, demeura à Castello, ne voulut plus paraître en public, et ne s'occupa plus de rien. Elle envoya aussitôt un courrier à Madrid, et elle ne put recevoir sa réponse avant son départ, car il fallait onze jours pour qu'un courrier puisse aller de Florence à la capitale de l'Espagne, et naturellement autant pour revenir.

C'est alors que d'Aubusson, malgré l'absence d'instructions, qui, contre l'ordinaire, faisaient défaut — l'Empereur était en voyage et très absorbé ; la Chancellerie de Paris, privée de son chef hiérarchique (car le ministre suivait l'Empereur) — déploya un caractère d'homme supérieur. Sans troupes pour l'aider — Miollis lui envoie seulement, sur sa demande pressante, une compagnie de dragons, le 28 octobre; le gros du corps n'arriva que le 10 décembre, c'est-à-dire plus de quinze jours après sa requête — et au milieu du désarroi général en Etrurie, d'Aubusson prend sur lui d'arrêter les abus et les dilapidations qu'on peut craindre. A cet effet, il en impose aux ministres et aux administrations par une sommation menaçante pour leurs responsabilités personnelles; puis, il fait donner de l'argent à la Reine, qui en réclame par besoin pour son voyage, et il exige de Mozzi le changement du chef de la police. — Les esprits sont anxieux à Florence pendant cet interrègne ; que va-t-il se passer? —

L'Etrurie deviendra-t-elle française? Tassoni et d Aubusson attendent d'heure en heure des nouvelles de Venise.

De cette ville, le 5 décembre, le Ministre mande à d'Aubusson, par courrier extraordinaire, en réponse aux instances qu'il en reçoit, que l'aide de camp de l'Empereur, Reille, est en route pour Florence ; qu'il a bien agi en délivrant à la reine des fonds sur les caisses publiques et même la réserve; qu'il se charge de présider à son départ de jour et non de nuit (comme l'avait proposé d'abord d'Aubusson, dans la crainte de manifestations hostiles à la reine), pour Turin et Milan ; que, dans une de ces deux villes à son choix, l'Empereur la rencontrera volontiers, si elle s'y arrête jusqu'au 18. De là, elle devra rejoindre ses parents à Madrid. — Sur ces entrefaites, le sort de la Toscane fut fixé non encore publiquement, mais dans l'esprit de l'Empereur.

Sa première intention avait été de la réunir au royaume d'Italie. Toutefois, il changea bientôt d'avis et n'abandonna pas l'idée de l'incorporer à l'Empire en cherchant une compensation d'un autre côté pour son Etat principal d'au-delà les Alpes. La politique papale lui en fournira bientôt les moyens.

Le premier moment d'hésitation passé, Napoléon, qui venait d'apprendre l'entrée de Junot à Lisbonne, le 30 novembre 1807, résolut d'annexer l'Étrurie

à la France. Ce parti était le plus populaire, car d'Aubusson, jouant par-dessous main son collègue et camarade Tassoni, n avait pas hésité de dire dans une de ses dépêches à Champagny : ..... « On craint d'être réuni au royaume d'Italie. »

Le 10 décembre, les troupes françaises, au nombre de 10.000 hommes, entraient à Florence. Elles marchaient en colonne à demi-intervalle de déploiement, musique en tête. Leur groupement autour des drapeaux couverts et ornés au sommet d'une aigle sculptée et dorée (sur le modèle des enseignes romaines) impressionna vivement les assistants.

Ce même jour, Marie-Louise, après avoir signé une proclamation dégageant les Toscans de leur serment et leur expliquant la révolution [1], quitta Florence, à quatre heures du soir, au milieu d'une foule immense; pas un cri d'allégresse ou de chagrin ne s'entendit. C'était le silence, leçon des rois et des reines; la police, d'ailleurs, veillait. Le général Reille et le ministre d'Aubusson l'accompagnèrent jusqu'à 2 milles de la ville et prirent congé d'elle avec respect. La reine coucha à Gaffagiolo, château du Domaine et, comme elle se trouvait incommodée, elle y resta deux jours pleins. Elle emmenait, dans une voiture séparée, le corps du feu roi; son monde d'escorte était si considérable qu'il ne lui fallait pas moins de quatre-vingts chevaux de poste. Aussi régnait-il un grand désordre dans ce convoi [2].

[1] Voyez *Pièces justificatives*, n° XXXVII.
[2] D'Aubusson à Champagny. Florence, 12 décembre.

Un incident piquant, dû au hasard seul, fut même occasionné par l'encombrement; d'Aubusson le mande à Champagny deux jours après, 12 décembre : « Son Altesse Impériale la princesse de Lucques (qui revenait de Venise) a couché cette nuit à Florence ; elle a été une heure devant le château de Gaffagiolo, hier, à la poste, pour avoir les chevaux qui lui étaient nécessaires. La reine ne pouvait l'ignorer, elle n'a pourtant rien fait dire à la princesse, et n'est point venue la voir On la disait malade et fort souffrante de fluxions. »

Le ministre d'Espagne partit quelques heures après la reine, suivant le même itinéraire. Le général O Farill, de sa personne, quitta Florence le 12.

Comme on vient de l'apprendre, Napoléon avait détaché, quelques semaines avant cette date (de Milan, où il se trouvait à ses côtés), auprès du corps d'occupation, un de ses aides de camp, Reille, qui connaissait, d'ailleurs, admirablement la Toscane depuis 1801, année où, avec les troupes d'élite du général Murat, il l'avait occupée, et avait même reçu le commandement de Florence. Aussi Napoléon, en décembre 1807, lorsqu'il chargea Reille de prendre possession du pays, l'apostropha en ces termes : « Reille, vous remîtes au roi d'Étrurie, en 1801, les clefs de Florence ; c'est bien ; maintenant, allez vous les faire restituer[1]. »

Reille, arrivé dans cette ville peu de jours avant

[1] Zoni *Storia*

le départ de la Reine, n'avait pas perdu son temps, car, dès le 10 décembre, il écrivait de Florence, à l'Empereur : « qu'une députation d'Étrurie se rend à Paris pour le saluer. »

Le mouvement d'adhésion se continua peu à peu. Le 23 décembre 1807, la ville de Sienne envoyait une adresse aux Tuileries ; le 21 janvier 1808, c'était Antoine [1], archevêque de Florence qui s'acquittait personnellement du même devoir, en attendant que, le 16 septembre de ladite année, les autorités municipales de Pise, Joseph Salvatici, Jules Bernardi, André Passeri, Jean-Dominique Bracci et le chancelier Matteo Dipperati pétitionnassent auprès du souverain, afin d'obtenir pour leur cité le titre de : « bonne ville, lui donnant droit à voir son maire assister au couronnement ».

La députation d'Étrurie ne se rendit pas à Paris, mais à Milan ; elle était composée de personnes de la noblesse et des plus distinguées par le nom et la fortune. Tel Néri Corsini (frère du prince de ce nom), « esprit souple, subordonné aux circonstances » ; tels le comte Bardi, directeur des lycées et du cabinet d'histoire naturelle ; le marquis Torrigiani ; le comte Ghérardesca ; le grand écuyer Pazzi ; M. Serristori, ex-grand chambellan ; le sénateur Venturi, beau-père du richissime et très considéré Garzoni Venturi, qui venait d'être envoyé à

[1] Antoine Martini.

l'Empereur à Fontainebleau, quelques mois avant ; tels encore, le marquis Thomaso Corsi ; Alberti, podestat de la commune de Florence et le négociant Baldini. Napoléon admit ces délégués au palais de Milan, le 16 décembre 1807, après son lever, et écouta avec bienveillance le vœu qu'ils formulèrent d'être réunis au grand Empire.

Le 12 octobre 1807, au matin, le général Reille et le ministre d'Aubusson, qui avaient centralisé entre leurs mains le Gouvernement, convoquèrent au Vieux Palais les principales autorités civiles, militaires et ecclésiastiques pour prêter serment à l'Empereur. Les troupes toscanes, réunies aux corps français, accomplirent le même acte sur la place della *Signoria*, devant les *Lanzi;* après qu'elles eurent salué le drapeau tricolore, les armes de l'Empire, qu'on ne voyait jusqu'à ce jour qu'à l'extérieur de la Légation, furent mises en évidence au Vieux Palais, c'est-à-dire au sanctuaire municipal par excellence.

Rappelons que, d'après un état fourni par d'Aubusson au ministre, le 9 décembre 1807, on comptait 5.854 hommes de troupes toscanes au départ de la reine, en y comprenant les chasseurs volontaires de Livourne, Pise et Florence [1]

[1] *Aff. Étr.*, 159-B. — Procès-verbal du serment et correspondance d'Aubusson. — Il y avait nommément les gardes du corps, un régiment de chasseurs à cheval, un régiment de dragons, un régiment d'infanterie dit Royal-Charles-Louis, une compagnie d'artillerie de marine, une compagnie dite milice du littoral, et quelques vétérans, enfin les chasseurs volontaires.

La prestation du serment, qui dura plusieurs heures, débuta par la lecture du procès-verbal de prise de possession du pays.

Elle eut lieu pour les civils dans la salle du Conseil d'État, devant l'avocat royal auditeur Thomasso. Le livre des Évangiles, sur lequel chacun prononçait, était tenu par le premier maître des cérémonies de l'Ordre de Saint-Etienne. Tour à tour défilèrent devant les ambassadeurs français, le Gonfalonnier, le président del *Buon Governo* (préfet de police), le président de l'Académie, celui de la députation de la noblesse et de la bourgeoisie, les archivistes, le provéditeur de la chambre de la communauté, le directeur des Finances, etc. etc. Tout se passa de même dans les villes de Pise, Livourne et Sienne [1].

Ainsi avait pris fin cette monarchie qui ne marquera pas beaucoup dans l'histoire de la Maison de Bourbon, tout en reconnaissant qu'il était très téméraire d'exiger de ses titulaires, trop étroits d'idées, trop faibles et mal secondés, des vues plus larges que ne le comportait l'esprit de leur éducation et de leur race. Là fut l'erreur du Premier Consul, lorsqu'il avait fondé ce royaume, le *choix* de gouvernants, que les besoins de sa politique, d'ailleurs, l'avaient conduit à pourvoir.

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 160-A.

Ajoutons aussi, car c'est notre conviction à la suite de l'étude approfondie des papiers, une autre conclusion qui s'en dégage. Le Premier Consul fut très rigoureux, trop peut-être, vis-à-vis l'Etrurie, en ce qui concerne ses exigences financières et commerciales. Il fit à ce jeune royaume, de ce côté seulement — car il respecta sa politique intérieure, si regrettable qu'elle fût — une résistance tenace et acharnée, qui nuisit beaucoup aux bons rapports entre les deux pays et paralysa son développement

Sans doute, il fallait ruiner la prépondérance commerciale de l'Angleterre en Italie, et tous les moyens étaient bons pour Napoléon, mais il était condamné par ce système à comprimer les efforts d'une nation qui ne pouvait plus respirer, gênée qu'elle était par cette contrainte perpétuelle, comme le fut plus tard la Hollande sous le roi Louis, pour les mêmes causes, qui amenèrent exactement les mêmes effets. Or, on avait apparemment moins d'aide à attendre des Bourbons d'Etrurie que d'un propre frère de Sa Majesté Impériale.

Toutefois, l'impartialité oblige encore à spécifier que, malgré les difficultés contre lesquelles ils eurent à lutter, malgré leur incapacité au point de vue administratif, Louis Ier, d'abord, et Marie-Louise, ensuite, protégèrent très convenablement certaines fondations dues, pour la plupart, aux Médicis et développées par Léopold.

La célèbre galerie royale de peinture eut, de leur temps, pour la diriger, Thomas Puccini et l'abbé

Louis Lanzi, deux hommes éminents. La manufacture de pierres dures continua ses remarquables travaux ; l'Académie florentine des Belles-Lettres fonctionna régulièrement ; celle des Beaux-Arts s'honora de compter, parmi ses principaux adeptes, d'Allessandri et Thomas Puccini, l'un grand seigneur doublé d'un véritable érudit, l'autre savant connaisseur d'art ; le peintre renommé Pierre Benvenuti, le graveur Raphaël Morghen, le dessinateur Lasinio, autant de sujets distingués que la France adoptera dès 1808. Le nom du très délicat graveur de médailles Santarelli ne doit pas non plus être omis ici.

Les riches bibliothèques des Médicis, les hôpitaux, les maisons de secours pour la classe déshéritée, les musées de physique et d'histoire naturelle, le collège médical, l'instruction publique ne furent en aucune façon négligés. Toutes ces institutions, à coup sûr, ne bénéficièrent pas alors d'encouragements éclatants ; elles vécurent pourtant et progressèrent relativement. — Les années seules manquèrent aux Bourbons espagnols de Parme pour faire mieux de ce côté [1].

Mais reprenons l'odyssée de la malheureuse reine.

Parvenue à Bologne, le 14 décembre 1807, Marie-

[1] Liste des souverains de Toscane jusqu'au 10 décembre 1807 *Pièces justificatives*, n° XXXVIII

Louise et sa nombreuse suite prirent leurs logements pour la nuit au collège d'Espagne[1]. Le 15 et le 16, a lieu son passage et celui de sa suite à Modène. Les autorités viennent saluer l'ex-souveraine, qui prend bientôt la direction de Reggio[2]. De là, sur une autre invitation de l'Empereur, elle se rendit à Milan, où celui-ci lui fit un grand accueil, ainsi qu'à son jeune fils. Voici, d'autre part, comment la princesse parle de cet événement dans ses Mémoires :

« A Milan, j'eus une entrevue avec Napoléon. Je lui exposai la douleur que j'avais eu de quitter la Toscane, et je le priai de vouloir bien me rendre cet État, au lieu de la portion du Portugal qu'on voulait me donner. Il eut l'impudence de m'assurer que, pour lui, il m'aurait laissée tranquille en Toscane, mais que la cour d'Espagne elle-même avait provoqué cet échange, parce que mes parents souhaitaient de me rapprocher d'eux. Cet homme avait déjà conçu le projet d'envahir l'Espagne et il voulut me détourner d'y aller en me proposant de rester à Turin ou à Nice. — « Est-ce que vous ne savez pas les nouvelles d'Espagne, me dit-il? » Il faisait allusion aux événements de San-Lorenzo, du mois de

[1] Bibliothèque de Bologne, manuscrit inédit, intitulé : *Memorie storiche di Bologna*, dal 1715 al 1822, p. 10, verso. — Il y avait là un collège de jeunes gens de cette nationalité se préparant à l'Université de Bologne. Ce collège était placé sous l'immédiate protection du roi d'Espagne.

[2] *Pièces justificatives*, n° XXXIX.

novembre, et je les ignorais alors absolument. Les alarmes qu'il jeta dans mon esprit, le désir que j'avais de me jeter aux pieds de mes parents, pour leur faire observer que, quelque traité qu'on eût fait, je ne désirais ni ne voulais accepter aucune autre souveraineté et encore moins celle de ma sœur et de mon parent, et les conseils de M. le chevalier Labrador, ministre d'Espagne à Florence, hâtèrent mon voyage[1]. »

L'Empereur avait, en effet, rencontré l'ex-reine à Milan, au retour de Venise.

Elle y était arrivée avec son fils, le jeune roi, le 17 décembre 1807. Mais il ne semble pas qu'elle ait été si affligée de la révolution opérée en Toscane. Après avoir reçu la visite empressée du vice-roi, et avoir pris quelques moments de repos, Marie-Louise et l'Infant Charles-Louis vont au Palais-Royal. Dès que l'entrevue avec l'Empereur est terminée, celui-ci les accompagne au grand théâtre de la Scala où l'on donnait le nouvel opéra de *Cléopâtre*. Le roi et la reine de Bavière, avec le prince royal, la princesse Charlotte et Leurs Altesses Impériales le vice-roi et la vice-reine, y occupaient la loge royale. — Deux jours après, le 20 décembre, l'ex-reine régente d'Etrurie assiste, dans une tribune spéciale, avec les autres princes, à la

[1] *Mémoires de la reine d'Etrurie*. Paris, Michaud, 1823, 297. (Ouvrage sujet à caution pour la véracité.)

réception des collèges électoraux au Palais [1].

Cette entrevue terminée, l'ex-reine gagna Turin, partit de cette ville le 1er janvier 1808, passa à Montpellier les 16 et 17, et entra en Espagne par Barcelone, où elle arriva le 3 février. Sa suite, à ce moment, se composait de douze voitures. Les préfets français des départements du Midi reçurent l'ordre de la recevoir avec toutes sortes d'attentions et de protéger son voyage. Celui-ci se termina sans encombre, « et des lettres d'Aranjuez, rapporte un journal de Florence, la *Gazetta Universale*, annoncent que le cadavre du roi, arrivé aussi à bon port, a été trouvé bien conservé [2] ».

Le 18 décembre, la légation de France à Florence fut supprimée. En récompense de ses loyaux services, d'Aubusson, que le roi Joseph estimait, fut élevé au grade d'ambassadeur à Naples, avancement superbe qui lui donna les moyens de payer ses dettes; puis, ce magnifique ministre — avant de quitter Florence, soit contentement, soit désir de faire aimer le Gouvernement français, soit habitude, donna un bal somptueux, le 23 décembre; Reille reçut à son tour en grand apparat, le soir du 25; et d'Aubusson, ayant bouclé ses malles, alla passer quelque temps à Lucques, auprès de la Princesse, qui l'avait expressément invité (29 décembre 1807). On peut se douter de quels propos triomphants Elise

[1] *Journal italien de Milan*, nos 353, 354 et 355 (du 19 au 21 décembre 1807.

[2] Rubrique : Florence, 20 mars 1808.

et son ami commentèrent la chute d'un royaume qu'ils avaient si bien préparée, au point qu'elle était en partie leur œuvre.

Le baron Tassoni, de son côté, fut envoyé, un peu plus tard, à Naples, comme chargé d'affaires italien; les deux collègues, qui avaient uni leurs efforts contre l'éphémère monarchie étrurienne, se retrouvèrent donc un peu plus tard dans cette capitale.

D'Aubusson n'était pas seulement *persona grata* auprès d'Elisa, par toutes ses qualités brillantes. Il lui rendait surtout le grand service d'aplanir les voies pour *la souveraineté en Toscane*, qu'elle convoitait comme on sait. Dévoué de cœur et d'âme à la famille impériale, d'Aubusson avait embrassé les intérêts d'Elisa et, par les insinuations diplomatiques de ses dépêches, comme par son influence auprès de la haute société toscane, il avait pu déjà écrire au ministre sans se tromper — (le 30 novembre) quatre jours après le passage de la princesse de Lucques, à Florence — lorsque celle-ci se rendait à Venise auprès de l'Empereur — et sous l'influence évidente laissée par Elisa sur lui et sur son entourage florentin : *Qu'on s'attend à Florence à la princesse de Lucques comme reine ou grande-duchesse.* — Napoléon ne perdait pas de vue ce projet, dont Elisa l'avait déjà pressenti.

Mais l'Empereur ne s'y décida pas tout de suite Il chargea le conseiller d'Etat Dauchy d'administrer provisoirement la Toscane, et celui-ci y arriva

de sa personne le 5 janvier 1808. Un immense travail l'y attendait, celui d'opérer, après l'étude complète des vieilles institutions féodales, la transformation du pays « à la française », l'installation des nouveaux fonctionnaires, le partage du royaume en trois départements, la sécularisation, la levée d'une gendarmerie, etc. etc. Le 12 mai, l'Empereur adjoignait à l'éminent administrateur plusieurs conseillers d'Etat venus de Paris qui se constituèrent en *junte* sous la présidence du général Menou. Cette assemblée continua sans relâche d'organiser le pays, et ce ne fut que le 2 mars 1809 qu'un sénatus-consulte érigea le Gouvernement général des départements toscans en dignité de l'Empire, et qu'un décret du lendemain, 3 mars, appela la princesse de Lucques à ce poste, avec le titre relevé de Grande-Duchesse. — Quatorze mois furent donc employés à préparer l'assimilation de l'Etrurie à l'Empire ; mais sa réunion effective date, en somme, de décembre 1807 [1].

[1] L'historique complet de la réunion sera traité en détails dans notre prochain ouvrage intitulé : *Les Français en Toscane : Élisa Baciocchi*.

FIN DU ROYAUME D'ÉTRURIE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

TRAITÉ DE LUNÉVILLE

(*Extraits*)

. . . .

ARTICLE V

Il est, en outre, convenu que son Altesse Royale le grand-duc de Toscane renonce, pour elle et ses successeurs et ayants cause au grand-duché de Toscane et à la partie de l'île d'Elbe qui en dépend, ainsi qu'à tous droits et titres résultant de ses droits sur lesdits États, lesquels seront possédés désormais en toute souveraineté et propriété par son Altesse Royale l'infant duc de Parme ; le Grand-Duc obtiendra en Allemagne une indemnité pleine et entière de ses États d'Italie.

Le Grand-Duc disposera à sa volonté des biens et propriétés qu'il possède personnellement en Toscane, soit par acquisition personnelle, soit par hérédité des acquisitions personnelles de feu Sa Majesté l'Empereur Léopold II, son père, ou de feu Sa Majesté l'Empereur François Ier, son aïeul ; il est aussi convenu que les créances et etablissements, et autres propriétés du grand-duché, aussi bien que les dettes dument hypothéquées sur ce pays, passeront au nouveau Grand-Duc.

II

EXACTIONS CONTRE LES TOSCANS

LE CITOYEN BELLEVILLE, COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES RELATIONS COMMERCIALES EN TOSCANE

Au Premier Consul de la République

17 nivôse an IX (7 janvier 1801).

« Citoyen Consul,

« Quand partout les armées triomphent, quand la paix assure la victoire il n'y a point de Français qui ne doive reporter sa reconnaissance vers celui dont la sagesse et le génie ont préparé à la République tant de gloire, à ses citoyens tant de bonheur.

« Permettez donc, Citoyen Consul, que je vous offre mes félicitations particulières sur les succès de l'armée d'Italie ; elle s'est souvenue que vous l'aviez commandée.

« Il me serait bien agréable d'avoir à vous rendre un compte satisfaisant de la Toscane, mais elle a été prise d'assaut le 24 vendemiaire, et le pillage continue comme au premier jour.

« Vos ordres, ceux du général en chef, les soins du général Miollis et tous mes efforts sont inutiles et méprisés. Après moi, qui suis le spectateur impuissant d'un désordre que je ne puis arrêter, je ne connais point d'hommes plus malheureux que les Toscans.

« J'ai informé le Ministre des Relations Extérieures et le général en chef des faits les plus importants et dont j'ai pu lui adresser des preuves; mais les abus de détail produits par des administrations dilapidatrices, et des violences individuelles ne peuvent être décrits; la vérité n'est pas vraisemblable.

« Les Toscans tournent vers vous les yeux et vous tendent les bras; donnez, Citoyen Consul, à cet État un Gouvernement qui soit respecté; rendez-lui sa neutralité, ou rappelez votre agent civil, qui n'a à opposer à la puissance des baïonnettes, que la justice et l'honneur. Je ne reste ici que par respect pour vos ordres; peut-être aurais-je dû m'éloigner quand il m'a été démontré que je ne pouvais y faire honorer le nom de la République et bénir le vôtre.

« Recevez, Citoyen Consul, l'assurance de mon respectueux dévouement.

« Belleville[1]. »

[1] *Aff. Étr.*, vol. 153 A, p. 18 et verso (n° 10). Belleville à Talleyrand

III

DÉSORDRES DE L'ARMÉE D'OBSERVATION EN TOSCANE

RAPPORT DE BELLEVILLE

(Extraits pour le Premier Consul, le 23 ventôse an IX)

RAPPORT
6 ventôse an IX
25 *février* 1801
Joint à la dépêche
n° 45

. . . .

On n'a point de termes pour rendre avec vérité toutes les vexations exercées dans chacune des communes de la Toscane. On ne sait pas pourquoi, parmi tant de braves et dignes chefs de bataillons et de brigades, pas un seul ne se trouve employé dans cet État. Ceux qui y despotisent depuis quatre mois y commettent, avec une impunité déshonorante, les rapines les plus ruineuses, emprisonnements, permis de sortie, faculté de jouer, protection à la prostitution, influence sur les tribunaux, dévastation des propriétés publiques et privées ; tous les genres de désordres sont à leur comble : ou les chefs ne

donnent point d'ordre, ou, si les ordres sont arrachés par mes importunités, il est convenu tacitement qu'ils restent sans exécution.

Si donc la régence devait administrer jusqu'à la paix maritime, et si les places continuaient à être gardées par les troupes françaises, il serait indispensable que le Premier Consul voulût bien faire ordonner la somme fixée à payer pour la solde, la quantité et la qualité des fournitures, des frais de table et mettre des bornes à l'intarissable chapitre des dépenses secrètes. Ces deux derniers objets dévorent toutes les sommes qui se rassemblent avec la plus grande difficulté.

Il paraîtrait nécessaire qu'un conseiller d'État, ou un général de la confiance du Premier Consul, vînt se placer auprès de la régence, pour la faire respecter, empêcher les violences et établir l'unité du pouvoir.

Les généraux obéissent plus aisément à des militaires qu'à des agents civils, qu'ils ont malheureusement pris l'habitude de trop dédaigner.

Cette dernière mesure appelle toute l'attention du Premier Consul. L'armée d'Italie est toujours aussi brave que quand il la commandait, mais on n'y voit plus cette obéissance qui faisait la force des troupes et la gloire du chef. Aucun agent toscan digne d'estime ne consentira à occuper des places, si les militaires, dans la capitale et dans les villes, puisent dans les caisses publiques, dissipent, pour leurs intérêts particuliers, avec les ressources de l'État, la subsistance des habitants, et n'opposent aux réclamations de la justice et de la raison que la puissance du bâton ou les arguments de la baïonnette [1].

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 153 A, p. 150, 151 (n° 91).

IV

MESURES CONTRE LES MARCHANDISES DE L'ENNEMI À LIVOURNE

PROCLAMATION

Au quartier général de Livourne, le 10 pluviôse an IX
de la République française (30 janvier 1801).

JOACHIM MURAT, LIEUTENANT GÉNÉRAL COMMANDANT
EN CHEF L'ARMÉE D'OBSERVATION

Lors du retour des Français à Livourne, il se trouvait dans les magasins de cette place des propriétés anglaises et impériales d'une très grande valeur.

Par son arrêté du 23 brumaire, le ministre Petiet [1] a maintenu le sequestre sur ces propriétés devenues essentiellement françaises par le droit de la guerre et par la reprise des hostilités entre les armées de la République et celles de l'Empereur. Aucune autorité n'a pu relâcher

[1] Claude Petiet (1749-1806), alors administrateur de la République cisalpine.

ou aliéner ces propriétés, et ce ne peut être que par négligence qu'elles n'ont point encore été mises sous la main des agents français.

Il est d'autant plus urgent que j'exécute à cet égard les ordres que j'ai reçus que le produit des effets pris sur les ennemis de la République servira à soulager le peuple toscan des charges qu'il n'était pas dans l'intention du gouvernement français de lui faire supporter, et acquitter le prix des blés dus aux amis de la France.

Le citoyen Belleville, commissaire général des Relations commerciales de la République Française en Toscane, est autorisé, en conséquence, à requérir pour l'exécution des mesures qu'il jugera convenable de prendre, la force armée qui lui sera nécessaire. Le général commandant les troupes françaises à Livourne tiendra à la disposition de ce commissaire les détachements et les officiers qu'il demandera pour la mise des séquestres, l'apposition des scellés, l'enlèvement des marchandises et la vente publique qui s'en fera dans les formes légales.

Les nationaux anglais qui sont à Livourne devront, sans exception, en sortir six heures après la publication de la présente proclamation, et dans deux jours de la Toscane, à peine d'être conduits hors des frontières par la force armée ; il leur sera donné des passeports pour leur sûreté individuelle, leurs familles en recevront également, et il sera observé à leur égard toutes les convenances de l'humanité.

Toutes les lettres et paquets venant d'Angleterre, d'Irlande et de Hambourg ou autres lieux, adressés aux négociants sur les magasins desquels les scellés auront été apposés, ainsi qu'aux maisons anglaises de Livourne, seront remis au citoyen Belleville ; le directeur de la poste est sur sa responsabilité chargé d'effectuer cette consignation avec exactitude.

Toscans, Liguriens, Français, correspondants des

puissances d'Alger, de Tunis et de Tripoli, établis à Livourne, ne voyez dans cette mesure, que la mauvaise foi de nos ennemis communs et votre propre intérêt ont rendue nécessaire, que le désir d'empêcher que les Anglais, qui cherchent à vous affamer en bloquant ce port, ne profitent plus longtemps des moyens qu'ils ont employés pour libérer non seulement leurs propriétés, mais encore pour affranchir eux et leurs amis des charges qu'ils ont rejetées en entier sur vous.

Réunissez-vous donc pour seconder les intentions des Gouvernements français et toscan; portez au citoyen Belleville et aux délégués de Livourne les déclarations qui serviront à faire connaître les propriétés ennemies: évitez les peines qui seront prononcées contre les recéleurs infidèles ; plus le produit des objets déclarés croîtra, plus vos charges seront diminuées, plus tôt vous recevrez le prix des blés qui vous ont été requis ; ainsi, votre intérêt personnel se lie nécessairement à celui de l'armée qui défend votre territoire et assure votre tranquillité.

Signé : MURAT [1].

[1] *Aff. Étr.*, 153 A., p. 92, (n° 58). Imprimé du temps.

V

CONVENTION AVEC LE COMMERCE DE LIVOURNE POUR LE RACHAT DES MARCHANDISES ENNEMIES SÉQUESTRÉES.

(5 *février* 1801)

Le citoyen Belleville, commissaire général des Relations Commerciales de la République française, et chargé de ses intérêts en Toscane; MM. les délégués du Gouvernement à Livourne Mangani et Bécheroni, et la députation du Commerce, désignée et autorisée par les délégués susdits à fixer les bases du rachat des effets ennemis existants à Livourne, sont convenus de ce qui suit:

Le lieutenant général Murat ayant accepté l'offre que le Commerce a fait de payer une somme de 316,000 livres monoye de Toscane pour le prix ou rachat définitif des marchandises présumées ennemies et pouvant se trouver soit dans les magasins particuliers, soit dans les douanes et lazarets de Livourne, soit en créances sur les livres des négociants, et sur lesquels les séquestres et scellés ont été mis par les dispositions de la proclamation du 10 pluviôse courant, MM. les délégués du Gouvernement, et la députation du Commerce, s'étant occupés des moyens de rassembler la somme offerte, ont arrêté

qu'elle serait réunie pour le mode de la répartition au million de livres tournois à lever pour la contribution imposée par le ministre Petiet, convertie, par arrêté du Gouvernement du 2 janvier dernier, en un emprunt hypothéqué sur les 2 0/0 à la sortie et à l'entrée des marchandises, et dont une portion est destinée à payer partie du prix des grains requis pour le service de l'armée.

La répartition des taxes exigées pour ce double objet a été établie par les délégués du Gouvernement sur les personnes aisées de toute classe, et la distribution en a été faite d'après l'avis des négociants élus à cet effet par le Commerce.

La rentrée de cette taxe doit s'effectuer sans délai; mais, les délégués du Gouvernement et la députation du Commerce ayant observé au citoyen Belleville que l'arrestation des lettres, l'interruption du transport des marchandises, et la défense mise à leur sortie par terre et par mer laissent le peuple sans travail et toutes les affaires dans la plus désastreuse stagnation, ont proposé et promettent, en conséquence, de tenir rigoureusement la main à l'exécution de l'engagement qu'ils ont pris et de faire verser dans la caisse de M. Bacry la somme de 316.000 livres dans le plus bref délai, au moyen duquel on lèvera les scellés et séquestres, on fera rendre les lettres, et on permettra le cours des affaires comme avant la proclamation du 10 pluviôse. MM. les délégués et la députation du Commerce ont demandé, en outre, qu'il soit promis qu'au moyen de ce nouveau rachat il ne sera plus fait de recherches sur les propriétés ennemies qui pourraient exister à Livourne, soit en marchandises, effets ou créances.

Pour concourir autant qu'il dépend de lui au soulagement du commerce de Livourne et au besoin du peuple, sans compromettre les intérêts de la République et sans s'écarter des dispositions approuvées par le lieutenant

général Murat, le citoyen Belleville a consenti à la proposition qui lui a été faite aux conditions qui sont de rigueur :

1° Que les scellés et séquestres ne seront levés, que les lettres ne seront rendues, et que la faculté d'expédier les marchandises ne sera accordée qu'après que les 316.000 livres auront été payées à M. Bacry à la disposition du lieutenant général Murat. Ces facilités ne seront accordées qu'à ceux qui auront acquitté leur taxe en entier sur la représentation de la quittance de MM. les délégués ;

2° Que le séquestre mis sur la douane et dans tous les magasins qui en dépendent et aux lazarets ne sera levé que quand les 316 000 livres auront été encaissées par M. Bacry à la disposition du lieutenant general Murat ;

3° Enfin, que les premiers fonds qui seront versés dans la caisse de M. Bacry, en exécution de l'arrêté des délégués en date de ce jour, seront uniquement destinés à compléter la somme de 316.000 livres.

Il est formellement convenu que, si le 20 pluviôse courant (9 février) la somme de 316.000 livres n'était pas versée en entier, la présente convention sera regardée comme non avenue pour ceux qui n'auraient pas acquitté leur taxe.

Les operations, qui sont suspendues de confiance, par égard pour les circonstances penibles de cette place et par l'engagement d'honneur pris par les délégués et la députation du Commerce, seront reprises et exécutées contre les réfractaires, sans retard et sans ménagement.

Le général commandant à Livourne sera prié de donner des ordres pour protéger l'exécution de la presente convention.

Le citoyen Belleville promet, au nom du Gouvernement français, que le commerce de Livourne ne sera plus re-

cherché sur les propriétés ennemies existantes en marchandises, effets et créances, et s'engage de faire ratifier la présente convention par le lieutenant général Murat

Fait double sous les signatures respectives du citoyen Belleville, des délégués du Gouvernement, du Président et du Secrétaire de la députation du Commerce.

A Livourne, le 16 pluviôse an IX, ou 5 février 1801.

BELLEVILLE.

Pour la députation du Commerce :

MANGANI. Philippe FILICHI, *président*.
BECHERONI.

Approuvé par le commandant d'armes :

RIGAU.

[1] *Aff. Étr.*, 153 A., p. 129 (n° 8). Imprimé.

VI

PERCEPTION DE CONTRIBUTIONS PAR LE GÉNÉRAL [illegible]

Au quartier général de Foligno, le 26 pluviôse an IX
(15 février 1801).

JOACHIM MURAT, LIEUTENANT GÉNÉRAL

Au C. Delmer, trésorier des Contributions, en Toscane

« Je vous préviens, Citoyen, que je donne ordre au général Clément, commandant à Livourne, de faire verser dans votre caisse les *quatre cent mille francs* provenant de la contribution de Lucques; également, ordre au commissaire Belleville de faire verser aussi dans votre caisse les *trois cent mille livres de Toscane*, provenant du rachat des marchandises ennemies à Livourne; vous verserez dans la caisse du payeur divisionnaire, pour les besoins et la solde des troupes qui sont en Toscane, *cent mille francs*. Vous remettrez le reste au payeur de mon armée, que j'envoye à Florence pour le recevoir. Le commandant d'armes lui fournira l'escorte nécessaire.

« Je vous salue.

« *Signé:* MURAT. »

Pour copie conforme :
Le Trésorier des contributions en Toscane,
Signé : DELMER.

Pour copie conforme :
BELLEVILLE [1].

[1] *Aff. Etr.*, 153 A., p. 154 (n° 94).

VII

CONTRIBUTION EXTRAORDINAIRE DE 2 MILLIONS POUR L'ARMÉE

Au quartier général de Florence, le 21 ventôse an IX.
(12 mars 1801)

E. MICHAUX, COMMISSAIRE ORDONNATEUR EN CHEF

Au Gouvernement toscan

« Le général en chef me charge de vous annoncer, Messieurs, qu'il a accueilli vos représentations sur son arrêté du 17 ventôse courant.

« J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le nouvel arrêté qu'il vient de prendre.

« Celui du 17 est rapporté.

« Le général en chef, en donnant des justes éloges à vos efforts pour obtenir l'allégement des charges de vos administrés, m'ordonne de vous rappeler que l'armée attend d'eux et de vous de prompts secours.

« En consentant à décharger la Toscane de toutes contributions précédemment imposées, il lui rend bien plus qu'il ne lui demande; il doit donc exiger d'elle, pour l'acquit des deux millions imposés par son arrêté

de ce jour, un empressement proportionné aux besoins de l'armée.

« Je vous salue avec considération.

« *Signé :* Michaux. »

ARMÉE D'OBSERVATION
DU MIDI
CONTRIBUTION
DE DEUX MILLIONS

JOACHIM MURAT, GÉNÉRAL EN CHEF

« Considérant que les sommes qui restent dues sur les contributions extraordinaires de guerre précédemment imposées sur la Toscane se payent avec une lenteur qui ne peut s'allier avec les besoins de l'armée ;

« Considérant que l'emprunt forcé de 100.000 écus, établi par le Gouvernement toscan sur les biens des riches absents de la Toscane, n'a point eu les résultats qu'on devait en attendre ;

« Considérant que l'arrivée journalière des troupes qui viennent renforcer l'armée exige impérieusement un prompt secours en numéraire effectif pour assurer la solde et pourvoir aux besoins de tout genre qu'elle éprouve ;

« Arrête :

« I. — Il sera frappé sur la Toscane une nouvelle contribution de guerre de deux millions de francs.

« II. — Cette contribution sera acquittée en numéraire effectif, et par quart, de cinq en cinq jours.

« III. — La répartition en sera faite par le Gouvernement toscan sur tous les riches de la Toscane.

« IV. — L'emprunt forcé de 100 000 écus de Toscane précédemment établi sur les biens des riches absents est converti en contribution et fait partie des deux millions à percevoir. Les récépissés des sommes qui auraient déjà été payées sur cet emprunt seront reçus pour comptant dans le payement de la contribution fixée par le présent.

« V. — Pour assurer une juste répartition et connaître les contribuables en retard, le Gouvernement toscan fera dresser un tableau général des individus qu'il aura imposés dans chaque commune, avec l'indication des sommes qu'ils doivent payer. Il fera pareillement dresser, tous les cinq jours, l'état des sommes payées pour chacun d'eux. Les tableaux seront imprimés et affichés; des exemplaires en seront envoyés au Général en chef, et au Receveur des contributions.

« VI. — Toute autre contribution, tant en argent qu'en effets d'habillement et autre de quelque nature que ce soit, mise sur la Toscane par les autorités civiles et militaires françaises est annulée.

« VII. — A commencer du 1er germinal prochain, le Gouvernement toscan sera chargé de la solde des troupes françaises qui resteront en Toscane, et dont la force sera incessamment déterminée. Il continuera d'être chargé de leur subsistance

« VIII. — Sur les deux millions numéraire effectif imposé par le présent, un tiers sera abandonné au Gouvernement toscan pour pourvoir aux fournitures en nature qu'il est tenu de faire à l'armée. Cette somme sera retenue par le Gouvernement, toujours en proportion des versements qu'il fera à la caisse des contributions.

« IX. — Au moyen de cet abandon, il ne sera reçu en payement des deux tiers restants aucune pièce de dépenses. La totalité devra en être acquittée en numéraire effectif.

« X. — Les fonds provenant de la présente contribution extraordinaire de guerre seront versés dans la caisse du Trésorier des contributions de la Toscane pour la République française.

« XI. — Le Commissaire ordonnateur en chef de l'armée, et le Receveur des Contributions en Toscane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. »

Fait au quartier général de Florence, le 21 ventôse an IX de la République française.

Pour copie conforme[1]

Signé : J. MURAT.

Le Commissaire ordonnateur en chef,

Signé, MICHAUX.

Vu par le commandant d'armes :

Le 25 ventôse an IX de la République.

RIGAU.

Firenze, 14 marzo 1801.

[1] *Aff. Etr.* 153 A., p. 191 (n° 116). — Pièces imprimées.

VIII

NOUVEL ACTE DE RIGUEUR CONTRE LES LIVOURNAIS

Au quartier général de Florence, le 14 floréal an IX
(4 mai 1801).

MURAT, GÉNÉRAL EN CHEF

Vu l'insubordination manifestée le 7 floréal par la 60e demi-brigade, lors de son embarquement à Livourne;

Vu que ce corps, qui n'a cessé de donner des preuves de bravoure et de patriotisme, n'a pu être poussé à cet excès de désobéissance que par les manœuvres des amis de l'Angleterre;

Vu les rapports officiels qui lui ont été faits que les grenadiers et autres soldats ont été enivrés, gagnés même par l'argent répandu dans la ville de Livourne, par ses habitants et les étrangers qu'elle renferme;

Considérant qu'il est constant que les habitants de la ville de Livourne, qui ne cessent de servir les Anglais, malgré la conduite sage et modérée des autorités françaises, sont l'unique cause de l'insubordination de la 60e, et qu'ils ont employé toute sorte de moyens pour déterminer cette révolte en la qualifiant hautement du titre spécieux *d'action juste et trop longtemps retardée*;

ARRÊTE :

ART. 1er. — Il sera frappé sur la ville de Livourne une contribution d'un million de francs.

ART. 2. — Cette contribution devra être acquittée dans quatre jours à dater de la notification du présent.

ART. 3. — L'ordonnateur en chef de l'armée, le receveur des contributions sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent, dont copie sera envoyée au Ministre de la Guerre.

Signé: MURAT.

Pour copie conforme à l'original :

Le Chef d'état-major général de l'Armée d'observation du Midi,

Signé: L. BERTHIER.

Pour copie conforme :

Le Commissaire ordonnateur en chef,

Signé: MICHAUX.

BELLEVILLE [1].

[1] *Aff. Étr.* 153 A. p. 259 verso (n° 172)

IX

ALLÈGEMENT DE LA DERNIÈRE CONTRIBUTION DÉCRÉTÉE A LIVOURNE

ÉGALITÉ LIBERTÉ

A Livourne, ce 25 floréal de l'an IX de la République française
Une et Indivisible (15 mai 1801).

BELLEVILLE, COMMISSAIRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES COMMERCIALES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET CHARGÉ DE SES INTÉRÊTS EN TOSCANE.

Ile d'Elbe
Contre-amiral
Gantheaume
Contributions à Livourne

« Portoferraio résiste, Citoyen Ministre, la réponse du gouverneur a la dernière sommation est fondée sur les plaintes des Toscans du continent [1]. L'escadre du contre-amiral Gantheaume s'est éloignée, ce matin, de l'île d'Elbe et se rend, je crois, à sa destination

[1] Cette place, en conformité du traité de Lunéville, devait être livrée à la France. Les Napolitains l'avaient bien évacuée dans les

« La contribution d'un million, mise sur Livourne par l'arrêté du 14, et dont je vous ai adressé copie par le dernier courrier, a été modérée à la moitié. Les 500.000 francs seront payés, savoir : 300.000 francs en espèces sous dix jours ; et les 200.000 francs restants, en vivre pour l'armée et pour la Corse.

« Je vous salue.

« BELLEVILLE [1]. »

premiers jours de mars, mais les habitants n'en avaient pas encore renvoyé les Anglais (Belleville au Ministre : Livourne, 13 ventôse an IX). On prétendait même alors que le Grand-Duc entretenait dans Porto-Ferrajo un Gouvernement entièrement vendu aux Anglais, qui devait finir par leur livrer la ville.

1. *Aff. Étr.*, 153 A., p. 262 (n° 175).

X

NOMINATION DE RÉGENTS EN TOSCANE

ARMÉE D'OBSERVATION
DU MIDI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au quartier général de Florence, le 6 germinal an IX
(27 mars 1801)

JOACHIM MURAT, GÉNÉRAL EN CHEF

Vu les démissions de MM. Chiarenti, Pontelli et De Ghores, adjoints au Gouvernement provisoire toscan ;

Considérant combien il est urgent, pour la tranquillité et le bien intérieur du pays, de pourvoir à leur remplacement ;

ARRÊTE ce qui suit :

ARTICLE PREMIER — Le Gouvernement provisoire de la Toscane, créé par l'édit du 14 octobre 1800, et composé de :

M. Joseph-François Pierallini, auditeur de la Consulte ;

M. Antoine Cercignani, auditeur de Rote ;

M. l'auditeur Bernard Lessi, avocat royal ;
M. Jules Piombanti, surintendant de revision;
Est rétabli dans tous ses pouvoirs, et tous les départements de l'État seront sous sa dépendance.

Art. 2. — Copie du présent arrêté sera envoyée à chacun des membres, qui devront entrer sur-le-champ en fonctions.

Art. 3. — Cet arrêté sera imprimé dans les deux langues et affiché dans toute la Toscane.

Art. 4. — Le général Berthier, chef de l'état-major général, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé : J. Murat.

Pour copie conforme :

Le Général de brigade,
Chef de l'état-major général de l'armée,

L. Berthier [1].

[1] *Aff. Étr.*, 153 A., p. 217 (n° 136). — Cet arrêté fut imprimé et affiché.

XI

NOTE SUR LE CHATEAU DE COLORNO

Une belle route bordée de buissons et élargie, après 1817, par l'archiduchesse Marie-Louise (femme de Napoléon), y conduit de Parme en une heure de voiture et traverse une vaste plaine bien cultivée. Colorno est un bourg de 4 000 âmes, sur un torrent. Le château, flanqué de tourelles, n'a rien de remarquable comme style extérieur. Il est occupé actuellement par un hôpital.

Après avoir servi de séjour d'été aux différents ducs de Parme depuis les Farnèse et reçu maintes transformations architecturales, qui peu à peu dénaturèrent son originalité primitive, Colorno fut octroyé d'abord par Napoléon à Junot[1], puis passa à la Liste Civile impériale. A

[1] Ce ne fut pas sans protestation, témoin la note suivante envoyée par le Ministre plénipotentiaire français à Florence, Clarke, au Ministre des Relations Extérieures à Paris : « 14 prairial. Le comte Ventura, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté la reine régente d'Étrurie, à Parme, a informé Sa Majesté Catholique de la manière peu convenable dont l'administrateur français Moreau de Saint-Méry a accueilli une protestation que ledit Ministre a faite, par ordre de sa cour, contre la cession du château royal appartenant à Sa Majesté le roi de Toscane pour servir de logement à un général français. Il a, en même temps, instruit Sa Majesté Catholique des expressions que le susdit administrateur français s'est permises au

cette époque, son parc, encore décoré dans le goût rococo [1], mais mal entretenu (ou plutôt la terre environnante, sa dépendance), servit de station à 4.000 moutons mérinos venus d'Espagne On sait que l'Empereur et Roi tentait la propagation de cette espèce ovine en Italie.

Napoléon dut passer à Colorno dans l'un de ses voyages en Italie, mais le pays ne le séduisit pas, et on le comprend, car il est plat, et le bourg n'a rien de riant. On y fit cependant quelques travaux d'aménagement intérieur sous son règne : leur trace s'y voit encore dans trois chambres en style de l'époque, peintes à fresque, avec des motifs assez gracieux et nouveaux. Le grand escalier en marbre, du côté du parc, date aussi, dit-on, de la période française.

La destination actuelle de l'édifice semble avoir ruiné les dernières belles décorations qu'on y voyait encore sous l'archiduchesse Marie-Louise. Avant de le choisir à son tour pour résidence estivale, cette princesse lui avait fait subir une restauration générale. J'y ai noté un joli salon du XVIII^e siècle tout en marbre de Carrare, avec des frises en stuc blanc sur blanc et des cariatides, le tout exécuté vers 1760. Il reste aussi dans cette pièce démeublée et abandonnée quatre panneaux ayant du mérite, peints par notre compatriote De la Croix, élève de Joseph Vernet [2]. Ils sont signés et datés de Rome, 1758 ; enfin, une console massive en bois doré, dernières années

sujet d'une autre protestation préparée par M. le comte Ventura contre l'aliénation, décidée par le Gouvernement français, de plusieurs biens allodiaux existant dans le duché de Parme. Il l'a même menacé de le faire sortir des États de Parme s'il ose la présenter. Paris, ce 30 mai 1804. » *Aff. Étr.*, *Toscane*. 156, p. 169 et verso (n° 122).

[1] Un des derniers vestiges des fabriques dudit se voit à Parme, sur la place, près le petit théâtre : c'est une fontaine monumentale avec statues.

[2] On y sent aussi une vague influence du contemporain Hubert Robert.

Louis XVI, ornée de quatre têtes de béliers, faisant face à une riche cheminée.

Le parc, transformé à l'anglaise par Marie-Louise et privé d'entretien, n'est plus que l'ombre de lui-même.

(Mars 1894.)

XII

ARRIVÉE DU COMMISSAIRE ROYAL A FLORENCE

M. LE COMTE VENTURA, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE
DU ROI D'ÉTRURIE
POUR RECEVOIR LE SERMENT DES TOSCANS

Au citoyen Moreau Saint-Méry,
Conseiller d'État résident à Parme

« CITOYEN RÉSIDENT,

« Je croirais mal répondre aux marques d'estime et d'amitié que vous venez de me donner d'une manière publique et éclatante, si je ne m'empressais de vous apprendre que, le 28 de ce mois, à dix heures de la nuit, je suis arrivé à Florence. Vos dispositions ont été suivies à la lettre, et j'ai reçu tous les honneurs qui étaient dus à l'auguste caractère dont il a plu à Sa Majesté le roi de Toscane de me revêtir J'ai trouvé à chaque poste des escortes. A Reggio, où je suis arrivé à la nuit close, un officier, après avoir fait ranger sa troupe devant mon carrosse, m'a demandé la permission de m'accompagner

jusqu'à l'autre poste, offre que je n'ai eu garde d'accepter, crainte d'être retardé dans mon voyage. Mêmes honneurs à Modène, quoique j'y sois entré après onze heures du soir. A Bologne aussi, et même le général Gobert, non content de m'avoir envoyé une garde d'honneur à la poste et des escortes en avant, est venu me rendre visite.

« Les *evviva* qu'on a faits à mon entrée à Florence, malgré qu'il fût déjà nuit, et les honneurs militaires qu'on m'a rendus à l'hôtel de la Crocetta, où je suis logé, m'ont fait oublier un instant ma lassitude et tout ce que j'avais souffert au passage long et pénible de cette partie de l'Apennin.

« A l'instant j'envoyai le comte Rugarle et mon secrétaire, M. de Lama, annoncer mon arrivée au général en chef Murat, et que j'aurais l'honneur d'aller chez lui le lendemain matin. J'y fus, en effet, et je lui présentai votre lettre. La réception qu'il m'a faite m'a prouvé encore que la politesse et l'amabilité sont l'apanage de votre nation. Vers midi et demi, ce général, suivi de ses aides de camp, m'a rendu la visite. Dans l'après-midi, j'ai été faire ma cour à M^me^ Murat, qui est toujours jolie, toujours charmante. J'y ai trouvé le général Grouchy et l'ambassadeur Cacault ; tous m'ont témoigné leur satisfaction et le plus vif désir de voir Sa Majesté en Toscane.

« Tout cela m'est personnel. Pour ce qui est des démarches politiques, les deux imprimés que j'ai l'honneur de vous envoyer vous apprendront que le premier pas est fait. Il me paraît que les esprits sont disposés en faveur du nouveau monarque, et j'ose me flatter que la cérémonie dont je suis chargé se fera tranquillement dimanche prochain. Le général Murat m'a aidé à lever tous les obstacles qu'on élevait pour retarder un moment qui sera le plus beau de ma vie. Heureux s'il m'est donné de communiquer aux Toscans les sentiments que j'ai

voués à un prince qui, dès son enfance, a montré les vertus qui sont la base des trônes, puisqu'elles font le bonheur des sujets.

« Veuillez, Citoyen Résident, agréer mes remerciements pour l'éloge que vous avez fait de moi au général Murat. Il est doux d'être loué par celui qui a des droits à la louange par ses talents et son caractère probe.

« J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée,

« Citoyen Résident, etc.

Signé : le comte VENTURA

Florence, le 30 juillet 1801[1].

[1] (D'après la copie existant au ministère.) *Aff Étr.* 153 E., p. 45, 46 verso (n° 238

XIII

RAPPORT RÉSUMÉ DE TALLEYRAND AU PREMIER CONSUL SUR L'ÉTAT DE LA TOSCANE

(Septembre 1801.)

Toscane
Fructidor an 9

Le roi de Toscane, immédiatement après son arrivée à Florence, s'est fait rendre compte de la situation des finances et de la situation politique de son royaume

Il a éte touché des témoignages d'attachement qu'il a reçus de ses sujets; mais le tableau qui lui a été presenté par les ministres des ressources actuelles de la Toscane, de l'excès de la dépense et de l'insuffisence des recettes, l'a profondement affecté. Il a cru devoir exposer directement ses peines et ses craintes au Premier Consul. La lettre que ce prince lui a écrite exprime vivement les sentiments de la confiante reconnaissance dont il est pénétré.

A la lettre du roi sont jointes : 1° une dépêche de M. Mozzi, un de ses ministres, 2° des copies de lettres adressees au genéral Murat par le Gouvernement, au nom du roi. La première est un développement de celle du roi, elle est appuyée sur cinq états justificatifs des depenses et des recettes.

Quant aux lettres écrites par le Gouvernement au nom du roi, elles contiennent principalement des griefs contre les désordres militaires, sur lesquels le roi paraît ainsi invoquer avec instance la justice du Premier Consul.

J'ai, d'abord, remarqué qu'il devait y avoir eu de l'exagération dans les tableaux qui ont été présentés au roi. Car ce prince paraît penser que, depuis le départ du dernier souverain, les revenus de la Toscane sont diminués d'un tiers, que les charges ont doublé et que, pour suppléer aux dépenses extraordinaires, on a été forcé de créer des dettes pour l'équivalant de 60 millions. La réduction d'un tiers dans les revenus de la Toscane, depuis et avant même le départ de l'archiduc n'est pas plausible. La diminution dans les recettes de la douane de Livourne, que M. Mozzi, dans sa dépêche, fait valoir comme une des sources principales de cette réduction, fût-elle portée au dernier degré, n'affecterait pas la recette générale dans une telle proportion, cette douane ne produisant, dans les temps de paix, que 1.983.430 francs, ce qui ne fait pas la cinquième partie des revenus de l'État.

De plus, je vois, dans la lettre de M. Mozzi, que les revenus actuels de la Toscane s'élèvent encore à environ 11 millions de livres, ce qui ne s'éloigne pas beaucoup de la recette ancienne, dont le montant annuel, déduction faite des frais de recouvrement, ne s'élevait, d'après les états très exacts qui en existent au département, qu'à la somme de 11.490.300 livres.

Quant à l'accroissement de la dette, les états envoyés par M. Mozzi ne s'accordent pas encore avec le résultat de la lettre du roi. Il paraît par ces états que la dette de Toscane, dite *del monte commune*, à dater de son origine jusqu'en 1793, s'élevait à 87.558 577 livres. Elle s'était accrue, à cette époque, de celle dite de la caisse de l'État montant à 18 289.423 livres. Un nouvel emprunt fut ouvert par une loi du 11 janvier 1800, pour la somme de

19.600.000 livres. Les dépenses de l'armée impériale ajoutèrent encore 3.000.000 à la dette. Ces accroissements successifs et antérieurs au départ du grand-duc forment une somme de 40.884.423 livres. Il ne reste à imputer à l'époque qui a suivi le départ du dernier souverain autrichien qu'une somme de 13.700.000 livres, qui, dans les états de M. Mozzi, sont portés : savoir 10.000.000 pour le service de l'armée française, et 3.700.000 pour d'autres services.

Quoi qu'il en soit de ces diverses données et bien qu'il soit probable qu'il y ait de l'exagération dans l'état actuel de la dépense que M. Mozzi porte à 3 millions par mois, tandis qu'il ne fait monter la recette qu'à 914.634 francs, il paraîtra, sans doute, juste au Premier Consul d'écouter les réclamations du Gouvernement toscan relativement au nombre de soldats français que ce pays doit entretenir, au temps de la station que cette portion de l'armée de la République doit y faire, et à la conduite des officiers, qui ont pu donner de justes sujets de plainte contre eux.

Il paraît, par un état annexé à la dépêche de M. Mozzi, que la garnison actuelle de Florence serait de 3.053 soldats, et que le nombre des officiers et des personnes attachées à leur service ou à leur suite serait de 1.230. Si le Premier Consul était dans l'intention de laisser en Toscane plus de troupes que le Gouvernement toscan ne le désirerait, il semblerait convenable que la surcharge ne s'en fît pas apercevoir à Florence, et surtout que la surabondance ne fût pas dans le nombre des officiers, ou dans celui des personnes qui leur sont attachées.

Le roi de Toscane a dénoncé, d'une manière générale, dans sa lettre au Premier Consul, des excès commis par des individus de l'armée française. Les ministres en ont signalé un qui mérite particulièrement d'exciter l'attention du Premier Consul. Mme la comtesse Pietro Bardi,

appartenant à une des premières familles de Toscane, fut dernièrement enlevée en plein jour par le citoyen Maurice Blanc, aide de camp du général Rivaud. Ce général envoya un courrier pour faire arrêter les deux fugitifs. Mais, au moment où on allait les arrêter à Lucques, l'officier français qui commandait dans cette place y mit obstacle, et il leur laissa la liberté d'aller ailleurs.

Les ministres toscans se plaignent encore des abus que l'on commet à Livourne, et que l'on couvre du nom du général Paulet et du commandant de la place. Ils réclament surtout contre les arrestations arbitraires qui ont lieu, et dont ils assurent qu'il n'est possible de se délivrer qu'à prix d'argent; contre des séquestres de marchandises, mis sous de faux prétextes; contre l'impuissance à laquelle on condamne les tribunaux en matière de police; contre la délivrance de cartes de sûreté à des hommes perdus et dangereux; enfin, contre un impôt levé, avec l'autorisation du commandant de la place, sur tous les bâtiments qui sortent du port.

A la fin de sa lettre, M. Mozzi annonce que le général Murat a invité le roi à prendre possession des Présides, qui lui avaient été cédées par le Gouvernement français, et d'où il a fait retirer les troupes qui les occupaient. Le roi de Toscane, prenant possession de ce pays, désire avoir, de la part du Gouvernement français, un acte authentique qui constate la cession des Présides, qui soit revêtu de toutes les formalités requises, et surtout qui énonce la garantie de la France.

Je propose au Premier Consul de faire connaître ses intentions au Ministre de la Guerre, relativement aux délits dont la cour de Toscane se plaint; et de me donner ses ordres sur les arrangements qui doivent être pris pour l'avenir, relativement au nombre de troupes qui doivent être laissées en Toscane, à leur position et à leur entretien.

Ces arrangements peuvent faire l'objet d'une convention formelle dans laquelle il serait, d'ailleurs, statué sur la cession de l'État des Présides, et sur les autres rapports qui doivent exister entre le royaume de Toscane et la République française

Ch.-Mau. Talleyrand [1].

[1] *Aff. Étr.*, 153 B., p. 88 89, 90 et 91 (n° 262,

XIV

CORPS D'OCCUPATION FRANÇAIS EN TOSCANE

8 Vendémiaire an X (30 septembre 1801).

Lettre écrite d'après une lettre du Premier Consul, en date du 3 vendémiaire an X.

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Au général Clarke, ministre plénipotentiaire à Florence

« CITOYEN,

« Le premier Consul me charge de vous informer qu'en conséquence de la lettre que Sa Majesté le roi de Toscane lui a écrite, et de la dépêche qui lui a été adressée par M. Mozzi, son ministre, le général Murat est autorisé à ne laisser en Toscane de troupes françaises que celles qui sont utiles pour la sûreté intérieure et extérieure de cet État. Le Premier Consul pense qu'il est convenable d'épargner au Trésor du roi la dépense d'un corps aussi considérable que celui qui existe en ce moment en Toscane. Cependant, il lui semble impossible que

la sûreté de la Toscane soit garantie, s'il n'existait pas, au moins pendant les dix premiers mois de l'année, un corps de 6.000 hommes, dont une grande partie doit être placée à Livourne, et le reste à Pistoia et à Sienne. Quant à Florence, à moins que le roi ne le désire, il croit qu'il ne doit y avoir aucun commandant ni aucun corps de troupes françaises, soit dans cette ville, soit dans les environs. L'intention du Gouvernement est que le roi de Toscane jouisse de toute son indépendance, et vous devez vous concerter avec le général Murat, pour que, sur ce point, les intentions du Gouvernement soient complètement remplies.

« S'il convenait au roi de garder près de lui quelques compagnies de grenadiers français, le Premier Consul n'y verrait aucun inconvénient.

« L'Armée française — étant réduite d'abord à 6.000 hommes — préparerait par gradation la mesure nécessaire de l'établissement d'un état militaire toscan, et de l'entière évacuation des troupes françaises. Quelque assuré que le nouveau Gouvernement doive être des dispositions du peuple de la Toscane, il doit à sa dignité, autant qu'à sa sûreté, de donner à sa puissance une garantie ostensible et durable qui ne peut se trouver que dans un état militaire proportionné aux circonstances et aux moyens du Gouvernement.

« Quant à la dépense de l'entretien des 6.000 hommes qui doivent encore exister quelque temps en Toscane, avec un peu d'ordre dans l'administration, elle ne doit pas s'élever à plus de 400 000 francs par mois, fardeau considérable sans doute pour la Toscane, mais qu'il est nécessaire, même pour ses intérêts, qu'elle supporte encore quelques mois. Du reste, il ne doit y avoir en Toscane ni commandant, ni agent, ni commissaire, si ce n'est un commandant à Livourne, un à Pistoia, un à Arezzo ou Sienne.

« M. Mozzi, dans la dépêche qu'il m'a adressée, me paraît embarrassé des formes qui doivent être observées dans la prise de possession des Présides. Je vous ai expliqué dans vos instructions les intentions du Gouvernement de la République relativement à la cession de ce territoire. La prise de possession, de la part de la cour de Toscane, doit être faite dans les formes qui ont été observées pour celle de ce royaume. Quant à l'acte authentique de cession et à celui de garantie que le Ministre toscan paraît désirer, c'est une mesure qui n'a, dans ce moment, aucune nécessité, et qu'on peut renvoyer à autre temps.

« Le Premier Consul me recommande encore de vous engager à faire tous vos efforts pour inspirer au Gouvernement de Toscane le désir de faire entrer la légion polonaise à son service.

« Je vous salue.

P. S. — Je vous prie de faire mettre à la poste mes états ci-joints pour Rome et pour Naples[1].

[1] *Aff. Étr.*, 153 B, pp. 113, 114 (n° 215).

XV

PLAINTES CONTRE LES RETARDS DU SUBSIDE

A

MURAT A CLARKE

Milan, le 8 brumaire an X (30 octobre 1801).

« Le payeur de l'Armée d'observation vient de m'écrire, mon cher Général, que la Trésorerie toscane n'a encore rien versé dans nos caisses pour la solde de vendémiaire. Je vous prie de solliciter les Ministres de Sa Majesté pour le payement des sommes necessaires pour cet objet, et de leur exprimer combien il est pénible pour moi d'être forcé, chaque mois, à multiplier mes plaintes et mes demandes pour obtenir l'exécution de leurs engagements.

« C'est avec le plus grand étonnement que j'apprends combien la cour de Toscane montre peu de bienveillance pour les Français. Je sais bien, mon cher Général, que vous soutiendrez personnellement la dignité de la Nation et du Gouvernement que vous représentez. Je sais que

vous les ferez respecter, mais je vous prie de faire sentir vivement au roi que les généraux, les officiers, tout ce qui tient à mon armée, tout ce qui est Français doit être aussi respecté dans ses États et dans le reste de l'Europe et pouvait s'attendre, peut-être, à y trouver des égards particuliers ; de tous côtés, il m'arrive des plaintes contre les procédés peu décents des autorités toscanes. Ces procédés seraient différents si l'esprit de la cour était ce qu'il devrait être.

« Vous me dites, mon cher Général, que le roi s'attend à la remise des canons qui ont été tirés des Présides pour le siège de Portoferrajo. Il se trompe. Ces canons sont nécessaires pour l'armement des places et de la côte de l'île d'Elbe. Au reste, on n'a tiré des Présides qu'un très petit nombre de pièces. Il doit s'estimer heureux de tout ce qu'on y laisse.

« Je vous salue, mon cher Général, etc.

« *Signé:* J. MURAT [1]. »

II

AU GÉNÉRAL MURAT

(*Extrait*)

Florence, 11 brumaire an X (2 novembre 1801).

. . . .

« Les Toscans dévoués aux Français et qui auraient pu les soutenir se trouvent éloignés des emplois, et il lui était impossible d'en expulser ceux qu'on venait d'y

[1] *Aff. Étr.*, 153 B., p. 164 et verso (n° 301). Dépêche chiffrée.

réintégrer. Cette situation a obligé le roi à dissimuler et à chercher à gagner par des grâces ceux aux mains de qui ils étaient confiés, et dont certains, soupçonnant ses sentiments d'attachement pour la France et le Premier Consul en particulier, le traitent encore aujourd'hui de jacobin, de républicain, etc. Quelque ridicules que soient ces épithètes, elles n'en sont pas moins prononcées, et, sur le point de perdre l'appui des troupes françaises, le roi ne peut lutter que par des moyens lents contre l'esprit du pays qu'il gouverne et ne partage pas. J'ajouterai que quelques officiers et des soldats se sont permis ouvertement des propos déplacés contre le roi, et que cette circonstance lui commande encore une plus grande circonspection. Il n'a point refusé de voir les Français et a reçu avec plaisir le général Watrin.

« Au surplus, mon cher Général, je ferai part au roi et à M. de Mozzi de vos plaintes contre les autorités toscanes, quoique j'aie déjà reçu celles de M. de Mozzi et du commandant de la place Vittori, sur des insultes qui leur ont été adressées personnellement par des Français et dans lesquelles le roi n'était pas épargné.

« Puisque vous trouvez que les canons qui ont été enlevés des Présides sont nécessaires pour l'armement des places et de la côte de l'île d'Elbe, il est très bon qu'ils y restent, et je communiquerai cette réponse à M. de Mozzi. Je trouve comme vous, mon cher Général, que le roi doit s'estimer heureux de ce qu'on laisse tout dans les Présides ; mais ce ne sont pas là les motifs qui vous déterminent, et je crois devoir vous dire que le don du royaume de Toscane fait à ce prince, que vous y avez installé, étant la suite de quelques arrangements faits avec l'Espagne et avantageux à la France, il en résulte que le nouveau roi a droit à tous les ménagements rai-

[1] *Aff. Étr.*, 153 B., p. 144 et verso (n° 307). — Dépêche chiffrée.

sonnables que le Premier Consul paraît résolu de lui accorder. Votre bon cœur, que la prospérité ne peut changer, et votre générosité vous rangeront de cet avis.

« Il me semble, mon cher Général, que je vous parle de tout ceci sans prévention, puisqu'il est de fait qu'aucun Toscan ne m'a encore offert même un verre d'eau. Il me semble encore qu'il serait fâcheux que notre vieille amitié vînt à se refroidir pour des faits qui vous seraient mal représentés, ou pour les friponneries de quelques subalternes qui s'attachent à troubler la bonne harmonie qui doit régner entre nous.

CLARKE [1]

[1] *Aff. Étr.*, 153 B., p. 168, 169, 170 et verso (n° 308). — Dépêche chiffrée.

XVI

OBTENTION D'OBJETS D'ARTS DE LA GALERIE DE FLORENCE POUR PARIS

Le départ de ces objets d'art de Florence date de décembre 1798 (frimaire an VII), sous le Grand-Duc. . . . « *Ogni notte parte da Firenze una spedizione d'oggetti preziosi che esistono in questa galleria e tutto si manda a Livorno scortato da dragoni o soldati* », écrit, le 21 frimaire an VII, l'agent italien Crespi, au Ministre des Affaires étrangères à Milan. Ferdinand, très craintif depuis la connaissance qu'il avait du traité de Tolentino entre la République française et le Pape, traité qui allouait de nombreux antiques à la France, avait pris sans bruit ses précautions dès cette année même (1797). Bien que les Français eussent respecté les objets d'art de Florence dans leur première expédition, ce n'était pas une raison pour qu'ils continuassent. En tous cas, Ferdinand faisait faire un choix, en 1797, par Benvenuti, Fedi et Wicar, qui se trouvait alors à Florence; puis il envoya à Livourne, où campaient les Napolitains et les Anglais, soixante-quatorze grandes caisses d'objets de la galerie, qui restèrent soigneusement cachées une année entière, sans que les généraux français qui passèrent ensuite à Florence se fussent aperçus du changement.

La galerie demeurait encore, d'ailleurs, très riche. Écoutons un témoin oculaire toscan non suspect de partialité, le sénateur Mozzi, qui dit, dans sa lettre à Talleyrand du 5 février 1802, ceci : « ... Lorsque, dans les derniers temps, la Toscane fut deux fois occupée par les troupes françaises, et lorsque le droit de conquête pouvait peut-être autoriser à la priver des monuments les plus rares, on ordonna toujours de respecter la galerie, et pour cet effet le général Dupont finit par faire apposer les scellés sur ses portes. Le général Brune, commandant en chef l'armée française en Italie, assura par sa lettre au général autrichien Bellegarde, en date du mois d'octobre 1800, qu'il avait fait respecter et conserver intacts les précieux monuments de la galerie à une ville qui méritait de les conserver, puisqu'elle avait toujours été le berceau des Beaux-Arts. Ce fut dans une pareille circonstance que le général Dupont, ayant assuré, dans un décret public, l'immunité de tous les établissements scientifiques de la Toscane, s'attira l'approbation du Gouvernement français et la reconnaissance de tous les amis de l'Art[1]. »

Mais les soixante-quatorze grandes caisses déposées à Livourne furent, par un acte que le chevalier d'Azara qualifie par euphémisme d'*espièglerie* (*sic*), embarquées par les Anglais et les Napolitains, le 5 octobre 1800, veille de l'entrée des Français à Livourne (et par les ordres du chevalier Puccini, directeur de la galerie de Florence) sur la frégate anglaise *la Dorothée*, et furent conduites à Palerme[2]. A la prière de Sa Majesté Catholique, parlant au nom du duc de Parme, qui se réclamait du récent traité de Lunéville assurant l'intégrité de la Toscane, le Premier Consul fit redemander ces

[1] *Aff. Etr.*, 153 A., n° 41 p. 67 et 68.
[2] *Ibidem*, n° 109 D'Azara à Talleyrand - Paris, 12 avril 1801.

objets d'art à la cour de Naples, par l'entremise d'Alquier, en avril 1801 [1], en faveur de la Toscane, et il profita de cet important service rendu en la circonstance à ce pays, qui, sans son intervention n'eût reçu aucune satisfaction, pour obtenir, de gré à gré, du roi Louis I^{er}, avec plus ou moins de bonne volonté de sa part peut-être, la cession d'un certain nombre de ces objets pour Paris, parmi lesquels la Vénus de Médicis [2]. Chaptal, ministre de l'Intérieur, envoya même alors, à cet effet, en Italie, le citoyen Dufourny et autres commissaires. En résumé, si Florence fournit bien au Louvre un lot de tableaux et d'antiques, ce ne fut pas en 1798, ni en 1799, mais en 1801 et 1802, après une cession, qui fut le prix d'une véritable négociation des diplomates français au profit du roi d'Étrurie, et non par suite d'une réquisition à main armée, comme l'ont écrit les auteurs, par erreur, jusqu'à ce jour. Cette double rectification est donc toute en faveur de notre pays.

[1] *Aff. Étr.*, 153 A., n° 143. Talleyrand à Alquier, 14 avril 1801.
[2] *Ibidem*, 153 B., n° 322. Talleyrand à Clarke, 14 novembre 1801.

NOTE SUR LA PALLAS DE VELLETRI

La célèbre statue dite *la Pallas de Velletri* a été trouvée au commencement de l'an VI, près de Velletri, dans une vigne appartenant à un nommé Defanctis. Dès le premier moment de sa découverte cette statue acquit de la célébrité. Sa beauté et l'excellence de son travail excitèrent l'avidité des amateurs; le duc Braschi, neveu du pape Pie VI, et le prince Auguste d'Angleterre se la disputèrent; mais, bientôt après, l'Armée française étant entrée dans Rome, les commissaires du Directoire, au nombre desquels était le citoyen Monge, aujourd'hui sénateur, ordonnèrent (le 26 germinal an VI) que cette statue fût séquestrée au profit de la République.

En conséquence, dans les premiers jours de floréal suivant, la Commission des Arts, accompagnée d'une escorte de troupes françaises, se transporta à Velletri, pour en prendre possession et la faire conduire à Rome, où elle fut déposée au palais de l'Académie de France.

Là, son mérite ayant été plus particulièrement examiné et reconnu, il fut décidé qu'elle serait envoyée à Paris pour orner le Musée national, et qu'en conséquence elle serait restaurée et moulée, ce qui fut exécuté avec le plus grand soin et aux frais de la République.

Ce fut alors que le sculpteur Pacetti se présenta à la Commission française, se disant le véritable acquéreur de cette statue, et, comme tel, réclamait le prix qu'il prétendait en avoir payé et qu'il portait à la somme de 6.000 piastres. On n'a jamais bien éclairci si, en effet, Pacetti avait réellement acquis pour lui, ou s'il n'était,

FLORENCE

Il y a une grande discussion entre le roi de Naples et nous pour cette statue. Que le roi de Naples la prenne, mais qu'en même temps il fasse passer à Marseille, sur un bâtiment, la Vénus de Médicis qui est à Palerme. Le citoyen Talleyrand en parlera en ce sens à M. de Gallo et au citoyen Alquier.

Paris, le 25 germinal.

Le Premier Consul,

BONAPARTE.

Le Premier Consul a décidé depuis qu'on insisterait sur la restitution de la *Pallas* de Velletri (5 floréal an X).

dans cette affaire, que le prête-nom de quelque personnage; quoi qu'il en soit, la Commission, reconnaissant la nécessité d'indemniser le véritable propriétaire de cette statue, puisqu'elle était désormais acquise à la République française, arrêta en premier qu'elle lui serait payée à sa juste valeur; et cette disposition aurait, sans doute, eu son exécution, si les chances de la guerre n'eussent bientôt commandé l'évacuation de Rome.

Alors le danger devenait pressant; la Commission du Directoire ordonna que la statue fût promptement encaissée et transportée *au château Saint-Ange*, où elle fut, en effet, déposée le 13 fructidor an VII avec vingt-quatre caisses contenant le médaillon d'*Antinoüs*, le buste d'*Homère*, *la Vénus aux belles fesses*, et un choix des plus précieux monuments recueillis au Musée de la République. C'est là que, lors de la capitulation de cette place, cette statue a été prise par les Napolitains, qui s'en sont emparés *comme d'une propriété française*, ainsi qu'il résulte de l'inventaire dressé, le 7 octobre 1799, par le commissaire des Guerres français d'Allonville, d'une part, et, de l'autre, par le commissaire général napolitain Rodio.

Il résulte de cet exposé que, *la Pallas* de Velletri étant évidemment du nombre des objets d'art appartenant à la République que le Gouvernement napolitain s'est engagé à lui restituer par l'article 8 du traité de Florence, le citoyen Dufourny, nommé commissaire pour le recouvrement de ces objets, a dû, aux termes de ses instructions, la réclamer comme le monument le plus précieux de tous ceux qu'il était appelé à recouvrer, et comme celui dont la propriété était le plus incontestablement acquise à la République. Cependant, ses efforts ont été inutiles : le Gouvernement napolitain (sous prétexte que, depuis qu'il s'en était emparé, il l'avait achetée et payée) s'est obstinément refusé à lui remettre cette statue et tout ce

qu'il a pu obtenir, depuis six mois, c'est l'assurance verbale *que cette statue serait rendue pour un peu que le Premier Consul insistât pour la conserver*.

L'ambassadeur marquis de Gallo a reçu, en conséquence, des instructions qui portent en substance « d'essayer d'abord d'obtenir cette statue pour le roi de Naples, mais de la céder sur-le-champ et de l'offrir même en présent, aussitôt que le Premier Consul aura exprimé le désir de la posséder »

Ainsi la conservation d'un des monuments les plus précieux de l'antiquité, d'un chef-d'œuvre digne en tout point par son sujet, sa grandeur colossale et sa parfaite conservation, surtout par la beauté de son style et de son exécution, de figurer à côté de l'*Apollon* et du *Laocoon*, dépend en ce moment d'un mot du Premier Consul.

Nul doute qu'il ne le prononce ce mot, surtout lorsqu'il saura que le roi n'attache aucune importance à la possession de cette statue, qu'il ne la connaît même pas, que le ministre Acton est personnellement disposé à la restituer et que le seul opposant est M. Zurlo, ministre des Finances, qui a peine à renoncer, non pas à la statue, mais à l'argent qu'il prétend avoir déboursé pour son acquisition

A Naples, ce 19 ventôse an X (10 mars 1802).

L. Dufourny,
de l'Institut national,
Commissaire pour les arts en Italie.

DÉPENSES

Dépenses faites par le Gouvernement français pour le transport, la restauration, le moulage et l'encaissement de* la Pallas *de Velletri.

	piastres
Pour la dépense de la Commission des Arts, lorsqu'elle se transporta à Velletri pour prendre possesion de la statue et pour les frais de son escorte pendant quatre jours.	217,50
Pour avoir chargé, transporté et déchargé de Velletri à Rome, dans le palais de l'Académie de France, ladite statue....	200,00
Pour avoir nettoyé le tartre dont elle était couverte, restauré les parties détruites et fourni le marbre nécessaire[1]...............	2.800,00
Pour avoir moulé ladite statue et coulé deux plâtres.....	600,00
Pour l'avoir levée, baissée et remuée diverses fois dans l'atelier..................	279,20
Pour l'avoir encaissée en deux fortes caisses armées de liens de fer.....	350,10
Pour l'avoir chargée, transportée et déchargée du palais de l'Académie de France au château Saint-Ange...................	59,60
Total.	4.506,40
Ou :	25.000 fr.

L. Dufourny,
de l'Institut national
Commissaire pour les Arts en Italie[2].

[1] Cette statue fut reconnue être, comme la Vénus de Médicis (qui figura bientôt également au musée Napoléon), du plus beau marbre de Paros. La Pallas, de Velletri, était, en somme, une Minerve colossale.

[2] *Aff. Étr.*, 154, p. 123, 124 et verso (n° 80).

XVII

LA SANTÉ DU ROI. — M. SALVATICO

Florence, 20 vendémiaire an X (12 octobre 1801).

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÈS LA COUR DE TOSCANE

Au Ministre des Relations Extérieures

. . . .

..... « Le prince s'apercevra sans doute bientôt du besoin qu'il a de M. le comte de Ventura, et j'espère qu'il exigera de lui qu'il revienne à Florence. Je me propose d'essayer, si l'occasion s'en présente, d'en faire naître le désir à Sa Majesté.

« Je le souhaite d'autant plus vivement, Citoyen Ministre, que je ne dois pas vous cacher que la santé du roi est moins bonne qu'elle ne l'était à Paris. Vous avez su déjà (et le gazetier de Francfort s'est avisé de l'imprimer) que Sa Majesté avait eu, au spectacle, avant mon arrivée, une attaque d'épilepsie. Depuis quelque temps, ces accès se sont multipliés, et je sais qu'ils se repètent au moins tous les trois jours. On en attribue la fréquence

20

soit aux preuves trop multipliées d'amour qu'il donne à la reine, soit au chagrin qu'a conçu le roi en voyant les affaires de son royaume dans un état peu florissant, sans avoir le pouvoir de les améliorer. Il est certain, en effet, que Sa Majesté, ainsi que la reine, sont obligées de se priver des choses les plus nécessaires, et, si j'en crois les protestations qui m'ont paru sincères, de la part de MM. Mozzi et Salvatico, Leurs Majestés n'ont reçu aucune somme de la cour d'Espagne et sont arrivées ici sans avoir même de quoi payer les chevaux qui les ont amenées à Florence.

« Je viens, Citoyen Ministre, de nommer M. Salvatico. On en dit du bien sans vanter ses talents ; mais, quoique le roi ait refusé d'avouer à Paris jusqu'à quel degré il était influencé par M. Salvatico, il n'en paraît pas moins démontré que celui-ci a beaucoup d'empire sur l'esprit de Sa Majesté. C'est vers lui que le public se tourne pour obtenir des grâces. On parle facilement au prince par son moyen, et il me paraît plus en crédit qu'aucun des ministres. Le seul M. Viviani jouit d'une portion de la confiance accordée à M. Salvatico ; mais ce dernier, quoique moins administrateur, l'a emporté jusqu'à ce moment dans l'esprit de Sa Majesté.

« Salut et respect.

« *Signé :* G. CLARKE[1]. »

[1] *Aff. Étr.*, 153 D., p. 126, 127, 128 (n° 282). Dépêche chiffrée.

XVIII

LÉGION POLONAISE EN TOSCANE

CLARKE A TALLEYRAND

Florence, le 15 brumaire an X (6 novembre 1801)

« Citoyen Ministre,

« Vous trouverez ci-joint, sur le n° 1, deux notes que m'a fait remettre aujourd'hui S. Exc. M. de Mozzi; elles sont relatives à l'échange de la villa Médicis contre le palais de l'Académie de France à Rome, et à la proposition de faire passer la légion polonaise au service de Sa Majesté. La note 3 contient ma réponse aux deux précédentes.

« Vous avez, sans doute, entendu parler, dans l'instruction que vous m'avez donnée à ce sujet, de l'échange pur et simple de la villa Medicis contre le palais de l'Académie de France. Je ne pense pas que le roi, quoique accusé à Paris d'une excessive économie, se soit personnellement opposé à un échange de cette sorte; mais ses Ministres, qui ne voient pas en grand, attachés unique-

ment à l'économie du moment, ne voudront rien donner sans trouver des avantages au moins égaux à ceux qu'ils céderaient. Une grande avarice, masquée par une grande ostentation, est une des bases essentielles du caractère toscan.

« Ce que je dis à M. de Mozzi, relativement à la légion polonaise, vous indique suffisamment la marche lente et évasive qu'il a adoptée dans cette affaire. L'assurance verbale du roi qu'il prendrait la légion à son service était si formelle que je n'ai pu me résoudre, d'abord, à douter de l'exécution de sa promesse, et je vous avais écrit dans ce sens. M. de Mozzi m'a bientôt détrompé, et il a mis dans cette affaire beaucoup de ces subterfuges italiens qui fatiguent plus qu'ils ne trompent. Il m'a paru toujours personnellement opposé à ce que le roi prît la légion à son service. Son refus est cependant justifié : 1° par l'extrême répugnance connue des Polonais à servir le roi de Toscane[1] ; 2° par le déplaisir qu'auront tous les Toscans, en général, si le roi y consentait ; enfin, par l'impossibilité dans laquelle le Gouvernement toscan se trouve en ce moment de solder 4.000 hommes accoutumés au désordre que ne manque pas d'entraîner la fin d'une guerre aussi longue.

« J'attendrai, Citoyen Ministre, les ordres que vous voudrez bien me transmettre, de la part du Premier Consul, sur ce dernier objet.

« Salut et respect.

« *Signé*, CLARKE[2]. »

[1] Les Polonais ne se soucient pas du tout de quitter le service de la France pour défendre une monarchie. Le général Dombrowski, commandant la première légion polonaise à la solde de la République française, écrivit, au nom de ses compatriotes, au Premier Consul (Lyon, [illegible] janvier 1802).

[2] *Aff. Étr.*, [illegible], p. 183, 184 (n° 313). — Dépêche chiffrée.

XIX

FINANCES ÉTRURIENNES

A

CLARKE A TALLEYRAND

Florence, 30 novembre 180

« Citoyen Ministre,

« J'eus l'honneur de vous mander, par ma dépêche n° 43, que le Gouvernement toscan avait obtenu du général en chef Murat que la somme de 400.000 francs, que la Toscane était tenue de payer par mois, fût réduite à 300.000 francs, non compris la dépense des hôpitaux et des transports. Le général Murat, en se prêtant à cette réduction, y avait attaché une condition, que les 300.000 francs seraient payés d'avance, à raison de 100.000 francs par décade. Le Gouvernement toscan, n'ayant pas trouvé un credit pour le montant de cette somme, a été réduit à se jeter dans les bras des fournisseurs français, et les marchés onéreux passés par le

commissaire des Guerres ont augmenté cette somme de 80.000 francs par mois, parce que le roi n'a pu trouver les 100.000 francs par décade; dans les 80.000 francs sont comprises les journées d'hôpitaux sans les fournitures; et, d'après les informations que je reçois, ces journées d'hôpitaux sont portées à 4 francs et quelques sous par jour, lorsqu'en temps de guerre on n'a jamais payé par homme, ce me semble, plus de 27 sous, argent de France. Tout cela est un tissu de choses plus dégoûtantes les unes que les autres, et encouragées par la plus effrayante impunité, et je rougis, Citoyen Ministre, d'être réduit à vous en entretenir sans cesse; mais la dissipation de toute espèce de ressources, l'avidité toujours croissante des commissaires et des fournisseurs, enfin, le discrédit humiliant où est tombé ce jeune souverain, qui n'a pu, sur la foi de sa garantie, ni même sur hypothèque, trouver dans ses propres États une somme qu'obtiendrait, sur sa signature, un simple négociant, tout me fait un devoir de ne vous rien céler. Vous jugerez, Citoyen Ministre, s'il est de la dignité du Gouvernement français qu'un prince qu'il a placé sur le trône continue plus longtemps à n'être que le caissier des fournisseurs chargés, sur les ordonnances des commissaires des Guerres, de mettre à l'encan les derniers domaines de sa couronne.

« Salut et respect[1]. »

[1] *Aff. Étr.* 154, p. 103 et 104 (n° 67). — Dép. chiffrée

8

Extrait)

Florence, le 23 pluviôse an X de la République
(12 février 1802).

« Citoyen Ministre,

. . . .

.....« Vous ne vous méprendrez pas, Citoyen Ministre, sur la vérité des sentiments d'un devoir pénible à remplir qui me dictent la présente. C'est pourquoi, Citoyen Ministre, en finissant, je ne puis m'empêcher de vous prier d'observer que la note de M. de Mozzi n° 7 et les vives réclamations qu'il m'a faites de la part du roi semblent être, en quelque sorte, le dernier cri de la Toscane. C'est en vain que la cupidité de quelques spéculateurs sans pitié, que les armées traînent à leur suite et qui abusent quelquefois de l'inhabitude de quelques généraux pour administrer, formera de nouveaux projets pour augmenter la misère des Toscans, déjà à son comble. On voudrait encore voir répéter dans ce pays les fâcheuses expériences financières qui ont été si fatales à la France pendant la Révolution : ces spéculations désastreuses, que le Premier Consul n'autorisera pas, ne feraient qu'aigrir davantage et inutilement les sentiments de la Nation toscane, trop malheureuse, malgré l'exactitude de son Gouvernement, à fournir aux besoins de nos troupes, pour ne pas lui en vouloir même de cette exactitude, puisqu'elle prive une foule d'individus de leurs rentes, salaires, pensions, etc. J'ajouterai

au tableau qu'a fait M. de Mozzi, que le roi, en traversant Florence, a déjà été plus d'une fois dans le cas d'entendre, non des murmures, mais des malédictions, que des gens pleins de désespoir ont vomies contre lui Les choses parvenues à ce point, une prompte amélioration devient indispensable.

« Le Premier Consul pensera, sans doute, que le temps est venu de donner au roi de Toscane les moyens de faire du bien et de conquérir l'amour de ses nouveaux sujets. Il est, en quelque sorte, decouragé de voir plusieurs des demandes qu'il a faites à la France ou sans réponse, ou sans succès. Il m'a paru singulièrement affecté de ce que le Premier Consul, qui, dit-il, l'avait invité à s'adresser à lui dans ses peines, n'avait pas répondu à sa dernière lettre, et, en me chargeant de porter au Premier Consul l'assurance de son amitié inaltérable et de sa reconnaissance, il m'a prié de lui dire: « Qu'au moins, s'il n'était pas possible à la France de lui faire quelque bien dans l'organisation future de l'Italie, il espérait qu'elle ne retrancherait point des possessions actuelles de la Toscane. » J'ai cherché, Citoyen Ministre, à modérer les inquiétudes du roi, votre réponse me mettra, sans doute, à même de les dissiper.

« Salut et respect.

« G. Clarke[1] »

[1] *Aff Étr.*, 154, p. 71 et 72 n° 43.

XX

GRACIEUSETÉ DU ROI D'ÉTRURIE ENVERS LE GÉNÉRAL EN CHEF

BULLETIN

Florence, le 3 germinal an X (24 mars 1802)

« Le citoyen Salicetti, qui est ici depuis trois semaines, y est retenu par une maladie qui a pensé devenir sérieuse ; il est aujourd'hui en pleine convalescence.

« M. le comte de Fersen qui est ici depuis un mois avec une partie de sa famille, et qui devait, demain, partir pour Rome, attend M. de Mouravief, qui doit arriver demain ou après.

« La reine est grosse.

« Le roi vient d'envoyer au général Murat son portrait enrichi d'un entourage et d'un nœud de diamants d'un grand prix. Sa Majesté a saisi l'occasion des couches de Mme Murat pour lui faire ce cadeau.

« G. Clarke [1]. »

[1] *Aff. Étr.*, 154, p. 110 (nº 12).

XXI

LA CENSURE REMISE AUX PRÊTRES

(*Extraits*)

Florence, le 28 germinal an X (18 avril 1802).

Au Ministre des Relations Extérieures

« Citoyen Ministre,

..... « Il ne me restait donc plus qu'à me tourner vers le comte de Salvatico, et, en m'adressant à lui, je m'adressais à Louis Ier, que l'état de sa santé m'a empêché d'aller trouver lui-même. J'ai commenté devant son confident chacun des articles du décret; je lui ai démontré l'absurdité de chacun d'eux, et j'ai ajouté que je le priais de dire au roi que l'acte qu'il venait de faire démontrait à l'Europe et à la France, ainsi qu'à l'Espagne même, que ce prince est incapable de régner, et qu'il a besoin d'un tuteur, puisqu'il a été assez faible pour se dépouiller lui-même de ses plus utiles et de ses plus précieuses prérogatives.

« Que si le décret du 15 avril n'était pas annulé, Sa Majesté Catholique se verrait forcée de faire mettre le roi dans un couvent pour le reste de ses jours, et de

donner le royaume à son fils, et la régence à la reine ou à tout autre, ou à un Conseil, en prenant des précautions pour qu'on n'opérât pas le renversement de ce que les lois de Léopold ont de recommandable et de digne d'admiration, etc. J'ai ajouté que, ne pouvant me dissimuler que sans M. de Salvatico un décret aussi désastreux n'aurait pu être rendu, je me voyais dans la nécessité, Citoyen Ministre, de demander, au Premier Consul et à vous, d'être autorisé à présenter une note pour que lui, M. de Salvatico, fût éloigné, comme ennemi de Louis Ier, qu'il entraînait dans de fausses mesures, non seulement de la Toscane, mais aussi de l'État de Parme et de l'Espagne.

..... « Ne pouvant m'étendre davantage aujourd'hui, je prie le Premier Consul de m'autoriser à faire la demande officielle de l'éloignement de Salvatico des États de Toscane, si je le juge nécessaire, en accompagnant cette demande de la menace d'une *action* telle qu'elle puisse obtenir cet éloignement, qui coûtera à Louis Ier et à la reine ; de m'autoriser aussi à menacer le roi de la manière que le Premier Consul jugera convenable, tant pour obtenir la révocation du décret que pour qu'il ne soit plus pris, à l'avenir, de détermination sur ces matières sans la participation de la France ; enfin, de prescrire au citoyen Cacault d'obtenir à Rome le rappel subit et l'exil de Gregorio[1].

« Je serais coupable si je célais au Gouvernement ma pensée en cette occasion. Après une telle démarche, Citoyen Ministre, je crois que la France ne doit plus compter sur le roi de Toscane, ni sur l'infant de Parme. Le Gouvernement d'un pays tel que la Toscane, arrachée par Léopold à l'esclavage sacerdotal, ne peut être confié plus longtemps sans danger à Louis Ier. La véritable

[1] Nonce du pape à Florence

place d'un tel prince et de ceux qui lui ressemblent, c'est un cloître; la seule couronne qu'ils puissent porter, c'est la couronne du martyre. Si sa soumission aveugle au pape et à son nonce, si son incapacité doivent mettre la Toscane en péril, les savants de son royaume au désespoir et son peuple dans une profonde misère, c'est à la France à empêcher ces malheurs. Il en est encore temps, nos troupes sont à Livourne, que le Premier Consul parle; plus tard, les mesures seraient plus difficiles ou même impossibles; et tout peut être, dans ce moment, motivé sur la mauvaise santé de Louis Ier

« J'attends vos ordres.

« Salut et respect.

« CLARKE [1]. »

[1] *Aff. Étr.*, 151, p. 131, 132 et 133 (n° 80).

XXII

POLITIQUE CLÉRICALE DU ROYAUME

Florence, le 30 germinal an X (20 avril 1802).

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN TOSCANE

Au Ministre des Relations Extérieures

« CITOYEN MINISTRE,

« Il est impossible de ne pas vous entretenir derechef du décret du 15 avril, que j'ai eu l'honneur de vous transmettre avant-hier, et dont je vous adresse par ce courrier le duplicata chiffré. Les menaces verbales que j'ai faites, et dont je vous ai rendu compte, n'ont pu déterminer le roi à annuler ce décret, quoiqu'il eût pour lui l'exemple de Léopold, qui réformait subitement ses lois, lorsque, après les avoir rendues, le cri public lui en faisait apercevoir le danger. Louis Ier est guidé par Salvatico, dévot sans talents, sans attachement pour ce pays, doué d'une profonde ignorance, dévoué à l'infant de Parme, esclave lui-même de l'archevêque Turchi. Le confesseur de Louis Ier, fanatique outré, qui a été otage en France, et qu'avant

l'installation du prince on a été sur le point de faire fusiller, comme auteur de troubles religieux, agite ce malheureux prince, et règne sur toutes les facultés de son âme. Ce confesseur reçoit son impulsion du nonce Gregorio et du cardinal Zondadari, archevêque de Sienne, qui a fait un voyage à Florence, et qui est connu pour avoir autrefois encouragé le peuple de Sienne à brûler vifs des Juifs et des enfants juifs, qu'il baptisa lui-même avant, dit-on, de les faire jeter sur les bûchers. Une troupe de cagots, dont le roi et la reine sont entourés, achève de les égarer; toute cette horde leur a fait croire qu'une prétendue sainte, demeurant en Toscane, avait eu une visite, et que Dieu lui a fait connaître que le roi et son royaume ne jouiraient d'aucun bonheur, si le prince ne changeait pas toutes les lois de Léopold. La confiance que Louis accorde à cette extravagante histoire, la faiblesse de sa santé, les appréhensions d'une mort prochaine, dont on l'entretient à dessein, et la peur d'être damné ont fait rendre au débile prince ce fatal décret, qui rétablit presque entièrement l'Inquisition, sans en proférer le nom, et dont les conséquences ne peuvent être autres que de plonger la Toscane, cette patrie des sciences et des arts, dans les ténèbres de la barbarie.

« Quand on a peur du diable et de l'enfer, la considération de perdre une couronne, la liberté, la vie même, n'ont plus aucune force; aussi, les Ministres de Louis I^er^, et de nouvelles, mais timides représentations de M. de Mozzi, n'ont-ils pu changer une détermination dictée par la peur des peines éternelles. La volonté de ce prince, comme celles de tous les fous, est absolue, et ne change pas.

« Il m'en coûte, Citoyen Ministre, d'insister sur l'épithète de fou, mais c'est celle qu'il convient de donner au roi de Toscane, et elle peut seule peindre le véritable état de son esprit. Il a eu plusieurs fois des accès d'épi-

lepsie au spectacle; il en a eu en entrant au Conseil pendant les derniers jours du carême; il en a eu jusqu'à trois dans un jour. Je l'ai vu deux fois battant la campagne, me disant des choses sans suite et sans liaison. Il y a quelque temps que le citoyen Tassoni, chargé d'affaires de la République italienne, lui ayant fait part officiellement du résultat de l'assemblée de Lyon, le roi lui demanda, avec des marques visibles d'égarement, pour toute réponse, s'il comptait passer quelques jours à Florence, ne se rappelant pas de l'avoir vu et ne sachant plus qui il était.

« Malgré ses aliénations d'esprit, ce prince pourrait régner comme règne celui de Danemarck. S'il y avait ici un prince de sa Maison pour le guider; s'il y avait une Constitution conservatrice des droits du peuple, et surtout s'il était soumis, on pourrait lui laisser le nom de roi; mais il ne sera pas soumis; non seulement il veut régner sans son Conseil, sans ses Ministres, mais il veut être réformateur, il veut changer les lois de la Toscane, anéantir toutes celles de Léopold, parce qu'on les déteste à Parme. Il est sur le point de changer celles du commerce, de rétablir formellement l'Inquisition, et d'anéantir tout ce qui fait la prospérité et le bonheur de ce royaume. Semblable à l'infant son père, Louis Ier ne veut permettre à la reine aucune influence, et celle que les prêtres exercent sur lui est enveloppée de prétextes et de motifs sacrés qui ne rendent que plus absolues ses volontés délirantes. C'est au Premier Consul, Citoyen Ministre, à trouver le remède à cette étrange situation des choses; celui de tous que je crois le plus efficace, c'est un cloître. Il est vrai que le roi, sans consulter ses Ministres, a fait partir hier des courriers pour Paris et pour Madrid, et que, d'après ce que j'ai appris, il offre au Premier Consul et au roi d'Espagne d'annuler le décret du 15 avril, s'ils le jugent nécessaire; mais toutes

les affections de Louis I[er] n'en sont pas moins les mêmes que celles de l'infant son père, plus capable encore que le fils de gouverner ; et chaque jour verra naître des lois extravagantes jusqu'à ce qu'enfin la France et l'Espagne soient forcées de prendre un parti violent contre le roi de Toscane dans des circonstances peut-être moins favorables que celles qui nous environnent. Un Conseil de régence, dont la reine serait censée être le chef, et l'éloignement du roi de la Toscane sont aussi des moyens qui méritent d'être pris en considération.

« Les savants, les commerçants et une foule d'individus, des femmes mêmes, paraissent déjà décidés d'abandonner la Toscane. Il est urgent de remédier au mal. Vous pouvez être certain, Citoyen Ministre, qu'il n'entre aucune exagération dans les détails que je vous transmets, et je n'ai pas besoin de vous dire, pour le prouver, que, la veille du jour où parut le décret de Louis I[er], j'obtins du général en chef Murat dont j'ai été fort content, une diminution d'une centaine de mille francs par mois en faveur de la Toscane, à dater du jour de l'embarquement des Polonais. Gregorio n'a fait, après tout, que son devoir de nonce, mais il a outrepassé toutes les bornes, et a fait jouer les plus avilissantes intrigues. Je vous demande de nouveau d'obtenir son rappel et son exil, par cela seul qu'il est utile de tempérer par quelque punition l'ardeur de ses pareils. Quelques coups frappés à propos sur les cafards de Parme produiront aussi, sans doute, bon effet.

« Salut et respect.

« *Signé :* G. CLARKE [1]. »

[1] *Aff. Étr.*, 154, p. 137, 138 et 139, n° 803. Dép. chiffrée.

XXIII

LA CENSURE EN ÉTRURIE

(*Édit du 15 avril 1802*)

TOSCANE — 8 floréal an X (28 avril 1802).

A M. le chevalier Serristori, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi d'Étrurie

« Monsieur le Chevalier,

« J'ai mis sous les yeux du Premier Consul la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire relativement à l'édit que Sa Majesté le roi d'Étrurie a jugé à propos de publier sur la discipline de l'Église dans ses États.

« Il m'a expressément chargé de vous assurer qu'il n'a jamais eu le dessein d'intervenir en rien de ce qui concerne l'administration intérieure de la Toscane, et que, satisfait d'avoir établi sur des principes sages les rapports de l'Église avec l'État au sein de la République, il laisse aux chefs des autres Gouvernements le droit de régler chez eux ces rapports de la manière qui leur paraîtra la plus conforme aux opinions et aux besoins de

leurs peuples. Je profite avec plaisir de cette circonstance, Monsieur le Chevalier, pour vous assurer de ma haute considération

« Ch.-Mau. Talleyrand.

« P.-S. — Je vous prie, Monsieur le Chevalier, de vouloir bien faire parvenir à Sa Majesté la lettre ci-jointe que j'ai l'honneur de lui écrire [1].

[1] *Aff. Étr.*, 154, minute, p. 150 (n° 98).

XXIV

FIN DE L'INCIDENT SOULEVÉ PAR CLARKE À PROPOS DE L'ÉDIT DU 15 AVRIL 1802[1]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 4 prairial an X (24 mai 1802).

Au général Clarke, ministre plénipotentiaire en Toscane

TOSCANE
Écrite en conséquence d'une lettre du Premier Consul du 2 prairial.

« Votre lettre, Général, en date du 23 floréal, a été mise sous les yeux du Premier Consul. Il l'a lue avec toute l'attention que son objet devait exciter, et il m'a chargé de vous faire connaître ses intentions sur la conduite que vous devez tenir.

[1] La présente dépêche répond aussi aux vues de Clarke, exposées dans sa lettre du 13 mai 1802, que nous publions ci-après sous le n° XXVI. Nous n'avons pas cru exceptionnellement changer l'ordre de ce placement, malgré sa date, afin d'épuiser tout de suite ici les pièces sur l'édit du 15 avril.

« L'intérêt de la Toscane, l'honneur de la France, les droits du roi d'Étrurie et de sa famille, concourent, dans la circonstance présente à recommander un système de mesures sages et modérées.

« La situation du roi est loin de motiver des déterminations précipitées et décisives. Ce prince est malade; il l'est depuis longtemps : les suggestions dont il a été obsédé avant le décret du 13 avril, les scènes trop vives que vous avez eues avec les Ministres depuis ce décret, la connaissance que le roi n'a pu manquer d'en avoir et les alarmes qu'il en a conçues, ont pu aggraver ses souffrances et rendre plus fréquentes les crises de sa maladie. Mais rien n'autorise à être convaincu que son état soit tel qu'il faille s'occuper du soin de nommer une régence, ou déterminer à qui sera remis un pouvoir que la France lui a confié avec réflexion, et qui ne doit pas être légèrement retiré. On ne peut empêcher que les anecdotes du palais et les rumeurs populaires circulent à Florence et en Toscane. Mais il faut éviter de leur donner crédit par l'empressement de les recueillir et l'apparence d'y croire. Dans une ville comme celle où vous résidez, où le prince a beaucoup d'ennemis, et où, d'ailleurs, par le résultat de sa maladie, il a besoin d'une protection constante, et, pour ainsi dire, affectueuse, chacun cherche dans la contenance du Ministre français ce qu'il doit penser et ce qu'il doit espérer ou craindre. Ainsi, plus qu'ailleurs et plus que jamais, le Ministre de la République ne doit laisser pénétrer ses sentiments. Il faut qu'il se montre toujours respectueux et bienveillant, pour faire sentir sans cesse que le prince est, dans toutes les circonstances de sa vie, sous l'abri des sentiments du Gouvernement français qui sont bienveillants pour le prince.

« Le Premier Consul a trouvé, Général, que votre démarche auprès du prince Ministre était prématurée : de

telles déclarations ne peuvent être faites avant d'en avoir reçu l'ordre exprès.

« Il approuve moins encore l'espèce de concert que vous avez cherché à établir entre vous et les Ministres de quelques puissances. Outre l'inconvénient d'accréditer et d'empirer la fâcheuse opinion que les ennemis de la Maison d'Espagne cherchent à établir sur l'état du prince, ces sortes de conversations ont encore celui de diminuer l'importance du Ministre français, qui doit indiquer, par son exemple, à ceux de Hollande et de Lucques, la conduite qu'ils doivent tenir, et non pas calculer la sienne sur leurs conseils.

« Le Premier Consul m'ordonne de vous recommander la plus grande circonspection dans vos rapports avec les Ministres du roi et les Ministres étrangers. Il a désapprouvé que vous ayez mis de l'éclat dans ce que vous avez pensé de son édit sur le régime ecclésiastique : Louis I^{er} est roi; il jouit de toute son indépendance à Florence, comme le roi d'Angleterre à Londres, et l'empereur à Vienne. La modération du Cabinet et le système général de l'Europe le garantissent comme pourraient le faire des armées nombreuses. Si, dans une telle position, le prince a réellement le sentiment de ses droits, et qu'il lui ait été rapporté que des menaces avaient été faites à son premier Ministre, il aura dû en être profondément affecté, et les regarder comme la chose du monde la plus outrageante et la plus injuste.

« Quant à la situation actuelle de ce prince, rien ne porte à juger qu'il soit en état de démence, et, le fût-il, ce ne serait qu'après qu'il aurait été déclaré tel par sa famille, qu'il appartiendrait aux puissances amies et protectrices de s'en mêler.

« Le Cabinet, bien loin de déclarer que le roi est fou, le nie, et quatre rapports officiels vous ont déclaré qu'il était revenu à son état de santé. C'est dans ce sens qu'il

faut se conduire. Des faits isolés, peu constatés, sans publicité (et aucun de ceux qui ont fait présumer la folie du prince n'en a eu), ne peuvent autoriser des démarches importantes. L'état de folie ne se caractérise pas dans un jour, ni dans un accès de maladie.

« Si, cependant, il arrivait un événement imprévu, et que ce malheureux prince (ce que rien encore ne porte à penser) tombât dans un état de folie et d'interdiction totale, la reine, d'après les lois générales des monarchies, devrait avoir le gouvernement. La seule chose à laquelle vous devriez porter toute votre attention, ce serait qu'aucun Ministre espagnol ni étranger n'entrât dans le Conseil.

« Mais, Général, dans l'exécution de cette instruction particulière comme de toutes les autres, le Premier Consul me charge de vous recommander la plus grande sagesse. Vous devez, sans doute, avoir confiance dans l'influence qui est due, dans une telle cour, au titre d'ambassadeur de la République ; mais il est plus généreux de vous donner personnellement un ascendant qui, attirant à vous et vous attachant les Ministres du roi, vous subordonne les instigateurs qui peuvent obséder le prince et les ennemis qui cherchent à lui nuire. Car, dans les cours, comme ailleurs, tout finit par céder à une prudence et à une raison supérieures. Le nommé Gregorio, Salvatico, et les autres ne valent pas la peine d'être intimidés ; mais il est facile de l'emporter sur eux en vigilance, en prudence, en raison et en caractère. Si vous étiez gouverneur en Toscane, vous vous serviriez du premier de ces deux moyens ; vous emploierez le second parce que vous êtes ambassadeur de la République.

« Il me reste à vous dire, Général, que, si la maladie du roi continue et s'aggrave, vous pouvez faire connaître légèrement, et sans une affectation marquée, à la reine, le désir qu'a le Premier Consul qu'elle prenne le

Gouvernement, et, dans cette vue, vous devez d'avance vous attacher à captiver sa bienveillance, et vous assurer éventuellement de la portion de crédit qui sera nécessaire pour que vous puissiez lui donner efficacement tout l'appui dont elle aurait besoin.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« Ch.-Mau. Talleyrand[1]. »

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 154, p. 174, 175 et verso (n° 116).

XXV

LE CORPS FRANÇAIS D'OCCUPATION

TOSCANE 13 floréal an X (3 mai 1802).

A M. Serristori, ministre plénipotentiaire du roi d'Étrurie à Paris.

Lettre écrite d'après une lettre du Premier Consul en date du 28 germinal.

« MONSIEUR,

« Les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ont eu souvent pour objet d'appeler l'attention du Gouvernement sur les dépenses auxquelles donne lieu l'entretien des troupes françaises en Toscane. Le départ de la légion polonaise et les réductions qui ont eu lieu dans la dépense des autres troupes répondent en partie aux observations que vous m'avez adressées. Si ces réductions n'ont pas encore pu être plus considérables, c'est que les circonstances et même les intérêts de la Toscane ne permettaient pas que cet État naissant, dont l'organisation était à peine fixée, qui n'avait pas de forces nationales, et que la France devait s'attacher à consolider, fût entièrement privé de la présence des troupes françaises.

« Votre Gouvernement, Monsieur, n'a pas pu se promettre que cet état de choses n'entraînerait pas pour lui quelques sacrifices. Mais comment ne serait-il pas également frappé des avantages qui en sont résultés?

« Ces sacrifices, d'ailleurs, sont temporaires ; ils auront naturellement un terme, lorsque les dispositions des traités qui assurent à la Maison de Parme le royaume de Toscane auront reçu leur exécution.

« Jusqu'ici, la France s'est acquittée de ses promesses. Elle a fait reconnaître le roi de Toscane par la plupart des puissances, elle s'est assurée de l'adhésion prochaine de celles qui n'ont pas encore émis un vœu aussi formel. Elle aurait pu, aux termes du traité, attendre que tous les Gouvernements eussent reconnu le nouveau roi, avant de s'occuper de son établissement à Florence; mais elle a voulu, par son empressement à procéder à cette installation, donner une preuve nouvelle de ses sentiments pour Sa Majesté Catholique et pour le roi de Toscane.

« Cependant, les conditions auxquelles l'Espagne s'était engagée ne sont pas remplies. La Louisiane n'est pas encore remise à la France, quoique la rétrocession en soit stipulée par le traité qui met le nouveau roi en possession de son trône.

« Jusqu'à l'exécution d'une clause si importante, le Gouvernement de Toscane ne doit pas être surpris si la France tient encore à des mesures qui ne peuvent entièrement cesser que par l'accomplissement du traité.

« Agréez, Monsieur, l'assurance, etc.

« Ch.-Mau. Talleyrand[1] »

[1] *Aff. Étr.*, 154, p. 153 et 154 (n° 101).

XXVI

ATTAQUES D'ÉPILEPSIE DU ROI

Florence, le 21 floréal an X (13 mai 1802).

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÈS S. M. LE ROI D'ÉTRURIE

Au Ministre des Relations Extérieures.

« CITOYEN MINISTRE,

« Je ne puis différer plus longtemps de vous rendre compte d'un événement aussi important que desastreux pour la Toscane. Il sollicite absolument l'attention du Premier Consul et la vôtre.

« Avant et depuis le décret du 15 avril, *le roi de Toscane donna des signes evidents et multipliés de pusillanimité et d'égarement.* Il a eu, au moins, jusqu'à quatre attaques d'épilepsie en un jour; en exposant sa vie à un danger continuel, elles ont augmenté sa faiblesse de tête et de corps. Les intrigues incessantes du nonce Gregorio, du comte Salvatico, du confesseur du roi et de tous les bigots qui entourent ce prince, ont achevé de lui faire perdre le peu de raison qu'il avait

encore ; enfin, il a eu plusieurs accès *je ne dirai plus de folie, mais de frénésie*, qui sont malheureusement trop caractérisés et trop publics pour qu'on puisse leur donner un autre nom.

« Je dépouille mon récit, Citoyen Ministre, des bruits exagérés qui courent Florence et la Toscane, et je me borne aux faits que je sais de *science certaine;* les voici :

« Le général en chef, Murat, arriva, le 19, à Florence, et, le même jour, M. de Mozzi l'invita, de la part du roi, à dîner, pour le lendemain, chez ce prince à Poggio a Caïano, maison royale de campagne à 10 milles d'ici. Le général Murat, les ministres étrangers, le général de brigade Rivaud, qui y étaient également invités, s'y rendirent, ainsi que tous les ministres de Louis I[er]. Ce prince avait eu, quelques heures avant, une violente attaque d'épilepsie. Sa Majesté parut avec la reine dans le salon, me salua, ainsi que le ministre batave, l'envoyé de Lucques, le chargé d'affaires de la République italienne et quelques autres personnes; puis, ayant fixé le mur qui était en face, ses yeux y restaient attachés, lorsque, la reine s'avançant vers le général Murat et le général Rivaud à sa rencontre, le roi salua ce général et lui dit quelques paroles insignifiantes et interrompues par un silence pénible de quelques minutes ; puis, revenant à moi, Sa Majesté me dit qu'elle allait rentrer dans son appartement pour *se reposer* et, après avoir salué tout le cercle, elle se retira avec la reine par la salle à manger, où la table était prête à être servie. M. de Mozzi s'étant rendu dans le même instant dans le cabinet du roi, ce prince, qui avait conservé son sabre, verrouilla subitement la porte avec violence. « Je n'ai que des traîtres autour de moi, dit-il à M. de Mozzi — Sa Majesté ne me confond pas, sans doute, avec eux. — Non, réplique le roi, je n'ai confiance qu'en vous seul, et je vous ai toujours cru un brave homme ; — puis, il

le regarda avec colère, fixement, et ensuite il lui dit: « Tenez, vous aussi ; » après un intervalle de silence : « Vous êtes un traître et êtes ligué avec les autres. La preuve que vous êtes un traître, c'est que vous osez m'amener chez moi Murat. Je ne veux pas voir tous ces gens-là. » M. de Mozzi ayant essayé de lui rappeler que Sa Majesté avait invité le général Murat à dîner : « Non, répondit-elle avec emportement ; il ne dînera pas avec moi ; je ne le veux pas ; qu'il s'en aille ! » Quoique frappé de cet acte de démence, M. de Mozzi parvint, cependant, à décider le roi à dîner avec nous. Il ordonna alors à M. de Mozzi d'aller faire couvrir la table, ne se rappelant plus de l'avoir vue couverte quelques moments auparavant, et le vieux Mozzi, tout tremblant et très pressé de sortir d'un si singulier tête-à-tête, rassembla toutes ses forces, qui suffirent à peine pour ouvrir sa porte, tant le roi avait employé d'efforts pour la fermer. On servit peu après.

« Le général Murat fut placé à table entre Leurs Majestés. Le roi lui adressa quelques paroles pendant le dîner. La reine m'entretint avec bienveillance. Leurs Majestés, un moment après le dîner, causèrent en particulier avec le général en chef ; pour le roi, il revint au cercle et, quoique sa contenance fût, pendant et après le dîner, celle d'un homme égaré, sa conversation, d'ailleurs insignifiante, ne fut point déraisonnable.

« Le général Murat quitta Florence le soir du même jour. La nuit qui suivit, le roi éprouva des agitations extraordinaires, qui alarmèrent beaucoup la reine ; il se leva plusieurs fois. Vers sept heures du matin, il se leva de nouveau, mit lui-même sa robe de chambre, ceignit son sabre, et sortit de son appartement ; après avoir appelé sa garde avec fureur, il dit qu'il n'avait que des traîtres autour de lui, s'emporta en menaces contre M. de Mozzi et contre ses Ministres, ordonna qu'on ar-

rétat Salvatico, et fit ensuite arrêter tous ceux qui passèrent sur la terrasse, ainsi que son médecin, son apothicaire, etc etc. La garde, qui ne put méconnaître la démence du roi, eut l'air d'obéir, et on mit une sentinelle à la porte de Salvatico. Quatre ou cinq heures après qu'on eut ramené le roi dans son appartement, il fit venir ce dernier, s'entretint avec lui comme à son ordinaire. Une saignée, qu'on assure qu'on lui a faite, l'a calmé et, depuis, sa santé, suivant quatre rapports verbaux officiels que m'a envoyés M. de Mozzi, est devenue ce qu'elle était avant le 20. On l'attend, samedi 25, à Florence, pour assister au Conseil, et il y restera le dimanche. Il a écrit de sa main, avant-hier, à son père et a sa mère, suivant sa coutume, et hier en Espagne.

« La scène du 21 n'ayant pu être tenue secrète, elle a été connue ici. Les détails en ont été plutôt exagérés que déguisés. Toute la ville est persuadée que la reine elle-même a été arrêtée un instant par ordre du roi, et que Salvatico a été blessé par lui. Je n'ai pu acquérir de certitude positive sur ces deux derniers faits.

« Des rapports secrets m'engageaient hier à penser que le Conseil assemblé s'occupait de savoir à qui serait confiée la régence ou le Gouvernement, en cas que la frénésie du roi ne lui laissât aucun intervalle lucide. Sachant alors quelle influence la cour de Parme avait sur les alentours du roi, je me rendis au Palais Vieux et, ayant fait appeler M. de Mozzi, qui était au Conseil, je lui déclarai que je protestais formellement contre tout acte, direct ou indirect, de la part des Ministres du roi de Toscane, qui tendrait à donner un degré quelconque d'autorité, en Toscane, à l'infant duc de Parme, pendant la maladie du roi, sans l'aveu formel de la France et de l'Espagne ; j'aurais cru probablement nécessaire de répéter cette déclaration aujourd'hui, par écrit, si la frénésie du roi eût continué sans relâche. M. de Mozzi me

parla beaucoup des droits que la paternité donne à l'infant-duc sur son fils, m'avoua que Salvatico avait écrit à ce prince pour l'instruire du mauvais état de la santé du roi et me fit toutefois apercevoir que les intervalles de raison et de déraison qui se manifestent dans l'esprit du roi obligeaient ses ministres à une extrême circonspection, de peur que Sa Majesté dans ses instants lucides, ne les chassât et même ne les fît emprisonner. Leur projet était bien de bonne heure de prévenir officiellement la France et l'Espagne de la folie du roi : son retour à la raison leur font presque dire aujourd'hui qu'il n'a pas été fou, que le roi a eu un coup de sang, etc. Les craintes, l'hésitation de ces Ministres donneront au Premier Consul une idée juste de leur caractère.

« Mandé à Poggio a Caiano, probablement par la reine et par Salvatico, Lessi, avocat du roi, fut consulté sur ce qu'il croyait qu'on devait faire dans les circonstances de la maladie du roi. Il a dû répondre qu'il était d'avis qu'on donnât la moitié du pouvoir à la reine. Cet avis est évidemment dicté par Salvatico ou par les Ministres.

« Je ne puis, Citoyen Ministre, partager cet avis ; la reine est absolument gouvernée par Salvatico, dévot, ignorant, sans caractère, sans idées positives, sans connaissance des hommes et des choses et peu considéré des Toscans. La reine est jeune et sans expérience ; tout serait perdu si elle régnait ici sans Mentor ; ses alarmes de conscience, des visions de religieux, auxquelles elle a cru, ont déterminé sa conduite dans l'affaire du décret du 15 avril, et c'est elle, en grande partie, qui a déterminé le roi à rendre ce décret dont les prêtres ont déjà abusé pour animer le peuple contre le roi lui-même, et au profit de l'ex-grand-duc, qui conserve encore une grande influence sur la masse des Toscans. La reine a donc besoin elle-même d'un guide sage. Aucun des Mi-

nistres actuels ne peut le devenir. Les deux meilleurs, Mozzi et Carletti, sont vieux et sans l'énergie suffisante. La Toscane offre, sans doute, quelques hommes distingués. Gianni a de l'habileté, mais jouit de peu de considération, Fossombroni a de la probité, de l'instruction, mais il est faible et s'éloigne des places ; le jeune prince Corsini s'en éloigne également; il a, d'ailleurs, un peu trop d'ardeur espagnole ici pour le chef actif des partisans de l'ex-grand-duc. Je ne vois en ce pays aucun homme qui soit un peu marquant, et je ne pense pas qu'on puisse assez compter sur le comte de Ventura, de Parme, pour lui confier entièrement ce royaume ; d'une autre part, partout où il y a eu un Conseil de régence, les membres, divisés de passions ou d'intérêts, ont laissé régner les troubles et une sorte d'anarchie. Si les Ministres actuels formaient un tel Conseil sans un bon chef, dans les circonstances présentes, il y aurait bien certainement une anarchie, que leurs faiblesses et leurs irrésolutions ne pourraient dompter. S'il existe dans la Maison d'Espagne quelque prince capable de servir de guide au roi et à la reine de Toscane, c'est vers lui, qu'il me semble, que les yeux du Premier Consul doivent se tourner. Le devoir me commande de ne point hasarder d'autres vues sur cet objet, quelque importantes que ces vues puissent me paraître.

« Hier, les Ministres des Républiques batave, italienne, et lucquoise s'assemblèrent chez moi. Nous agitâmes la question de savoir si, dans le cas où la frénésie du roi continuerait, nous ne demanderions pas au Ministre Mozzi l'annonce officielle de l'aliénation de l'esprit de Sa Majesté. Nous examinâmes, ensuite, de quelle manière nous continuerions, dans ce cas, et provisoirement, nos relations avec les Ministres du roi, et si nous n'exigerions pas, tous, que ces Ministres nous communiquassent à l'avance les résolutions qu'ils pourraient

prendre et qui auraient pour but de transférer le Gouvernement en des mains quelconques. Ces questions n'ont point été résolues à cause des assurances officielles qui nous ont été données du retour de la santé du roi. Il me paraît hors de doute, Citoyen Ministre, que de nouveaux et peut-être plus dangereux accès viendront bientôt assaillir ce prince, qui, dans ses moments lucides, veut régner et écoute quelquefois avec peine les conseils mêmes de son confident Salvatico.

« Il est urgent que la France prenne une résolution relative au pouvoir exécutif de la Toscane.

« Il faudrait des volumes pour vous peindre l'état actuel du pays et celui de la cour. Il est, d'ailleurs, des détails qui ne peuvent entrer dans une dépêche diplomatique. Ces motifs m'obligent à vous envoyer en courrier le citoyen Siméon, second secrétaire de légation, qui mérite votre confiance et la mienne. Je vous prie de l'écouter avec bienveillance ; je vous prie également d'observer que le département des Relations Extérieures n'a point encore payé les courriers que j'ai expédiés lors des préliminaires, quoique je sois arriéré et endetté. Le citoyen Bresson me fait, à cet égard, des chicanes que je trouve rebutantes.

« Salut et respect

« G. CLARKE.

« P. S. — Au moment de fermer ma dépêche, je reçois du Ministre batave le billet suivant :

« L'on vient de m'assurer, mon cher Collègue, que,
« hier au soir, le roi a eu un nouvel accès et qu'il a
« blessé même un des gardes au bras ; son mot est : « Je
« suis trahi. »

« Agréez, etc.

« *Signé:* DEDEM [1]. »

[1] *Aff. Étr.*, p. 160-164 et verso (n° 106), Toscane.

XXVII

CONDOLÉANCES DU PREMIER CONSUL A LA REINE

29 prairial (18 juin 1803).

« J'ai reçu la lettre par laquelle Votre Majesté me fait part du triste événement qu'Elle vient d'éprouver par la perte prématurée du roi, son époux. Je partage avec bien de la sensibilité la juste douleur que lui occasionne la mort d'un prince qui lui était aussi cher. Votre Majesté connaît trop tout l'intérêt que m'inspirait le roi d'Étrurie pour élever le moindre doute sur la sincérité des regrets que je donne à la perte d'un allié aussi fidèle. Je prie Votre Majesté d'être bien convaincue de tous mes sentiments à son égard et des vœux que je forme pour sa conservation et sa prospérité.

Donné à Saint-Cloud, le 29 prairial an XI.

« Signé : BONAPARTE[1]. »

[1] *Aff. Étr., Toscane* 155, p. 217 (n° 147). — Cette lettre ne figure pas à la *Correspondance de Napoléon*.

XXVIII

DISGRACE DE SALVATICO

A

A Son Excellence le Ministre des Relations Extérieures

Florence, le 20 frimaire an XIII (11 décembre 1804).

« MONSEIGNEUR,

« Je m'empresse d'informer Votre Excellence que M. le comte Salvatico, favori du feu roi d'Étrurie, qui s'était plu à le décorer de tous les honneurs et de tous les titres, et qui, pour ainsi dire, gouvernait à lui seul la Toscane, vient d'être disgracié, et a reçu hier au soir l'ordre de quitter la Toscane dans le plus bref délai. Cet événement inattendu a causé la plus vive surprise, et les Florentins en sont, à ce qu'il paraît, on ne peut plus satisfaits. La cause de cette disgrâce subite est encore un mystère; mais voici, à cet égard, la conjecture qui paraît la plus fondée.

« Samedi dernier, M. de Labrador, ministre d'Espagne, dut recevoir un courrier extraordinaire de sa

cour, et il se porta vers quatre heures de l'après-midi au palais Pitti. Il présenta, dit-on, à la reine, une lettre du roi d'Espagne qui contenait l'*ordre* d'éloigner sur-le-champ de la cour M. de Salvatico. M. de Labrador resta plus de trois heures en conférence avec la reine, qui donna ordre que personne ne fût reçu au palais, et que, si M. de Salvatico, qui y logeait, se présentait à l'appartement de Sa Majesté, on lui en refusât la porte. Après ce long entretien, la reine fit appeler M. de Mozzi, et lui ordonna de déclarer à M. de Salvatico que sa retraite lui était accordée avec la jouissance de tous ses appointements, et qu'il eut à se rendre à la campagne, où on lui ferait savoir de nouveaux ordres, lorsque les communications seraient rouvertes entre la Toscane et les pays voisins.

« On assure que, pendant que le Ministre d'Espagne était chez la reine, la garde du palais fut doublée, et que les papiers de M. de Salvatico furent saisis. Je n'ai pu encore m'assurer de ce fait. M. de Salvatico quitta Florence, le dimanche, à quatre heures du matin ; à midi, il y avait cercle à la cour pour l'anniversaire de la naissance de la reine d'Espagne. C'est là que le Ministre d'Espagne m'annonça, ainsi qu'à tous les Ministres étrangers, l'événement qui s'était passé et que nous ignorions encore. La reine parut un peu plus tard que de coutume, mais elle ne montra aucune altération ; on dit, cependant, que ce n'est qu'avec la plus vive peine qu'elle a pu consentir à l'éloignement de M. de Salvatico.

« Le Ministre d'Espagne me dit que cette disgrâce était absolument l'ouvrage de la reine, qu'il était possible qu'elle eût consulté le roi et la reine d'Espagne, mais qu'il n'en était pas instruit. Ce qui prouverait le contraire serait la longueur de la conférence que M. de Labrador eut avec la reine, et la difficulté qu'il éprouva, dit-on, à lui persuader de se conformer à la volonté du roi d'Espagne, et, en second lieu, la manière dont jus-

qu'à ce moment la reine avait traité M. de Salvatico.

« Logé dans le palais, ce Ministre voyait Sa Majesté à toute heure, l'accompagnait partout et devait, hier encore, faire une partie de chasse avec Elle. Cette disgrâce est un coup de foudre, m'a dit M. de Mozzi, et l'on ignore d'où il est parti.

. . . .

« SIMÉON [1] »

CHANGEMENTS MINISTÉRIELS

B

A Son Excellence le Ministre des Relations Extérieures

Florence, le 23 frimaire an XIII (14 décembre 1804)

« MONSEIGNEUR,

« La disgrâce subite de M. de Salvatico et son renvoi précipité de la cour ont donné matière aux bruits les plus étranges. La circonstance de la suspension de deux cuisiniers de la reine, qui s'est combinée avec l'éloignement du Ministre, et la garde qui fut doublée à l'appartement du roi, ont fait dire que M. de Salvatico en voulait à la vie de Sa Majesté Cependant, la reine, pour colorer le renvoi du comte, vient de déclarer, par un *motu proprio* qui ne sera imprimé que demain, qu'elle a

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 156, p. 331, 332 (nº 248).

accordé à M. de Salvatico sa retraite d'après les instances réitérées qu'il en avait faites et qu'en reconnaissance des services qu'il a rendus Sa Majesté lui conserve ses honneurs et ses titres, ainsi que les appointements attachés aux places qu'il occupait. Il n'y a, néanmoins, malgré ce *motu proprio*, plus de doute à avoir que la reine n'ait agi en cette circonstance d'après les ordres de l'Espagne. Cela m'a été avoué par M. le prince Corsini, premier majordome de la cour, qui me faisait l'éloge du caractère de la reine et de la fermeté qu'elle avait montrée en cette occasion, me disant qu'elle avait été désolée et très malade de cet événement, et louant la manière dont elle avait su se rendre maîtresse d'elle-même pour paraître au cercle de dimanche.

« Si la disgrâce de M. de Salvatico a causé tant de chagrin à la reine, il est présumable que M. de Labrador, qu'on en peut regarder comme la première cause, n'obtiendra pas un grand crédit auprès de Sa Majesté, mais il paraît qu'il veut l'acquérir indirectement, en se rapprochant des membres de la députation des Finances, laquelle peut être regardée, dans ce moment, comme le centre du Gouvernement et vient d'acquérir, par la retraite du marquis Corsi, ministre des Finances, une forme plus décidée et un pouvoir plus absolu. On ne devine pas les raisons qui ont déterminé M. de Corsi à donner sa démission de tous ses emplois ; il est hors de doute que c'est de lui-même qu'il se retire. Ce Ministre n'avait aucun rapport intime avec M. de Salvatico, mais peut-être a-t-il redouté l'inimitié du Ministre d'Espagne, qui, sans motif particulier de le haïr, aurait pu peut-être le faire éloigner comme incapable de remplir le poste qu'il occupait. Je serais d'autant plus porté à le penser que M. de Labrador, avec lequel je causais hier de la retraite de M. de Corsi, disait que c'était une bien petite perte, et je crois qu'il avait dès longtemps manifesté cette opi-

mon. M. de Corsi a peut-être contribué par sa faiblesse au dérangement des finances; il passait pour très probe, mais il a souffert des friponneries qu'il devait pouvoir empêcher. La reine, en acceptant sa démission, l'a nommé grand écuyer, avec la liberté d'en exercer ou non les fonctions.

« On croyait qu'il serait remplacé par un des membres de la députation des Finances; mais la reine vient d'accorder à ce corps entier, composé de MM. Frulani, Spannochi, Néri Corsini, Fossombroni et Fabroni, la direction des finances.

. . . .

« Siméon [1]. »

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 156 p. 343 et 344 (n° 255).

XXIX

NÉGOCIATIONS POUR DÉCIDER LA REINE A SE RENDRE A MILAN

A M. de Beauharnais

TOSCANE 4 floréal an XIII (24 avril 1805).

« Je me suis empressé, Monsieur, de mettre sous les yeux de Sa Majesté la lettre où vous annoncez que Sa Majesté la reine d'Étrurie désire envoyer quelqu'un à Milan pour la féliciter de son avènement à la couronne d'Italie.

« Sa Majesté, sensible à ce témoignage de bonnes dispositions de la reine, recevra volontiers la personne qu'elle aura chargée de les lui exprimer. La conviction que cette princesse doit avoir de l'intérêt que prend Sa Majesté Impériale à la prospérité de ses États aurait pu la porter à venir elle-même à Milan; cette démarche aurait été davantage dans les convenances. On y aurait vu une preuve plus éclatante de la ferme résolution qu'ont les deux souverains de maintenir et de resserrer les liens de bon voisinage que la position de leurs États doit leur faire vivement désirer. Mais l'observation verbale que vous pouvez en faire doit être infiniment légère. Il faut,

en suggérant cette idée à Sa Majesté la reine d'Étrurie, si elle vient voir Sa Majesté l'Empereur, à Milan, tout le mérite de n'avoir suivi qu'un premier mouvement et de s'être rappelée d'elle-même les événements qui l'ont fait arriver au trône et la main qui l'y a conduite.

« Recevez, Monsieur, les assurances, etc.

« Ch.-Mau. Talleyrand [1]. »

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 157 A., p. 172 et verso (nº 100).

XXX

IBIDEM. — M. TASSONI

A Son Excellence M. de Talleyrand

Florence, 28 floréal an XIII (18 mai 1805).

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence des démarches que j'avais faites pour insinuer à Sa Majesté de faire le voyage de Milan.

« La même personne dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Excellence dans ma dépêche du 22 floréal, sous le n° 20, désignée par M. A., m'a confié que Sa Majesté la reine avait fait partir un courrier pour Madrid pour demander les conseils de ses augustes parents. Avant la réception de votre lettre, Monseigneur, j'en avais déjà mentionné quelque chose. — M. A. était complètement de l'avis que Sa Majesté se rendît à Milan. Le Ministre de France désirerait que Sa Majesté Impériale et Royale donnât une *marque* de distinction particulière à M. A. ; il l'a méritée par son attachement constant à la France. Incarcéré pendant quelque temps, il est un des deux

sénateurs qui ont toujours été en opposition avec ceux qui ont torturé les Français pendant leur premier séjour en Italie.

« J'ai l'honneur d'annoncer à Son Excellence que M. de Mozzi est venu, par ordre de la reine régente, chez le Ministre de France, pour l'inviter à remercier, de la part de Sa Majesté, Son Altesse Impériale le prince Eugène, pour la bienveillance toute particulière avec laquelle Son Altesse avait reçu les ambassadeurs de la reine régente.

« Le Ministre de France vient d'écrire à ce sujet au prince Eugène.

« Mme de Staël doit partir le 30 de Florence ; son premier projet était de se rendre à Milan ; elle a été invitée à passer par Venise

« La reine reviendra de la campagne dans cinq ou six jours ; — le corps diplomatique n'a reçu aucune invitation.

« Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon respect.

« F. DE BEAUHARNAIS.

« Il est de mon devoir de rendre le compte le plus favorable sur la légation d'Italie.

« J'ai trouvé, chez M. Tassoni, aptitude, franchise et attachement *véritable* à la France ; son secrétaire de légation, M. Joseph de Cizave, mérite d'être distingué [1].

[1] *Aff. Étr.*, Toscane, 157 A , p. 223 et verso (n° 156).

XXXI

LE DROIT DE PRÉSÉANCE DU MINISTRE FRANÇAIS. — OUVERTURES POUR OBTENIR UN VOYAGE DE LA REINE A BOLOGNE.

A Son Excellence le Ministre des Relations Extérieures

Florence, 6 prairial an XII (26 mai 1805).

« MONSEIGNEUR,

« J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence d'une conférence très longue que j'ai eue avec Sa Majesté la reine régente : lui ayant témoigné le désir de lui faire ma cour, j'ai été invité à dîner à Poggio à Cajano ; il n'y avait que les honneurs et le baron de Colly [1].

« Désirant avoir une explication avec Sa Majesté, je m'étais rendu une heure avant dîner, le Ministre d'Autriche m'avait suivi ; nous avons été introduits aussitôt. — Sa Majesté nous a engagés à l'accompagner à la promenade ; nous sommes montés dans sa voiture avec la duchesse Strozzi, sa grande maîtresse. En présentant le bras à la reine, je lui dis assez bas que je désirais avoir

[1] Ministre résident d'Autriche à Florence.

l'honneur de lui parler en particulier, qu'elle daignât m'en procurer les moyens.

« Un signe d'approbation, de contentement et de silence fut sa réponse, se voyant suivie par nos deux acolytes. Au retour, comme je m'apercevais que Sa Majesté restait indecise, qu'elle paraissait craindre les personnes qui l'entouraient, je dis à la reine, mais de manière à être entendu de tous, que le Ministre de France désirait avoir l'honneur de l'entretenir des affaires d'Espagne.

« Je passai seul dans son cabinet, au grand regret des assistants ; je profitai de cette circonstance pour parler à la reine régente de sa position, des intentions favorables de mon souverain, enfin, de ce que le Gouvernement français avait droit d'attendre de Sa Majesté.

« J'ai été très satisfait de la conversation que j'ai eue, de ses effets, de son résultat.

« J'ai lieu d'espérer d'obtenir désormais tout ce que l'Empereur exigera, si cela dépend de la reine, qui est dans les meilleures dispositions, mais qui n'est pas toujours maîtresse de faire ce que son cœur lui commande.

« Ayant parlé à la reine de la préséance que semblait réclamer le Ministre d'Espagne, lui ayant objecté qu'il n'existait plus de pacte de famille, la dynastie étant changée, que la France avait chargé son Ministre de soutenir ses droits, et que je les réclamais formellement.

« Sa Majeste m'a répondu avec dignité, avec bonte : — « Je suis instruite du caractère que vous avez deployé, je connais le résultat de vos conférences avec les ministres, je vous en estime davantage ; soyez assuré que vous ne vous trouverez pas au cercle avec le Ministre d'Espagne. » — J'ai eu l'honneur de dire à Sa Majesté que cela ne suffisait pas, que le Ministre de France devait établir et faire reconnaître les droits de son souverain. — Sa Majesté a souri et a repondu :

« — Vous êtes bien tenace ; allons, j'écrirai encore en Espagne ; êtes-vous content ? » Un salut respectueux a été ma réponse. — J'ai parlé à la reine de son voyage à Milan ; Sa Majesté m'a répondu avec vivacité : « Je le désirais bien ; j'ai écrit à Madrid, mais c'était un peu tard ; je suis fort attachée à l'Empereur, je lui dois tout ; assurez-le que Sa Majesté Impériale et Royale peut compter sur ma reconnaissance et sur mon sincère attachement. » Je suis persuadé, Monseigneur, que la reine ferait une visite sans apparat à Bologne, si cela pouvait être agréable à l'Empereur, du moins, je le présume, d'après quelques mots échappés à Sa Majesté.

« Je n'ai pas besoin de mander à Votre Excellence combien j'ai appuyé sur l'intérêt qui devait en résulter pour la Toscane, de trouver dans le roi d'Italie un allié, un protecteur aussi puissant, la reine a apprécié toutes mes raisons.

« J'ai fini par faire sentir à Sa Majesté qu'il fallait qu'elle gouvernât ; qu'elle devait connaître sa force, étant conseillée et protégée par la France ; qu'elle ne devait pas se laisser brider par un comité composé en partie par ses ennemis, qui privait Sa Majeste de toutes ces jouissances et ne lui laissait pas même la représentation qu'elle devait avoir, et comme reine, et comme fille d'un grand roi.

« Si je reçois de Votre Excellence des instructions préalables, je saurai les comprendre et m'y conformerai exactement.

« Veuillez, Monseigneur, agréer de tous mes sentiments, etc.

« F. DE BEAUHARNAIS [1]. »

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 157 B., p. 11, 12 et verso (n° 169).

XXXII

SUITE DE LA NÉGOCIATION POUR LE VOYAGE DE BOLOGNE

A M. de Beauharnais

TOSCANE Milan, 14 prairial an XIII (3 juin 1805).

« Sa Majesté l'Empereur paraît se disposer, Monsieur, à quitter Milan dans quelques jours, et son intention est de se rendre à Bologne, où elle sera vers le 20. Dans le cas où le voisinage de cette ville ferait naître à la reine d'Étrurie l'idée d'y venir, pendant le séjour de Sa Majesté, ainsi que vous l'avez mandé, elle connaît assez les dispositions de l'Empereur envers elle et envers la Toscane, pour être persuadée du plaisir qu'il aurait à la recevoir dans ses États une seconde fois.

« L'Empereur et l'Impératrice se feraient l'un et l'autre une fête de la voir et, s'il lui restait encore quelque indécision sur ce projet de voyage, vous pourrez la faire cesser, en présentant à la reine tous les motifs de convenance qui doivent lui faire désirer de saisir cette nouvelle occasion pour continuer les rela-

tions de bon voisinage et d'amitié établies entre les deux cours.

« Recevez, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

« Ch. Mau. TALLEYRAND.

« P. S. — Il est à présumer que Sa Majesté arrivera vers le 21 à Brescia, où elle s'arrêtera quatre jours; elle passera ensuite à Mantoue, et il n'y a pas apparence qu'elle soit avant le 26 à Bologne [1]. »

A M. de Beauharnais

TOSCANE Bologne, 29 prairial an XIII (18 juin 1805).

« J'ai vu, Monsieur, par les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 prairial, que vous craigniez de ne pas revoir la reine d'Étrurie assez à temps pour lui parler encore du voyage de Bologne

« Celui que doit y faire Sa Majesté l'Empereur et Roi ayant été différé de quelques jours et se trouvant remis au 1er messidor, vous pourriez encore, Monsieur, renouveler vos démarches, en vous bornant toujours à ne parler du voyage de la reine que comme d'une chose convenable, qui pourrait être agréable à Sa Majesté et utile aux intérêts de la Toscane.

« Lorsque Sa Majesté arrive sur les frontières de ce royaume et que la cour de Florence n'est éloignée d'Elle que de douze heures, il y a peut-être quelque affectation à

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 157 B., p. 22 et verso (n° 110)

ne pas s'en rapprocher davantage, et résister à toutes les facilités qu'on aurait pour la voir, c'est un peu sembler l'éviter.

« Ne paraissez pas attacher trop d'importance au voyage de la reine à Bologne, mais faites valoir auprès d'elle tous les motifs propres à la décider. Puisqu'elle paraît sur ce point disposée à suivre la direction de la cour de Madrid, elle doit juger, par l'intimité qui subsiste entre la France et l'Espagne, qu'elle ira au-devant des intentions de Sa Majesté Catholique en témoignant de l'empressement et des égards à la cour de France.

« Ch. Mau. Talleyrand [1]. »

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 157 B., p. 42 et verso (n° 106)

XXXIII

LE PARTI ANTIFRANÇAIS OCCUPE LES PLACES

A Son Exc. le Ministre des Relations Extérieures

Florence, le 12 pluviôse an XIII (1er février 1806).

« Monseigneur,

« Il paraît certain que le ministère toscan va être entièrement changé. On assure que M. de Fossombroni reprendra le portefeuille des Affaires Étrangères, qu'il avait sous le grand-duc Ferdinand ; celui de l'Intérieur sera donné à Don Neri Corsini, qui a été ministre plénipotentiaire en France ; et les Finances seront pour M. Frulassi. D'après ce plan, M. de Mozzi obtiendrait sa retraite, et M. Giunti, ministre actuel de l'Intérieur, deviendrait simple conseiller d'État. Des personnes qui se disent bien instruites prétendent que la cour a écrit en Espagne à ce sujet et qu'on n'attend que la réponse de Madrid pour effectuer ce changement. Il prouvera, s'il a lieu, que la disgrâce de M. de Salvatico a été tramée par les membres de la députation des Finances, qui ont voulu se rendre maîtres du Gouvernement et en occuper les premiers emplois. Ils ont eu l'adresse d'employer,

pour arriver à ce but, l'inimitié connue de M. de Labrador pour M. de Salvatico, et l'éloignement de ce ministre, peu capable, il est vrai, de diriger les affaires, mais sincèrement dévoué à son souverain, va placer le Gouvernement entre les mains d'individus, autrefois serviteurs de Ferdinand et de la maison d'Autriche, et que l'on dit leur être encore dévoués.

« La reine est entourée de personnages connus par leurs sentiments en faveur de l'Autriche, et l'on attire près d'elle ceux qui s'en étaient écartés. C'est ainsi que le marquis Capponi, ami de M. Manfredini et de l'ex-grand-duc Ferdinand, qu'il suivit à Vienne, et avec lequel il tient, dit-on, une correspondance non interrompue, vient d'être rapproché de la cour sans emploi apparent. Ces rapprochements seraient utiles, sans doute, si les anciens partisans de l'Autriche étaient disposés à changer leurs affections et à les porter sur leur nouveau maître ; mais il semble que ce n'est pas dans cette vue qu'ils cherchent à l'entourer. On en peut peut-être juger par leur conduite actuelle. Ils se sont emparés de l'administration, mais où est le bien qu'ils ont fait ? Ce sont eux qui conseillent de ne plus payer la solde des troupes françaises et qui veulent persuader à la reine que ces refus obstinés décideront Sa Majesté Impériale à délivrer la Toscane de cette charge.

« Depuis la formation de la députation des Finances, j'ai cherché à me rapprocher de ses membres qui, à ce qu'il était facile de prévoir, devaient acquérir beaucoup d'influence. Je suis parvenu à me lier avec MM. Fossombroni et Neri Corsini, qui en sont les plus marquants, et qui, avec leur probité et leurs lumières, doivent être plus susceptibles de reconnaître ce qu'il convient à la Toscane de faire et la marche que les Toscans attachés à leur pays doivent tenir. Je m'efforcerai de profiter de l'estime qu'ils semblent m'accorder pour les amener à

des sentiments favorables à la France et, par conséquent, à la prospérité de la Toscane ; mais on ne peut se dissimuler la difficulté d'établir d'une manière invariable l'influence de la France, tant que tous les emplois et toutes les charges de la cour seront remplis par des personnes qui toutes ont marqué dans le parti antifrançais.

« Je prie Votre Excellence,

« Monseigneur,

« d'agréer l'assurance de mon respect.

« Siméon [1]. »

[1] *Aff. Étr., Toscane*, 157 A, p. 56 et 57 (n° 38).

XXXIV

M. EYNARD

Florence, le 6 juin 1806.

LE CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE PRÈS SA MAJESTÉ LA REINE RÉGENTE D'ÉTRURIE

A Son Excellence Monseigneur le Ministre des Relations Extérieures

« MONSEIGNEUR,

« J'ai eu le bonheur de réussir auprès de M. Eynard. Ce jeune homme se comporte avec beaucoup de noblesse et de désintéressement : quoique le Gouvernement toscan lui doive maintenant plus d'un million, M. Eynard va faire porter à la *Depositairerie royale* les quatre-vingt-dix mille francs dus pour l'arriéré du subside, et il ne demande aucun intérêt pour cette somme, qui ne lui sera remboursée que dans trois mois.

« Avant six jours, tous les fonds seront mis à la disposition de M. Rey, payeur à Livourne.

« Je vais écrire une lettre obligeante à M. Eynard. Je le remercierai, au nom du Gouvernement français, de son procédé généreux et vraiment patriotique.

« Je supplie Votre Excellence, si elle vient à Florence, dans le voyage qu'on assure que va entreprendre Sa Majesté, de vouloir bien accueillir M. Eynard avec toute la bienveillance qu'il mérite.

« Je ne sais si Votre Excellence trouvera convenable de faire part de cette nouvelle à M. le Ministre du Trésor public, qui, tous les jours, demande si l'arriéré a été acquitté.

« Je suis avec respect, Monseigneur,
« de Votre Excellence
« Le très humble et obéissant serviteur

« Artaud [1]. »

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 158 A, p. 239 et verso (n° 191).

XXXV

RÉFUGIÉS SUSPECTS EN ÉTRURIE

Florence, 14 novembre 1806.

A Son Excellence Monseigneur le Ministre des Relations Extérieures

« MONSEIGNEUR,

« Voici trois courriers que je n'ai point reçu de nouvelles de Votre Excellence. Le 11, la nouvelle officielle de l'entrée de Sa Majesté dans Berlin m'est pourtant arrivée et a été reçue avec enthousiasme par la légation et tout ce qui tient à la France.

« La reine était à la campagne ; j'ai envoyé sur-le-champ lui porter cette heureuse nouvelle ; elle l'a reçue avec un plaisir qui m'en fait beaucoup à moi-même.

« Je ne cesserai de dire qu'elle est bonne Française, et qu'elle sent les obligations qu'elle doit à Sa Majesté, mais elle n'est que régente, elle est faible et ne se détermine qu'avec peine à se débarrasser de Ministres qu'elle déteste. M. Mozzi et M. de Lustrini sont les seuls qui lui soient véritablement attachés ; mais malheureusement Lustrini n'entre point au Conseil, et croit devoir

ménager tout le monde, pour monter à une place plus élevée, et M. Mozzi est bien vieux. Il est convenu lui-même avec moi que souvent dans le Conseil on lui faisait des scènes horribles, à cause de son attachement pour la France, et qu'on l'y étranglerait, si l'on osait.

« La reine vient pourtant de prendre un parti à l'égard de M. Pontenani; elle lui adjoint M. Mugnai pour les Finances, et elle lui donne entrée au Conseil. Il paraît que Pontenani est destiné à avoir sa retraite sous peu, mais il ne l'a point encore.

« J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que je viens de demander l'arrestation du comte De la Tour, Piémontais. Le prince vice-roi d'Italie m'avait fait savoir que cet individu lui était désigné comme le chef de la conspiration qui devait éclater dans toute l'Italie. Notre activité ne nous en aurait point préservés sans les triomphes de Sa Majesté en Prusse. Le comte De la Tour est à Pise, où il cabalait avec M^me^ la comtesse Zichy, Autrichienne favorite de la reine Caroline de Naples, avec le colonel Roth, favori de la même reine (comme Votre Excellence a pu le voir par les lettres que celle-ci adressait au colonel que j'ai envoyées à Votre Excellence dans mon avant-dernière dépêche), avec M. Rivotti, consul de Sicile à Livourne, que j'ai fait chasser, avec M. Adamo, consul de Raguse en Sicile, et venus à Livourne et à Pise pour intriguer et recevoir les correspondances secrètes de Sicile.

« Je fais partir pour Milan le colonel Roth, prisonnier de guerre; il sera moins dangereux en cette ville et plus surveillé.

« Le Ministre de la police générale de l'Empire m'a écrit pour me demander des détails sur les individus napolitains exilés ou réfugiés à Livourne et en Toscane. J'ai cru devoir lui transmettre le résumé de tout ce que j'ai mandé à Votre Excellence sur les intrigues de ces

différentes personnes, sur leur correspondance avec Palerme, et sur l'ouverture de cette correspondance.

« Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

« Hector d'Aubusson La Feuillade [1]. »

[1] *Aff. Étr.*, *Toscane*, 153 B. p. 219 et 220 (n° 382).

XXXVI

VUES DE D'AUBUSSON SUR LES GOUVERNEMENTS BOURBONIENS D'ITALIE ET D'EUROPE

Au Ministre des Relations Extérieures, à Paris

Florence, 26 décembre 1806.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE
PRÈS SA MAJESTÉ LA REINE RÉGENTE D'ÉTRURIE

« MONSEIGNEUR,

« Je suis établi depuis peu de jours dans le palais Ximénès, un des plus beaux de cette ville et avec d'assez grands jardins. Le séjour sera d'autant plus précieux à la légation que Sa Majesté Impériale l'a habité quelques moments, lorsqu'elle passa à Florence, pendant que M. Miot y était ministre.

« Cette maison sera toujours convenable pour la légation française, et je serai charmé de pouvoir la laisser à mes successeurs, si tant est que j'en aie jamais ici.

« Cette idée en fait naître d'autres, tandis que Votre

Excellence s'enfonce dans le nord et que, sans doute, absorbée dans les plus grandes pensées, elle s'occupe de rétablir la tranquillité du monde, à consolider les triomphes de Sa Majesté ou à lui en préparer de nouveaux. La Toscane, pour elle, est un point dans l'espace, perdu dans l'immensité et peu digne de la fixer; on peut craindre d'y être oublié.

« Néanmoins, jeté dans cette petite contrée comme très chétif et très mince lieutenant du plus grand Ministre, je crois devoir lui soumettre le tribut des réflexions que l'observation de cette cour et mon peu d'expérience ont pu faire naître. Ces idées mères, développées comme elles mériteraient peut-être de l'être, et après avoir passé par les mains de Votre Excellence, pourraient être la base de grandes choses.

« Je ne puis faire aucun doute que, pendant très longtemps encore, un siècle peut-être, les Maisons de Bourbon encore régnantes ne conservent quelque aigreur ou quelque arrière-pensée défavorable aux intérêts de Sa Majesté Impériale et contraire à la prospérité, à l'étendue et à la gloire de la France et de son souverain. Toutes les fois qu'il y aura en Europe quelques projets contre nous, les branches des Bourbons y prendront part : elles seront les premières puissances entraînées, si même ces projets destructeurs ne prennent naissance dans leurs propres cours.

« Leur faiblesse se contiendra peut-être longtemps à cacher leurs sentiments, mais ils se manifesteront aussitôt que l'occasion sera crue favorable.

« Cette aversion est dans la nature des choses; des mariages même auraient de la peine à la changer tout à fait.

« D'aucuns Gouvernements, écrasés sous le poids des préjugés, d'une mauvaise administration, d'un mauvais système en tout point, verront toujours avec jalousie la

gloire et la force d'un Gouvernement *régénéré*, augmentant chaque jour sa puissance et son influence. Je ne vois que deux moyens de parer à ces inconvenients et d'assurer à l'Europe une longue tranquillité. Le *premier*, le plus grand, le plus vaste, le plus beau, peut être facile en ce moment. Ce que je désirerais le plus voir adopter par Sa Majesté l'Empereur, mon maître, serait de lui voir rétablir l'*Empire d'Occident* dans toute sa splendeur, mais plus grand, plus fort et plus solide que celui des Romains et celui de Charlemagne.

« Le second moyen, et peut-être le seul, après l'autre, de calmer tout à fait les agitations de l'Europe, serait d'établir la Maison impériale sur les trônes encore occupés de la Maison *de Bourbon*. Je crois l'aversion de cette Maison si prononcée pour notre Gouvernement, nos mœurs, nos lois, nos manières et notre administration, qui laisse la leur si en arrière et qui lui fait honte, que je me persuade qu'on leur ferait adopter sans grande violence un changement et une nouvelle habitation dans l'*Amérique*. Le plaisir d'être loin de nous les consolerait de tout.

« Le Nouveau Monde deviendrait alors un dédommagement bien avantageux pour eux, en augmentant, dans une proportion incalculable, la valeur, la population et la prospérité de ces riches contrées si maltraitées jusqu'ici par leurs souverains.

« On pourrait établir le roi d'Espagne au Mexique, à Mexico; la reine d'Étrurie, à Cuba. On pourrait obliger et s'entendre avec le nouveau roi du Mexique pour faire ouvrir la communication de la mer Pacifique avec le golfe du Mexique par le lac de *Nicaragua*, opération facile qui procurerait au commerce et au pays de grands avantages.

« Les Français pourraient peut-être obtenir de passer seuls par le canal. Cette grande communication permet-

trait aux vaisseaux marchands d'aller dans l'Inde par une voie plus courte, plus sûre et moins dispendieuse, avec des vents toujours doux et réglés. Ce serait une route nouvelle et plus commode pour aller attaquer les Anglais dans l'Inde.

« L'exécution de ce projet de communication des deux mers devant changer la face politique du monde est digne de *Sa Majesté Impériale*. L'habitation des souverains dans cette belle Amérique deviendrait pour eux comme pour l'Europe une nouvelle source de richesse et de luxe, et le besoin des denrées du vieux continent, qui y est grand et peu satisfait, augmenterait avec une rapidité extrême. Ce serait un débouché intarissable et toujours ouvert pour notre commerce et nos manufactures.

« Les mêmes raisons qui doivent faire désirer que la Maison de Bourbon passe en Amérique peuvent s'appliquer au Portugal, si intimement lié avec l'Angleterre, et dont l'administration doit faire la honte de ses souverains. Le roi et la reine de Portugal ne seraient-ils pas plus vraiment rois au Brésil, au centre de leur puissance, que dans une province d'Espagne ?

« Il est temps que les anciennes familles des souverains de l'Europe, dont l'antiquité de la puissance a pour ainsi dire anéanti les facultés morales et intellectuelles, le cèdent à la Maison d'un *héros* à qui l'Europe devra sa régénération politique et un nouveau siècle de gloire.

« Il est à remarquer qu'à l'exception de la Maison de Bourbon toutes les autres familles des souverains ne sont montées sur le trône que dans des temps assez modernes.

« L'Espagne, réunie au Portugal, et dans la main d'un prince de la Maison impériale, reprendrait une prospérité et une vigueur qu'elle n'a pas connue depuis bien des siècles. Son alliance deviendrait d'un avantage immense pour la France, à qui elle est maintenant d'une médiocre utilité.

« La Sicile, sous le roi de Naples, verrait sa population et sa fertilité au degré où elles étaient élevées au temps des Romains; et la Toscane, ou réunie à d'autres États voisins, ou province du royaume d'Italie, et mieux administrée, acquerrait de grandes améliorations pour son commerce et verrait reprendre ses cultures et son ancienne industrie.

« Ces idées mûries et combinées par Votre Excellence, avec sa sagesse et sa pénétration accoutumées, pourraient parvenir à de grands résultats.

« Pour moi, au commencement de cette année 1807, comme de coutume, il n'est point de vœux que je ne fasse pour l'avancement des projets de Sa Majesté l'Empereur, pour l'augmentation de sa gloire et pour la vôtre, Monseigneur.

« C'est dans ces sentiments que je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de mon inviolable attachement, ainsi que de ma haute et respectueuse considération.

« Hector d'Aubusson La Feuillade [1]. »

[1] *Arch. Aff. Étr.*, 148 B, feuillets 287 à 290 inclus.

XXXVII

ADIEUX DES SOUVERAINS D'ÉTRURIE AUX TOSCANS

CARLO LODOVICO

Infante di Spana, re dell' Etruria, ec., ec., e per la Prefata Maestà Sua

SUA MAESTÀ MARIA-LUISA

Infanta di Spagna, regina reggente d'Etruria, ec.

« Avendo S. M. l'Imperatore dei Francesi e re d'Italia reso noto che per un trattato concluso con Sua Maëstà Cattolica vengono a Noi destinati altri Stati in compenso del Regno di Etruria, ceduto per il trattato suddetto al prelodato Augustissimo Imperatore, consideriamo da questo medesimo giorno cessato il nostro Governo in Etruria, e sciolghiamo in consegenza la Nazione toscana da qualunque giuramento, e vincolo di sudditanza contratto verso la Nostra Real Persona.

« Non possiamo per altro separarci da questi cosi amati Sudditi senza contestar loro pubblicamente la Nostra intiera riconoscenza, e la memoria, che sempre conserveremo di quel fedele attaccamento, che ci hanno Essi dimostrato in ogni tempo del nostro Governo.

« E. se vi ha riflesso valevole ad alleggerire in Noi il rammarico di una tal separazione, quello certamente più caro al nostro cuore si è, che il regno di Etruria, e una Nazione si docile, passa sotto il fausto Dominio di un Monarca dotato di tutte le più Eroiche Virtù, fra le quali campeggia singolarmente la premura la più costante in promuovere, ed assicurare la properità dei Popoli ad Esso soggetti.

Dato, li 10 decembre 1807

« MARIA-LUISA [1]. »

[1] Extrait de l'*Almanacco politico italiano per l'anno* 1808. petit vol in-8, p. 246, 247 Firenze, presso Guglielmo Piatti.

XXXVIII

SÉRIE DES SOUVERAINS DE TOSCANE JUSQU'AU ROYAUME D'ÉTRURIE

NOMS des souverains qui ont régné en Toscane	LEUR avènement au trône	LEUR MORT	
		ANNÉE	JOUR
Alexandre	1732	1537	6 janvier
Cosme Ier	1537	1574	21 avril
François Ier. .	1574	1587	19 octobre
Ferdinand Ier	1587	1609	7 février
Cosme II.	1609	1621	28 février
Ferdinand II. .	1621	1670	24 mai
Cosme III....... .	1670	1723	31 octobre
Jean-Gaston	1723	1737	9 juin
François II	1737	1765	18 août
Pierre-Léopold Ier .	1765	1773	1er mars
Ferdinand II.. ...	1791		
Louis Ier....	1801	1803	27 mai
Charles-Louis Ier ...	1803		

ROYAUME D'ÉTRURIE

LES SOUVERAINS DEPUIS AOUT 1801, ÉPOQUE DE SA FONDATION, JUSQU'AU 10 DÉCEMBRE 1807, DATE DE LEUR DÉTRONEMENT AU PROFIT DE LA FRANCE.

Louis Ier, roi d'Étrurie, etc. ;

Charles-Louis Ier, roi d Étrurie, infant d'Espagne, etc., né le 22 décembre 1799 ;

Marie-Louise-Joséphine, reine régente d'Étrurie infante d'Espagne, etc. ., née le 6 juillet 1782, mère de Sa Majesté le roi ;

Louise-Charlotte, infante d'Espagne, etc..., née le 2 octobre 1802, sœur du roi [1].

[1] Extrait de l'*Almanacco Etrusco per l'anno* 1807 petit in-16, traduction.

XXXIX

PASSAGE A MODÈNE DES EX-SOUVERAINS D'ÉTRURIE

1807 mardi 15 décembre

« La nuit. — Commence le passage du convoi de Sa Majesté Marie-Louise, infante d'Espagne et reine régente d'Étrurie. — Au milieu du convoi se trouve une voiture tirée à quatre chevaux et contenant les caisses dans lesquelles repose embaumé le corps de Louis, infant d'Espagne, roi d'Étrurie, époux de la reine, mort à Florence, le 27 mai 1803. — Se tiennent à droite du corps quatre chapelains.

« A trois heures de l'après-midi, précédée et suivie de plusieurs carrosses, arrive Sa Majesté Marie-Louise, reine régente d'Étrurie, ayant à sa droite le jeune roi, âgé de huit ans, portant la grande décoration de France et les insignes de plusieurs ordres d'Espagne. Les royaux voyageurs reçoivent devant la *Grande-Auberge* [1], remplie de gardes nationaux, les compliments des chefs de l'autorité; ensuite, les chevaux étant changés, ils prennent le chemin de Reggio, précédés et entourés de gendarmes italiens et de chasseurs français à cheval du 9e régiment.

[1] Aujourd'hui encore l'hôtel principal de la ville, mais bien diminué d'importance.

« Fils et fille de Sa Majesté Marie-Louise, reine régente d'Étrurie :

« Charles-Louis, né le 22 décembre 1799, a succédé à son père, le feu roi Louis Ier, le 27 mai 1803, sous la régence de sa mère.

Marie-Louise-Charlotte, née le 2 octobre 1802.

Mardi 15 décembre.

« Passe avec sa famille Son Excellence M. Don Gonzalo O Farill y Herrera, conseiller honoraire du suprême Conseil d'État de Sa Majesté Catholique Charles IV, roi d'Espagne, lieutenant général de ses royales armées, commandant en chef des troupes espagnoles, ayant déjà séjourné dans le royaume d'Étrurie [1], passé par Modène dans le courant des mois d'avril et de mai de cette année, et actuellement attaché à la grande armée française en Allemagne.

« Dans cette journée et jours suivants, passent les chevaux, les carrosses et l'équipage de Sa Majesté la reine d'Étrurie [2] ».

[1] O Farill devint par la suite, un des principaux officiers du roi Joseph, auquel il resta fidèle jusqu'en 1814.

[2] Arch. de Modène. Manuscrit de l'abbé Rovatti (*Cronica Modenese*, de 1797 à 1817). Volume de 1807, p. 272, et 274, traduit de l'italien.

NOTE SUR MARIE-LOUISE ET SON FILS APRÈS LEUR DÉPART D'ÉTRURIE

Il nous a paru intéressant de dire ici, en quelques lignes, la destinée ultérieure fort tourmentée de cette jeune régente de vingt-cinq ans et de son fils. Ils partagèrent d'abord le sort de leurs père et grand-père, Charles IV, et de sa famille. Après avoir séjourné à Valençay et à Compiègne, Marie-Louise obtint la faveur d'habiter Nice ; puis, à la suite d'intrigues pour s'évader, qu'il découvrit[1], le Gouvernement impérial la fit transférer, avec ses parents, à Rome (1811). Internée dans le monastère de Saint-Dominique et de Saint-Sixte, pendant que le roi d'Espagne Charles IV résidait au château Saint-Ange, elle ne fut délivrée, *ironie du sort !* avec sa famille, qu'en 1814 par Murat, lorsque ce dernier fit sa première expédition dans la Haute-Italie. — Napoléon détrôné, les Bourbons furent réintégrés dans leurs souverainetés ; mais, comme le grand-duché de Toscane était réclamé par Ferdinand d'Autriche, et que le Congrès de Vienne lui donna satisfaction, ce même Congrès, — un instant interrompu par les événements du retour de l'île d'Elbe — mit en outre des lenteurs à s'occuper des puissances inférieures. Il déclara seulement, le 22 novembre 1817, Marie-Louise d'Espagne, fille de Charles IV, *duchesse de Lucques*. Sans doute, c'était déchoir pour cette princesse, d'hériter du petit État des Bacciocchi, après avoir occupé le trône de Toscane. Mais, soit lassitude d'attendre, ou promesse de

[1] Le dossier est au Ministère des Aff. Étr.

compensations un peu plus tard, soit surtout le légitime besoin d'assurer une position à ses enfants (un fils et une fille encore jeunes, comme on sait), elle accepta. Pourtant, il convient d'ajouter que l'article 101, du congrès de Vienne, tout en maintenant la Constitution lucquoise de 1805 (celle donnée par Napoléon à Élisa, accordant 300.000 francs de liste civile au souverain), imposera à l'empereur d'Autriche et au grand-duc de Toscane, solidaires, l'apport annuel d'une rente de 500.000 francs entre les mains de Marie-Louise, à titre de dédommagement, jusqu'à l'époque où les circonstances permettront de procurer à la nouvelle princesse de Lucques et à ses descendants un établissement plus important. La rente sera hypothéquée sur les seigneuries de Bohême, dites Bavaro-Palatines.

Marie-Louise gouverna Lucques de 1817 à 1824, année de sa mort. On lui a élevé une statue en pied et de marbre de Carrare[1], en 1843, au centre de la place Napoléon, dans cette capitale. Suivant le traité de Paris du 10 juin 1817, Lucques fit retour à la Toscane en 1847, lorsque la mort de l'ex-impératrice des Français, l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche permit à Charles-Louis, l'ancien roi mineur d'Étrurie (fils de notre Marie-Louise de Parme), d'échanger son titre de duc de Lucques contre celui de ses pères. Il resta peu de temps à Parme, car la révolution le renversait le 19 avril 1848 : il abdiqua le 14 mars 1849, en faveur de son fils, Charles III, lequel fut assasiné le 27 mars 1854. Ce dernier avait épousé la sœur du comte de Chambord. Son règne éphémère à Parme se termina à la nouvelle insurrection de juin 1859 ; le pays fut alors définitivement annexé à la Sardaigne.

[1] Son auteur est Bartolini.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

TOURS

IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES

6, rue Gambetta, 6